ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE,

Par trois des membres de la Commission de Statistique de ce Département.

Et pius est, patriæ facta referre, labor.
OVID. *Trist.* II, 323.



TOME II.

DU 1.er MAI AU 30 OCTOBRE 1825.

A LYON,
Chez J. M. BARRET, imprimeur-libraire, palais des Arts,
et chez M.me V.e BARREAU, rue St-Dominique;
A PARIS,
Chez M.me HUZARD, libraire, rue de l'Éperon, N.o 7,
et chez AUDIN, libraire, quai des Augsutins.

1825.

ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

LETTRES LYONNAISES.



PREMIÈRE LETTRE.

LIBRAIRIE DE LYON SOUS LES ROMAINS.

A M. C....., LIBRAIRE ET HOMME DE LETTRES, A ....

Lyon, ce 15 Mai 1825.

Oui, Monsieur, la librairie a été non-seulement une des branches les plus florissantes du commerce de Lyon, mais elle est encore une des plus anciennes de celles qu'on y cultive. Il y a en France quelques villes dont l'existence remonte peut-être à des temps plus reculés que celui où fut fondée notre belle cité; mais je ne crois pas qu'aucune d'elles soit à même de fournir une preuve authentique qu'elle possédait des libraires dès la fin du premier ou au commencement du second siècle de l'ère chrétienne, et Lyon peut rapporter un passage d'un auteur classique qui atteste formellement qu'à cette époque un si précieux genre d'industrie s'était déjà introduit

dans nos murs. Ce passage se trouve dans l'épitre suivante de Pline le jeune, adressée à Géminius, IX, 11 :

« J'ai reçu de vous une lettre d'autant plus charmante, » qu'elle m'apprend que vous souhaiteriez fort quelque » ouvrage de ma façon, qu'on pût insérer dans vos » livres. Il se présentera un sujet, soit celui que vous » m'indiquez, soit un autre plus propre. Il y a, dans » celui dont vous me parlez, des inconvéniens. Regar- » dez-y bien, et vous les découvrirez. *Je ne savais pas* » *qu'il y eût des libraires à Lyon*, *et j'en ai d'autant* » *plus de plaisir d'apprendre que mes livres s'y vendent*. » Je suis bien aise qu'ils conservent dans ces pays étran- » gers la même faveur qu'ils se sont attirée ici : car je » commence à concevoir quelque opinion d'un ouvrage » sur lequel des hommes de climats si différens sont du » même avis. Adieu. » (Traduction de Sacy.)

Cette lettre, comme vous le voyez, démontre la vérité de la proposition que j'ai avancée ; elle sert encore, pour le dire en passant, à nous faire connaître un homme de lettres lyonnais (1), que le Père de Colonia a omis dans son *Histoire littéraire de Lyon*, mais auquel les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, ont consacré une notice, tom. I, pag. 247 et 248.

Les expressions de Pline le jeune que j'ai soulignées, sont ainsi conçues dans l'original : *Bibliopolas Lugduni esse non putabam*, etc. Sacy a rendu le mot *bibliopolas* par *libraires*. Ce mot composé, que les Latins ont emprunté,

---

(1) D'autres lettres de Pline le jeune, adressées à ce même Géminius, ou parlant de lui, fournissent aussi quelques renseignemens sur sa personne.

ainsi que tant d'autres, à la langue des Grecs, désignait, en effet, les marchands de livres que, par suite des révolutions survenues dans le langage, comme dans les choses, nous appelons aujourd'hui *libraires*, dénomination qui, chez les anciens, avait un sens bien différent : les *librarii*, autrement dits *scribæ*, n'avaient de commun que leur nom avec les *libraires* d'à-présent ; ils étaient, en quelque sorte, ce que sont nos imprimeurs, puisque c'étaient eux qui faisaient les livres ; ils ne les multipliaient pas à l'infini par le moyen de caractères métalliques et mobiles : cette admirable invention n'existait pas encore ; mais ils les copiaient, ils en reproduisaient les exemplaires par la voie longue et pénible de l'écriture.

Il est à présumer que, puisqu'il y avait à Lyon des *bibliopolae*, il y avait aussi des *librarii*, comme de nos jours il y a des libraires et des imprimeurs, comme on y voit, dans presque tous les genres d'industrie, des fabricans et des marchands (1).

Lyon, *Lugdunum*, fondé, ou, si l'on veut, restauré, agrandi, renouvelé par la colonie que Munatius Plancus

---

(1) On peut tirer la même induction d'une inscription antique conservée au musée de St-Pierre. Cette inscription est consacrée à la mémoire d'un marchand Lyonnais, nommé Vitalinus Félix, et lui donne la qualification de *negotiator lugdunensis artis cartariae*, c'est-à-dire de papetier. S'il y avait des papetiers à Lyon, il s'y trouvait probablement aussi des copistes pour employer le papier qu'ils vendaient ou qu'ils fabriquaient : car le papier, qu'on faisait alors avec l'écorce du papyrus qui lui a transmis son nom, était, ainsi que certaines peaux préparées, la matière sur laquelle on copiait les livres. On écrivait ordinairement les lettres missives sur des tablettes enduites de cire. Une autre inscription lyonnaise, qui appartient aussi au musée de St-Pierre, change presque en certitude cette conjecture, puisqu'on y donne à AEmilius Venustus, soldat de la 35.e légion, le titre remarquable de *librarius ejusdem legionis*.

y avait amenée l'an 42 avant J. C., s'éleva rapidement au rang des plus belles et des plus grandes villes. Plusieurs empereurs romains y séjournèrent à diverses reprises. Le second des princes qui ont porté ce titre, Auguste, y avait passé trois années avec sa cour; il l'avait érigé en métropole de toute la Gaule celtique, à laquelle il donna le nom de Gaule lyonnaise; il l'avait orné de superbes édifices; il y avait construit des théâtres, des bains, des palais, de nouveaux aqueducs. Lors de l'incendie qui dévora Lyon vers l'an 58 de J. C., et dont les désastres furent bientôt réparés, cette cité renfermait, suivant l'expression de Sénèque (1), des monumens dont la magnificence et le nombre auraient suffi pour embellir et illustrer plusieurs villes ensemble. Sa position topographique, si favorable au commerce, contribuait aussi à accroître sa splendeur et son opulence. Les combats d'éloquence que Caligula y avait institués, le fameux autel lyonnais, nos anciennes inscriptions et une foule de magnifiques restes d'antiquité, tout concourt à démontrer que les arts et les lettres y furent cultivés avec le plus grand succès dès le premier siècle de notre ère. On ne peut dès-lors douter que, même avant l'époque où Pline le jeune écrivait, le commerce des livres ne fût connu à Lyon. Il est vrai que nous n'avons de ce fait que les preuves morales que je viens d'indiquer, et que la lettre de Pline établit seulement que, de son temps, nos ancètres exerçaient déjà le négoce dont il s'agit; mais cela même le fait remonter assez haut, puisqu'il s'est écoulé plus de dix-sept siècles depuis la mort du célèbre épistolographe, placée par les chronologistes vers l'an 113.

(1) *Epist.* XCI.

On pourrait soutenir que la ville de Vienne, voisine et autrefois rivale de celle de Lyon, et qui lui dispute l'honneur d'une plus antique origine, avait aussi des libraires à l'époque qui nous occupe. On lit dans l'épigrammatiste Martial la pièce suivante, VII, 87 :

Fertur habere meos, si vera est fama, libellos
Inter delicias pulchra Vienna suas.
Me legit omnis ibi senior, juvenisque, puerque,
Et coram tetrico casta puella viro, etc.

Mais cette épigramme, en nous apprenant que les Viennois lisaient les ouvrages de Martial et en faisaient leurs délices, ne dit point d'une manière expresse que leur ville eût des *librarii* pour les copier, et des *bibliopolæ* pour les vendre.

Ainsi, jusqu'à preuve contraire, vous voudrez bien regarder Lyon comme la première ville de France qui ait eu des *Tryphons* et des *Atrectus* (1).

Voilà tout ce que je sais, ou plutôt tout ce que j'ai compilé sur ce point d'archéologie. Je pourrai, si vous le désirez, dans des lettres subséquentes, continuer jusqu'à nos jours l'histoire de la librairie de Lyon : ce qui me fournira l'occasion de réfuter la singulière assertion de votre ami, l'*Hermite en province*, qui n'a pas craint de dire contre toute vérité (2) que le commerce des livres, si considérable autrefois dans notre ville, roulait uniquement sur des ouvrages de dévotion, et *avait peu de rapport avec la littérature et les sciences.*

Agréez, etc. B.

---

(1) Martial, *Epigr.* I, 118, IV, 72 et XIII, 3, et Quintilien, *Instit. Orat.* I. *præf.*, ont immortalisé, en les mentionnant, les noms de ces deux bibliopoles de Rome, comme Boileau a immortalisé le nom de *Barbin*, que ses nombreuses éditions n'auraient peut-être pas sauvé de l'obscurité et de l'oubli.

(2) Tom. V, pag. 243.

DEUXIÈME LETTRE.

ORIGINE ET PREMIERS ESSAIS DE L'IMPRIMERIE DE LYON.

A M. MATTHIEU BONAFOUS DE LYON, à Turin.

Lyon, ce 25 Mai 1825.

Monsieur,

Je vous remercie de la communication que vous m'avez faite de l'excellent mémoire de M. l'abbé Costanzo Gazzera, un des savans préposés à la garde de la bibliothèque de l'université royale de Turin (1). Comme vous le dites fort bien, ce mémoire peut servir à l'histoire de l'imprimerie dans la ville de Lyon, et il offre, sur plusieurs points relatifs à cette histoire, de nouvelles lumières et des détails vraiment curieux. J'en ai rédigé l'analyse suivante que vous me permettrez de vous dédier, et que je vous prie d'agréer comme un faible gage de ma reconnaissance.

Les *Observations bibliographiques et littéraires* de M. Gazzera ont pour objet un opuscule intitulé :

Liber Domini Fracisci petrarche panormi
tani oratoris celeberrimi de vita solitaria.

C'est un petit in-4.° de six feuillets, sans date et sans

(1) Le mémoire de M. Gazzera, écrit en italien, in-4.° de 56 pages, a pour titre : *Osservazioni bibliografiche letterarie intorno ad un'operetta falsamente ascritta al Petrarca ; Torino, dalla stamperia reale*, 1823 ; et pour épigraphe cette phrase de Tiraboschi : *Anche le più piccole cose appartenenti al Petrarca divengono interessanti.*

DEUXIÈME LETTRE.

ORIGINE ET PREMIERS ESSAIS DE L'IMPRIMERIE DE LYON.

A M. MATTHIEU BONAFOUS DE LYON, à Turin.

Lyon, ce 25 Mai 1825.

Monsieur,

Je vous remercie de la communication que vous m'avez faite de l'excellent mémoire de M. l'abbé Costanzo Gazzera, un des savans préposés à la garde de la bibliothèque de l'université royale de Turin (1). Comme vous le dites fort bien, ce mémoire peut servir à l'histoire de l'imprimerie dans la ville de Lyon, et il offre, sur plusieurs points relatifs à cette histoire, de nouvelles lumières et des détails vraiment curieux. J'en ai rédigé l'analyse suivante que vous me permettrez de vous dédier, et que je vous prie d'agréer comme un faible gage de ma reconnaissance.

Les *Observations bibliographiques et littéraires* de M. Gazzera ont pour objet un opuscule intitulé :

Liber Domini Fracisci petrarche panormi
tani oratoris celeberrimi de vita solitaria.

C'est un petit in-4.° de six feuillets, sans date et sans

(1) Le mémoire de M. Gazzera, écrit en italien, in-4.° de 56 pages, a pour titre : *Osservazioni bibliografiche letterarie intorno ad un'operetta falsamente ascritta al Petrarca ; Torino, dalla stamperia reale*, 1823 ; et pour épigraphe cette phrase de Tiraboschi : *Anche le più piccole cose appartenenti al Petrarca divengono interessanti.*

nom de ville ni d'imprimeur. Les pages n'en sont pas chiffrées et n'ont point de réclames ; les signatures vont jusqu'à *a iij ;* le caractère est gothique ; il n'y a ni virgules, ni points d'interrogation, ni diphthongues ; les lignes de chaque page entière sont au nombre de 22. Le titre, tel que je l'ai transcrit, se trouve au haut du *recto* du premier feuillet en deux lignes compactes et en caractères ordinaires : le reste de la page et la page suivante sont en blanc. Au commencement du second feuillet, le titre est répété en trois lignes disposées ainsi :

Domini Frascici Petrarche panormitani
oratoris celeberrimi libellus de vita so-
litaria feliciter incipit.

Des trois initiales majuscules que j'ai placées à la première ligne de ce second titre, la première est du genre de celles qu'à raison des fleurs dont elles étaient entrelacées on appelait *florentes*, comme aussi xylographiques *cum viticulis ;* on a laissé en blanc la place des deux autres : le dessinateur, suivant l'usage, était chargé de la remplir (1). L'opuscule se termine au *recto* du sixième feuillet, à la dix-huitième ligne, après laquelle est encore répété le titre en trois lignes, avec l'addition de la qualité de *poète* donnée à Pétrarque :

Domini Frascici petrarche panormitani po
ete et oratoris celeberrimi liber de vita soli-
taria feliciter explicit (2).

---

(1) Dans presque tous les livres imprimés au XV.e siècle, les principales majuscules sont gravées en bois, ou dessinées à la main et enluminées.

(2) Je n'ai pas cru devoir abréger cette description, le mémoire de M. Gazzera roulant tout entier sur le volume dont elle est l'objet.

Ce petit volume appartient à la bibliothèque de l'université de Turin (1), et paraît avoir été inconnu à tous les bibliographes.

M. Gazzera a divisé son travail en deux parties.

Dans la première, il recherche quel est le véritable auteur du rare opuscule qu'il a sous les yeux ; car cet auteur n'est pas Pétrarque, quoiqu'en dise le titre : c'est ce que démontrent plusieurs preuves irréfragables.

1.° On n'y reconnaît point le style de Pétrarque. Le style de cet écrivain, dans la prose latine, quoique dépourvu d'élégance ; est toujours égal, coule avec abondance et douceur, et ne manque pas, au besoin, de chaleur et de vivacité : celui de la lettre ou dialogue *de vita solitaria* est, au contraire, dur, heurté, et d'une concision poussée jusqu'à la sécheresse.

2.° Ce dialogue est cité dans plusieurs catalogues de manuscrits sous un autre nom que celui de Pétrarque. Bandini qui en rapporte le commencement et la fin, lui donne pour auteur *Leonardo Asserico*. Montfaucon, Zacharia (2) et M. Delandine (3) nomment *Lombardo*.

(1) L'acquisition en est due à M. le professeur Amédée Peyron, qui a enrichi cette bibliothèque d'un grand nombre d'ouvrages précieux.

(2) *Excursus litterarii per Italiam*, pag. 130.

(3) Voyez *Bibliothèque de Lyon. Notices sur les manuscrits qu'elle renferme*, etc., tom. I, pag. 171. Il y est fait mention d'un recueil, écrit sur vélin, contenant des opuscules de Pogge et de quelques autres écrivaius italiens du XV.e siècle. La pièce que M. Delandine indique sous le n.° 9, a pour titre : *Lombardus Francisco petrarche*. Je l'ai vue : elle occupe dans le manuscrit le *recto* du feuillet 198 et va jusqu'au *recto* du feuillet 200 ; elle commence et se termine de la même manière que le dialogue ou la lettre *de vita solitaria*. C'est ce dialogue lui-même. Il est suivi d'une autre lettre, aussi en latin, adressée également par Lombardo à Pétrarque, et consacrée à des regrets sur la mort d'un général nommé *Mannus*.

3.° On retrouve le texte dans un manuscrit de la bibliothèque de Turin, où l'auteur est appelé *Lombardo a Sirico.*

4.° Il paraît avoir été imprimé dans l'édition de Pétrarque donnée par Livio Ferro, à Padoue, chez Meietti, 1581, in-8.° Du moins, M. Baldelli, dans ses notices sur les hommes illustres mentionnés dans les œuvres latines de Pétrarque (1), dit-il à l'art. *Lombardo dalla Setta* (qui est sans doute le véritable nom italien du personnage dont il s'agit), que ce *Lombardo* écrivit une épitre sur la vie solitaire, qui, ainsi que quelques autres de ses lettres, fut publiée par Livio Ferro avec celles de Pétrarque. M. Baldelli ajoute que cette lettre est probablement la même que celle que l'on conserve, sous le nom de *Lombardo*, dans la bibliothèque Médicis, etc.

Il est donc prouvé que le dialogue *de vita solitaria* est l'ouvrage de *Lombardo dalla Seta.* Cet auteur dont il nous reste fort peu d'autres productions, était le disciple et l'ami intime de Pétrarque. Les lettres de ce dernier contiennent de nombreux témoignages de l'extrême affection qu'il lui portait. Lombardo accompagna ce grand poète dans sa délicieuse retraite d'Arquà, et recueillit ses derniers soupirs, le 18 juillet 1374 (2). Il lui survécut seize ans, car il ne mourut qu'en 1390. Il était né à Padoue (3).

---

(1) *Del Petrarca, e delle sue opere*, pag. 259.

(2) Pétrarque lui laissa par son testament une marque de souvenir assez singulière : *Item lego ipsi Lumbardo schyphum meum parvum rotundum argenteum et auratum cum quo bibat aquam, quam libenter bibit multo libentius quam vinum.*

(3) Cette circonstance fait conjecturer à M. Gazzera que le manuscrit du traité *de vita solitaria* désignait la patrie de l'auteur

Ces points de biographie et leur discussion occupent une assez grande place dans l'ouvrage du savant Piémontais. J'ai supprimé beaucoup de détails, pour me hâter d'en venir à la seconde partie du mémoire ; mais auparavant je dois dire que ce qui a pu, d'après M. Gazzera, faire attribuer le traité *de vita solitaria* à Pétrarque, c'est que celui-ci a fait un traité portant absolument le même titre et roulant sur le même sujet, mais bien distinct et bien différent, et que l'opuscule de Lombardo lui est adressé sous la forme d'une lettre.

La seconde partie des *Observations* de M. Gazzera est pour nous d'un bien plus haut intérêt. C'est là que se trouvent d'importantes recherches et de précieux documens sur l'origine et les premiers travaux de l'imprimerie lyonnaise. Dans le compte que je vais en rendre, je traduirai plus souvent que je n'abrégerai ; je placerai au bas des pages les notes qui me paraîtront nécessaires.

Quel est le lieu de l'impression du petit traité *de vita solitaria ?*

Ce livre a-t-il été imprimé en Italie ? la forme des caractères, la disposition irrégulière des lignes et la qualité du papier épais, grossier et grenu, ne permettent pas de le penser. Il est encore une autre circonstance qui exclut cette idée : c'est l'épithète de *panormitanus* qui, dans le titre, accompagne le nom de Pétrarque. Ce poète était déjà si connu dans toute l'Italie, fière avec raison de lui avoir donné le jour, qu'on ne peut supposer qu'il

---

par cette abréviation PATNI, qui pouvait signifier également PATaviNI et PAnormiTaNI, et que l'imprimeur, peu fort sur la géographie, préféra le second au premier, et substitua ainsi Palerme à Padoue qui sans doute était moins connue de lui.

s'y trouvât un typographe, un prote même, assez ignorant pour le faire naître à Palerme, tandis que tout le monde savait qu'il était toscan.

Les caractères ne sont pas non plus ceux qu'on employait en Allemagne : il suffit d'un œil tant soit peu exercé pour le reconnaître.

C'est aux presses de France, c'est à celles de Lyon en particulier, que M. Gazzera attribue cette édition.

Les fondemens sur lesquels il appuie son opinion, sont au nombre de deux : la ressemblance du caractère avec celui d'un autre livre imprimé à Lyon dans le XVe siècle, et l'identité de la marque dont se trouve empreinte la pâte du papier dans l'une et l'autre de ces éditions.

Le livre dont le caractère a une ressemblance frappante avec celui qui a été mis en usage dans l'impression de l'opuscule de Lombardo, est le *Prudentius de conflictu virtutum, et vitiorum heroïcus*, inconnu à Panzer et à la plupart des bibliographes. M. Gazzera en a sous les yeux l'exemplaire qui appartient à la bibliothèque de Turin. D'après la description qu'il en donne, c'est un petit in-4.° de 24 feuillets, non chiffrés, avec signatures, sans réclames ni registre : chaque page contient 21 vers ; le caractère est semi-gothique ; les petites majuscules sont gothiques. Au *recto* du dernier feuillet, on lit : *Explicit Prudentius diligentissime emendatus : atque per capita et argumenta distinctus. Lugduni impressus.* L'année manque. Sur le frontispice, au-dessous du titre, est le monogramme des imprimeurs, gravé en bois, dans un petit cartel. On y lit les noms de *Pierre Marchand* et de *Barnabé Chaussard*, qui, selon Panzer, commencèrent à imprimer à Lyon l'an 1490.

Le papier est marqué d'une *roue dentée* : or, cette

roue dentée est aussi le signe distinctif du papier sur lequel a été imprimé le traité *de vita solitaria*.

C'est là le second point de ressemblance que j'ai annoncé.

M. Gazzera va plus loin : il passe en revue un assez grand nombre d'éditions lyonnaises du XV.e siècle, faisant partie de la bibliothèque de l'université de Turin, la plupart ignorées des bibliographes, ou mal décrites par eux, ou fournissant l'occasion de quelques observations utiles et neuves, et il remarque que toutes ces éditions sont faites sur un papier présentant la même marque, celle de la *roue dentée*, ou seule, ou accompagnée de quelqu'autre figure. Nous verrons plus bas les diverses conséquences qu'il déduit de ce fait.

La première édition qu'il examine est celle qui est intitulée: *Reverendissimi Lotharii dyaconi cardinalis sanctorum Sergi et Bacchi q' postea Innocentius* (1) *papa appellatus e. copendiu. breue feliciter icipit quinqe cotines libros*, etc. Suit l'indication de ce qui est contenu dans chaque livre. Le quatrième de ces livres, *de vitiis fugiendis*, manque dans l'exemplaire de Turin, et comme chacun d'eux est imprimé de manière à pouvoir se séparer, ayant un index et un titre particuliers, le relieur inattentif ou ignorant les a mal distribués : le dernier où est la date se trouve le premier, etc. On les a aussi enregistrés dans le catalogue comme trois ouvrages différens. A la fin du dernier livre, est cette souscription : *Scelestissimi Sathane litigationis contra genus humanum: liber feliciter explicit. Lugdunii p magistru. Guillermu. regis hujus artis ipressorie expertu. : honorabilis uiri*

(1) Innocent III.

Bartholomei buyerii dicte ciuitatis ciuis jussu t suptibus ipressus Anno verbi incarnati M. CCCC. LXXIII. quinto decio Kal. Octobres. Le format est petit in-4.°. Les feuillets qui restent, sont au nombre de 84; les pages n'ont ni signatures ni chiffres : il n'y a point non plus de réclames ni de registre. Le caractère est gothique, et a beaucoup de rapport, sauf qu'il est encore plus grossier, avec celui d'une édition du même ouvrage que Schœpflin s'est imaginé avoir été faite en 1448, et dont il a donné un fac simile dans la première des planches qui accompagnent son livre. Les pages entières ont chacune 24 lignes : les points manquent sur les i; il n'y a point de diphthongues, point de majuscules initiales; la place de ces dernières est laissée en blanc. Trois sortes de marques paraissent dans le papier : un écu avec trois lis surmontés d'une croix, la main étendue et enfin la *roue dentée.*

M. Gazzera prétend avoir parlé le premier de ce curieux volume qui est aujourd'hui le plus ancien que l'on connaisse des livres qui ont été imprimés à Lyon (1).

---

(1) M. Gazzera avoue dans une de ses notes que, lorsqu'il publia, deux ans auparavant, une description de ce volume, il croyait être, en effet, le premier qui l'eût fait connaître, mais que, depuis, parcourant le supplément au dictionnaire bibliographique du XV.e siècle de la Serna Santander, il a trouvé, vol. V, pag. 597, une notice sur cette édition, envoyée à l'auteur par M. Van Praet. J'ajouterai que ce même volume figure aussi dans la seconde édition du *Manuel du libraire*, publiée en 1820, par conséquent avant l'époque fixée par M. Gazzera, et que M. Brunet nous apprend que M. Dibdin l'avait déjà décrit, tom. II, pag. 115 de son *Bibliographical Decameron* (1817), d'après un exemplaire qui appartenait à M. Grenville.

Au risque de trop allonger cette note et d'y placer un hors

Jusqu'à ce moment on avait regardé comme première production typographique lyonnaise, tantôt les *Pandectes en médecine de Mathæus Sylvaticus*, 1478, et c'était l'opinion de Gabriel Naudé; tantôt le *Speculum vitæ humanæ*, 1477, d'après une note du catalogue de M. de Boze (1); tantôt le *Livre de Baudoyn*, *comte de Flandres*, 1474, ainsi que le voulait Prosper Marchand (2), et tantôt enfin la *Légende dorée de Fr. Jac-*

d'œuvre, si toutefois c'en est un, lorsqu'il s'agit du même ouvrage et de l'histoire de l'imprimerie dans une ville voisine de Lyon, je transcrirai ici, de l'article du *Manuel du libraire* que je viens de citer, le passage suivant: « Selon le même *Decameron*, M. Grenville possède une réimpression du 5.e traité ci-dessus, à la fin duquel (au *recto* du 14.e et dernier feuillet) est imprimée une souscription ainsi conçue:

Scelestissimi Sathane litigacionis
contra genus humanum. liber feliciter
explicit. Vienne. per magistrum johan-
nem solidi hujus artis impressorie exper-
tum. Anno icarnacionis. M. cccc.
lxxviij.

Ce que nous faisons remarquer d'autant plus volontiers, que le plus ancien livre imprimé à Vienne en Dauphiné, que l'on connût jusqu'alors, est de 1481. »

(1) Il y a deux éditions du catalogue de Claude Gros de Boze, de l'académie des inscriptions et belles-lettres, né à Lyon le 28 janvier 1680, mort à Paris le 10 septembre 1753. La première, qui est in-fol., est fort rare et fort estimée. La note dont il s'agit se trouve dans la seconde, sous le n.° 330.

(2) « Cet ouvrage (le roman de *Baudoyn*), dont il est fait mention dans le catalogue des livres de la princesse de Condé, ne se trouve plus, et on ne peut vérifier si la date de sa souscription est véritable. Tout annonce qu'il y a erreur, et qu'on a mis 1474 pour 1478, année où ce roman fut publié par les soins de Buyer. La bibliographie de Debure, les catalogues de la Vallière et de l'abbé Perrichon de Lyon citent cette dernière édition. Naudé se trompe

ques de Voragine, 1476. Ce dernier avis, fondé sur l'autorité de l'abbé Mercier de S. Léger (1), et adopté par Panzer, avait prévalu. La découverte de M. Gazzera donne trois ans d'antiquité de plus à notre imprimerie, et transfère à Guillaume le Roy l'honneur dont Barthelemy Buyer était en paisible possession, d'après la décision de l'abbé de S. Léger, d'avoir été le premier imprimeur de Lyon, pour ne pas dire l'introducteur de l'art typographique dans cette ville.

La seconde édition que cite M. Gazzera, est l'exposition de la bible, imprimée à Lyon, par les soins du Père Julien Macho (2). Ce livre peu connu, quoiqu'il ait été décrit par Laire, est un petit in-fol. à deux colonnes, en caractères semi-gothiques, mais grands et nets. Les feuillets ne sont pas chiffrés; mais ils ont leurs signatures. Chaque colonne a 28 lignes. La place des majuscules initiales est laissée en blanc. De petites et grossières figures en bois sont répandues çà et là dans le

---

de même, lorsqu'il annonce que le plus ancien livre imprimé à Lyon a été les *Pandectes de médecine de Mathieu Sylvaticus*. Celles-ci n'y furent publiées qu'en 1478. » *Essai sur l'imprimerie*, par M. Delandine, pag. 77 et 78, à la tête de son catalogue de la biblioth. de Lyon.

(1) Le célèbre bibliographe, Barthelemy Mercier, abbé de St. Léger, était né à Lyon le 4 avril 1734 : il est mort à Paris le 13 mai 1799. Il devra occuper un rang distingué dans la *Biographie lyonnaise*, entreprise par le cercle littéraire.

(1) L'exemplaire de la bibliothèque de Turin fait partie de la nombreuse collection de livres et manuscrits précieux dont l'abbé Valperga de Caluso a fait présent à cette bibliothèque. Voy. *Notitia librorum manu typisve descriptorum, qui, donante Thoma Valperga-Caluso, illati sunt in R. Taurinensi biblioth. ab Amedeo Peyron ling. Orient. Professoris. Lipsiæ, Veigelius*, 1820, in-4., pag. 37.

volume. Après la dixième ligne de la seconde colonne, au *recto* du dernier feuillet, on lit : *Cy finist ce present liure qui est dit la uraye exposicio. et declaracion de la bible tant du uiel que du nouuel testament selon delira et aultres docteurs qui ont print payne a declarer le tieuste de la bible le quel liure auant quil aye este mis a limpression A este ueu et corrige par venerable docteur Maistre Julie. Macho religieulx de lordre sain Augustin de Lyon sur le rosne.* Laire, qui appelle ce livre *opus longe rarissimum et penitus ignotum*, croit qu'il a été imprimé par Buyer en 1477. M. Gazzera, d'après l'ensemble de l'impression et la taille des caractères qui ont beaucoup de similitude avec ceux qui ont été employés dans le *Compendium* de Lothaire, ne fait pas difficulté de l'antidater de quelques années, et de le placer à l'année 1474 ; et il l'attribue à Guillaume le Roy.

Le papier est marqué d'un vase à anse, et de la *roue dentée.*

Cette dernière marque est aussi dans le papier du *Speculum vitæ humanæ completum et finitum in civitate Ludini supra rhodanum per magistrum Guillermum Regis dicte vile Luduni habitatoris. In domo honorabilis viri Bartholomei Burii burgensis dicti Ludini* (1) *die septima mensis Januarii anno domini M. CCCC. LXXIIIIII.* in-fol. (2). L'exemplaire de la bibliothèque de Turin, dont les majuscules sont enluminées, et les titres et les argumens écrits avec du cinabre, conserve le nom de l'enlumineur, ainsi désigné à la fin en lettres manuscrites assez grosièrement tracées : *illuminat. e. liber iste gratis pro amico*

(1) Bourgeois dudit Lyon.

(2) Ce livre, ainsi que nous l'avons vu, est celui que M. de Boze croyait être le premier qui eût été imprimé à Lyon.

et benefactore suo Io. Camag.e p. me Io. Vllieli, et die x martii fini traditus currente currente M. CCCC. LXXIX.

Le Mireur historial fait et imprime a Lyon sur le rosne en la maison de maistre bartholomyen buyer citoien de lion, et fini le dernier jour de juillet mil quatre cens lxxix. in-fol. Ce livre, suivant l'observation du docte Vernazza, n'est certainement pas la traduction du *Fasciculus temporum*, comme l'assure Panzer (1). Le papier qui a servi pour cette édition du *Mirouer*, *miroer* ou *mireur*, car ce mot est écrit dans le volume de ces trois manières, est en tout semblable à celui sur lequel Regis imprima, six années auparavant, le *Compendium* d'Innocent III : la seule différence consiste en ce que les lettres initiales manquent dans ce dernier ouvrage, tandis que dans le *Mireur*, elles sont grossièrement gravées en bois. Le papier sort aussi de la papeterie qui avait pour marque la *roue dentée*.

Ce Barthelemy Buyer, dans la maison duquel le *Miroer historial* a été imprimé, a passé jusqu'à ce jour, même en France (2), pour avoir été imprimeur de pro-

(1) C'est, je crois, la traduction du *Speculum vitæ humanæ* (de Sanchez de Arevalo), ci-dessus cité.

(2) On verra par le passage suivant que cette erreur a déjà été relevée, *même en France* : « Barthelemy Buyer, d'une famille riche et honorée, conseiller de ville, demeurant sur le quai de la Saône, près des Augustins, fit venir Guillaume Regis ou le Roi, imprimeur, et l'établit dans sa maison.... Plusieurs bibliographes ont fait de Buyer un imprimeur, et M. de La Serna est du nombre. Mais ce bienfaiteur des lettres établit seulement Regis dans sa maison pour favoriser ses éditions, à l'imitation de Pierre et de François de Maximis qui appelèrent à Rome les imprimeurs Sweynheim et Pannartz, et leur donnèrent un domicile dans leur palais. » M. Delandine, *Essai sur l'imprimerie*, déjà cité, pag. 77.

fession, et, comme nous l'avons dit, le premier qui ait exercé cet art à Lyon; mais, observe M. Gazzera; nous avons déjà prouvé que c'est à Guillaume Regis ou le Roy qu'appartient cet honneur, puisque c'est de ses presses que sortit le *Compendium* de Lothaire. Il paraît même que Buyer n'a jamais fait le métier d'imprimeur: dans l'ouvrage que nous venons de citer et dans plusieurs autres, il est qualifié d'honorable homme, *honorabilis viri;* sa famille, comme nous l'apprend l'abbé de S. Léger (*Supplément à l'Hist. de l'impr. de Prosper Marchand*), était une des plus considérées de Lyon, et dès l'année 1290, elle avait fourni un syndic à cette ville (1): le premier livre qui y fut imprimé, le fut seulement par son ordre et à ses frais; dans le titre du *Speculum vitæ humanae* de 1477, on lit bien que l'impression fut faite *in domo honorabilis viri Bartholomæi Burii burgensis dicti Ludini*, mais on y lit en même temps qu'elle fut faite *per magistrum Guillermum Regis;* il est vrai que, dans le *Mireur historial*, Regis n'est pas même nommé, et qu'on y lit: *imprimé à Lyon sur le rosne en la maison de maistre Barthelemy Buyer*,

---

(1) « Je ne dois pas omettre ici que la famille des Buyer, dont je viens de parler, s'est distinguée long-temps dans cette ville: elle commença à paraître, en 1290, dans la personne de Guillaume Buyer, alors syndic de la communauté de Lyon. Un autre Guillaume Buyer, en 1397, fut élu chamarier de St-Paul, et prêta serment au chapitre sur les saints évangiles et sur les reliques placées sur l'autel, en cette forme: *Audite, canonici, et juro ego Guillelmus camerarius*, etc. Les sermens à la face des autels étaient encore en usage. L'acte est du 7 juin 1397. On trouve trois conseillers de ville de ce même nom depuis 1432, et qui le furent plusieurs fois, Pierre, Barthelemy et Jacques. » L'abbé Pernetti, *les Lyonnais dignes de mémoire*, tom. I, pag. 195.

mais toutes les fois que celui-ci est mentionné, il l'est avec le titre de citoyen ou bourgeois de Lyon ; il a cette qualification dans le *Compendium* de Lothaire, *dicte civitatis civis* ; dans le *Speculum*, *burgensis dicti Ludini* ; dans la *Grand Legende de Jacques de Voragine* de 1476, *citoien du dit Lyon* ; dans le *Livre appelle Mandeville*, *bourgois du dit Lyon*, etc., tandis que Regis est désigné par ces mots : *Dicte vile Luduni habitatoris et artis impressorie experti*, qui annoncent qu'il était étranger à Lyon et un simple ouvrier (1) : c'était sans doute un élève d'Ulric Gering et de Martin Crantz, qui, trois ans auparavant, avaient porté l'art de l'imprimerie à Paris et l'y exerçaient avec distinction. De tout cela on peut conclure avec la plus grande probabilité que Barthelemy Buyer avait fait venir l'ouvrier Regis qui travaillait sous sa direction et à ses dépens, et qu'il faut le placer parmi le petit nombre de ces personnages vraiment recommandables qui, à l'imitation des de Maximis à Rome, des de Orfinis à Foligno, des Beyamus à Savigliano, des Cordier à Mondovi, etc., favorisèrent les premiers essais typographiques dans leur patrie et y consacrèrent leurs propres maisons. La circonstance que le nom de Buyer se trouve seul dans plusieurs livres, tels, par exemple, que la *Legende dorée* de 1476, ne doit point nous arrêter, suivant M. Gazzera : car, postérieurement à cette date, le *mireur historial* de 1479 porte seulement

(1) C'est une chose remarquable que, dans le même temps où un étranger était venu apporter à Lyon l'art typographique, un Lyonnais, Etienne Coral, établissait à Parme une imprimerie florissante. On cite de ce dernier une édition fort estimée de Catulle et des Sylves de Stace, donnée en 1473, grand in-4.° Voy. Panzer, *Annales typogr.*, tom. I, pag. 83.

qu'il a été imprimé *en la maison de Barthelemy Buyer*, et le *Mandeville* de 1480, qu'il l'a été *à sa requeste.* C'est, d'ailleurs, une chose assez commune dans les éditions du XV.e siècle que d'y voir le nom de l'imprimeur passé sous silence et remplacé par celui de la personne qui avait fait les frais de l'impression. M. Gazzera en rapporte plusieurs exemples : il cite les Siliprandi père et fils qui ont fait inscrire leur nom sur plusieurs éditions imprimées à Mantoue par Butschbach, quoiqu'ils ne fussent que marchands libraires dans cette ville ; Philippe de Lavagna dont le nom se lit sur des ouvrages dûs aux presses de Zarotto, et enfin Abraham Wolfgang qui, plus récemment, de 1662 à 1693, fit imprimer chez les Elzevirs différens livres où il est seul nommé, ou désigné par la devise *Quærendo* que, comme on le sait, il avait adoptée.

L'*Arbre des battailles*, achevé d'imprimer à Lyon, le 22 décembre 1481, in-fol., est encore une de ces impressions faites sur du papier à la *roue dentée.* L'auteur se nomme dans la dédicace adressée à Charles V, roi de France, sous le règne duquel cette compilation fut faite. Ce roi, surnommé le Sage à si juste titre, protégea les lettres et fut le premier en France qui songea à former une véritable bibliothèque (1). *La saincte couronne de*

---

(1) M. Gazzera trouve la preuve de ce fait dans la dédicace d'un autre ouvrage, adressée aussi à Charles V par *son petit et humble chapellain frere Jean Corbichon de lordre saint Augustin maistre en theologie*, où on lit, entre autres choses : *Ce desir de sapience prince tres debonnaire a dieu plante et enracine en notre cœur tres fermement si comme il appert manifestement en le grant et copieuse multitude des liures de diverses sciences que vous auez assemble et assembles chescun jour par votre feruente diligence*, etc. L'édition

France et la quelle aujourduy par lordenance de dieu regne Charles cinquiesme de se nom tres bien ayme par toute le monde redoulte. soit donner loi et glorie sur toutes seigneuries tersiennes. Tres hault Prince je suis nomme par mon droit nom honore bonnor *prieur de Salon, docteur en decret*, etc. Ce livre eut plusieurs éditions dans le XV.ᵉ siècle et dans le siècle suivant. Outre l'édition lyonnaise de 1481, la bibliothèque de Turin possède celle de Paris, 1495, avec figures en bois, mais qui est anonyme : l'auteur y est seulement représenté, au commencement du volume, offrant son ouvrage au roi. Jusqu'à ce jour personne n'a vu d'édition antérieure à celle de 1481 : il paraît cependant qu'il en a existé une plus ancienne. Le savant et infatigable Vernazza (1) a découvert dans des comptes du trésorier gé-

---

de laquelle sont tirées ces paroles, et qui fait partie de la bibliothèque de Turin, ayant été omise par Panzer, et servant à faire connaître un imprimeur lyonnais entièrement ignoré, elle a paru à M. Gazzera digne d'être décrite. Le volume est in-fol., à deux colonnes, de 55 lignes chacune. Après le titre est une gravure en bois où sont représentés deux religieux offrant à genoux un livre à Charles V, assis sur un trône et entouré des grands du royaume. A la fin est la souscription suivante : *Cestuy lire des proprietes des choses fut translate du latin en francois lan de grace* M. CCC. LXXII *par le commandement de tres puissant, et noble prince Charles le quint de son nom regnant en ce temps en France passiblement et le translata son petit et humble chapellajn frere Iehan Corbichon de lordre sainl Augustin maistre en theologie de la grace et permocion du dit prince et seigneur tres excellent a este reuisite par venerable et discrete persone frere Pierre Farget docteur en theologie du couvent des Augustins de Lion, et imprime au dit lieu de* Lion *par honorable home maistre* Ihean Ciber *maistre en l'art de impression.*

(1) Voy. son ouvrage intitulé, *Osservazioni letterarie particolarmente di storia tipografica*, qu'il n'a pas eu le temps d'achever et qu'il a laissé incomplet.

néral de Savoie de l'an 1480 un article où l'on porte à la décharge de ce trésorier la somme de trois florins *parvi ponderis*, par lui payée à Jean Guilliodi pour vente faite au duc Philibert I de deux livres imprimés, l'un intitulé *Jason*, et l'autre, ARBRE DES BATTAILLES (1).

Le Pelerin de vie humaine, etc. *le quel a este imprime a Lion sur le rosne par discrete persone maistre Mathis Husz lan de grace mil quatre cens quatre vingtz et six*, in-fol. Ce titre est celui d'une version en prose d'un ouvrage composé en vers par frère Guillaume de Guilleville de l'abbaye de Chaalis. Panzer, à qui Vernazza avait envoyé la notice de ce volume, le cite comme se trouvant dans la bibliothèque de Turin. Le papier de cette édition est également marqué de la *roue dentée*. Le même signe se retrouve aussi au papier de la dernière édition de cet ouvrage donnée en 1499 à Lyon par le même imprimeur : c'est un in-fol. à deux colonnes, avec des figures et des initiales xylographiques ; les feuillets, non chiffrés, ont des signatures ; chaque colonne a 44 lignes. A la fin on lit : *Cy finist le liure intitule le pelerin de vie humaine par messire Pierre Virgin diligentement veu, et corrige jouxte le stile de celluy q. la tourne de rime en prose. et a este imprime a Lyon par discrete psonne maistre Mathieu Husz lan mil quatre cens quatre vingtz et dix neuf.* M. Gazzera remarque que cette édition, dont il a un exemplaire, n'a pas été connue de Panzer.

Panzer a pareillement ignoré les deux éditions suivantes que pour cette raison M. Gazzera décrit avec soin,

(1) *Causa vendicionis duorum librorum* ad extampam *factorum; videlicet unius dicti* Jason, *et alterius dicti* Arbre des battalies.

et qui sont l'une et l'autre sur papier à la *roue dentée*. Le titre de la première, écrit au haut du frontispice en petits caractères et en deux lignes, est ainsi conçu : *Les expositions des evangiles en francoys*. Au *verso* du même feuillet est une gravure en bois, représentant Jésus-Christ sur la croix au milieu des deux larrons et les saintes femmes à ses pieds. Le livre contient encore d'autres gravures en bois, mais plus petites. On lit au commencement du second feuillet : *Incipit sermones opera Mauricii parisien. Episcopi. in dominicis diebus, et in solemnitatibus Sanctorum ;* et au *verso* du feuillet I. B. : *Cy finist l'exposition des evangiles imprimés a Lion. Deo gratias. post tenebras spero lucem.* Le *recto* du feuillet suivant offre une autre gravure représentant la résurrection de Jésus-Christ : au *verso* sont *les dix commandemens de la loy*, et après *s'ensuyuent les cinq commandemens de sainte eglise*. Le volume est un petit in-fol., gothique, sans date, sans nom de ville ni d'imprimeur. Chaque page entière a 34 lignes ; les feuillets ont des signatures, mais ne sont pas chiffrés.

Pontus et la belle Sidoyne est le titre du second ouvrage : ce titre est en deux lignes et en petits caractères ; à la page suivante, on lit : *Ci comence une excellente histoire la quelle fait moult a noter du tres vaillant roy Ponthus filz du roy de galice et de la belle Sidoyne fille du roy de bretagne*. Au dessous est une estampe qui occupe le reste de la page. Au *verso* du dernier feuillet se trouvent ces mots : *Cy finist le tres excellent romant du noble chevaleureux roy Ponthus, et de la tres belle Sidoyne fille du roy de bretaigne imprime par maistre Caspar Ortuin a Lyon*. Le format est in-fol. ; le caractère gothique ; les signatures y sont, mais il n'y a

ni chiffres ni registre ; chaque page a 36 lignes. La bibliothèque de l'université de Turin possède quatre manuscrits de ce roman, dont deux, collationnés avec l'imprimé, présentent des différences essentielles : celui qui est marqué G. I. 5 est orné d'élégantes et jolies miniatures. La similitude des caractères, du papier et de l'exécution typographique persuade à M. Gazzera que l'*Exposition des evangiles* est due aussi aux presses de Gaspard Ortuin. La taille du caractère gothique employé pour l'impression de ces deux rares volumes est particulière (1) ; et c'est encore avec un caractère de la même forme, ou d'une forme presque identique, qu'a été imprimé un petit livre non moins rare et non moins curieux, qu'aucun bibliographe n'a encore cité, et qu'à cause de cette ressemblance, M. Gazzera est disposé à regarder comme sorti également d'une imprimerie lyonnaise. Ce livre est composé de 20 feuillets, petit in-4.° ; mais il en manque les deux derniers où se trouvait peut-être la date : ces feuillets, signaturés, ne sont pas chiffrés ; le frontispice est remarquable par une gravure en bois,

(1) Notre auteur ajoute (note VIII), qu'on reconnait la même taille dans le caractère de la plupart des éditions imprimées en France dans le XV.e siècle, en exceptant toutefois celles qui sont en lettres rondes. Ce sont des lettres oblongues qu'il appellerait volontiers *gothiques cursives*. Elles ressemblent à l'écriture française de ce temps : car, dans chaque pays, les caractères d'imprimerie avaient toujours quelque rapport avec l'écriture des manuscrits qui servaient de copie ; et c'est ce qui fait que les plus habiles bibliographes veulent que, dans l'examen des éditions douteuses, on prenne en grande considération la forme des lettres qui y sont employées. On peut dire des caractères des deux éditions lyonnaises dont il s'agit et de plusieurs autres publiées dans la même ville, ce qu'Alde Manuce disait de ceux dont faisait usage son contrefacteur lyonnais : *Diligenter intuenti sapiunt gallicitatem quamdam.*

bien dessinée, qui représente un philosophe appuyé sur un bâton d'où descend un rouleau : la même gravure est répétée au *verso* du même feuillet. L'ouvrage commence au second feuillet : *S'ensuit le lieure appelle les quatre choses*, et ensuite viennent quatre à quatre les choses qui conviennent ou ne conviennent pas, qui plaisent ou déplaisent, qui sont utiles ou nuisibles. Voici la première de ces listes : *Quatre choses sont necessaires a soy bien gouuerner en ce monde.*

Penser au temps passe
Disposer au temps present
Pourvoir au temps avenir
Declarer la chose doubteuse.

Le papier n'a aucune marque (1).

La *roue dentée* est aussi la marque du papier des deux éditions de Lyon du *Liber qui compotus inscribitur una cum figuris*, etc. in-4.° La première est de l'an 1489 ; elle est due à Jean Dupré (*Joannes à Prato*). Vernazza, et, d'après lui, Panzer, en ont parlé. L'autre, imprimée par Martin Havart, est sans date ; elle a été totalement ignorée de Panzer qui ne connaissait point l'imprimeur Havart. L'*Opus super quatuor libros sententiarum* de *Varrilong*. Lyon, 1489, in-fol., est pareillement exécuté sur un papier portant l'empreinte de la *roue dentée*.

Enfin l'exact et soigneux Fossi, parmi le petit nombre d'éditions lyonnaises qu'il a décrites dans son catalogue des éditions du XV.e siècle de la bibliothèque Magliabec-

(1) Cet exemplaire appartient au prieuré de St. Antoine de Ranverso près de Rivoli ; il est actuellement en la possession de M. Gazzera.

chi, dit en parlant de celle des *Cent nouuelles imprime nouuellement a Lyon sur le rosne par Olivier Arnoullet demourant aupres de nostre dame de confort*, in-4.°, avec fig. en bois : *Inter chartae signa rota uncis praedita in extrema parte circumferentiæ adparet.*

De cette observation faite sur les éditions que nous venons d'énumérer, M. Gazzera conclut qu'il existait à Lyon, ou dans les environs de cette ville, des papeteries qui avaient adopté la marque de la *roue dentée* (1); il

(1) Mon honorable et savant collègue, M. Cochard, dans les recherches qu'il a faites pour la composition de son *Histoire du commerce de la ville de Lyon*, ouvrage dont la publication est vivement désirée, n'a rien pu découvrir de relatif aux papeteries qui auraient existé dans le Lyonnais au XV.e siècle, et notamment au moment de l'impression du *compendium* de Lothaire et des autres ouvrages cités par M. Gazzera; mais comme il paraît certain que la fabrication du papier avait été introduite en France dès l'année 1340, sous le règne de Philippe de Valois, il est à présumer que Lyon n'avait pas été une des dernières villes où l'on se fût emparé de ce précieux genre d'industrie. Lyon est très-rapproché de Vienne en Dauphiné, et en 1480, il existait à St. Martin de Gemens, à une lieue de Vienne, un moulin à papier sur une partie de l'emplacement qu'occupent aujourd'hui les foulons à draps de M. Granjon. Il y avait aussi, en 1488, trois de ces moulins à Troyes, deux à Essonne et deux à Corbeil. A une époque moins éloignée, sous Henri II, les habitans de Troyes, pour fournir aux frais des fortifications de leur ville, avaient imaginé de mettre un droit sur le papier qui formait alors la principale branche de leur commerce; mais l'université réclama, et le roi, par sa déclaration du 17 mars 1552, ordonna la suppression de ce droit. S'appuyant de l'autorité de M. Montgolfier, qui s'est aussi livré à des recherches sur l'origine d'un art auquel il doit tant de célébrité, M. Cochard croit qu'une des plus anciennes papeteries du royaume avait été établie à Ambert. Enfin il possède l'édition des métamorphoses d'Ovide, donnée à Parme en 1479, petit in-fol., dont le papier a pour marque une couronne fleurdelisée ouverte, ce qui lui semble un indice que ce papier provenait d'une fabrique française.

soutient que cette marque peu commune, puisque La Serna, Jansen et Sardini ne l'ont pas comprise dans le nombre assez grand de celles qu'ils ont fait graver, était particulière à notre ville, et sans assurer positivement qu'elle ne se trouve dans aucun livre imprimé ailleurs, il déclare qu'il ne l'a jamais vue que dans des livres d'impression lyonnaise (1). Il serait toutefois possible qu'elle figurât dans des éditions de quelques villes peu éloignées de Lyon. Les papeteries de ce temps-là n'étaient ni aussi nombreuses ni aussi actives qu'elles le sont devenues depuis. Un imprimeur, lorsqu'il se disposait à donner un livre d'une grosseur tant soit peu considérable, était obligé de faire venir de diverses fabriques, souvent situées à d'assez grandes distances, le papier dont il avait besoin : c'est ce qui explique pour-

(1) M. Gazzera cite dans une note un auteur dont le témoignage semblerait prouver que la *roue dentée* n'était pas une marque exclusivement particulière au papier de Lyon. M. Koning, dans une dissertation *sur l'origine, la découverte et la perfection de l'imprimerie* (dissertation peu connue, quoiqu'elle ait été couronnée, en 1816, par l'académie de Harlem, traduite en Français et imprimée à Amsterdam, en 1819, in-8.°), compte, en effet, au nombre des marques du papier, sur lequel furent faites les premières impressions, celle de la *roue dentée*, qu'il dit avoir vue dans la plus ancienne édition du *Speculum*, imprimée en Hollande, et de l'*Ars bene moriendi ;* mais comme il avoue qu'à l'époque de la publication de ces petits ouvrages, la Hollande ne possédait point de papeterie, et qu'on y faisait venir le papier d'Anvers, en admettant la vérité de ce dernier fait, ce serait toujours une question de savoir si le papier à la *roue dentée* se fabriquait à Anvers, point qui ne pourrait être éclairci que par l'examen des livres qui y ont été imprimés dans le XV.e siècle, ou si ce papier n'y était point apporté de France par la voie du commerce, et répandu ensuite dans la Hollande et les Pays-Bas.

quoi il existe peu de livres du premier âge, un peu volumineux, qui ne soient composés d'un mélange de papiers marqués de différentes marques.

M. Gazzera ne prétend donc pas que la qualité du papier soit, à elle seule, un moyen suffisant pour déterminer avec certitude le temps et le lieu d'une édition. Il y avait des marques communes en quelque sorte à tous les pays : la tête de bœuf, la main, la couronne, la balance, l'étoile, l'arc, les ciseaux, la rose, se voient sur les papiers d'Allemagne, comme sur ceux de France et d'Italie (1). Lorsque Breitkopf assure que la tête de bœuf appartient à l'Allemagne, et qu'on doit regarder comme sorti des presses de Faust tout livre où on la retrouve, il ne faut pas entendre cette proposition dans un sens absolu ; on ne doit la prendre que dans ce sens que les livres qui à des caractères incontestables d'antiquité joignent les signes d'une impression allemande et sont en outre exécutés sur un papier marqué de la tête de bœuf, sont assurément de Faust :

Grandia chalcographi referunt miracula Fausti.

La marque du papier n'est point par elle-même une preuve complète, mais elle peut être un indice, et c'est à ce titre que les bibliographes la recommandent à notre

---

(1) Aujourd'hui l'usage de marquer le papier par une figure empreinte dans la pâte n'est pas général en France : je crois même que les marques qu'on y emploie quelquefois, telles que la cloche, la coquille, etc., servent plutôt à distinguer les différentes espèces de papier qu'à indiquer les papeteries d'où elles sortent ; mais, par l'art. 1.er d'une loi du 17 janvier 1794, les fabricans sont tenus, à peine de confiscation et de 300 livres d'amende, de mettre leurs noms et ceux de leurs manufactures dans les formes dont ils se servent.

attention, et s'en servent parfois très-utilement dans les recherches relatives à leurs études. Après avoir cité sur ce point des exemples et des autorités, M. Gazzera en fait l'application au volume, objet principal de son mémoire, et il résume à peu près de cette manière tout ce qu'il a dit jusques-là : L'ensemble de la composition, la qualité du papier, la forme des lettres ne permettent pas de voir dans ce volume une édition allemande ; les mêmes signes et l'épithète de *panormitanus* appliquée à Pétrarque excluent l'idée qu'il soit le produit des presses italiennes : mais les caractères en sont absolument semblables à ceux du *Prudentius* de Lyon, 1490 ; mais il offre un papier marqué de la même marque, c'est-à-dire, de la *roue dentée*, et nous avons vu que cette marque était celle d'une papeterie lyonnaise et qu'elle existait dans un grand nombre d'impressions faites au XV.e siècle dans la même ville. Ces indices réunis ont assez de force pour qu'on puisse en conclure, sinon avec une pleine certitude, du moins avec une grande probabilité, que le dialogue *de vita solitaria* de Lombardo da Serigo, ou dalla Seta, a été imprimé en France, à Lyon, vers 1495.

Le reste de la dissertation est consacré à revendiquer en faveur de notre cité, par des motifs semblables, l'impression de quelques autres ouvrages. C'est d'abord celle d'un livre fort rare, dont Panzer a dit un mot sur la foi de Maittaire, mais que ni l'un ni l'autre de ces savans n'a été à portée d'examiner. Son format est petit in-4.° ; le caractère est semi-gothique ; les feuilles ont des signatures ; elles ne sont pas chiffrées ; chaque page entière a 29 lignes. Le temps, le lieu de l'impression et le nom de l'imprimeur sont omis. Le titre,

placé au haut de la première page en deux lignes compactes et en petites lettres, est ainsi conçu : *Tractatus potestatum dominorum et libertatum subditorum* ; le restant du feuillet est blanc. Au commencement du feuillet suivant on lit le mot *titulus*, et tout de suite après : *Sequitur tractatus. de et super libertatib. franchesiis peminecijs ac exeptionibus a subiectioe dnionq. teporaliu eminet. fructifere et solaciose civitat. gebenn p me* iohanem baguyon *legu. bachalariu. Ciue. laus. gebenn. ad pns residente. inter juris pfessores minimu. edit' paternitati illustrissimi et reverendissimi dni nri dni Francisci de sabaudia misatoe dina auxitani Archiepi ipsius gebenn. pncipis ac epat' ejusde. aplici administratoris dignissimi direct' ad ta ipius r. d. psulis laude q spectabiliu sindicor. clarissimor. decurionu. cosulum nobiliuq. et venerabiliu. dicte civitat' suppoitor. honore. ɔgratulatione et ɔsolatione isto mese februarii M. cccc. octuagesimo septimo editus.* A la fin de l'ouvrage on trouve ce qui suit : *Vadat huc jam opusculum ad aures r. p. dni Andree de malnada utriusq juris doctoris sed aplice prothonotarii ecclsie cathedralis beati Petri geben. patroni canonici et cantoris, ac vicarii et officialis episcopatus geben. equissimi domini mei honorandissimi et utique pstantissimi cuius vices*, etc. L'auteur (le bachelier Jean Baguyon de Lausanne) recommande son livre à André de Malnanda, et il le prie de le supprimer s'il le croit indigne d'être livré au public, et, dans le cas contraire, de le revoir et de le corriger. M. Gazzera entre dans quelques détails historiques sur cet André de Malnanda et sur François de Savoie, auquel l'ouvrage est dédié. François de Savoie, archevêque d'Auch, prince et administrateur de la ville et du diocèse de Genève, est le même personnage qui, sous le titre de

gouverneur et de lieutenant-général, gouvernait cette ville pendant la minorité de son petit-neveu le duc Charles Jean II, avec la duchesse Blanche de Montferrat, tutrice de ce même duc. Cette régence attira sur eux l'admiration universelle; par la prudence, la justice, la fermeté, l'habileté dont ils firent preuve dans ces temps difficiles de troubles et d'agitations. Il est plus que probable que François de Savoie joignait aux talens d'un bon administrateur l'amour des lettres, et qu'il accordait à ceux qui les cultivaient une honorable protection. Ce fut la renonciation faite par Urbain *de Chivron* qui donna lieu à son élection à la place d'administrateur du diocèse et de prince de la ville de Genève; et il prit solennellement possession de cette place avec son frère Philippe de Bresse, le 31 juillet 1484. Il mourut à Turin l'an 1490. Quant à Malnanda, il appartenait à une famille originaire d'Espagne, établie à Genève, et du temps de Spon (1), une vigne située aux environs de cette ville portait encore le nom de vigne des Malnanda. L'épitaphe d'André, rapportée par le même Spon, nous apprend qu'il cessa de vivre au mois de juillet 1499. Le livre de Baguyon, malgré ces expressions qui terminent l'espèce de titre ou de préambule que j'ai transcrit plus haut: *isto mense febbruarii M. cccc. octuagesimo septimo editus*, paraît à M. Gazzera avoir été imprimé à Lyon plutôt qu'à Genève où il avait été composé. Suivant notre auteur, le mot *editus* ne s'applique point à l'impression, il exprime seu-

(1) Médecin et antiquaire célèbre, né à Lyon dans le XVII.e siècle. Voyez son *Histoire de la ville et de l'état de Genève*; Lyon, 1682, 2 vol. in-12, ou Genève, 1730, 2 vol. in-4.°

lement que l'ouvrage avait été achevé à l'époque dont il s'agit. M. Gazzera rappelle à ce sujet les contestations que fit naître entre les villes de Harlem et de Mayence l'édition supposée du *liber creaturarum*, et les débats qui s'élevèrent en France et ailleurs sur le *Libellus Florii de amore Camilli et Emiliæ*. On lisait ces mots dans la souscription de ce dernier volume: *Expletus est* Turonis *in domo Guillermi Archiepiscopi Turonensis anno millesimo quadrigentesimo sexagesimo septimo*; et de ces termes équivoques on concluait que Tours était la première ville, en France, où l'art typographique eût été introduit: étrange opinion qui n'eût pas eu de partisans, si l'on avait pris garde que, dans le premier âge de l'imprimerie, et même long-temps auparavant, on se servait d'*editus* dans le sens de *fini*, de *terminé*, et non dans celui de *formis impressus ahenis*. Les imprimeurs copiaient alors servilement les manuscrits, et par conséquent la mention faite quelquefois par l'auteur de l'époque où il avait achevé sa composition. Lichtemberger et d'autres écrivains en citent de nombreux exemples. M. Gazzera se contente de rapporter celui du livre suivant, omis par Panzer et indiqué par Sardini comme faisant partie des bibliothèques de Lucques, à la fin de son ouvrage sur les éditions de Janson, n.º 17: *Bruni francici de sancto Severino tractatus de indiciis et de tortura*, qui est terminé ainsi: *EDITUS pro majori parte in inclita civitate senarum in anno Dom.* 1493 *de mense octobris dum in ea gererem magistratum tenendo locum et vice pretoris, et in eadem civitate fuit* impressus *per spectabilem virum Henricum de Harlem anno domini nostri Jesu Christi* 1495 *de mense julii.* Le *Florius*, composé à Tours, était sorti des presses

de Pierre de Cæsaris et Jean Stol, à Paris, vers 1471. D'ailleurs, à l'inspection seule du livre de Jean Baguyon, on reconnaît que l'impression doit en être postérieure de quelques années à 1487. Il est vrai que l'imprimerie fut introduite à Genève par Adam Steynschawer dès 1478, et la bibliothèque de Turin possède une rare édition de Genève, imprimée cette même année, et à la fin de laquelle on lit: *Cy finist le liure de sapience imprime a Geneve l'an mil quatre cent* LXXVIII *le neufieme jour du mois d'octobre*; mais, outre que la forme des caractères est différente, la marque du papier l'est aussi: celle du *livre de sapience* est une petite croix (*inalberata*), et celle du *Tractatus potestatum* est la *roue dentée*. Si l'on ajoute à cela que le caractère plus gros, avec lequel ce dernier est imprimé, ressemble à celui du *Prudentius*, et à celui d'un autre livre d'édition lyonnaise, le *liber florettus*, 1497, la conjecture que l'ouvrage de Baguyon est dû également à une des nombreuses imprimeries de notre ville, acquiert un haut degré de probabilité.

Il faut en dire autant, selon M. Gazzera, du livre *de imitatione Christi et contemptu mundi*, petit in-8.°, semi-gothique, sans date ni lieu. Les mêmes indices, et notamment la *roue dentée*, le signalent comme lyonnais. Le catalogue de la Vallière le mentionne sous le n.° 724., mais sans indiquer l'endroit où il a été imprimé: seulement sa date y est fixée à 1470; mais M. Gazzera le croit plus récent d'environ dix années. Du reste, cette édition de l'*Imitation* est très-remarquable, et elle peut être de quelque considération dans la question, si souvent agitée, de savoir quel est le véritable auteur de cet ouvrage: le nom d'A-Kempis, à qui on

l'attribue gratuitement et par habitude, ne s'y trouve pas, mais on y lit celui de S. Bernard.

La marque et la qualité du papier, la qualité de l'encre et la forme des lettres doivent encore faire assigner à la typographie lyonnaise les éditions suivantes qui sont aussi sans indication de date ni de lieu, et que Panzer n'a pas connues : *Regimen sanitatis cum expositione Arnaldi de Villanova*, petit in-4.°, gothique, à deux colonnes, non chiffré, avec signatures ; *Legenda sanctorum Jacobi de voragine*, etc., in-fol., gothique, à deux colonnes, non chiffré, etc ; et enfin *liber phisionomiæ magistri Michaelis Scoti*, petit in-4.°, gothique, aussi sans chiffres, avec signatures. A la fin de ce dernier, on voit une enseigne d'imprimeur dans un cadre, avec un monogramme qui paraît formé des lettres I. G. gothiques. La même gravure se retrouve à la fin du *liber creaturarum sive de homine a Rev. Raymondo Scheyden*, etc., en sorte que, si le *liber Scoti* est de Lyon, il faut donner aussi au même imprimeur et à la même ville ce *liber creaturarum* qui ne présente aucune note typographique. Le titre occupe quatre lignes sur la première page ; il est en lettres ordinaires et compactes. Après sept feuillets de table et un feuillet blanc, les feuillets sont numérotés dans la marge supérieure en lettres, fol. I, fol. II, fol. III, etc. Le caractère est gothique ; le texte est sur deux colonnes, avec signatures, le papier n'a aucune marque. Laire dit que l'impression paraît être de Strasbourg ; mais il ne donne pas les raisons sur lesquelles il fonde sa conjecture, et M. Gazzera, tant que ces raisons ne lui seront pas connues, croit pouvoir, par celle qu'il a donnée lui-même, ajouter encore cette édi-

tion à la liste des éditions lyonnaises. Deux autres petits indices lui semblent confirmer son opinion : c'est 1.° que l'exemplaire de la bibliothèque de Turin vient de France, car on lit dans l'intérieur de la couverture ces mots d'une écriture très-ancienne : *Ad usum fris Jacobi forbsy alias coluby ordis minor. conventus marsillie ;* 2.° que les deux feuillets de garde, qui sont aussi fort anciens, sont marqués d'une main étendue avec une étoile au-dessus du doigt *medius*, marque qui se retrouve, unie à la *croix dentée*, dans beaucoup de livres imprimés à Lyon.

Enfin, Fossi, tom. II, col. 119 de son catalogue, décrivant un volume destitué pareillement de toute note typographique, in-4.°, gothique, avec fig., intitulé, *La belle Maguelone*, observe que le papier est marqué d'une espèce de roue : *Charta signatur figura quadam rotae :* à ce signe M. Gazzera n'hésite pas à mettre aussi cette édition au nombre de celles qui ont été produites par les fécondes presses lyonnaises.

C'est là que se terminent les recherches du docte bibliothécaire : il ne les présente lui-même que comme un essai, et il exprime le désir qu'elles soient poussées plus loin. « Ces notices bibliographiques, dit-il, sur quelques points de la typographie de Lyon dans le XV.e siècle, doivent suffire, je crois, pour montrer quelle abondante moisson de nouvelles découvertes il reste à recueillir à quiconque formera le beau dessein de retracer l'historique des premiers progrès de l'imprimerie dans cette antique et populeuse cité. Je verrais avec plaisir que mes petites investigations, quelles qu'elles soient, excitassent quelqu'un des nombreux et habiles littérateurs que cette ville s'honore de compter dans son sein,

à entreprendre ce travail. Ce serait un monument élevé à la gloire de la patrie, et qui placerait le nom de son auteur à côté de ceux des Debure, des Rive, des Mercier de S. Léger, des Peignot, des Van Praet et des Barbier, que des travaux du même genre ont illustrés et recommandent au souvenir de la postérité. »

Espérons, Monsieur, que le vœu de M. Gazzera s'accomplira bientôt, et remercions-le, en attendant, des renseignemens précieux qu'il nous fournit sur une des parties les plus intéressantes de l'histoire de Lyon.

Agréez, etc.

B.

STATISTIQUE RURALE.

SUR LES VACHES DU DÉPARTEMENT DU RHONE, LEUR NOMBRE ET LEURS PRODUITS.

Nous avons pris l'engagement de faire connaître quelle est, année commune, la consommation de la viande de boucherie dans la ville de Lyon ; nous avons annoncé que nous nous proposions de comparer, sous ce rapport, notre ville et la capitale : poussant plus loin nos recherches, c'est la consommation de viande dans la France entière que nous devons évaluer approximativement (1).

Mais comme il nous manque encore quelques élémens pour composer ce tableau, nous sommes forcé de le

(1) Voy. tom. I., pag. 206.

renvoyer à un autre moment qui, nous l'espérons, sera très-prochain.

Nous allons exposer l'état approximatif du nombre des vaches nourries dans notre département, et celui de leurs produits en lait, beurre, fromage, veaux, etc.

Les vaches à lait sont en grand nombre dans les environs de Lyon; on en compte plus de 600 sur le territoire de la ville de la Guillotière; il n'en existe pas moins de 400 sur celui de la Croix-Rousse, de 300 à St-Irénée, ainsi que dans chacune des communes d'Ecully, Tassin, Francheville, Ste-Foy, Oullins, St-Genis-Laval; et si nous parcourions ainsi toutes les communes du département, nous trouverions que le nombre total des vaches qui y sont entretenues surpasse de beaucoup celui que M. le comte Chaptal attribue au département du Rhône (1).

En effet, j'ai visité, à diverses époques, dans l'intérêt de la statistique, quarante communes du Rhône: il en est un beaucoup plus grand nombre à l'égard desquelles j'ai recueilli des renseignemens positifs, et je me suis assuré que les deux tiers d'entre elles possédaient plus de 200 vaches. Il en est plusieurs, surtout dans les montagnes du Lyonnais, qui en nourrissent une quantité beaucoup plus considérable: c'est ainsi qu'on ne peut pas évaluer à moins de 800 le nombre de vaches existant dans chacune des communes de St-Martin-d'en-haut, de Larrejasse, de Vaugneray; à moins de 600 celles de St-Laurent-de-Chamousset, de Haute-Rivoire, de Chambost, de St-Clément, de Villechenève, d'Aveize, de Montrotier; à moins de

(1) De l'Industrie française, tom. II, pag. 197.

de 4 à 500 celles qui existent à Brugnoles, à Montromand, à Mey, à Thurin.

La partie du Beaujolais que j'ai visitée m'a paru moins riche en bétail : je ne crois pas néanmoins que, parmi les communes de cette partie de la province, il y en ait beaucoup dont les vaches soient au-dessous de 200, et il en existe 800 aux Arnas, 500 à Quincieux, 400 à Anse, 300 dans chacune des communes de Morancé, de Charantai, de St-Lager.

Les communes du département où le bétail m'a semblé le moins nombreux et le plus chétif, sont celles des montagnes du Beaujolais où domine l'esprit manufacturier. Telles sont Valsonne, St-Clément-de-Valsonne, St-Apollinaire, Dieme, St-Loup, etc. La plupart d'entre elles n'ont pas 200 vaches ; mais Amplepuis en possède plus de 400 ; Bagnols, le Bois-d'Oingt, Chamelet, à peu près un pareil nombre.

Cependant, le nombre des communes du département étant de 260, il faudrait n'évaluer qu'à un peu plus de 200, comme terme moyen, celui des vaches de chaque commune, s'il était vrai, comme le dit M. le comte Chaptal, que le département entier entretienne seulement 32,949 vaches.

Cette évaluation est trop faible au moins d'un tiers, et cependant le Rhône, comme presque toutes les autres contrées de la France, pourrait augmenter de beaucoup le nombre de ses bestiaux, et il l'augmentera un jour.

On ne tardera pas à sentir que notre bétail ne suffit pas à nos besoins, et qu'au lieu de payer à l'étranger une solde annuelle pour de la viande fraîche, pour des salaisons, pour des cuirs, des laines et des soies, du beurre et du fromage, de la cire et du miel, c'est à nous à lui vendre tous ces objets.

Je me propose de revenir sur une question qui intéresse si éminemment la statistique et l'économie politique. Je dois me borner aujourd'hui à faire voir combien est avantageux l'entretien des vaches, surtout aux portes d'une grande ville.

Les vaches des environs de Lyon étant bien nourries, donnent journellement, pendant dix mois de l'année, sept à huit litres de lait qu'on tire en trois fois : le matin, à midi et le soir. De ces traites, une seule, celle du matin, n'est pas écrêmée ; on la mêle avec la traite de la soirée de la veille. Il est rare qu'on fasse du beurre avec la crême recueillie, parce qu'on trouve plus de bénéfice à la vendre en nature ; on fait plus rarement du fromage. Le lait obtenu dans la banlieue d'une grande ville est peut-être la seule matière première dont le prix diminue nécessairement après avoir été l'objet d'une fabrication.

Le litre de lait vaut à Lyon 20 centimes : ainsi la vache qui, autour de notre ville, en fournit huit litres, et c'est le plus grand nombre, rapporte à son maître 1 fr. 40 cent. par jour. Il est des vaches qui en donnent une quantité bien plus considérable. J'ai vu à la Guillotière, dans l'étable de Mad. R., trois vaches de Suisse, nourries à la luzerne, qui fournissaient chacune vingt-quatre litres de lait.

On évalue auprès de Lyon, le produit nét d'une bonne laitière à 100 fr., non compris le fumier. C'est la moitié de la valeur moyenne des vaches laitières.

Vendues au même prix à quelques lieues de Lyon, ces vaches ne rapportent que 50 fr., parce que leur lait, ne pouvant être débité en nature, est converti en beurre et en fromage.

Les vaches grandes laitières ne sont réellement précieuses qu'aux portes des grandes villes, attendu qu'on n'en obtiendrait pas du beurre et du fromage dans la proportion du lait qu'on en retire. Je me suis assuré qu'une vache de Bresse, donnant six pots de lait, fournissait à peu près autant de crème, autant de substance caseuse qu'une vache de Suisse, dont on retirerait deux fois plus de ce fluide.

Le beurre constitue le produit principal des vaches entretenues dans les montagnes du département. Celui qui nous arrive des cantons de Montrotier, de Bessenai, de St-Symphorien-le-château, est d'une qualité supérieure; il vaut, en été, sur les lieux, 60 c. la livre, et 75 en hiver. Une bonne vache, bien nourrie et ne travaillant pas, en donne 6 ou 7 livres toutes les semaines; elle donne de plus 12 à 14 livres de fromage, valant 30 c. la livre.

On fait en outre à St. Laurent-de-Chamousset, avec le lait de beurre une espèce de fromage de qualité inférieure, qui est consommé à la ferme. Il en est, pour ainsi dire, de même de toutes les autres espèces de fromages de vaches, fabriqués dans le département: non-seulement aucune d'elles n'est l'objet d'une exportation; mais encore celles qu'on consomme dans les villes sont apportées du dehors.

L'infériorité très-remarquable des fromages du Rhône tient au peu de soin qu'on apporte à sa fabrication, à l'habitude de faire trop chauffer le lait, à celle de le dépouiller presqu'en entier de l'élément butireux pour obtenir un produit plus lucratif.

On nourrit dans le Mont-d'or quelques vaches dont le lait sert à faire *du fromage de chèvre;* mais on a

remarqué que cette sophistication n'était pas toujours possible, attendu que le lait de plusieurs vaches refuse de se mêler à celui de chèvre.

Il se fabrique depuis long-temps à Ste-Colombe, et depuis quelques années, à Ste-Foy, une espèce de petit fromage qu'on appelle recuites: on l'obtient en faisant infuser dans du lait de vache quelques feuilles de laurier cerise (*Prunus lauro-cerasus*), on pressure après l'ébullition, et on place le caillé dans de petits vases en terre cuite, persillée pour l'écoulement du petit-lait. Ces fromages ne se durcissent pas; ils ont un goût de noisette très-agréable qu'ils doivent à l'acide prussique contenu dans le laurier cerise. Une feuille de cet arbuste suffit pour un litre de lait, et avec ce litre on fait une douzaine de recuites qui se vendent 30 c. sur les lieux. Il s'en consomme beaucoup à Vienne, et l'on en apporte à Lyon où elles figurent honorablement au dessert: les gourmets savent les distinguer de celles de Ste-Foy, qui sont faites dans de petits vases non persillés.

Ce petit genre d'industrie met quelqu'aisance dans Ste-Colombe, et il est peut-être très-susceptible d'extension.

Quoiqu'il en soit, il est certain que les vaches du Rhône, même à une certaine distance de Lyon, sont assez productives quand on les a bien choisies et qu'on les nourrit largement.

J'ai vu chez M. C., à Dommartin, trois vaches qui lui coûtent ensemble 600 fr. Il dépense pour les nourrir à l'étable 360 fr.; elles lui rapportent en beurre et en fromage 450 fr., en veaux 72 fr., et beaucoup de bon fumier.

Trois vaches de pays, belles et bien nourries, va-

lant chacune 250 fr., ont donné chez M. de V. à Marsilly-d'Azergues 383 livres d'excellent beurre qui a été vendu 316 fr. 40 c., plus 1100 petits fromages dont on a retiré 165 fr. On a évalué à 200 fr. la valeur des fromages et du lait consommés dans le ménage. On a enfin obtenu trois veaux, valant ensemble 72 fr. Ces sommes réunies forment, produit brut, un total de 653 fr. 40 c. non compris le fumier.

M. de L. qui possède dans son domaine de Vernaison trois vaches plus belles encore, évalue leur produit brut ainsi qu'il suit: en beurre 468 fr., en fromage 100 fr., en tout 160 fr., total 728; il compte les veaux pour la non valeur du lait causée par l'allaitement.

Certes, ces calculs sont bien différens de ceux que M. le comte de Neufchâteau a fait des produits en laitage dans une ferme flamande : le beurre n'y est porté pour chaque vache qu'à la modique somme de 60 fr., et le bénéfice net de ces animaux y est presque tout dans la valeur du fumier.

Mais si nos vaches, bien choisies et bien tenues, de la plaine de Villefranche et des montagnes du Lyonnais, fournissent six ou sept livres de beurre par semaine, celles des montagnes envahies par les manufactures, celles des vignobles du Beaujolais en donnent à peine deux livres et demie, avec du fromage dans la même proportion. Ces produits y sont estimés 60 fr.: aussi, quand le propriétaire n'en retire pas la moitié en nature, le fermier ne lui paye-t-il pour cet objet que 30 fr.

Les très-bonnes laitières ont plus de lait qu'il n'en faut à leurs nourrissons : j'ai vu à la ferme des Garets à Belligny, une vache de Suisse qui, tout en allaitant un superbe veau, donnait quatre litres de lait par jour;

j'ai vu des vaches qui ne consentent à abandonner leur lait à la trayeuse qu'à la condition de recevoir d'elle des raves, des navets ou d'autres alimens choisis : ces vaches sont moins estimées que les autres, parce que, disent les fermiers, on est obligé de leur *payer le lait*.

La douceur de la trayeuse influe beaucoup sur l'abondance de ce fluide, il en est de même de l'exactitude à traire à certaines heures fixes et déterminées. La première de ces qualités est générale dans les campagnes du Rhône ; mais la seconde ne se rencontre pas toujours, et trop souvent les filles laitières, détournées par d'autres occupations, éprouvent un très-grand déficit dans le produit des traites irrégulières ; elles sentent en général les avantages de la propreté, elles lavent les trayons avec de l'eau froide, nettoient exactement leurs ustensiles, et tiennent fort bien la laiterie. Elles n'ignorent pas que le dernier lait qui arrive est le plus crémeux : aussi ont-elles soin de traire jusqu'à la dernière goutte.

La manière dont elles font le beurre est simple et assez bien entendue : elles lèvent la crème en hiver 24 heures, et en été 12 heures après la traite. Cette opération se fait en perçant la pellicule crémeuse et décantant le lait par cette ouverture. La crème étant introduite dans la baratte, on l'agite avec une palette de bois qui fait continuellement le tour du vase. Le mouvement est uniforme, modéré et toujours de même côté. Lorsque le beurre est pris, on le retire pour le laver dans l'eau fraîche, et l'on renouvelle ce liquide jusqu'à ce qu'il s'échappe clair et limpide.

Les fermiers intelligens savent à quels caractères on peut reconnaître une bonne laitière. Sans mettre une

grande importance à l'embonpoint, à la beauté des formes, à ce qui fait que la vache est, selon leur expression, *bien roulée*, ils s'attachent principalement au luisant des cornes, à la mollesse de la peau, à la finesse du poil, à la douceur du regard, à l'ampleur des veines mammaires, au volume des pis, à celui des mamelles, pourvu qu'elles soient en même temps peu charnues. Quelques-uns s'imaginent que les meilleures crémières sont celles qui ont la queue et les oreilles jaunes ; tous préfèrent la robe d'un blanc jaunâtre qu'ils nomment *fromente* du nom de la plus précieuse des céréales ; tous repoussent la couleur noire comme attirant les mouches, et ils nomment vaches aux mouches celles de cette couleur.

Déjà Olivier de Serre avait dit : *Sur quoi on notera que les vaches emmantelées de noir craignent plus les mouches qu'autant d'autre couleur.*

Les cultivateurs du Rhône ont confirmé, par une constante expérience dans les plaines, comme sur les montagnes, l'observation d'Olivier de Serre dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à eux.

Après avoir considéré les vaches du département sous le rapport de la production du lait, du beurre et du fromage, nous allons dire un mot des veaux qu'on en obtient.

Les trois-quarts des vaches mettent bas une fois toutes les années, et quelques-unes produisent deux veaux en une seule portée.

Le fermier est dans l'usage d'envoyer à la boucherie les premiers-nés de ses vaches : il est persuadé qu'ils sont constamment plus petits, plus faibles, plus difficiles à élever que ceux qui les suivront. Cette opinion, étrangère aux connaissances physiologiques, est répandue dans

d'autres départemens, et on la retrouve dans des ouvrages d'agronomie.

On a voulu aussi frapper de réprobation les poulains premiers-nés ; mais un grand maître dans l'art des haras s'est élevé contre ce préjugé ; il s'exprime ainsi dans un livre classique sur cette matière :

« On a dit que le premier poulain était rarement » aussi étoffé que les suivans, parce que se trouvant » dans un espace qui n'avait pas encore été occupé, » il était obligé de préparer à ses dépens la place » des autres. Cette idée est aussi fausse à l'égard de » la jument qu'à celui des *autres femelles*, dont toutes » les premières productions sont aussi bonnes, aussi » fortes et aussi vigoureuses que les autres, lorqu'elles » ont été bien soignées d'avance, par le choix de l'étalon » et de la jument dont ils sont issus, comme après leur » naissance (1). »

Ainsi, d'après M. Huzard, on pourrait élever avec succès les premiers veaux comme les premiers poulains, si l'on avait apporté des soins dans le choix des mâles et des femelles qui les ont produits. Ce principe est confirmé par l'exemple que donne à Belleville M. P., chez qui j'ai vu un superbe bœuf, premier-né d'une vache de deux ans et demi.

Jaloux d'entretenir un beau bétail, ce nourrisseur ne fait pas couvrir, avant l'âge de deux ans et demi, les vaches dont il veut conserver les productions ; peut-être devrait-il les attendre un peu plus long-temps. Les animaux, en effet, ne sont très-propres à multiplier leur

(1) Instruction sur l'amélioration des chevaux en France, par M. Huzard, pag. 235.

espèce que lorsque leur accroissement est complet, et l'on sait que, pour la génisse et le taureau, ce terme est entre trois et quatre ans.

Quelque peu de soin qu'on apporte à appareiller les taureaux et les vaches, il naît dans notre département des veaux, non-seulement dans toutes les saisons, mais encore dans tous les mois de l'année. Le plus grand nombre néanmoins vient au monde dans les mois de janvier, février et mars. On préfère ces derniers pour en faire des élèves, parce qu'après le sevrage, ils peuvent suivre leur mère et commencer à paître.

C'est ordinairement à l'âge d'un mois que les veaux sont envoyés à la boucherie : ils pèsent alors 100 à 120 liv., et ils valent de 20 à 22 fr. Il nous arrive quelquefois des montagnes du Lyonnais des veaux de six semaines, pesant jusqu'à 200 liv., et valant de 40 à 50 francs. D'un autre côté, des veaux de quinze à vingt jours sont livrés à la boucherie par les nourrisseurs des environs de Lyon, qui trouvent plus de bénéfice à vendre le lait de leurs vaches qu'à attendre que leurs veaux de boucherie aient atteint un mois, âge prescrit par les règlemens. Ces veaux se vendent à un si bas prix que, si l'on était obligé de les transporter à une certaine distance, il vaudrait mieux les jeter à la voirie; et l'on ne livrerait pas à la consommation un aliment insalubre. Ces veaux, au reste, entrent rarement à Lyon, parce qu'ils sont tarifés à l'octroi comme ceux qui pèsent 200 livres.

Soit qu'on destine ou non les veaux à la boucherie, on a la mauvaise habitude de les manier beaucoup trop. On les attache à un piquet à quelque distance de leur mère et on les lui amène huit à dix fois par jour : il

vaudrait sans doute mieux les laisser l'un et l'autre libres dans une étable séparée, afin que le petit tetât sa nourrice autant de temps et aussi souvent qu'il le voudrait. Si on le destine à la boucherie, on le nourrit copieusement, et dans quelques fermes on lui écrase tous les jours dans la bouche trois ou quatre œufs qu'il avale avec la coquille; on lui donne en outre des boulettes de farine; on lui fait boire du lait dans lequel on a délayé de cette farine; on lui accorde deux nourrices, etc.

On peut, à l'aide de ces divers procédés, amener les veaux de boucherie à un volume énorme : tel était celui que j'ai vu à Arnas, qui, à l'âge de cinq semaines, pesait 220 livres. Ce n'est pas, au reste, de ce pays, mais des montagnes du Lyonnais que nous arrivent ces veaux volumineux et succulens qu'on vend au marché de St-Just.

J'ai parlé des vaches sous les rapports du lait, du beurre, du fromage, des veaux; je n'ai rien dit du fumier qu'on en retire et du travail qu'on peut en obtenir.

Sous ce dernier rapport, faut-il adopter sans examen ce qu'on a dit et répété si souvent dans les livres d'agriculture, sur la *nécessité* de n'exiger aucune espèce de travail des vaches à lait? Tel n'est pas l'avis de M. Lullin, habile agronome des environs de Genève, pays renommé par son agriculture. M. Lullin écrit à M. Chancey que partout on substitue les vaches aux bœufs pour l'attelage des charrues: si elles sont, dit-il, convenablement nourries, elles donnent autant de lait que celles qui ne sont pas attelées. Quant aux bœufs, ajoute-t-il, ils ne doivent être, en attendant la boucherie,

que des machines à fumier. Un grand et habile propriétaire, M. Loys, a un nombreux troupeau de vaches, et il les attèle toutes.

L'attelage des vaches à la charrue, en remplacement des bœufs, est, selon M. Chancey, l'une des plus grandes améliorations que l'on puisse introduire dans la culture des céréales de ce département. En supposant, en effet, que quatre bonnes vaches coûtent plus d'entretien que deux bœufs, cette différence est plus que compensée par le bénéfice du lait et des veaux et l'augmentation du fumier. Dès 1803, les avantages de ce mode de culture avaient été signalés dans la Bibliothèque britannique.

Que prouve, en effet, le chétif état de nos vaches attelées? qu'elles sont naturellement faibles et débiles, qu'on les nourrit, qu'on les loge fort mal, et que souvent on les excède de travail. Mais qu'on apporte plus de soin dans la reproduction de l'espèce du bétail, qu'on observe mieux, à l'égard des vaches surtout, les règles de l'hygiène, et bientôt on éprouvera la justesse de l'axiome du vieux Caton, à qui l'on demandait le secret de s'enrichir par l'agriculture: *Primò pascere*, répondit-il, *secundò pascere*, *deniquè pascere*.

G.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

VII.e ARTICLE.

NOTICE SUR JEAN-MARIE MOREL, NÉ A LYON, ET MORT DANS CETTE VILLE, EN 1810, A L'AGE DE 83 ANS.

Suivant le jugement du chantre des jardins, J.-M. Morel est un architecte paysagiste,

Dont l'éloquente voix
De la simple nature osa plaider les droits.

Il a composé un ouvrage qui a pour titre : *la Théorie des jardins ou l'art des jardins de la nature*, et qui a obtenu deux éditions. L'abbé Delille l'appelle un *charmant traité*, et, en sa qualité de grand traducteur, il en a traduit en vers plusieurs passages. La prose de Morel n'en conserve pas moins son prix.

Hirschfeld, auteur danois, pense qu'autrefois, dans la composition des jardins, on était parti d'un principe faux. Les jardins tenant de très-près aux édifices, on les soumettait aux règles de l'architecture ; la régularité, la symétrie et l'exactitude devaient régner dans les uns comme dans les autres. L'art des jardins n'était que de l'architecture aplatie sur le terrain. Loin de se borner à cette ordonnance régulière que peuvent comporter, jusques à un certain point, les promenades royales, on porta en tous lieux le niveau, la règle et l'équerre ; on découpa les gazons en dessins grotesques ;

on tourmenta les arbres pour les aligner et en composer des figures gigantesques et bizarres ; on asservit les eaux dans des prisons, et par des machines colossales on leur demanda des résultats étonnans, effrayans, sans goût, sans grâce, sans utilité ; on s'amusa à faire des monstres, et un art ridicule étouffa la nature.

Lorsqu'on fut las des parterres brodés en buis, des tonnelles en cerceaux peints, des avenues droites à angles bien réguliers,

> Des arbres bien peignés,
> Des petits salons verts bien tondus, bien soignés ;
> D'un plan bien symétrique où, jamais solitaire,
> Chaque allée a sa sœur, chaque berceau son frère,

et de ces labyrinthes sans air, sans vue, sans soleil, compositions étranges, domaine humide des insectes, que l'on ne pouvait parcourir qu'en vertu d'une condamnation expresse, on passa au genre anglo-chinois. On associa confusément, dans la même enceinte, les sites, les monumens, les végétaux des quatre ou cinq parties du monde ; on vit une statue de Vénus sous une chaumière suisse, une caricature indienne dans un temple de Diane ; on traversait un pont sans eau, on franchissait des rochers rapportés, et l'on parvenait à la hutte fumante du Lapon en contraste avec une pyramide d'Egypte ; un château-fort gaulois servait de pendant à un *casino* d'Italie, et le fermier du château respirait avec sa famille sous un temple de Palmyre, tandis que tous les nobles individus de la basse-cour pullulaient dans l'enceinte d'un amphithéâtre romain.

Enfin Morel vint. Modeste, sensible, bon, simple de mœurs, doué d'un esprit juste et observateur, d'une ame forte et de talens supérieurs, il était destiné à faire

révolution dans les jardins : il y sema des idées libérales comme la nature. Son génie a créé l'art.

Peintre élégant, savant musicien, J.-M. Morel avait deviné les mathématiques. Agé de seize ans, il enseignait la haute géométrie aux élèves du corps des ponts et chaussées qui l'avait adopté. A dix-sept ans et demi, il fut nommé sous-ingénieur de la province du Lyonnais. Appelé ensuite à Paris, il obtint au concours la place d'architecte du prince de Conti dont il devint l'ami. Le prince abandonna ses domaines au goût, à l'intelligence de l'artiste, et l'artiste, en grand maître, répandit dans les jardins du prince des beautés qui parurent nouvelles et surprenantes ; et pourtant ce n'était que les propres richesses d'une nature sans apprêts, sa brillante variété, et cette majesté naïve qui reprit tous ses droits sur les cœurs.

Morel n'avait ni *faire*, ni manière ; sa théorie serait un traité d'histoire naturelle locale ; ses œuvres ont une idée-mère : les accessoires naissent du fonds et concourent à l'effet général ; l'horizon qu'il choisit, les alentours dont il s'environne, les reflets du ciel qu'il calcule, sont indispensables à son plan et aux beautés déjà subsistantes dont il dispose. Quels rapports sensibles et nécessaires, mais indéfinissables, lient dans toutes leurs parties ses bois, ses torrens, ses lacs, ses rochers, ses bocages, ses vallées et ses fleuves ! que les transitions en sont douces, naturelles et inaperçues ! comme tous ces objets ont besoin de leur présence respective, et qu'ils se font bien valoir l'un par l'autre ! rien d'oiseux, rien d'inutile. Toute la magie de notre grand jardinier est d'amener la belle nature sur les localités qu'il traite ; ses jardins sont un prolongement, une sorte de convergence

des sites du voisinage dont il emprunte le caractère en l'embellissant, et c'est par un charme invincible que l'enchanteur vous fixe dans ses élysées.

Après les jardins de l'île Adam, appartenant au prince de Conti, Morel transforma en paysage pittoresque le parc de Guiscard, dont M. le duc d'Aumart était possesseur. Il refusa la place d'architecte des menus-plaisirs que ce duc lui fit obtenir à l'époque du mariage de Louis XVI, et il voulut rester attaché au prince son ami. Lorsque le prince mourut, il visita la Hollande, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et l'Espagne. Il épousa ensuite une très-jeune femme d'une famille considérée à Lyon: il en eut deux filles, et il lui dut le bonheur.

J.-M. Morel a dessiné les jardins d'Anthony, d'Arcelot, de Bercy, de Bierre, de Champenon, de Fourqueux, de Guiscard, de Heudicourt, d'Issy, de la Malmaison, de Launay, de Maurangis, de Mignaux, de la Perreux, de la Pichardière, de Ray, de Romaine, de St-Leu, de St-Try, de St-Clément, de Sussy, du Val de Fleury, de Villiers, de la Sauvagère, de la maison Rey à Ecully, et beaucoup d'autres. Outre la théorie des jardins, Morel est l'auteur de deux traités inédits, l'un sur la *composition de la musique* et l'autre sur *l'architecture rurale*.

Plusieurs traits honorent son caractère: il suffira d'en citer un. Condamné à la mort au lieu de l'un de ses frères, il mentit pour la première fois; mais conduit au supplice avec septante autres victimes, il conserva ses jours parce que le fatal instrument fut dans l'impossibilité d'en trancher le cours.

Membre de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, J.-M. Morel y a lu, en l'an XII, un mémoire sur la théorie des eaux fluentes, lequel a été

imprimé dans le N.° 5 des *Archives historiques et statistiques du Rhône*. M. de Fortair, auquel j'ai emprunté beaucoup d'idées et d'expressions, a envoyé, en 1811, à l'académie un éloge de l'artiste qui, selon lui, avait complété l'espèce de tâche donnée par la providence à la ville de Lyon : celle de rejeter l'Angleterre au dernier rang sous le rapport de l'industrie et sous le rapport des jardins.

L'architecte Philibert Delorme avait du génie, l'architecte Morel en avait peut-être plus encore : ce sont deux Lyonnais justement célèbres et vraiment dignes de mémoire. Le génie est la plus rare de toutes les productions de la nature.

DUMAS.

ARCHÉOLOGIE.

ST. IRÉNÉE.

La montagne de St-Irénée est une véritable mine de précieux monumens, qu'on ne saurait explorer sans y découvrir quelques-uns des fragmens de nos anciennes annales. Déjà les fouilles, faites au milieu du dernier siècle pour fonder le bel édifice des Génovéfins, avaient mis en évidence une foule d'inscriptions tumulaires extrêmement curieuses : celles qui viennent d'avoir lieu pour l'agrandissement de l'église de St-Irénée, nous ont encore enrichis de vingt-trois inscriptions inédites, dont quelques-unes appartiennent aux époques de Rome où les arts étaient cultivés avec le plus de succès. J'en ai fait connaître cinq dans un précédent article : je vais en donner la suite.

Sur un cippe très-bien conservé on lit l'inscription suivante:

D. M.
LVCRETIAE VALERIAE
SEX AVIVS HERMEROS
CONIVGI SIBI MERIT
ET SIBI VIVVS POSVIT
ET SVB ASCIA DEDICAVIT

« Aux dieux mânes. Sextus Avius Hermeros a élevé cet autel de son vivant, pour lui et pour Lucretia Valeria son épouse très-méritante, et il l'a consacré sous l'*ascia.* »

Au bas de l'inscription latine, sont gravés deux vers grecs, en quatre lignes, dont voici la traduction littérale.

« L'envie est un grand mal, néanmoins elle a quelque chose de bon, car elle fait fondre les yeux et le cœur des envieux (1). »

Le surnom d'*Hermeros* que prend Sextus Avius, annonce que ce citoyen était d'origine grecque; car ce mot est composé de deux autres qui signifient dans cette langue *Mercure* et l'*Amour*. On trouve dans Spon (*Miscellanea eruditæ antiquitatis*, pag. 14 et 260), six inscriptions où le même surnom est donné à différens personnages.

La formule *sub ascia dedicavit*, qui termine l'épitaphe, se lit sur un grand nombre de tombeaux anciens. Son explication a fait naître une si grande variété de sys-

(1) Faute de caractères grecs, nous n'avons pu représenter cette partie de l'inscription qui fournira à M. Breghot le sujet d'une dissertation qu'il se propose d'insérer dans notre prochain N.°

tèmes, que l'on pourrait en former plusieurs volumes. L'opinion la plus vraisemblable est celle que feu M. l'abbé de Tersan a émise, que l'*ascia* ou doloire dont on voit la figure sur la plupart des monumens funèbres, est le signe caché des premiers chrétiens, et qu'il a une sorte de ressemblance avec la croix. M. Artaud, dans sa description du musée, nous apprend que l'*ascia*, sur les tombeaux d'Arles, est presque toujours accompagnée du niveau, emblême de l'égalité, tandis qu'à Rome, suivant M. Grivaud, les sépultures des chrétiens, surtout celles qui remontent au temps des persécutions, sont distinguées des sépultures païennes par différens symboles, tels que le poisson, l'ancre, la colombe, la palme, etc. Ces différens faits, justifiés par de nombreux exemples, ajoutent une grande probabilité à l'assertion de M. de Tersan (1). Cet archéologue distingué, pour motiver davantage son sentiment, interprétait les sigles D. M., par les mots : *Deo Maximo ;* mais il serait difficile d'adopter son avis ; car l'on rencontre sur plusieurs cippes où l'*ascia* est représentée, la dédicace *diis Manibus*, gravée en toutes lettres.

On voit à la base de cet autel, une petite ouverture, vraisemblablement pratiquée pour que la pierre pesât moins sur l'urne cinéraire, enfoncée dans la terre précisément à l'endroit où est l'ouverture. Les païens exprimaient même quelquefois, dans leurs épitaphes, le souhait que la terre fût légère aux morts, afin que,

---

(1) Ils sont encore corroborés par un tombeau découvert à St-Just en 1740, dont l'inscription est accompagnée d'une croix entre deux colombes, et deux figures d'aissette ou d'ascia. Voy. Mém. de l'acad. des inscript. t. XVIII, p. 243.

selon leur croyance, l'ame se dégageât du corps avec plus de facilité. Spon (Recherches sur les antiquités de Lyon, pag. 46), en cite une qui subsiste encore dans le bâtiment du verbe incarné, montée du Gourguillon, et qui est terminée par ces mots: *Tibi terram levem.* Tibulle (Eleg. IV, LIV. II.) peignant la douleur d'un amant qui a perdu une femme fidèle, annonce qu'il jonchera tous les ans de fleurs le tombeau qu'il lui aura élevé, et qu'il dira en le quittant : Mânes paisibles, reposez ici doucement; divinités tutélaires, faites que la terre pèse légèrement sur ses os. Ovide, dans son élégie sur la mort de ce même Tibulle, s'exprime de cette manière :

Ossa quieta precor tuta requiescere in urna,
Et sit humus cineri non onerosa tuo.

Puissent les dieux couvrir tes cendres d'une terre légère! puissent-elles reposer en paix, au sein d'une urne tranquille!

On remarque aussi sur ce cippe, de même que sur plusieurs autres, la place où était fixé le bassin destiné aux libations, et la partie antérieure, lorsqu'elle n'est pas dégradée, offre les plombières des cloux auxquels on suspendait les festons de feuillage destinés à orner, aux jours de fêtes, ces monumens de douleur et de piété.

Sur une pierre de choin est l'inscription suivante, en très-beaux caractères, entourée d'une moulure :

CVRANTE FVLVIO
AEMILIANO CV
LOCA QUAE IVLIVS IANV
ARIVS REIP DONAVERAT
CENTONARI SVO INPEN
DIO RESTITVERVNT

« Les centonaires ont rétabli à leurs dépens par les soins de Fulvius Æmilianus, homme clarissime (car c'est ainsi que j'ai cru devoir expliquer les deux lettres CV) le lieu que Julius Januarius avait donné à la république. »

Cette inscription est remarquable en ce qu'elle indique la restauration d'un monument donné à la république. Cette restauration, faite par une corporation jouissant de quelque crédit, semble annoncer qu'elle s'appliquait à un objet de quelqu'importance.

Les centonaires ou centoniers formaient à Lyon une corporation assez nombreuse sous le titre de collége. Leur profession, suivant M. Millin, était militaire. Elle consistait à fournir les tentes et les divers attirails dont on se servait alors à l'armée, et à veiller à la conservation de ces objets, en prévenant les incendies. Les *Centons* dont ils faisaient principalement le commerce, et desquels ils tiraient leur nom, étaient des pièces de cuir ou de laine, dont on revêtissait les machines de guerre, pour les garantir des projectiles de l'ennemi. Cette corporation, presque toujours réunie à celle des dendrophores et des maîtres de charpente, était puissante. Il en est déjà fait mention dans une épitaphe déposée au musée lapidaire. Natius Félix, par les soins duquel un tombeau fut élevé à la mémoire de Natius Lucens, prend les titres de sévir augustal de Lyon, curateur du même corps, dendrophore augustal aussi de Lyon, curateur du même corps, *patron des centonaires* qui résident dans cette ville, et ayant été élevé parmi eux à tous les honneurs. Des qualifications aussi distinguées prouvent assez de quelle considération ce corps était investi, et doivent convaincre qu'il n'a pu attacher son nom et ses libéralités qu'à un objet qui en fût digne.

Fulvius Æmilianus, par les soins duquel cette restauration s'opéra, était évidemment patron des centonaires, comme Natius Félix, puisque la dépense du monument fut faite aux frais de ce corps ; et, autant qu'on peut le conjecturer ; le citoyen qui en avait obtenu la confiance, devait être un personnage recommandable ; le titre d'homme clarissime qui lui est donné, l'établit parfaitement. Une inscription, découverte en 1768 sur l'emplacement de la Manécanterie (1), vient encore le rappeler à notre mémoire. La voici :

ERVIDIAE Q. F.
FESTINAE. C. F.
FVLVI AEMILIANI
EX DECRETO DECVRIONVM

L'autel sur lequel elle est gravée, est un hommage rendu au souvenir d'Ervidia, fille de Quintus, et de Vestina, fille de Caïus, par Fulvius Æmilianus, en vertu d'un décret des décurions, ce qui suppose que ces dames étaient d'une condition très-relevée.

Julius Januarius qui avait fait le don primitif d'un lieu que les centonaires rétablissaient, appartenait selon toute apparence à ce même corps ; peut-être aussi est-ce le même personnage qui est cité dans l'inscription suivante, rapportée par M. Artaud, dans une lettre écrite à M. Millin, que l'on trouve pag. 258 des Annales encyclopédiques de juin 1818.

LOCA N̄. D. N. CIRC
SEX. IVL. IANVARIVS
AEDIL. DAT.

(1) Elle est actuellement au musée.

Le don que fait Sextus Julius Januarius de 500 places dans le cirque de cette ville, n'expliquerait-il point le sens de l'inscription de Fulvius Æmilianus? serait-ce trop hasarder que d'attribuer le rétablissement de ce don aux centonaires qui auraient voulu conserver par ce moyen la mémoire d'une largesse aussi excessive? Je laisse à de plus habiles que moi à résoudre ces difficultés; mais j'ai cru que les rapprochemens auxquels je me suis livré pourraient jeter quelque lumière sur ce sujet.

Sur un petit autel on lit cette inscription :

D. M.
ET MEMORIAE AETE
RNAE L. SABINI AMA
NDI VETER. LEG. I MINE
RVIE IANVARINIA
VERINA CONIVNX
ET SABIN. VICTOR
ILIVS HEREDES
ET S. A D D

La figure de l'*ascia* est entre les sigles D. M.

Ce doit être *filius.*

Et sub ascia dedicaverunt.

« Aux dieux mânes et à la mémoire éternelle de Lucius Sabinus Amandus, vétéran de la légion 1.re minervienne. Januarina Verina, sa femme, et Sabinus Victor son fils et ses héritiers, lui ont élevé ce monument, et l'ont dédié *sub ascia.* »

La légion minervienne a, selon toute apparence, séjourné pendant long-temps à Lyon, puisqu'on a trouvé dans cette ville plusieurs tombeaux de militaires qui en avaient fait partie.

Le surnom d'Amandus, donné à Lucius Sabinus, me rappelle qu'on le retrouve sur d'autres épitaphes décou-

vertes en cette ville. Il en existe une dans la cour d'une maison qui communique de la place S. Jean à la rue Tramassac, ainsi conçue :

T. CLAVDI AMANDI
IIIIII VIR AVG LVGVD
PATRONO
SANCTISSIMO
CLAVDI
PEREGRINVS ET
PRIMIGENIVS
LIBERTI ET HEREDES
P C. *Ponendum curaverunt.*

Le musée lapidaire possède la suivante, trouvée anciennement dans le territoire de Vaise, donnée ensuite à l'avocat Brossette, qui la fit placer à sa maison de Thezé, et enfin obtenue du propriétaire pour le musée, par les soins de feu M. Willermoz, médecin.

D M.
ET MEMORIAE AETE
RNAE OLLIAE TRIBVTAE
FEMINAE SANCTISSI
MAE ARVESCIVS
AMANDVS FRATER
SORORI KARISSIMAE
SIB. QUE AMANTISSI
MAE P. C. ET ET SUB ASCIA
DEDICAVIT

Ménestrier a conjecturé, d'après la première inscription, que le tombeau appelé des deux amans, que l'on voyait

autrefois à côté du bâtiment de l'école vétérinaire, et qui a été détruit en 1807, ne devait son nom qu'à deux prêtres du nom d'Amandus, à la mémoire desquels il avait été dédié, et Brossette a invoqué à son tour le deuxième cippe pour appuyer les conjectures de Ménestrier; celui de S. Irénée vient encore confirmer ce sentiment: c'est à la famille d'Amandus, considérable dans cette ville, que ce tombeau avait été érigé. Ainsi les monumens sont utiles à conserver, puisqu'ils servent à éclaircir l'histoire.

C.

LITTÉRATURE.

SUR LA CULTURE DES SCIENCES ET DES LETTRES EN PROVINCE.

Dans un de nos précédens N.os (tome I, page 284), nous nous sommes emparé de quelques réflexions, bien senties et bien exprimées, que notre honorable collègue à l'académie de Lyon, M. Dugas-Monbel, avait placées à la tête d'un excellent article de *la Semaine*, sur la nouvelle édition de Louise Labé, et qui étaient dirigées contre la centralisation des lettres dans la capitale, et contre le préjugé, aussi injuste que funeste, qu'*un livre ne peut être bien fait qu'à Paris :* nous venons de lire dans un autre journal, qui ne s'imprime pas non plus en province (1), un passage non moins remarquable

(1) Revue encyclopédique, avril 1825, tome XXVI, pag. 108 et 109.

sur le même sujet, et qui nous paraît être aussi de bonne prise. Le voici : il fait partie d'un article de Mad. Belloc sur le *Voyage pittoresque dans le département de la Loire inférieure ;* par M. Ed. Richer.

« Paris est, depuis trop long-temps, le centre dans lequel s'absorbent tous les intérêts, toutes les ambitions, tous les talens : il serait plus que temps qu'il s'établît une rivalité salutaire entre la capitale et les principales villes de France ; qu'il y eût, comme en Angleterre, un échange mutuel de lumières et d'obligations ; que l'on combattît enfin cet esprit d'ironie (1) qui s'élève en province au moindre effort généreux, et qui tend à décourager les hommes de talent, et à les faire renoncer à toute tentative pour créer autour d'eux. L'habitude de recevoir la loi et d'adopter les opinions toutes faites de quelques journalistes, qui souvent n'ont pas lu les ouvrages dont ils rendent compte, est tellement invétérée, qu'on n'ose se permettre ni louange ni critique avant d'y être autorisé par les oracles de Paris. Et cependant les monumens, les sites, les curiosités de toute espèce, enfouis dans nos départemens, ne peuvent être bien connus et bien décrits que par les habitans même des provinces, qui sont plus près de la nature, et sur lesquels l'esprit de coterie, la mode, l'opinion du moment, exercent une moins grande influence. Depuis la paix, quelques villes ont éprouvé le besoin de se former

---

(1) Tous les temps se ressemblent : les provinciaux, à une des époques brillantes de la gloire littéraire de Rome, se montraient jaloux de quiconque, parmi eux, cherchait à se distinguer par des talens, et le sentiment honteux que Mad. Belloc appelle *un esprit d'ironie*, un ancien l'appelait *livor et municipalium rubigo dentium*. B.

une littérature indépendante de celle de Paris. Des journaux ont paru, entre autres le *Lycée armoricain* à Nantes, et le *Musée d'Aquitaine* à Bordeaux. Je ne connais pas le premier, mais j'en ai entendu faire l'éloge; quelques cahiers du second sont tombés entre mes mains, et je les ai lus avec plaisir. Ils se composaient de recherches sur l'histoire de la Guienne; de la description des monumens antiques et des sites curieux des environs; d'un coup-d'œil sur l'*administration des préfets* qui s'étaient succédés dans le département de la Gironde; de nouvelles originales ou traduites; enfin d'un examen de l'industrie et de ses progrès. Ce journal, imprimé avec le plus grand soin, était orné de lithographies charmantes; chaque numéro avait 40 à 48 pages. Le prix de l'abonnement était de 20 fr. par an, et les rédacteurs ont été forcés de le discontinuer, faute de pouvoir couvrir leurs frais. Malgré cette preuve d'apathie et d'indifférence de la part des provinciaux, je ne doute pas qu'on ne parvienne à en triompher avec un peu de persévérance; et les hommes qui se dévoueront à cette tâche pénible ne tarderont pas, j'espère, à en recueillir les fruits. (1) »

---

(1) Nous acceptons cet augure : car nous pouvons nous appliquer en grande partie ce qu'on vient de lire. Nous devons l'avouer, les encouragemens nous manquent aussi, du moins ceux que nous avions droit d'attendre du public lyonnais, et nous aurions été forcés depuis long-temps d'abandonner notre entreprise, si nous n'eussions été soutenus par l'espoir que tôt ou tard on nous tiendra compte de nos efforts, par la protection dont nous honore un magistrat digne du beau nom qu'il porte et par les suffrages de quelques hommes éclairés.

B.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

Séance publique du 27 mai 1825.

Le récit de ce qui se passe aux séances publiques de l'Académie de Lyon appartient à l'histoire littéraire de cette ville : c'est sous ce rapport que nous devons rendre compte de la dernière réunion de ce genre, qui a eu lieu dans le local occupé depuis peu de temps par l'Académie au palais des arts. Nous regrettons que notre position particulière ne nous permette de porter aucun jugement sur les ouvrages qui y ont été lus, et qu'elle nous réduise à n'en donner que l'indication et une courte notice.

La séance avait attiré un grand nombre d'auditeurs, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de dames. M. le docteur Bugnard occupait le fauteuil du président, et, suivant l'usage, il a commencé par faire l'exposé des travaux académiques pendant le dernier semestre ; il a donné l'énumération des ouvrages et des mémoires qui ont été communiqués à la compagnie, soit par ses correspondans, soit par ses membres ordinaires, soit enfin par des savans ou des littérateurs qui lui sont étrangers ; il a payé un tribut d'éloges et de regrets aux membres que l'Académie a perdus, et l'a félicitée sur les acquisitions dont elle s'est enrichie.

M. Achard-James, au nom d'une commission, a lu

un rapport sur le concours relatif aux prisons (1). Il a proclamé le nom du vainqueur, M. Baboin de la Barollière, et a fait lecture d'une lettre de ce dernier, par laquelle il prie l'Académie de réserver la médaille d'or qui lui était destinée, pour un autre concours dont il proposera le sujet.

M. Balbis a lu ensuite son discours de réception : le dessein qu'il a formé de publier une *Flore lyonnaise*, l'a amené à retracer l'histoire de la botanique en France, et en particulier à Lyon. Tous ceux de nos compatriotes qui se sont distingués dans cette science depuis l'époque où vivait Symphorien Champier jusqu'à nos jours, y sont passés en revue et jugés d'après leurs ouvrages.

Un second récipiendaire a succédé à M. Balbis : M. Servan de Sugny a prononcé aussi un discours de réception, qui, par une innovation dans les coutumes académiques, était écrit en vers. Le sujet qu'il y a traité, est la culture des lettres en province, et notamment à Lyon. M. Servan s'est élevé contre le préjugé, malheureusement trop accrédité, que, hors de Paris, on ne peut cultiver avec succès ni les sciences ni la littérature, et il a cité d'illustres exemples qui prouvent la fausseté de cette étrange opinion, que nous avons nous-mêmes combattue plusieurs fois.

Enfin la séance a été terminée par la lecture d'un conte en prose, par M. Trélis, dans lequel figurent Socrate, Criton, Alcibiade et le peintre Polygnote. Alcibiade est mécontent d'un tableau où il est représenté

(1) Nous donnerons dans un de nos prochains N.°s un extrait de ce rapport et des mémoires qui ont été envoyés au concours. La question est éminemment statistique, et rentre tout à fait dans le plan des *Archives*.

aux pieds de sa maîtresse ; il le trouve faible et froid. Polygnote promet de le refaire ; et rapporte son ouvrage à Alcibiade qui, cette fois, lui donne son approbation : c'était pourtant le même tableau, Polygnote n'y avait rien changé ; mais, dans l'intervalle, la maîtresse d'Alcibiade était devenue sa femme.

De nombreux applaudissemens ont accompagné ces lectures, et les ont même interrompues à plusieurs reprises.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE LYON.

EPIZOOTIE RÉGNANTE SUR LES CHEVAUX, PAR M. RAINARD.

(Extrait par M. GROGNIER.)

Depuis le mois de mars dernier, une épizootie règne sur les chevaux dans notre département, comme dans plusieurs autres parties du royaume. Elle a été le sujet d'un bon mémoire que M. *Rainard*, professeur à l'école vétérinaire de Lyon, vient de communiquer à la Société d'agriculture de cette ville, qui en a ordonné l'impression. Nous sommes autorisé par l'auteur à détacher de son ouvrage quelques traits pour les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Au moment de l'invasion, la maladie s'annonce par les symptômes suivans :

Difficulté dans la marche, roideur du corps, plus particulièrement des lombes, abaissement de la tête, tuméfaction des paupières, surtout de l'inférieure, larmoyement, couleur terne des yeux, sueurs au moindre

exercice. Ces symptômes durent pour l'ordinaire deux à trois jours ; on observe ensuite des dérangemens dans la digestion et dans la respiration, tantôt simultanément, tantôt d'une manière successive.

Les symptômes de l'affection gastrique sont : chaleur et état pâteux de la bouche, sécheresse et enduit limoneux de la langue, tension du ventre, rétraction des flancs, constipation ou émission de crotins petits, durs, noirâtres, fétides, recouverts de mucus intestinal, rareté des urines, peau sèche et flasque, poil piqué, affaissement des forces locomotrices, quelquefois tremblement de la langue, mouvement comme convulsif de la lèvre postérieure.

Les signes de l'affection du système pulmonaire sont : toux faible, pituitaire rouge et sèche, ou léger écoulement muqueux, état douloureux de la gorge, de l'extrémité supérieure de la trachée artère, quelquefois des parois de la poitrine, tuméfaction des ganglions de l'auge, respiration pressée, naseaux dilatés.

Dans la prédominance de la première série de ces symptômes, le pouls est petit, dur, sans être plein, et modérément fréquent ; dans celle de la deuxième, le pouls est plus grand, il est plein, moins dur et un peu plus fréquent.

Lorsque la terminaison de la maladie doit être favorable, le cheval conserve de l'appétit, il boit de lui-même, il a la tête moins lourde, moins chaude, la respiration assez facile, le pouls peu dur ; alors, dès le cinquième ou sixième jour, l'animal a recouvré de l'appétit, il relève fréquemment la tête, le ventre se détend, les excrétions sont libres, la langue est souple, la muqueuse de la bouche a sa température ordinaire, la

peau est moite et souple, les paupières ne sont plus tuméfiées, les forces musculaires se sont réveillées.

Un autre signe favorable, quoiqu'il n'annonce pas une solution si prochaine, c'est la tuméfaction de l'auge, et la formation d'abcès qui fournissent une abondante suppuration; alors l'écoulement muqueux des naseaux devient facile et copieux, les exutoires, restés quelquefois jusques-là sans effet, suppurent à leur tour, l'appétit se rétablit, les jambes se dégorgent, la tête redevient libre. C'est ainsi que se juge cette maladie dans les jeunes chevaux venus des départemens éloignés.

Lorsque la maladie doit être de longue durée ou se terminer d'une manière fâcheuse, l'abaissement et la chaleur de la tête sont plus grands, les forces tombent, les hanches deviennent saillantes, les flancs se creusent, le fourreau, le scrotum, les extrémités postérieures s'enflent, les boulets se portent en avant, une tumeur œdémateuse peu volumineuse se forme sous le ventre, le pouls s'amollit ou se déprime et conserve sa vitesse; la toux persiste et augmente de fréquence. Soit que la marche de ces symptômes soit lente ou rapide, la peau que recouvre le trajet des sétons est flasque, ces exutoires fournissent tantôt du pus mal élaboré, tantôt un fluide roussâtre, semblable à l'ichor de la gangrène; d'autres fois une tuméfaction du poitrail survient sans beaucoup de rénitence, elle augmente rapidement, gagne un ou les deux inter ars, l'articulation scapulo-humérale, les deux faces de l'avant-bras et la face externe de l'épaule; l'emphysème se montre avec tous les caractères de la gangrène, et l'animal succombe.

Le pronostic est également fâcheux, lorsque les signes de l'affection du système digestif, sans cesser tout à fait,

semblent diminuer, tandis que ceux de la phlegmasie pulmonaire s'aggravent ; dès-lors la respiration s'accélère, les naseaux se dilatent et il survient souvent un léger écoulement séreux, le pouls est dur, petit, fréquent, ensuite il s'amollit et s'efface, la respiration est ralentie, les côtes s'écartent, les muscles intercostaux semblent s'être amincis, la tête est lourde, les yeux presque fermés, l'air expiré fétide, l'odeur des matières excrétées cadavéreuse, les exutoires ne fournissent que de la sérosité, ou un pus sans consistance, les vésicatoires ne tuméfient point la peau, le malade se laisse tomber et il ne tarde pas à périr.

Plusieurs tissus se montrent lésés à l'ouverture des cadavres, un seul l'est constamment, quoiqu'à divers degrés ; c'est la muqueuse intestinale.

L'auteur croit reconnaître dans cette maladie la fièvre bilieuse des anciens, la fièvre meningo-gastrique de M. Pinel, la fièvre gastrique d'autres auteurs, la *gastro entérite* enfin, en suivant la nouvelle doctrine médicale. L'auteur se livre à plusieurs considérations pour prouver que tel est le vrai caractère de la maladie, après quoi il en recherche les causes : elles consistent dans les intempéries atmosphériques, la mauvaise qualité des fourrages secs, le retard des fourrages verts, l'abus de la luzerne. Cette maladie est-elle contagieuse ? Les vétérinaires qui l'ont observée sont partagés sur cette question. M. Rainard a recueilli pour la contagion un fait qui, quoique remarquable, ne lui paraît pas concluant ; il n'en est pas moins persuadé que les inflammations des muqueuses, notamment de celles des voies gastriques, peuvent revêtir le caractère contagieux lorsqu'elles passent à l'adynamie, c'est-à-dire à un état de désordre des

fonctions cérébrales, de perversion, de fétidité des fluides excrétés, état dans lequel peut tomber la gastro entérite.

Quant au traitement, il est préservatif ou curatif. Le premier consiste dans la diminution des alimens, la suppression de ceux qui sont trop stimulans, l'administration de boissons abondantes, acidulées ou nitrées; les chevaux travailleront moins, leur charge sera allégée, leurs écuries seront très-propres, l'air circulera librement, on leur lavera les naseaux avec de l'eau vinaigrée, on lotionnera avec le même liquide le front et la tête si la chaleur est considérable, on préviendra par tous les moyens possibles les effets des brusques variations de température; si l'on ne peut éviter de donner de mauvais fourrage, il faut le mêler avec du foin de bonne qualité, et s'il est poudreux, le secouer avec soin.

La maladie a-t-elle commencé à se déclarer par la perte de l'appétit? il faut bien se garder de présenter à l'animal de l'avoine ou autre nourriture appétissante, encore plus de lui frotter la bouche avec de l'ail, du poivre, du vinaigre, etc.; il vaut beaucoup mieux éloigner de lui toute espèce de nourriture, et mettre à sa portée de l'eau vinaigrée ou nitrée; on frictionnera la peau avec la brosse, l'étrille, un bouchon de paille; si l'animal a des frissons, on lui mettra sur le corps une couverture, on le fera promener au pas.

Si, pendant cette première journée, les excrétions restent suspendues, surtout celles des matières fécales, on bouchonne les lombes; on vide l'intestin rectum, en introduisant la main bien huilée dans l'anus; si l'intestin est chaud, si les excrémens sont secs, noirâtres,

on donne un lavement, on provoque l'excrétion des urines, en ajoutant à la boisson le sel de nitre à la dose d'une demi-once; on y verse aussi de la décoction de graine de lin.

Ces petits moyens peuvent suffire pour faire avorter la maladie; mais si elle se développe et que l'on observe que le pouls est plein et dur, on fait une, deux, trois saignées, suivant la force et l'âge du malade; on passe ensuite un ou deux sétons au poitrail; on recouvre la face externe des avant-bras et les fesses de moutarde pétrie avec le vinaigre; on lotionne avec de l'eau tiède de mauve et de sureau les paupières tuméfiées; on éloigne, autant que possible, des yeux une trop vive lumière; lorsque la tête est brûlante, on la lotionne fréquemment.

Si, comme il arrive souvent, les sétons restent quatre, cinq, même six jours avant de donner un pus de bonne qualité, on les anime au moyen de l'onguent vésicant, ou mieux de l'essence de térébenthine. Survient-il une inflammation considérable? on applique les émolliens combinés avec la fleur de sureau. Y a-t-il afflux bien prononcé vers le cerveau? M. Rainard fait une légère saignée à la saphène ou à la queue. Il ne soumet pas ses malades à une diete absolue, lorsqu'ils manifestent le désir de manger; mais, comme il a observé une exacerbation le soir, il les tient pendant la nuit à l'usage exclusif des boissons.

Lorsque ce traitement est suivi de succès, la convalescence commence du cinquième au douzième jour. Il faut encore nourrir modérément l'animal, ne pas trop exiger de lui, si l'on veut éviter que la maladie ne se renouvelle ou ne prenne un caractère chronique.

La maladie peut présenter de graves complications,

telles que l'adynamie dès le début ou dans le cours du traitement : il faut, dans ce cas, être très-réservé sur les émissions sanguines, et l'on a à craindre que les sétons ne causent la gangrène locale, une péripneumonie putride et la mort.

L'auteur conseille dans ce cas de promener des sinapismes sur de larges surfaces de la peau, de lotionner les extrémités avec des infusions aromatiques acidulées, de donner sous forme opiacée la réglisse avec le quinquina et le camphre à faible dose, la graine de lin avec une petite quantité de camomille, de gentiane ou de chicorée amère vinaigrée ; on rend les lavemens légèrement toniques.

S'il se présente d'autres complications, elles exigent des traitemens particuliers que M. Rainard expose avec cette sagacité qui annonce le véritable vétérinaire praticien.

G.

STATISTIQUE.

LANGAGE VULGAIRE.

Pour donner une idée du patois en usage à Lyon, nous croyons devoir publier la chanson suivante, faite dans cet idiome, en novembre 1773, à l'occasion du mariage de M. le comte d'Artois, aujourd'hui S. M. Charles X (1). Quoiqu'elle ait été imprimée dans le

(1) Les *Mémoires secrets*, t. VIII, p. 154, nous apprennent que M. le comte d'Artois, dans son enfance, disait tout haut qu'un

temps, elle est presque inconnue aujourd'hui. Néanmoins le ton de naïveté qui y règne, les sentimens qu'elle exprime, les circonstances qu'elle rappelle, nous ont déterminé à la tirer de l'oubli auquel elle paraissait condamnée. On l'attribue à feu M. Revérony, directeur de la condition des soies. Si ce morceau de poésie est accueilli avec indulgence, nous pourrons tirer de notre porte-feuille quelques autres pièces semblables du même auteur, qui attestent son talent et sa facilité à saisir, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la véritable physionomie de ce langage, en même temps qu'elles signalent son bon esprit et son goût éclairé.

CHANSON.

Sur l'air : *Qu'étai cela novella*, *etc.*
ou sur l'air : *Aussitôt que la lumière*, *etc.*

Qu'êtai don celi vacarme
Que met le monde en couëti (1) ?
Y disons qu'on prin los armes
Deman din tui lo quarti:
Y é don quoque gran faites
Par lo maîtres taftatis (2),
Que lo gins lo plus honnaites
Devont quitta lu mêtis.

---

jour il serait roi. Son pressentiment ne l'a pas trompé. Louis XVI avait été couronné à Rheims, le 11 juin 1775. Charles X l'a été dans la même ville, le 29 mai, jour mémorable pour Lyon, puisqu'il rappelle la victoire que les bons citoyens remportèrent sur l'anarchie à pareil jour, en 1793.

(1) En mouvement.

(2) Les fabricans d'étoffes de soie sont appelés *taffetatis*.

L'otro jor que j'acotave
Par lo trou de la paret (1),
Notron grou (2) marchan disave.
Que bientou l'on chomerait,
Qu'arrivave una gran dama
Du couta de Chambêry,
Que devave être la féma
D'un grou monsieu de Pari.

Y é parqué lo maitres gardes
Disian à tui leus ouvris,
Que quant y serian de garde,
Y s-eussian de biaux habits.
J'avons vu celi du maitre,
Qu'est bleu com-un paradis;
U Terriaux (3) il va paraitre,
Plus fiar qu'un arquebusi.

Par honora sa venua,
Le cura de san Nezi (4),
Du quarti de la gran rua
L'étendart nouve a bêni;
Com-y feran l'exercice,
Lo souda, lo corpora,
Car n'est gin que ne benisse
Cella que l'etrênera.

Tertui lo messieu de ville
Sur le pont van sin alla,
Avouai lo clia de la ville,
Que devon l'y présinta;

(1) Mur, muraille, paroi.

(2) *Grou*, gros. Cette épithète est synonyme de riche, de maître.

(3) *Terriaux*, place des Terreaux, ainsi nommée d'un canal qui réunissait le Rhône à la Saône. Dans le langage vulgaire, *terreau* signifie fossé.

(4) St-Nizier.

Y povon in assurance
L'y bailler nô cœurs ussi;
Ma fion je l'aimons d'avance,
Tot com- monsieu son mari.

Par alla u devant d'elle,
Notron bon Rey a chusi,
Parmi so sujet fidèle,
Monsiu Brancas son ami (1);
Y é don un bien brave homme,
Qu'ils l'an reçu pénitent
De celo que quant on chôme
Vo baillon tojor de pan.

Y van brûla d'artifice
Per lo Rey et sos efans;
Que tot nos vœux s'accomplissent
Per de gin ussi chermans:
Et pui vive la comtesse,
Lo Rey, lo comte d'Artois,
Que Diu conserve sans cesse
Per no de si bons bourgeois.

---

(1) Le marquis de Brancas avait été chargé d'aller recevoir Mad. d'Artois et de la conduire à Paris; il se fit recevoir, le 1.er novembre 1773, dans la compagnie des pénitens du Confalon à Lyon, compagnie qui, lors de la cessation du travail de la fabrique, s'était distinguée par d'abondantes aumônes : c'est à cette circonstance que l'auteur fait allusion.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Compte rendu des travaux de la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, depuis le 1.er mars 1823, jusqu'à la fin de 1824; par M.r L.-F. Grognier, professeur à l'école d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, etc., secrétaire de la société. Lyon, imprimerie de J.M. Barret, 1824, in-8. de 319 pages, avec figures.

Nous ne pouvons donner qu'une simple annonce de cet exposé des travaux d'une société éminemment utile. Il est l'ouvrage d'un de nos collègues : les louanges que nous serions si disposé à lui accorder, seraient suspectes de partialité. La seule chose qui nous soit permise, c'est de décrire le volume et d'en indiquer les sommaires.

Le nouveau compte rendu est beaucoup plus considérable qu'aucun de ceux qui l'ont précédé. Cela tient à diverses causes : l'importance et la variété des sujets qui ont été agités, le soin que le rédacteur a eu de citer de longs fragmens des mémoires dont il a fait l'analyse, et l'espace de temps qu'il a embrassé (22 mois), y ont simultanément contribué. Aussi a-t-il fallu une table de six pages pleines pour signaler toutes les matières que les membres de la compagnie ont traitées successivement. Des considérations sur l'introduction de différens végétaux dans le département du Rhône forment le préambule de l'ouvrage. Viennent ensuite, sous le titre de statistique agricole du département, l'extrait de divers mémoires fournis par MM. Cochard, Trolliet et Rey-Monléan. La seconde section appartient à l'économie rurale : l'auteur y passe en revue un grand nombre de mémoires dont le premier, sur une charrue à tourne-oreille, est dû au Nestor

de nos agronomes, M. Chancey, et dont les autres, sur plusieurs points relatifs à la même branche de la science de l'agriculture, ont été communiqués par MM. Riboud, de Lachapelle, St. Didier, Faissolles, Billion, Batillat, Chancey, Charmetton, Madiot et Gras. Un travail considérable de ce dernier sur les opérations agronomiques de M. Taluyers, particulièrement sur les irrigations, ayant paru avec raison à M. le secrétaire digne de fixer plus spécialement l'attention publique, occupe une grande place dans cette partie du compte rendu. L'histoire naturelle est l'objet de la troisième section, où l'on voit figurer tour-à-tour MM. Madiot, de Fréminville, Tissier et Grognier. Dans les deux sections suivantes, celle des arts utiles et celle des rapports, on retrouve les mêmes noms, en y ajoutant ceux de MM. Bouchard-Jambon, Gensoul, Fauché, Othon de Moidière, Deschamps, Leroy-Jolimont, Remond et de Poncins.

La liste des ouvrages imprimés offerts à la société, au nombre de 71, un chapitre intitulé *Evénemens*, un article nécrologique sur M. François Barre, pharmacien, décédé le 12 décembre 1824, le programme de plusieurs prix qui doivent être décernés en 1825 et 1826, et le tableau des membres de la compagnie terminent ce volume, à la suite duquel on a, en outre, placé une notice sur M. Deschamps, pharmacien, publiée en 1824, par M. Grognier, une notice sur M. Willermoz, par M. Terme, et un rapport sur la pépinière départementale du Rhône, rédigé par M. Gras au nom d'une commission dont il faisait partie avec MM. St. Didier, Trolliet, Pelletier et Gonin.

Œuvres complètes de M. T. Cicéron, traduites en français, avec le texte en regard, édition publiée par Jos.-Vict. Le Clerc, ancien professeur de rhétorique au collége royal de Charlemagne, professeur d'éloquence latine à la faculté des lettres. Tome 1.er Paris, Lefèvre, 1825, in-8.° de 528 p.

Ce volume qui complète la belle édition des œuvres de l'orateur romain, en 30 vol. in-8° (1), et que de nombreux souscripteurs attendaient avec impatience, appartient à la bibliographie lyonnaise par l'insertion qui y a été faite d'un travail dû à deux membres de l'académie de Lyon, MM. C. Breghot du Lut et A. Pericaud. C'est une *Notice bibliographique sur les éditions et sur les traductions françaises des œuvres de Cicéron*, commençant à la page 417 et se terminant à la page 472. Ainsi que l'annonce son titre, cette notice est divisée en deux parties : la première offre l'indication de cette foule d'éditions du texte de Cicéron qui ont paru depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à nos jours ; la seconde a pour objet les traductions françaises et se compose de douze chapitres dont le premier est intitulé, *Traductions des œuvres réunies*, et dont les suivans, subdivisés en plusieurs paragraphes, mentionnent successivement les traductions séparées des ouvrages de rhétorique, des discours, des lettres, des ouvrages philosophiques, des anciens et nouveaux fragmens et des pensées de Cicéron. Chaque traduction a un article particulier contenant le titre, le lieu de l'impression, le nom de l'imprimeur, la date et le format des volumes où elle se trouve ; le tout accompagné de remarques philologiques et littéraires. Ce travail qui a coûté de grandes recherches aux deux auteurs,

---

(1) En élevant ce monument à la gloire de Cicéron, M. Le Clerc s'est acquis des droits incontestables à la reconnaissance des amis des lettres. Cette édition lui fait un honneur infini. Le texte, formé d'après les variantes de tous les manuscrits connus et les leçons des meilleures éditions critiques, porte tous les caractères d'une *récension* nouvelle, destinée à faire époque. Le plus grand soin a été pareillement donné à la révision des traductions adoptées par M. Le Clerc, qui est lui-même l'auteur de plusieurs d'entre elles, et qui les a accompagnées de notes marquées au coin d'une sage critique et d'une profonde érudition. Dans cet admirable travail, il s'est aidé, avec le discernement le plus éclairé, de tous les commentaires anciens et modernes, et notamment de toutes les recherches philologiques faites depuis quarante ans, en Allemagne, sur les écrits de Cicéron.

prouve que Cicéron a toujours joui parmi nous de la haute estime qu'il mérite, puisque tant d'écrivains se sont exercés sur les productions de son génie ; et il fait voir en même temps qu'on pourrait, avec ses seuls ouvrages et les versions qui en ont été faites, former une bibliothèque immense.

Les rédacteurs de cette notice n'ont point oublié d'ajouter la qualification de *Lyonnais* aux noms des traducteurs de Cicéron que notre ville a vu naître, tels que Benoît du Troncy, qui a traduit la *Consolation*, en 1584 ; Louis Meigret, qui a traduit, en 1547, les trois livres des *Devoirs*, et en 1556, la première harangue contre Catilina ; Paul Jacob, auteur d'une traduction de la *Rhétorique à Hérennius*, publiée en 1652 ; François-Pierre Gillet, auteur d'une traduction de la seconde Philippique et des oraisons pour Cœlius et pour Milon, en 1685 et 1696, etc., etc. Enfin ils ont consigné dans une note le souvenir du projet que l'académie de Lyon avait conçu, en 1717, de s'occuper d'une version du traité *de la Nature des dieux*, projet qui ne tarda pas à être abandonné, parce qu'on reconnut qu'il ne pouvait être bien exécuté par une compagnie.

Le motif qui nous a empêché de payer à M. Grognier un tribut d'éloge, au sujet de son compte rendu des travaux de la Société d'agriculture, et qui ne nous a permis que d'en offrir l'analyse, subsistant aussi à l'égard de l'un des auteurs de la bibliographie cicéronienne, nous nous bornerons aux détails que nous venons de donner. Nous ajouterons seulement qu'il n'existait point encore de catalogue des traductions françaises de Cicéron, et nous féliciterons MM. Breghot et Pericaud, de leur bonne fortune : ils ont associé leurs noms à une entreprise glorieuse et durable, et ils peuvent dire, avec le poète latin, au savant qui l'a si habilement dirigée :

Nos quoque per totum pariter cantabimur orbem,
Junctaque semper erunt nomina nostra tuis.

OVID. Amor. 1, 3.

Procès-verbal de la séance du Dispensaire de Lyon, tenue au palais archiépiscopal, le 7 avril 1825, sous la présidence de Mgr. l'Archevêque-administrateur du diocèse de Lyon. Lyon, Durand et Perrin, 1825, in-8.° de 12 pages.

Ce procès-verbal fait connaître les succès dont les efforts de MM. les membres du dispensaire ont été couronnés, et qui ont surpassé les espérances qu'on avait conçues. On voit que cette respectable association, dirigée par la bienfaisance et l'humanité, a fourni des secours à domicile, dans le cours de dix-sept mois, à plus de trois mille malades. La présence de M.gr l'Archevêque donne à cet établissement une sorte de sanction religieuse, et tout porte à croire que les recommandations de ce prélat feront obtenir au dispensaire l'autorisation royale qu'il sollicite en ce moment.

Errata du Tome I.er

Page 343, lig. 19, coévêque, *lisez :* chorévêque.

Page 350, lig. 12 et 13, comme l'a fait Flavigny, *lisez :* comme l'a fait Hugues de Flavigny.

Page 456, entre les lignes 18 et 19, *mettez ce titre :* Seconde Partie.

Page 464, lig. 23, lui donne, *lisez :* lui donnent.

Page, 471, lig. 9, ET, *lisez :* EI.

ARCHÉOLOGIE.

MÉMOIRE *sur une inscription trouvée à Lyon, gravée par Philippianus en mémoire de la soumission de cette ville à l'empereur Septime Sévère, lu en* 1805 *à la* 3.*e classe de l'Institut; par M.* Antoine MONGEZ (1).

La ville de Lyon renferme un grand nombre de monumens antiques, principalement des inscriptions. On en lit quelques-unes dans les recueils de l'académie des belles-lettres, et elles ont été le sujet de plusieurs dissertations. Les plus remarquables sont: 1.° l'inscription (*tom. II, p.* 443) qui conserve le souvenir d'un taurobole offert, en l'an 161 de l'ère vulgaire, pour Antonin; 2.° celle qui consacre la mémoire de l'attachement des Lyonnais pour

(1) Ce mémoire, que l'auteur a bien voulu nous communiquer pour l'insérer dans les *Archives*, n'a jamais été imprimé: on n'en trouve qu'un court extrait dans les Mémoires de l'institut. Nous l'avons accueilli avec empressement, bien persuadés que nos lecteurs nous sauraient gré de mettre sous leurs yeux des recherches intéressantes par elles-mêmes, et qui le sont surtout pour les habitans de Lyon, puisqu'elles se rattachent à l'histoire de cette cité. Nous ne laisserons pas passer cette occasion d'annoncer que M. Mongez, déjà connu par le *Dictionnaire d'antiquités*, qui fait partie de l'*Encyclopédie méthodique*, et par une foule de dissertations archéologiques, marquées au coin de la plus solide érudition, s'occupe en ce moment de la continuation de l'*Iconographie ancienne* (*grecque et romaine*), commencée par Visconti, qui ne pouvait être plus dignement remplacé. Déjà un volume, le second de l'*Iconographie romaine*, vient d'être publié par notre docte compatriote, et reçoit les applaudissemens des artistes, des antiquaires

Albin (*tom. I*, *pag.* 212), et de la défaite des lieutenans de Septime Sévère par ce général, en l'an 197 (1). Aujourd'hui je mets sous les yeux de la classe une troisième inscription trouvée dans la même ville. Je la crois aussi importante que les deux premières, parce qu'elle a rapport aux suites de la victoire remportée sur Albin par Sévère, et à la soumission de la province Lyonnaise.

En faisant des réparations à la maison de M. Imbert, située près de la place des Terreaux, dans la rue Ste. Catherine, à Lyon, on déterra, le 28 mars 1780, un autel quarré de 1 mètre 631 (5 pieds 3 lignes) de haut, et de 0 mètre 8662 (2 pieds 8 pouces) de large, dont la forme générale et les diverses moulures ressemblent à celles du taurobole. Il est placé aujourd'hui dans la cour de cette maison. Le chapiteau actuel est moderne. Sur les débris de l'ancien, qui se trouvent tracés dans un dessin qui me fut envoyé la même année, était gravé un mot, ou une ligne, dont les lettres avaient près de 0 mètre 0541 (2 pouces) de haut. Sur

---

et des hommes de goût. Il présente la vie et les portraits des douze Césars et des principaux personnages de leurs familles. Les gravures sont faites avec un soin admirable, et le texte ne mérite pas moins d'être remarqué sous le rapport du style que sous celui du profond savoir qui a présidé à sa rédaction.... Mais nos éloges n'ajouteraient rien à la gloire de cette belle entreprise que le nom seul de M. Mongez recommande suffisamment, et que le gouvernement du roi protége d'une manière si honorable pour elle et pour lui :

Accepit famam, nec minùs ipsa dedit. B.

(1) On peut ajouter à ces deux inscriptions d'une haute importance pour notre histoire, le taurobole dont M. Dutilleul a enrichi le musée et qui consacre la reconnaissance des Lyonnais envers les Dieux, pour le succès des armes de Sévère contre Albin. On doit à M. Millin de l'avoir le premier fait connaître dans son Voyage des départemens du midi de la France. C.

le corps de l'autel, entre la base et le chapiteau, sont gravées seize lignes. Les lettres des quatre premières ont de hauteur 0 mètre 0406 (1 pouce et demi) ; celles des autres n'ont que 0 mètre 0271 (1 pouce). Ces lettres sont très-belles, semblables à celles du taurobole, et dignes du siècle des Antonins. On ne voit dans l'inscription qu'une seule ligature, celle de la conjonction ET. Les Æ sont formés de deux lettres séparées. Mais des écornures et des épaufrures (pour me servir de la langue des architectes) ont fait disparaître quelques lettres. Voici cette inscription copiée sur le dessin du monument, tel qu'il m'a été envoyé par M. Flachéron, mon neveu, architecte à Lyon :

VIƆE /

BONAE MENTI AC R.
DVCI FORTVNAE RED
HIBITA. ET. SVSCEPTA
PROVINCIA

T. FLAVIVS SECVNDVS PHILIPPIA
NVS VC LEG AVGGG. PROV LVGVD
LEG LEGG I M ET XIIII GEM ALLECT
INTER PRAETORIOS TRIBVNICI
OS QVAESTORIOS. TRIB. MILITVM
LEG VII GEM CVM IVLIA NEPOTIL
LA. C F SVA ET FL VICIORINO PHI
LIPPIANO C. I. TRIB. MIL. LEG V MA
CED ET T. FL ARISTO VLPIANO C.P. LEC
TO IN PATRICIAS. FAMILIAS

ARAM CONSTITVIT. AC
DEDICAVIT

Je vais expliquer cette inscription en suivant l'ordre des lignes, et le résumé de ces explications partielles fera voir de quel intérêt est ce précieux monument.

Une première ligne était gravée sur les débris de l'ancien chapiteau ; mais on ne voyait plus que les lettres VIDE et le reste d'une autre lettre. Des épaufrures avaient détruit le premier et les quatre derniers septièmes de la ligne. On peut la rétablir ainsi : PROVIDENT. DEOR., c'est-à-dire PROVIDENTIAE DEORUM. Cette légende est commune sur les médailles, et elle se lit sur la base d'une statue que Boissard avait dessinée dans les jardins du pape Jules (*Gruteri*, *pag.* 1075). Elle est entièrement dans le sens des lignes suivantes.

Peut-être aussi lisait-on PROVIDENT. AVGGG., c'est-à-dire *Providentiæ Augustorum* (*trium*), ce qui ne serait pas sans exemple. On voit dans deux inscriptions du recueil de Gruter (*pag.* 244, *n.* 8 *et* 245, *n.* 1), PROVIDENTIAE TITI, etc., SVBLATIS POP. ROM. HOSTIB. PERNICIOSISSIMIS : cas semblable à la défaite d'Albin. Enfin une médaille d'argent de Sévère même (*Rasche*, *tom. IV*, *pag.* 235), présente cette légende : PROVID. AVGG. *Providentiæ Augustorum* (*duorum*).

1.re ligne. BONAE MENTI, etc. J'ai traduit les mots latins par ceux-ci : « Au bon esprit. » Afin de motiver cette traduction, je dirai par anticipation que *Philippianus* a consacré cet autel pour rendre grâces aux dieux de la défaite d'Albin et de la soumission des Lyonnais à l'empire de Sévère. Il laisse entrevoir qu'il regardait l'attachement de la province Lyonnaise au malheureux Albin comme une révolte contre l'autorité de son vainqueur. Cet esprit de révolte (pour parler son langage) avait cessé. *Philippianus* en témoigne sa joie, et il élève un

monument lorsque le bon esprit, l'esprit de paix et de soumission, a succédé à l'esprit de sédition et de révolte. Quoique la mort d'Albin soit arrivée en l'an 197, et que l'inscription n'ait été gravée que dans l'une des trois années 209, 210 et 211 (comme je le ferai voir en expliquant la sixième ligne), cependant on ne trouvera pas invraisemblable que *Philippianus* rappelle ici la soumission de la province Lyonnaise, treize ou quatorze années après celle qui en avait été témoin. Ce Romain était alors liteutenant des Augustes dans cette province, et son fils venait d'être admis par eux dans l'ordre des patriciens. Au reste les trois lignes suivantes confirmeront cette explication.

Je n'ignore pas que *Bona Mens* fût une divinité adorée à Rome. Ovide nous a conservé, dans le VI.e livre des Fastes (v. 241-248), le souvenir de ce culte et de son origine :

Mens quoque numen habet. Menti delubra videmus
Vota metu belli, perfide Poene, tui.
Poene, rebellaras : et leto consulis omnes
Attoniti Mauras pertimuere manus.
Spem metus expulerat ; cum Menti vota senatus
Suscipit ; et melior protinus illa venit.
Adspicit instantes mediis sex lucibus Idus
Illa dies, qua sunt vota soluta Deae.

Ce culte fut établi, ce temple fut bâti après la mort du consul Flaminius et la défaite du lac de Trasymène. Je ne m'étendrai pas sur ce point de la mythologie des Romains, parce qu'il est très-connu. Je ferai seulement observer que le nom de la déesse *Mens* doit être rendu en français par le mot *Esprit*, et non par ceux-ci,

intelligence, courage, etc. : sans quoi le passage suivant de Lactance n'aurait aucun sens. Il dit (*de Falsa religione*, *lib.* 1, *cap.* 20) : *Mentem quoque inter deos collocavit senatus ; quam profecto si habuisset, ejusmodi sacra numquam suscepisset.* « Le sénat plaça même au » nombre des dieux le Bon Esprit, et certainement s'il » l'avait eu lui-même, il n'aurait jamais admis un culte » semblable. » Ce misérable jeu de mots, digne du siècle de Constantin, ne subsiste plus si, dans les deux membres de la phrase, *Mens* n'est pas traduit par Esprit. Il en est de même de la légende MENTI LAVDANDAE, qui est gravée au revers d'une médaille d'argent de Pertinax, frappée peu d'années auparavant (*Cimel. Vindobon*, *I*, *pag.* 58), et du titre de la seconde satire de Perse, *de bona mente.*

Enfin *Mens* ne peut être confondue avec la bonne foi : car elle se trouve nommée avec elle dans une inscription tirée des *Lapides vetusti Daciae* de *Zamoscius*, où on lit : M. SEPTIMVS. C. F. MENTI. FIDEIQ. DEABVS PRAESENTIBVS. EX. VOTO. S. P. (*Gruteri*, *pag.* 99, *n.* 7).

1.re et 2.me lignes. AC REDVCI FORTUNAE. J'ai traduit : « Au retour de la fortune. » Le bonheur recouvré par les Lyonnais, selon *Philippianus*, à l'époque de leur soumission à l'empire de Sévère, est ici désigné. Car *fortuna redux* ne doit pas se rapporter, selon l'usage ordinaire, à cet empereur revenu de quelque voyage ou de quelque guerre périlleuse. Sévère n'ayant déclaré *Auguste* son second fils Géta, qu'en l'an 209, époque où les fastes de Rome virent pour la première fois trois princes porter conjointement ce titre, l'inscription ne peut remonter plus haut que cette année. Or, cette même

année, Sévère alla en Angleterre avec ses fils, y associa Géta à l'empire, et y mourut. On n'a donc jamais pu célébrer son heureux retour.

2.me, 3.me et 4.me lignes. REDHIBITA ET SVSCEPTA PROVINCIA: « La province étant conquise et soumise. » La province Lyonnaise, où commandait *Philippianus*, la ville de Lyon dans laquelle a été trouvé le monument, ne permettent pas de douter, d'abord, que le mot PROVINCIA qui forme seul la 4.me ligne, ne désigne une des provinces Lyonnaises; ensuite que l'absence du nombre ordinal ne caractérise la première Lyonnaise, celle dont Lyon était la capitale; car on sait que Lyon n'appartint jamais à la province Romaine, à cette *provincia Romana*, qu'au premier aperçu on croirait désignée ici par le seul mot PROVINCIA, à cause de sa prééminence.

5.me ligne. T. FLAVIVS SECVNDVS PHILIPPIANVS. *Titus Flavius Secundus Philippianus.* La lecture de cette ligne ne présente aucune difficulté; mais on en éprouve d'insurmontables, lorsqu'on veut faire connaître avec précision celui qui y est désigné. *Titus* était son premier nom, ou le nom propre, *prænomen.* Le deuxième nom, *nomen*, *Flavius*, apprend qu'il appartenait à la famille *Flavia*, devenue célèbre depuis Vespasien : il y avait eu à la vérité sous la république une première famille *Flavia* dont nous avons des médailles. Le plus fameux rejeton de cette famille avait été *C. Flavius Fimbria*, qui fit assassiner le consul *L. Valerius Flaccus* dont il était lieutenant, qui détruisit *Ilium* et qui chassa Mithridate de Pergame. Mais on ne peut assurer que les ancêtres de Vespasien aient fait partie de l'ancienne famille *Flavia.* Le troisième nom, *cognomen*, désigne ordinairement celle

des diverses branches d'une famille à laquelle appartient l'individu qui le porte. C'est tout ce que je puis dire sur le nom SECVNDVS, car l'histoire ni les marbres ne me fournissent aucune lumière.

Un quatrième nom, *agnomen*, était quelquefois un titre de gloire, tels *Numantinus*, *Africanus*, *Asiaticus*, etc.; quelquefois c'était un titre d'adoption, et alors il était dérivé par la terminaison *anus* du nom que portait le père adoptif: tel est *Aemilianus* formé d'*Aemilius*. Enfin le quatrième nom désigna quelquefois le pays ou la ville d'où l'on tirait son origine: tels sont *Atellanus*, *Alabandus*, etc. Mais il paraît que *Philippianus* (si toutefois ce nom a quelque signification particulière) annonce que *Titus Flavius Secundus*, ou qu'un de ses ascendans avait été adopté par un *Philippus*. D'ailleurs, on ne trouve de nom de ville ayant *Philippus* pour racine, que *Philippi* de Macédoine, célèbre par la défaite de Brutus; *Philippopolis* de Thrace, métropole dont on a des médailles impériales depuis Domitien jusqu'à Salonine; et *Philippopolis* d'Arabie, colonie Romaine qui a fait frapper des médailles en l'honneur de Philippe père et de Marin. Or les habitans de *Philippi* étaient appelés en latin *Philippenses;* probablement ceux de *Philippopolis*, *Philippopolitani;* et l'on ne voit ni les uns ni les autres désignés par le mot *Philippiani*. Je le répète: il est douteux que ce quatrième nom ait une signification particulière.

6.me ligne. V.C.LEG. AVGGG. PROV. LVGVD. *Vir clarissimus legatus Augustorum (trium) provinciæ Lugudunensis.* « Clarissime, lieutenant des trois Augustes dans la province lyonnaise. » Cette ligne est la plus instructive de l'inscription, parce qu'elle donne le moyen d'en fixer l'âge, à une ou deux années près.

Les deux premières sigles V. C. *Vir clarissimus*, sont très-connues. Le titre de *clarissime* n'avait point été en usage du temps de la république; mais il fut usité sous les empereurs, même sous les premiers. Le jurisconsulte *C. Cassius Longinus*, qui écrivait du vivant de Tibère (*Digest.* lib. 1, tit. 2, § 47), appelle *claras personas* les filles et les femmes de sénateurs (*Digest.* lib. 27, tit. 10, n. 5). Aelius Marcianus, qui florissait sous le règne d'Antonin (*Digest.*, lib. 1, tit. 6, n. 2), appelle les sénateurs *clarissimos viros* (*Digest.*, lib. 49, tit. 14, n. 18). Enfin Sévère, dans une loi, donne le surnom de *clarissimi* à des Proconsuls (*Codicis*, lib. 7, tit. 58, n. 1) et à des *Praesides*, ou gouverneurs de provinces. On trouve aussi *clarissimus vir* dans une inscription du temps de Trajan, et dans une autre du temps de Commode (*Gruteri*, pag. 456, 302).

LEG. AVGGG. *Legatus Augustorum* (*trium*). « Lieutenant des trois Augustes. » Le premier des empereurs qui donna le titre d'Auguste à un parent fut Marc-Aurèle. L'an 161, étant consul avec son frère, *Lucius Verus*, il lui fit partager les honneurs et les titres réservés aux empereurs, celui de souverain Pontife excepté. Septime Sévère imita cet exemple dans l'année qui suivit la mort d'Albin. Portant la guerre aux Parthes, l'an 198, il donna le titre d'*Auguste* à son fils aîné *Caracalla*, et celui de *César* à *Géta* son cadet. Enfin, l'an 209, il accorda aussi à *Géta* le titre d'*Auguste ;* de sorte que les Romains virent alors trois *Augustes* pour la première fois. Ce nombre d'*Augustes* ne se vit plus sous le haut-empire, et il ne se retrouve que sous le bas-empire, en l'an 283, lorsque *Carus* associa à l'empire ses fils Numérien et Carin. En 292, Dioclétien

déclara *Augustes* Maximien-Hercule et Galère-Maximien.
Constantin I partagea de nouveau le titre d'*Auguste* avec ces deux princes. Enfin Valentinien I le donna à ses deux fils.

C'est à l'une de ces cinq époques qu'il faut rapporter l'inscription qui fait le sujet de ce mémoire. Pour la déterminer, j'ai d'abord eu recours aux immenses recueils de Gruter, de Gori, de Muratori et de Donati : je n'y ai trouvé qu'une seule fois l'abréviation AVGGG. *Augusti* (*tres*), ou *Augustorum* (*trium*). Elle se lit dans une inscription gravée pour Théodose et ses fils, recueillie par Muratori (*pag.* 265, 3). Les médailles ne présentent point l'abréviation AVGGG avant le bas-empire, qui commence vers l'an 260. Depuis cette époque, on la trouve sur les médailles de Carus, de Dioclétien, de Carausius, de Constantin I, de Valentinien l'ancien, de Valens, etc. J'ai donc à adopter, d'après les historiens, une seule époque dans le haut-empire ; ou à choisir, d'après les médailles, plusieurs époques du bas-empire. J'ai déjà dit que les caractères de l'inscription étaient très-beaux, très-réguliers, que leur élégance et l'absence presque totale des ligatures annoncent le siècle des Antonins. Je la rapporte donc au haut-empire et à Septime Sévère (1). Une médaille de ce prince, et une semblable de son fils Caracalla, toutes deux d'or et toutes deux fort rares, portent pour légende (*Rasche*, *VI*, 452) ces mots écrits en toutes lettres : VIRTVS AVGVSTORVM, et pour type trois princes à cheval élevant la main droite. Ce nombre de figures, repré-

---

(1) M. Millin la rapportait à Carus et à ses fils Numérien et Carin.
Note des Rédacteurs.

sentées sans distinction dans l'attitude qui caractérise les empereurs, fait reconnaître Sévère avec ses fils *Caracalla* et *Géta* qu'il avait successivement associés à l'empire.

Les historiens n'ont marqué ni l'année, ni le jour où *Géta* fut nommé *Auguste*, et associé à son père et à *Caracalla*. Panvini, Tillemont et la plupart des chronologistes placent ce fait en l'an 208, avant le départ de Sévère pour l'Angleterre ; mais Eckhel (*Doctrin. Num. vet.*, tom. VIII, pag. 426) a prouvé, d'après les années de sa puissance tribunitienne, qu'il faut assigner l'an 209. J'embrasse avec confiance l'opinion de ce savant, et je dis que l'inscription n'a pu être gravée plutôt que cette année 209, 962.ᵉ de la fondation de Rome. De plus, Sévère mourut l'an 211, et sa mort réduisit à deux le nombre des *Augustes ;* ainsi l'inscription ne peut être postérieure à cette année. Enfin cet espace, qui paraît comprendre trois années, est réellement borné à deux, si l'on se rappelle, d'une part, que Sévère mourut le 4 février 211, à Yorck, ce qui abrége de beaucoup la portion de la troisième année pendant laquelle on compta trois Augustes ; et de l'autre part, qu'aucun monument ne nous apprend si *Géta*, déclaré Auguste en 209, le fut dès le commencement de l'année.

Au défaut des noms de consuls, au défaut des années de la puissance tribunitienne, du pontificat, enfin du titre d'*imperator*, il est presque impossible de fixer la date d'une inscription ; c'est être heureux que de pouvoir la renfermer dans l'espace de deux années, comme je le fais ici. Les trois *Augustes* ayant passé ce temps en Angleterre, il n'est pas étonnant que les inscriptions gravées en leur honneur, avec ce titre, soient si rares: je ne connais que celle-ci.

LEG. AVGGG PROV. LVGVD. « Lieutenant des Augustes dans la province Lyonnaise. « J'ai déjà dit que l'absence du nom de nombre ordinal fait reconnaître la première des provinces Lyonnaises. Ce n'est point par une erreur qu'on dit ici *Lugudunensis* pour *Lugdunensis*, de même que dans l'inscription du taurobole ; c'est même une nouvelle raison pour assigner l'époque qui a été discutée plus haut. « Lyon, dit au sujet du » taurobole M. de Boze, est aussi souvent nommé » LVGVDVNVM que LVGDVNVM dans les inscriptions » antiques des deux premiers siècles de l'ère chrétienne... » Outre les inscriptions, dit-il encore, j'ai une mé- » daille d'argent de Marc-Antoine, au revers de laquelle » on voit un lion, avec ce mot partagé en deux, LVGV- » DVNI. » J'ajouterai à l'observation de M. de Boze, que les médailles qui présentent le nom de Lyon diffèrent des inscriptions citées plus haut, où on lit le même nom, en ce que dans ces inscriptions le nom de la ville est écrit aussi souvent d'une manière que de l'autre, tandis que la médaille rapportée par l'académicien est la seule où se trouve LVGVDVNVM.

7.e ligne. LEG LEGG. I. M. ET. XIIII. GEM, etc. *Legatus legionum primae Minerviae et decimae quartae Geminae.* J'ai traduit ainsi : « Commandant des légions » première Minervienne et quatorzième *Gemina.* » On trouve sur les médailles d'or et d'argent de Sévère, recueillies par Vaillant, la légende LEG. I. MIN. Ce qui ne laisse aucun doute sur l'explication des sigles I. M. de l'inscription. Il en est de même des sigles qui suivent, XIIII. GEM. Khell a publié dans son supplément une médaille d'argent de Sévère, qui a pour légende du revers : LEG. XIIII. GEMINA. M. V. ; c'est-à-dire :

Legio decima quarta Martia Victrix, comme on le voit dans une inscription du recueil de Gruter (*pag.* 493, *n.* 1), où se lit d'abord LEG.... IIII. GEM.; puis en toutes lettres MARTIAE VICTRICIS. Ainsi l'on ne peut douter que ces deux légions n'existassent sous le règne de Sévère, époque de l'inscription, et que leurs titres, qui y sont tracés en abrégé, n'aient été bien lus.

Je ne parlerais pas ici des titres des légions, sujet traité mille fois, s'il n'y avait pas quelques observations particulières à faire sur ceux des deux légions dont *Philippianus* avait été commandant. D'abord il est certain que Sévère n'avait pas créé la quatorzième *Gemina*; car Dion (*lib.* 55, § 23) la compte parmi les légions qui existaient sous Auguste. Mais on peut croire qu'il lui avait accordé quelque grâce signalée, d'où lui vint le titre de *Severiana*, formé du nom de cet empereur. On lit en effet dans une inscription recueillie par Gruter (*p.* 385, *n.* 1.), copiée par Fulvius Ursinus, Panvini et Manuce: TRIB. MIL. LEG. XIIII. GEM. SEV. *Tribunus militum legionis decimae quartae Geminae Severianae.* A la vérité, on voit sur des médailles d'Antoine LEG. XIV. et XIIII. *legio decima quartà*; mais elle n'y est pas appelée *Gemina*, comme dans dans le texte de Dion, et l'on pourrait en conclure que c'était Auguste qui l'avait réorganisée. Le sens du mot *Gemina*, qui est synonyme de GEMEL. *Gemella*, fait distinguer parfaitement la quatorzième de Sévère qui le porte, de la quatorzième d'Antoine qui n'avait point de titre.

César dit (*Bell. civil. lib. III. cap* 4.): « Il donnait le » nom de *Gemella* à une légion de vétérans tirée de la » Sicile, qui avait été formée de deux autres. » *Unam (legionem) ex Sicilia veteranam quam factam ex dua-*

bus Gemellam adpellabat. Ne trouvant point de mot français usuel qui désignât un corps militaire dans lequel un autre aurait été incorporé (la nécessité fera pardonner cette consonnance), j'ai cru devoir conserver le mot *Gemina*. Les mots *double* et *doublée* donneraient une fausse idée ; ils feraient croire que l'incorporation d'une légion dans une autre aurait doublé le nombre des soldats de celle-ci, tandis qu'une légion incorporée et celle qui la recevait pouvaient avoir été réduites par des naufrages ou par des batailles à moins de la moitié de ce que chacune contenait dans son origine. Dion (*lib.* 55, *cap.* 23) dit dans son histoire écrite sous Alexandre Sévère, vingt ou trente années après l'époque dont je suis occupé: » Il ne reste plus que vingt-trois des légions d'Auguste, » les autres ayant été entièrement détruites ou incor- » porées par Auguste lui-même et par ses successeurs » dans d'autres légions ; d'où l'on croit qu'est venu le » surnom *Gemina*. »

Le mot *géminé* est employé par les jurisconsultes pour exprimer le redoublement d'actes judiciaires, et par les antiquaires pour désigner une lettre répétée plusieurs fois de suite, telle que FEELIX pour FELIX : on ne peut donc s'en servir pour traduire *legio Gemina*. On a proposé le mot *embrigadé*, usité parmi nos militaires, pour exprimer la réunion de deux corps en un seul ; mais ce mot n'est point d'un usage habituel : il annonce d'ailleurs un nouveau corps égal en nombre aux deux dont il est formé, et il occasionerait ici la même erreur que les mots *double* et *doublé*. Faisons pour le latin ce que nous faisons pour les langues étrangères vivantes, adoptons les mots qui désignent des dignités, des usages, etc., dont notre langue ne présente pas d'équiva-

lent. Disons : légion quatorzième *Gemina*, comme nous disons feld-maréchal, commodore, camérier, etc.

Quant à la légion *Première Minervienne*, dont *Philippianus* avait été aussi commandant, sa création datait à peine d'un siècle. Dion (*lib.* 55, § 24) dit que Domitien l'avait formée. On croit qu'il l'avait appelée *Minervienne*, parce qu'il honorait d'un culte particulier la déesse Minerve, dont il se disait fils (*Philost. Apollon*, lib. 7, cap. 24). Cette légion est inscrite sur des médailles d'or et d'argent de Sévère et de Gallien.

7.me, 8.me et 9.me lignes. ALLECT. INTER PRAETORIOS TRIBUNICIOS QUAESTORIOS. *Allectus inter Praetorios Tribunicios Quaestorios.* « Admis au » rang des Préteurs, des Tribuns, des Questeurs. » La lecture et l'intelligence de ces lignes sont faciles. Le mot *Praetorios* ne désigne point les soldats Prétoriens, qui étaient ordinairement appelés *Praetoriani* ; mais il désigne les Préteurs. *Viri consulares et Praetorii*, dit Cicéron (16 *Attic.* 7). L'expression, *Allectus inter Praetorios*, se lit dans Pline le jeune (*lib.* 1, *epist.* 4). *Allectus à Divo Vespasiano inter Praetorios*, *etc.* César, Auguste et les autres empereurs voulant étendre leurs faveurs, donnaient le titre et les ornemens des magistratures à des citoyens qui ne les avaient point exercées, et qui ne les exerçaient point actuellement : c'étaient des dignités honoraires.... *Honorarius Praefectus* (*Justiniani Novell.* 70).... *Honorarius consul*, *etc.* *Philippianus* était probablement de ce nombre. Non-seulement il avait été inscrit parmi les Préteurs ; mais encore parmi les Tribuns et les Questeurs : *Tribunicios Quaestorios.* Le mot *viros* est ici sous-entendu ; et Cicéron nous en fournit un exemple (*Philipp.* 30) : *Qui Aedilitii ? Qui Tribunitii ?*

Qui Quaestorii? Enfin on trouve dans le recueil de Gruter plusieurs inscriptions dans lesquelles on lit : *Allectus inter Praetorios* (446. 3 ; 389. 2, etc.) : *Adlectus inter Tribunicios* (389. 2 ; 446. 4, etc.) : *Adlectus inter Quaestorios* (1090. 13).

9.me et 10.me lignes. TRIB. MILITVM LEG VH GEM. *Tribunus militum legionis septimae Geminae.* « Tribun militaire de la légion septième Gemina. » Les sigles VH GEM. sembleraient devoir être expliqués ainsi : *Quintae Hastatae Geminae.* Mais on ne trouve point la légion cinquième, désignée par les surnoms *Hastata-Gemina.* Ses surnoms ordinaires sur les médailles sont : *Macedonica* ; et dans les inscriptions : *Macedonica Alauda Augusta* (*Gruterus*). D'après cela j'ai cru voir une faute du graveur dans la barre horizontale qui fait un H des deux unités placées après l'V. Je lis donc ici : la septieme *Gemina.*

Dans l'énumération des légions d'Auguste, Dion compte la septième qu'il dit avoir été appelée depuis *Claudiana* ; mais il ne lui donne pas le surnom *Gemina.* Sur une médaille d'argent de Sévère, du cabinet de Vienne (*Lexic. rei Numar. tom. II, pag.* 1547), cette légion n'est encore appelée que VII. CL. septième Claudienne ; et cependant l'inscription lui donne le surnom *Gemina.* Il semblerait donc que ce serait l'empereur Sévère qui l'aurait réorganisée. Mais on voit dans le recueil de Gruter (*pag.* 245, n. 2.) une inscription gravée en l'honneur de Vespasien, de Tite et de Domitien (le nom du dernier y est effacé, comme sur d'autres monumens), où la septième légion est surnommée GEM. FEL. *Gemina Felix.* Ainsi sa réorganisation est antérieure au règne de Sévère. Enfin cette légion fut surnommée *Seve-*

riana Alexandrina, depuis l'empereur Sévère Alexandre, comme on lit en toutes lettres dans une inscription du recueil de Gruter (*pag.* 1091, n. 5); et ce qui nous donne l'époque d'une inscription du recueil de Muratori (*pag.* 880, n. 4) où l'abréviation SEV. pouvait désigner indifféremment Septime Sévère, comme Sévère Alexandre. Au reste, la légion septième est surnommée *Gemina* dans plus de vingt inscriptions du seul recueil de Gruter.

10.me et 11.me lignes. CVM IVLIA NEPOTILLA C. F. SVA, etc. *cum Julia Nepotilla clarissima femina sua:* » Avec *Julia Nepotilla* son épouse clarissime. » Une *Nepotilla* porte le même prénom *Julia*, dans une inscription du recueil de Gruter (*pag.* 916, n. 1). Mais on n'y trouve aucune lumière sur l'identité des deux *Nepotilla.* Quant aux sigles C. F., j'avais à choisir entre *clarissima femina* et *clarissima filia*, d'après l'explication de Paul-Diacre et d'après celle de Papias (*Grammat. à Putschio*, *pag.* 1589 et 1643). Je me suis décidé pour la première explication, celle d'épouse, parce qu'on ne voit ici aucun des noms que porte *Philippianus*, et parce que sa fille en eût porté quelqu'un, au moins celui de famille, *Flavia.* On ne m'objectera pas que le mot *conjux* est celui qui désigne une épouse: je prouverais par un grand nombre d'inscriptions que le mot générique *foemina* y est souvent employé dans cette acception particulière.

11.me, 12.me et 13.me lignes. E. T. FL. VICIORINO PHILIPPIANO C. I. TRIB. MIL. LEG. V. MACED. *Et Tito Flavio Victorino clarissimo juvene Tribuno militum legionis quintae Macedonicae*: « Et avec *Titus Flavius* » *Victorinus*, clarissime jeune homme, Tribun militaire » de la légion cinquième Macédonienne. » C'est probablement par une de ces négligences si communes des gra-

veurs, que le T du nom propre du fils de *Philippianus* n'est pas barré. Le nom *Victorinus* est très-commun ; celui de *Viciorinus* est inconnu : dès-lors je n'ai pas hésité à lire de la première manière.

Après les noms de *Titus Flavius Victorinus Philippianus*, on voit les deux sigles C. I. Je n'en ai trouvé l'explication dans aucun recueil de notes, soit ancien, soit moderne. Réduit aux conjectures, et lisant dans le recueil de Magnon, présenté à Charlemagne (*inter Grammat. à Putschio*, *pag.* 1547), de même que dans le recueil des notes du droit copiées sur d'anciens manuscrits (*ibidem*, *pag.* 1667), que les sigles C. P. signifiaient *clarissimus puer*, j'ai hasardé de rendre les sigles C. I. par *clarissimus juvenis*. J'avoue sincèrement que ma conjecture n'est fondée que sur l'analogie, et je désire qu'elle en fasse naître une meilleure, si elle n'est pas juste. Au reste, celui que j'appelle *juvenis* est qualifié : *Tribunus militum legionis quintae Macedonicae*. Un tribun militaire devait être dans la force de l'âge ; et le mot *juvenis*, dont le français, jeune homme, rend imparfaitement l'acception, ne serait pas ici messéant. Les jurisconsultes romains comprenaient sous ce nom depuis ceux qui sortaient de l'adolescence, jusqu'à ceux qui commençaient à être comptés parmi les *seniores*. Aussi Pline (*lib.* 7. *cap.* 36) dit-il de *Cornelia* : .... *Juvenis est, et parere adhuc potest.*

Dans l'énumération des légions qui existaient sous le règne d'Auguste, faite par Dion, on trouve la cinquième avec le surnom de Macédonienne ; mais on n'en connaît pas l'origine : peut-être venait-il du long séjour qu'elle avait fait en Macédoine. Cette légion est inscrite sur les médailles de Sévère, parce que, selon l'opinion d'Eckhel,

elle avait contribué aux victoires que cet empereur avait remportées sur Julien I et sur Pescennius.

13.me et 14.me lignes. E. T. FL. ARISTO VLPIANO C. P. LECTO, je lis : *Et Tito Flavio Aristo Ulpiano clarissimo puero :* « Et avec Titus Flavius Aristus Ulpianus, enfant clarissime. » C'est encore un parent de *Philippianus*, probablement son fils, comme le prouvent ses premiers noms *Titus Flavius.* Je n'ai rien à faire observer sur le nom *Aristus.* Quant au surnom *Ulpianus*, il fut porté par un célèbre jurisconsulte du même siècle, et probablement il n'avait aucune signification particulière. Si quelqu'un cependant voulait en chercher une, il pourrait choisir entre les deux explications suivantes auxquelles il paraît se prêter. D'abord la terminaison *anus* ferait prendre *Titus Flavius Aristus* pour le fils adoptif ou le descendant d'un fils adoptif de quelque *Ulpius*, c'est-à-dire d'un membre de cette famille *Ulpia*, famille noble, mais peu illustrée avant le père de Trajan, qui fut le premier consul de ce nom. Cette explication est assez difficile à concilier avec le prénom *Flavius* qui, étant un nom de famille, aurait été abandonné, selon l'usage général, à l'époque de l'adoption.

La seconde explication du surnom *Ulpianus* nous apprendrait que *Titus Flavius Aristus* faisait, ou du moins aurait fait partie de ce nombre d'enfans de condition libre qui étaient élevés dans l'établissement fondé par Trajan. Pline en parle dans son panégyrique (*cap.* 26) : *Paulo minùs, P. C., quinque millia ingenuorum fuerunt, quae liberalitas principis nostri conquisivit, invenit, adscivit. Hi subsidium bellorum, ornamentum pacis, publicis sumptibus aluntur, patriamque non ut patriam tantum, verum ut altricem amare condiscunt.*

Ex his castra, ex his tribus replebuntur, etc. « Pères
» conscrits, il s'est élevé à près de cinq mille le nombre
» de ces enfans de condition libre que la générosité de
» notre prince a cherchés, qu'elle a découverts, qu'elle
» s'est attachés. Destinés à être le soutien de l'empire
» pendant la guerre, son ornement pendant la paix, ils
» sont entretenus aux dépens du trésor public, et ils
» apprennent à aimer la patrie non-seulement comme
» leur pays natal, mais encore comme leur nourrice. Ils
» peupleront les camps, les tribus, etc. » On trouve dans le recueil de Muratori (*pag.* 230, n. 5) une inscription qui a été gravée en l'honneur de Trajan au nom de ces enfans des deux sexes : *Nomine puerorum puellarumque ;* et dans le recueil de Gruter (*pag.* 1084, 7) une inscription semblable où ces enfans sont appelés *Ulpiani : ... Nomine puerorum puellarumque Ulpianorum.*

A la vérité, on pourrait objecter l'intervalle d'un siècle qui s'était écoulé depuis la mort de Trajan jusqu'à l'époque où le jeune *Titus Flavius Aristus* est surnommé *Ulpianus.* Mais cette objection n'aurait de solidité que dans la supposition où l'établissement de Trajan aurait fini avec lui. Je crois pouvoir établir le contraire. On sait, en effet, que Trajan avait affecté les revenus de certaines terres à l'entretien de cet établissement ; ce qui a dû le soutenir même après la mort de l'empereur. En 1747, on déterra dans le territoire de Plaisance une très-grande table de bronze, sur laquelle on lit ces mots : *Obligatio praediorum ob iis deciens quadraginta quatuor millia ut ex indulgentia optimi maximique principis imperatoris Caesaris Nervae Trajani Germanici Dacici pueri puellaeque alimenta accipiant, etc.* Cette table qui est aujourd'hui conservée dans le *Muséum* français, a

été publiée et commentée par Gori (*Florentiae* , 1749) et par Muratori (*Supplem. Donati. part. II*, *pag.* 437). D'ailleurs, ces établissemens portaient chacun des noms particuliers ; ce qui prouve que leur durée se prolongeait au-delà de l'existence de leur fondateur. Tels furent les PVELLAE FAUSTINIANAE de l'épouse d'Antonin ; les *novae puellae Faustinianae* de l'épouse de Marc-Aurèle, dont parle Capitolin (*in Aurelio* , *cap.* 26) ; et enfin les PVERI ET PVELLAE ALIMENTARI FICOLNENSIVM d'une inscription de la *Villa Albani*, expliquée par M. *Marini* , notre savant associé (*pag.* 42).

Malgré les probabilités que présentent ces deux explications du surnom *Ulpianus*, porté par le jeune *Titus Flavius Aristus* , il est très-vraisemblable que ce surnom n'en exige aucune. La fréquence de la terminaison ANUS dans les second , troisième siècles et suivans, doit éloigner toute idée d'adoption.

J'ai dit plus haut que Magnon a expliqué les sigles C. P. par *clarissimus puer*. Rien n'empêche d'adopter ici cette explication ; et le titre de *clarissime* n'y paraît point déplacé ; car nous verrons bientôt que *Titus Flavius Aristus Ulpianus* était devenu membre d'une famille patricienne , probablement de la famille *Flavia* dont il porte le nom.

13.me et 14.me lignes. LECTO IN... PATRICIAS FAMILIAS. *Lecto inter patricias familias.* « Adjoint aux familles patriciennes. » Une épaufrure a fait disparaître la fin du mot *inter* ; mais l'espace qu'elle occupait est très-apparent. Dans le recueil de Gruter (*pag.* 393, 6 *et* 403, 1), on trouve deux inscriptions où on lit : ADLECTO INTER PATRICIOS dans l'une ; et dans l'autre ADLECTO INTER PATRIC*ios*. Le mot *inter*

est donc rétabli d'après des autorités. Enfin, dans une inscription du même recueil (*pag.* 381, 3), on lit ELECTVS IN. FAMILIAM PATRICIAM. Voilà tout ce qui concerne la lecture de ces deux lignes.

Auguste augmenta le nombre des sénateurs, qui avait été diminué par les proscriptions et par les guerres civiles. Claude l'imita. « Claude, dit Tacite (*Annal. lib.* » *XI*, *cap.* 25), admit dans le nombre des patriciens les » plus âgés des sénateurs. parce qu'il ne restait que » très-peu de ces familles que Romulus avait appelées » *majores gentes*, et Lucius Brutus *minores gentes;* » et parce que celles que César, étant dictateur, avait » choisies par la loi *Cassia*, de même qu'Auguste par la » loi *Saenia*, étaient presque éteintes. »..... *Iisdem diebus in numerum patriciorum vetustissimum quemque è senatu ascivit, paucis jam reliquis familiarum, quas Romulus majorum, et L. Brutus minorum gentium appellaverant : exhaustis etiam, quas dictator Caesar lege Cassia, et princeps Augustus lege Saenia sublegere.* Dans les deux inscriptions citées dans l'alinéa précédent, on lit aussi que Vespasien et Trajan ont associé aux patriciens les deux Romains pour qui elles ont été faites. Suétone le dit expressément de Vespasien (*cap.* 9.) : *Ordines exhaustos supplevit, honestissimo quoque Italicorum ac Provincialium allecto.*

Sévère n'eut pas des raisons moins fortes pour augmenter le nombre des patriciens. Les cruautés qu'il exerça, d'abord après les défaites de Pescennius et d'Albin contre les plus recommandables sénateurs, qui leur avaient été attachés, ou qu'il crut l'avoir été, ensuite contre les sénateurs qu'il soupçonnait de tramer quelque conspiration, réduisirent les familles patriciennes à un

petit nombre de membres. Ce fut pour les relever que Sévère leur en associa de nouveaux. On peut croire que *Titus Flavius Aristus Ulpianus* fut de ce nombre.

15.me et 16.me lignes. ARAM CONSTITVIT AC DEDICAVIT. « A élevé et consacré cet autel. » Ces dernières lignes n'exigent aucune explication particulière.

Ici se termine l'explication de l'inscription qui fait le sujet de ce mémoire. Elle est précieuse sous plusieurs points de vue. C'est peut-être la seule inscription du haut-empire, déterrée jusqu'à ce jour, sur laquelle soient inscrits trois Augustes. Les sigles C. I. que j'ai proposé d'expliquer par *clarissimus juvenis*, paraissent ici pour la seconde fois (1). L'expression *Bonae Menti* est très-remarquable, surtout dans le sens où elle est employée. Cette inscrip-

(1) Depuis que ce mémoire a été lu à la classe, M. Visconti, mon confrère, m'a appris que les sigles C. I. se trouvaient dans une inscription de Portugal, publiée d'abord par *Resendius* (*de Antiquit. Lusitaniæ, lib. III, cap. de Viis militaribus..... cum deliciæ Lusitano-Hispanicæ, pag.* 179. *Colon. Agripp.* 1613 ; et ensuite par Gruter (*pag.* 423, *n.* 4, *edit.* 1707). Mais ce philologue ne connaissant point d'autre marbre qui présentât ces sigles C. I., et ne publiant l'inscription que d'après les recueils manuscrits de Schott, crut voir une faute de copiste, et substitua celles-ci C. V., *clarissimo viro*. L'ouvrage de *Resendius* ayant paru pour la première fois, en 1597, et celui de Gruter en 1616, le dernier aurait pu consulter les *Antiquitates Lusitaniæ*; il y aurait lu ces mots très-distinctement écrits : Q. IVL. NEPOTIANO. C. I. IIII. VIRO VIARUM CVRANDARVM. ANNO XX. L'âge de *Q. Julius Nepotianus*, vingt ans, motive suffisamment la leçon, *clarissimo juveni*.

Note de l'auteur.

tion présente des titres et des détails intéressans pour l'étude des antiquités romaines. Enfin elle nous prouve que dans le même temps on employait pour les inscriptions des caractères très-beaux, très-corrects, tels que ceux-ci, et des caractères bizarres, tels que les A (portant à leur sommet et du côté gauche du lecteur, une barre horizontale finissant à l'aplomb du pied du jambage) que l'on voit dans l'inscription des Lyonnais en l'honneur d'Albin, citée au commencement de ce mémoire, et sur des médailles d'argent du même Albin. C'est une nouvelle preuve de l'opinion établie d'après les marbres et les papyrus, que les Romains eurent de tout temps une écriture cursive, expéditive, composée de ligatures, et une écriture carrée, régulière, employée dans celles des inscriptions auxquelles on attachait quelque importance (1).

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

Consommation de la viande de boucherie, particulièrement dans la ville de Lyon.

M. le comte Chaptal évaluait ainsi en 1819 la consommation annuelle de la viande de boucherie, dans la France entière :

1.° 857,000 vaches ou bœufs qui, à raison de cent soixante-quinze kilogrammes de viande chacun,

(1) Il serait à désirer que l'inscription intéressante, si bien décrite par M. Mongez, fût réunie à celles du Musée St-Pierre : elle n'est pour le propriétaire qu'une pierre facile à remplacer, tandis que pour la ville c'est un titre précieux, et qui sert à éclaircir un point essentiel de notre histoire. G.

font.	149,975,000 kilog.
2.° 5,256,000 moutons, à douze kilog. et demi	65,698,000
3.° 2,082,000 veaux à vingt-deux kilog. et demi.	46,845,000
4.° 3,443,000 porcs à soixante-dix kilog	241,010,000
TOTAL.	503,528,000

Ces 503,528,000 kilog. de viande de boucherie, répartis sur une population de 29,327,388 individus, donnent à peu près pour chacun 17 kil. 1 hect. 6 décag. de viande à consommer par année (1).

M. le comte Chaptal avait puisé les élémens de ses calculs dans des documens officiels, que Messieurs les Préfets avaient, pendant douze ans consécutifs, adressés au gouvernement.

Les résultats de ces calculs statistiques ne s'éloignent pas beaucoup de ceux qu'a obtenus, par d'autres moyens, l'auteur anonyme d'un ouvrage qui vient de paraître sous le titre de *Situation agricole de la France et moyen de l'améliorer*.

« La consommation moyenne de la viande, dit-il, » est en France (journellement) d'une once et demie par » individu; et il ajoute: elle est trois fois plus considé- » rable en Angleterre, et beaucoup plus encore aux » États-unis d'Amérique. » . . . .

En attribuant une once et demie (4 décag. 50 gr.) de viande à chaque individu par jour en France, et por-

(1) De l'Industrie française, t. I, pag. 248.

tant la population de ce pays à 30,000,000, on trouve, d'un côté, sauf erreur de calcul, que la consommation annuelle générale est de 510,000,000 kilog.

On voit de l'autre qu'il revient à chaque individu, pour sa consommation annuelle de viande de boucherie, 17 kilog. et quelques fractions.

S'il faut s'en rapporter à M. Francœur (1), la ration annuelle de viande pour chaque Français, est bien moins considérable : il ne l'évalue en effet qu'à 8 kilog., terme moyen. Il fait observer que les deux tiers de notre population, qui passent pour vivre dans quelque aisance, ne mangent que bien rarement de la viande ; et il juge de la situation prospère de l'Angleterre par la quantité de viande qu'on y consomme: elle est telle, dit-il, qu'il doit en revenir annuellement à chaque individu 125 kil.

« L'aisance, selon cet auteur, est à peu près géné-
» rale en Angleterre ; seulement un dixième de la po-
» pulation a besoin des secours publics pour obtenir le
» nécessaire, mais qui est bien près de ce qu'on appelle
» l'aisance dans d'autres pays. Cela se conçoit aisément,
» quand on pense que les salaires y sont plus du double
» qu'en France, et que les alimens n'y sont que d'un
» cinquième plus chers, et les vêtemens à l'usage du
» peuple un tiers meilleur marché. La classe des prolé-
» taires, qui se trouve seule froissée dans le mouvement
» universel qui entraîne cette nation, reçoit un supplé-
« ment de salaire plutôt qu'une aumône. . . . .

. . . .

» Pour se convaincre que l'aisance est, en général,
» plus grande chez le peuple Anglais que parmi les au-

(1) Dictionnaire technologique, t. I, pag. lvij.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON

Nombre d'Animaux abattus *tche ou*

Années.	Bœufs.	Vaches.	Viande Salée.
			kilo.
1803.	11,733	959	550
1804.	10,725	1,367	8,384
1805.	10,816	859	9,631
1806.	9,454	791	7,142
1807.	10,425	682	6,756
1808.	11,123	733	7,298
1809.	11,810	575	6,631
1810.	11,881	596	7,167
1811.	11,117	569	9,924
1812.	8,136	768	10,075
1813.	11,392	1,522	13,170
1814.	11,686	1,302	10,427
1815.	13,832	1,456	13,936
1816.	11,674	648	5,125
1817.	10,684	453	3,841
1818.	11,169	686	5,647
1819.	11,454	454	2,537
1820.	11,993	317	4,832
1821.	12,041	125	3,009
1822.	12,289	182	400
1823.	12,164	68	748
1824.	13,265	29	1,651
Sommes des totaux de 22 années.	250,863	15,141	138,871
	Bœufs.	Vaches.	Viande Salée.
Moyenne des 22 années.	11,356 $\frac{21}{22}$	688 $\frac{1}{22}$	6,312 $\frac{7}{22}$

» tres nations, il suffit d'entrer dans un dépôt de mendicité, on verra à Alme-House que les pauvres se nourrissent de meilleurs alimens qu'ailleurs; ils sont bien logés, bien chauffés, etc. »

Tout en reconnaissant que les Anglais sont de plus grands consommateurs de viande que les Français, nous avons bien de la peine à croire que cette différence soit comme 8 à 125.

Il est, au reste, bien difficile de recueillir des renseignemens exacts sur la statistique, et l'on ne doit pas s'étonner si ceux qui se livrent à ces sortes de recherches arrivent quelquefois à des résultats très-disparates; heureusement que les erreurs en ce genre sont très-faciles à réparer, et dans tous les cas c'est souvent avoir beaucoup gagné que d'être parvenu à une approximation.

En fait de statistique, il suffit presque toujours d'une approximation pour fonder des principes d'économie publique, et motiver des mesures générales de haute administration.

Nous avons puisé aux sources les plus certaines pour évaluer la consommation de la viande de boucherie dans notre ville (*intra muros*), et nous avons pu tracer le tableau ci-contre.

Nous allons évaluer en quantité de viande le nombre des animaux abattus dans les boucheries de Lyon.

Nous observerons d'abord que, d'après les renseignemens que nous nous sommes procurés, le poids moyen de la viande nette de chaque bœuf gras à consommer dans notre ville, peut être porté à 340 kilog., celui des vaches à 180, celui des veaux à 24, celui des moutons à 11.

L'on entend par viande nette, le poids de l'animal après qu'il a été dépouillé du cuir, de la tête, des pieds, du cœur, des poumons, du foie, des estomacs et des intestins.

Nous avons établi que sur vingt-deux années, la quantité moyenne des bœufs consommés à Lyon était de. . . . . 11,356 $\frac{11}{22}$

Qui multipliés par 340 kilo., donnent	3,861,364
Les vaches, au nombre de 688 $\frac{1}{22}$ pesant chacune 180 kil., donnent . .	123,845
Les veaux, au nombre de 23,301 $\frac{17}{22}$, pesant chacun 24 kil., donnent. . . .	559,238
Les moutons, au nombre de 121,560 $\frac{13}{22}$, pesant chacun 11 kilog., donnent	1,337,167
Nous avons en viande fraîche	171,708
Nous avons en viande salée	6,312
TOTAL de la quantité de viande de boucherie consommée annuellement à Lyon (*intra muros*).	6,059,634

Ce nombre, divisé par 149,000, nombre présumé des habitans de Lyon, donne pour chacun à consommer annuellement, en viande de boucherie, environ quarante-deux kilogrammes.

Il faut ajouter 10,852 porcs égorgés annuellement, et en évaluant leur poids moyen à 120 kilog., nous aurons 1,302,240 kil., ou un peu plus de 10 kilogram. par individu.

Quant aux agneaux et aux chevraux réunis, il serait difficile d'en évaluer le poids. S'il s'en consomme 10 à 11,000, il peut en résulter environ 1 kilog. pour la consommation annuelle de chaque individu.

Il y a loin de 50 ou 52 kilog. de viande, que nous accordons à chaque Lyonnais, à cent vingt-cinq que M. Francœur prodigue si libéralement à chaque habitant de la Grande-Bretagne. . . . .

Et cependant nous avons tout lieu de croire que nulle part en France la consommation proportionnelle de la viande n'est aussi grande qu'à Lyon, sans en excepter la capitale.

Nous avons sous les yeux le travail publié, d'après les ordres de M. le comte de Chabrol, sous le titre de *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine* (1823).

Le tableau de la consommation est tracé dans ce travail important avec le plus grand soin : on y voit que, sur une moyenne de dix années, depuis 1812 jusqu'à 1822 inclusivement, Paris a consommé :

72,874	bœufs.
5,956	vaches.
68,880	veaux.
323,981	moutons.

Les porcs, les agneaux et les chevreaux ne sont point compris dans cet état.

Le poids des bœufs est bien moindre à Paris qu'à Lyon.

Le poids brut d'un bœuf n'y est évalué qu'à 325 kil., et la viande nette à 222.

72,874 bœufs, multipliés par 222, donnent	16,178,028 kil.
5,956 vaches, multipliées par 180, donnent	1,072,080
68,880 veaux, multipliés par 30, donnent	1,966,400
323,981 moutons, multipliés par 11, donnent	3,563,791
TOTAL de la viande de boucherie consommée annuellement à Paris. . . .	22,780,299

Cette quantité divisée par 700,000, qui est le nombre présumé des habitans de Paris, donne pour chacun un peu plus de 30 kilog. de viande de boucherie, près de 12 de moins qu'à Lyon, sans comprendre les porcs dont la consommation doit être à Paris de moitié moindre qu'à Lyon.

Il faut noter qu'il n'entre presque pas à Paris de viande fraîche ni salée, et que la consommation des agneaux et des chevreaux y est un objet de très-peu d'importance; mais la marée qui abonde à Paris est fort rare à Lyon. Il se consomme proportionnellement dans la capitale une beaucoup plus grande quantité de volailles et d'œufs qu'à Lyon. Lavoisier avait calculé que la moyenne du nombre d'œufs qui se consommaient à Paris, déduite de plusieurs années, était de 78 millions. Cette consommation, ainsi que celle du poisson, avait beaucoup diminué à cause de l'inobservance des jours maigres et la suppression des maisons religieuses; elle tend, à Paris comme à Lyon, à se rapprocher de ce qu'elle était avant la révolution.

Au reste, en mettant en ligne de compte les œufs, la volaille, le poisson, etc., il resterait encore pour,

constant que nous sommes à Lyon plus grands consommateurs de substances animales qu'on ne l'est à Paris.

On nous reprochera peut-être d'avoir porté trop haut la quantité de viande que peut donner un bœuf gras à Lyon ; mais on doit considérer que les bœufs du Charolais, surtout ceux de la Bresse qui approvisionnent nos marchés, sont en général d'un quart plus volumineux que ceux de Normandie, de Bretagne, du Maine, du Limousin qui fournissent à la consommation de Paris. D'ailleurs, les bouchers de Lyon n'achètent que les plus gros bœufs, laissant les autres aux regratiers des campagnes. Les bœufs, comme les cochons, sont, quel que soit leur poids, également tarifés à l'octroi.

En portant à 340 kilog. (680 liv.) la viande nette d'un bœuf consommé à Lyon, nous sommes bien au-dessous de l'évaluation qui a été portée à Genève ; on lit dans la bibliothèque universelle (Février 1825):

« La moyenne des bœufs des environs de Genève, » savoir ceux de la Suisse, de la Savoie, du Piémont, » de la frontière française (la Bresse), est à l'état » gras d'environ 780 liv. *de viande nette*, la livre de » 18 onces. ».

Quoi qu'il en soit, si tous les Français mangeaient autant de viande que les Parisiens et les Lyonnais, on y consommerait annuellement près de 4 millions de bœufs, etc. ; tandis que, selon M. le comte Chaptal, on n'y livre à la boucherie que 857,000 bœufs ou vaches ; et si ce savant attribue à chaque Français 17 kil. 1 hect. 6 décag. de viande de boucherie, c'est parce qu'il fait entrer dans le total général la viande de porc pour 241,010,000 kilog. Elle constitue en substances animales la plus grande consommation dans les campagnes et la

moindre dans les villes. Il est probable qu'en réduisant à 8 kilog. la consommation annuelle de viande pour chaque Français, M. Francœur n'avait pas fait entrer en ligne de compte la viande de porc qui doit y figurer pour près de la moitié, et s'il en est ainsi, il s'éloigne très-peu de l'évaluation établie par M. le comte Chaptal.

Au reste, c'est parce que la consommation du bétail est trop faible en France que nous sommes obligés d'en importer; si elle était forte, la reproduction serait surabondante, et nous aurions des moyens d'exportation. C'est, en effet, un grand principe en économie publique, que ce n'est pas la production qui invite à consommer, mais la consommation qui provoque la création des produits. Ainsi, nous aggraverions nécessairement le tribut que nous payons à l'étranger pour achat de bétail, si nous en consommions encore moins que nous ne le faisons. En fait d'agriculture comme d'industrie, tout est dans ces mots: *consommer le plus possible.*

Nous devons consommer en viande plus qu'avant la révolution, puisque nous en importons moins. Voici à cet égard ce que dit M. le comte Chaptal, et je m'estimerai toujours heureux de pouvoir le citer (1):

» La moyenne de nos exportations, en bœufs, va-
» ches, moutons et porcs, était avant 1790 de 4,518,700 f.,
» et celle des importations de 6,395,266 f.; la moyenne
» des exportations en chairs salées et fraîches, était à
» cette époque de 5,045,300 f., et celle des importa-
» tions de 3,150,700 f.

» La moyenne des exportations en bœufs, vaches,
» moutons et porcs, a été en 1811 et 1812 de 8,907,250 f.,
» et celle des importations de 2,360,300 f.

(1) Industrie Française, t. II, pag. 199.

» La moyenne des exportations en chairs salées, pen-
» dant ces deux années, a été de 1,602,950 f., et celle
» des importations de 472,300 f.

Nous nous arrêtons : nous réservant de démontrer dans un autre article combien la multiplication du bétail en France serait une grande amélioration sous le rapport de l'agriculture, de l'industrie et de l'économie générale.

G.

LETTRES LYONNAISES.

TROISIÈME LETTRE.

INSCRIPTION ANTIQUE TROUVÉE A St. IRÉNÉE.

A M. DUGAS-MONTBEL, DE L'ACADÉMIE DE LYON, à Paris.

Lyon, ce 5 juin 1825.

Monsieur et honoré confrère,

Je viens vous faire part d'une petite découverte qui vous intéressera peut-être, et qui aurait certainement causé un grand plaisir à feu Chardon de la Rochette (1). Vous avez sans doute appris qu'en travaillant à l'agrandissement de l'église de St. Irénée, les ouvriers ont récemment déterré un assez grand nombre de tombeaux romains qui étaient enfouis dans une espèce de cour au-

(1) Il sera, en effet, question dans cette lettre d'une épigramme de l'Anthologie, et l'on sait que l'habile helléniste Chardon de la Rochette avait préparé sur ce recueil un grand travail dont on n'a retrouvé, après sa mort, qu'une faible partie que le gouvernement a achetée pour la bibliothèque du roi.

devant de cette église : or, parmi ces tombeaux dont quelques-uns sont remarquables et fourniront probablement des lumières inattendues à l'antiquaire et à l'historien, il en est un sur lequel sont gravées deux inscriptions, l'une latine et l'autre grecque.

La première est ainsi conçue :

D. M.
LVCRETIAE VALERIAE
SEX AVIVS HERMEROS
CONIVGI SIBI MERIT
ET SIBI VIVVS POSVIT
ET SVB ASCIA DEDICA
VIT

(Aux mânes de Lucrétia Valéria. Sextus Avius Herméros a fait construire ce tombeau, de son vivant, pour une épouse méritant tous ses regrets, et pour lui-même, et il l'a dédié sous l'*ascia*.)

La seconde inscription, placée au-dessous de la première et au bas du cippe, consiste en deux vers grecs, disposés sur quatre lignes ainsi qu'il suit :

O phthonos ós kakon estin
echi gar ti kalon en autô
Têki gar phthonerôn
ommata kai kradiên (1).

(1) Ces quatre lignes sont gravées en lettres capitales grecques que j'avais fidèlement copiées et figurées dans mon manuscrit. Il faudra que l'on se contente de les retrouver ici en caractères modernes : les imprimeurs de Lyon n'en font guère fondre d'autres. C'est par le même motif, pour le dire en passant, que, dans le commentaire de Louise Labé, les citations en langue grecque n'ont

(L'envie est un grand mal : elle a néanmoins quelque chose de bon ; car elle *fait fondre* (1) les yeux et le cœur des envieux).

Ce distique, dans le mètre élégiaque, n'est autre chose qu'une épigramme de l'Anthologie : on le retrouve dans l'ancien recueil de ce nom, dû à Constantin Céphalas, où il figure parmi les épigrammes *satiriques*, et dans celui de Planude, où il est placé, l. I, c. 83, n. 5. Brunck l'a inséré dans ses *Analecta*, tom. III, pag. 242.

Si l'inscription de S. Irénée est, comme je le présume, du second, ou, pour le plus tard, du troisième siècle de l'ère chrétienne, elle donne à cette épigramme une antiquité bien plus reculée que l'époque où elle fut insérée dans le moins nouveau des recueils que je viens de citer, c'est-à-dire, dans celui de Céphalas : car celui de Planude, qui n'en est que l'abrégé, a été fait plus de trois siècles après, vers l'an 1370.

Le nom de l'auteur du distique n'est indiqué ni dans l'une ni dans l'autre de ces collections. C'est une des nombreuses épigrammes d'auteurs incertains qu'on y voit presque à chaque page. Est-elle l'ouvrage de Sextus Avius Herméros, qui avait élevé le tombeau sur lequel elle est inscrite ? Je suis persuadé qu'elle est encore

---

pas été imprimées avec les caractères qui appartiennent à cette langue : ce qui fait retomber sur le typographe le reproche que M.r E. K. E, bien connu de M. Dugas-Montbel, adresse sur ce point au commentateur dans un excellent article de la *Semaine*.

Remarquez que l'ouvrier qui a été chargé d'exécuter l'inscription, a écrit EXI et THKI, au lieu d'EXEI et THKEI : il s'est conformé en cela à une prononciation que beaucoup de savans regardent comme la véritable et la plus ancienne, et qui est, je crois, celle des Grecs modernes.

(1) C'est le sens littéral du mot THKEI.

plus ancienne, et que le grec Herméros n'a fait que la citer comme offrant une allusion à quelque circonstance de la vie de son épouse (1). Cette dernière était une dame romaine, ainsi que l'annoncent les deux noms qu'elle portait, Lucrétia Valéria. Herméros qui n'était vraisemblablement qu'un affranchi, lui devait sans doute sa fortune ; elle l'avait peut-être institué son héritier, et cette faveur le mettait en butte à la rage des envieux. Le distique dont il s'agit, lui parut très-propre à leur être opposé, et à le venger de leur inimitié. Cette conjecture, du moins, me semble très-probable. Ce qu'il y a de certain, c'est que le premier vers de l'inscription présente une leçon qui diffère un peu de celle qu'on trouve dans les éditions de l'Anthologie. Celles-ci portent en effet :

O phthonos esti kakistos (2). *echei de ti kalon en autô*,

tandis qu'on lit sur le tombeau de Lucrétia Valéria :

O phthonos ôs kakon estin *echei* gar *ti kalon en autô*.

C'est à vous, Monsieur, qu'il appartient de décider laquelle des deux leçons est la meilleure. J'observerai seulement que, sur la pierre trouvée à St. Irénée (3),

(1) Vous eussiez mieux aimé qu'il eût cité quelques vers d'Homère dans lequel il s'en trouve probablement d'applicables à la race infâme des envieux ; car on trouve tout dans votre grand auteur ; et moi j'aurais été enchanté si on avait mis sur la tombe de Lucrétia un passage de Martial, tel que celui-ci, par exemple :

Rumpatur, quisquis rumpitur invidia. IX, 97.

(2) Il y a *kakiston* dans les anciennes éditions, notamment dans celles d'Alde, 1521, et de Froben, 1549, que j'ai en ce moment sous les yeux. Brunck et les éditeurs modernes ont fait imprimer *kakistos*.

(3) Elle vient d'être transférée par les soins de M. Artaud, notre

le mot *gar*, mis au lieu de *de*, est évidemment une faute du graveur : le sens et la mesure s'accordent à condamner cette variante.

Voilà tout ce que j'avais à vous dire sur le fond de la découverte qui fait le sujet de ma lettre. Je vais maintenant, par une petite digression, si vous me le permettez, vous signaler quelques poètes dont la muse s'est exercée sur le distique de l'ancien épigrammatiste ; car, n'étant pas aussi profondément versé que vous dans la connaissance de cette belle langue grecque qui vous est si familière, et n'ayant pas fait du texte de l'Anthologie l'objet de mes études, je me suis contenté de recueillir peu à peu toutes les imitations que j'ai rencontrées des petites pièces, la plupart élégantes et gracieuses, qui, comme autant de fleurs, composent ce *bouquet* poétique, et ma collection, qui ne m'a donné aucune peine, et que j'ai formée, pour ainsi dire, sans m'en apercevoir, est déjà assez considérable.

Je ne sais si je dois mettre au nombre de ces imitations un vers écrit dans la même langue, qui a tout l'air d'un proverbe, et que Joseph Scaliger (1) a trouvé dans un vieux grammairien inédit, nommé Marius Plotius Sacerdos. Ce vers dont la pensée a beaucoup de rapport avec celle que renferment les deux vers de l'Anthologie, a peut-être été le modèle de ces derniers, au lieu d'avoir été fait d'après eux.

Dikaios estin o phthonos. ton gar phthonounta daknei.

(L'envie est juste ; car elle mord l'envieux).

---

savant confrère, dans le musée lapidaire du palais des arts où elle figure à côté des tauroboles et de tant d'autres précieux restes d'antiquité.

(1) *Castigat. in Catull.*, pag. 18 de l'édit. d'Anvers, 1582, in-8.°

Les imitations latines que je possède sont plus directes : ce sont, pour mieux dire, de véritables traductions ; elles sont en grand nombre. Vous connaissez la version de Grotius : je ne remettrai sous vos yeux que celle d'Eilhard Lubin, non qu'elle soit bien faite ; elle me paraît, au contraire, assez médiocre ; mais une circonstance particulière la rend remarquable. Eilhard Lubin, comme vous le savez, a traduit d'un bout à l'autre le recueil de Planude en une prose latine très-littérale (1). La pièce dont nous nous occupons est la seule qu'il ait rendue en vers ; et voici ces vers qui, très-probablement, se sont présentés d'eux-mêmes sous sa plume :

Grande malum invidia est : tamen hoc bonitatis in illâ est :
Cor etenim osorum devorat, atque oculos.

Les poètes français qui, à leur tour, se sont essayés sur cette épigramme, et que j'ai enregistrés dans mon recueil, sont P. Tamisier, La Monnoye, l'abbé Mangenot, Sablier, l'abbé Tuet et Poan St. Simon. Il faut y ajouter un auteur que je crois lyonnais, qui écrivait en 1728, et sur lequel vous trouverez quelques détails dans les notes sur Louise Labé, page 204. Vous y verrez (ceci est dit par parenthèse) que cet inconnu dont j'ai par-devers moi 252 pièces inédites,

---

(1) La meilleure édition du *Florilegium* d'Eilhard Lubin a été donnée chez Commelin, en 1604, in-4.° Chaque épigramme y est immédiatement suivie de sa version latine.

Le même auteur avait publié auparavant, à Rostock, en 1600, in-8.°, une traduction en vers latins du premier livre de l'Anthologie ; mais je n'ai pas encore rencontré ce volume qui est devenu fort rare.

imitées de l'Anthologie (1), avait adressé l'une d'entre elles à un de vos homonymes, magistrat des plus recommandables, dont la ville de Lyon conserve encore le souvenir : je veux parler de Laurent Dugas, qui était alors prévôt des marchands, et que notre académie compte au nombre de ses fondateurs. La traduction de l'anonyme est conçue en ces termes :

Quoique l'abominable envie
Ne m'inspire que de l'horreur,
J'aime pourtant l'effet dont sa rage est suivie,
Puisque des envieux elle ronge le cœur.

Enfin, et c'est ici que je terminerai une épître peut-être déjà trop longue, j'ai moi-même fait autrefois l'imitation suivante que je ne vous offre pas *comme bonne*, mais *comme mienne :*

L'envie est un vice exécrable
Qui choque et blesse tous les yeux :
Elle a pourtant cela d'aimable
Qu'elle fait crever l'envieux.

Agréez, etc. B.

---

(1) L'auteur les avait écrites, chacune d'elles à côté de la pièce originale, sur les marges d'un exemplaire de l'édition de l'Anthologie, donnée par les héritiers de Wechel, à Francfort, en 1600, in-fol. J'étais sur le point d'en envoyer une copie à ce même Chardon de la Rochette dont j'ai parlé plus haut, lorsque la mort vint l'enlever : je suis sûr que mon cadeau, de peu de valeur pour toute autre personne, aurait été pour lui d'un prix inestimable.

QUATRIÈME LETTRE.

A M. B.***, UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHONE,
à Lyon.

Dijon, ce 6 juin 1825.

Monsieur,

Vous avez inséré dans le N.° 5 (mars 1825), tome I, pages 357-376 de vos estimables *Archives*, une pièce de vers, offrant de la grâce et de la naïveté dans quelques-uns de ses détails, et consacrée par un de nos Bourguignons, *Bonaventure Desperiers* (1), à la description d'une fête qui avait lieu autrefois, chaque année, le jour de l'Ascension, à l'île-Barbe.

Parmi les notes dont vous avez accompagné cette pièce, j'ai remarqué celle qui suit (note 2, page 360): « Les nymphes que des Periers appelle *Hymnides*, me » sont tout-à-fait inconnues, et il n'en est fait mention » dans aucun des livres de mythologie que j'ai été à » même de consulter. Le nom qui se rapproche le plus

(1) C'est ainsi que l'abbé Papillon écrit le nom de ce poète, né à Arnay-le-Duc, petite ville aujourd'hui de l'arrondissement de Beaune (Côte d'Or). C. N. A.

En écrivant *des Periers* en deux mots distincts, je me suis conformé à l'orthographe donnée à ce nom dans le titre du volume d'où j'ai extrait la pièce sur le *Voyage de Lyon à nostre Dame de l'Isle*, 1539. Ce titre est ainsi conçu : *Recveil des œvvres de fev Bonaventvre des Periers, vallet de chambre de treschrestienne Princesse Marguerite de France, Royne de Navarre. A Lyon, par Iean de Tournes*, 1544, petit in-8.° B.

» de ce nom, est celui des *Limniades*, nymphes des bois
» et des étangs. »

Je viens à cette occasion, Monsieur, vous soumettre une conjecture : peut-être qu'elle vous donnera le mot de l'énigme, ou que du moins elle pourra vous aider à le trouver et à suppléer au silence des mythologues.

Je lis dans l'édition, due à feu M. Millin, du *Dictionnaire de la Fable*, par Chompré (1), au mot *Diane*, la liste alphabétique de la plupart des surnoms de cette déesse : parmi ces surnoms, qui sont au nombre de 106, je trouve celui d'*Hymnia*.

Je lis un peu plus haut que « Diane avait soixante
» nymphes, filles de l'Océan, et vingt qui avaient soin
» de ses instrumens de chasse. »

Ces nymphes ne seraient-elles pas, Monsieur, celles qu'invoque Desperiers sous le nom d'*Hymnides*, et auxquelles, comme aux *Hamadryades*, *Dryades* et *Néréides*, il demande qu'elles inventent de nouveaux chants :

Hamadryades,
Dryades,
Vous leurs ioyeux oyseletz :
Hymnides,
Et Nereides,
Inventez chants nouueletz :

Pour m'ayder, etc.

Je suis fort tenté de me ranger du côté de l'affirmative.

Je sais bien que les nymphes qui étaient engagées à

(1) *Dictionnaire portatif de la Fable*, pour l'intelligence des poètes, des tableaux, statues, pierres gravées, médailles et autres monumens relatifs à la mythologie, par Chompré. Nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, par A.-L. Millin. Paris, 1801, 2 vol. in-12.

servir la chaste Diane et attachées à sa suite, devaient garder constamment leur virginité ; que de là on pourrait conclure qu'elles devaient être *tristes*, ayant à supporter un si pesant fardeau, et qu'ainsi des *chants joyeux* ne se faisaient point entendre parmi elles : d'où la conséquence ultérieure que les *Hymnides* n'étaient point les nymphes de Diane, surnommée *Hymnia*, ou, si l'on veut, que les nymphes de Diane n'étaient point les *Hymnides* auxquelles Desperiers demandait l'invention de *chants nouueletz*.

Mais cette objection contre ma conjecture ne me toucherait nullement : car j'ai vu, et vous avez vu sans doute vous-même, des religieuses qui étaient fort gaies, et de vieilles filles ayant toujours vécu chastement, qui ne l'étaient pas moins : le poids de leur virginité ne les empêchait ni de rire ni de *chanter*.

Qu'en pensez-vous, Monsieur (1) ?

Quel que soit, au reste, votre sentiment, il n'ôtera rien à ceux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

C. N. Amanton,

Correspondant de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, etc.

---

(1) J'ai l'honneur de répondre à notre aimable confrère, M. Amanton, que sa conjecture nous paraît très-plausible, qu'il réfute, avec autant de gaîté que d'esprit, la seule objection qu'on puisse lui faire, et qu'on doit s'en tenir à l'explication qu'il donne du mot *Hymnides*, jusqu'à ce qu'on en trouve une autre dans quelque auteur de l'antiquité. B.

CINQUIÈME LETTRE.

SUR DEUX ANCIENNES ÉDITIONS DE LOUISE LABÉ.

A M. BEUCHOT, HOMME DE LETTRES, à Paris.

Lyon, ce 25 juin 1825.

Monsieur,

Je vous renvoie les livres que M. de Soleinne a eu la bonté de me prêter par votre entremise. Agréez mes remercîmens, et faites-les agréer par votre digne ami (1). La communication dont il s'agit ne pouvait qu'être précieuse pour moi, puisque c'était celle de deux éditions de Louise Labé qui m'étaient inconnues, et que, comme vous le savez et comme le prouve mon commentaire sur

(1) M. de Soleinne possède la plus riche collection de pièces de théâtre qui ait jamais été faite : il y a joint ce que Pont de Vesle avait rassemblé en ce genre. Les deux livrets qui sont le sujet de ma lettre font partie de sa collection, par la raison qu'ils contiennent le drame ingénieux du *Débat de Folie et d'Amour*. L'extrême complaisance avec laquelle il a consenti à les remettre pour moi à M. Beuchot, témoigne hautement que cet amateur vraiment distingué ne ressemble point à ces enterreurs de livres, à ces *bibliotaphes* ignorans et jaloux, dont le nombre n'est que trop considérable, et qu'on a justement comparés à *l'eunuque au milieu du sérail*. On peut appliquer à M. de Soleinne ce que les auteurs du *Mercure* ont dit autrefois de M. le duc de la Vallière : « Ce seigneur a une collection » complète des pièces de théâtre et des romans. Ce trésor précieux » n'est pas comme celui de l'avare. M. le duc de la Vallière l'ouvre » avec plaisir aux hommes de lettres, et y ajoute une bonté qui » prouve qu'il regarde, en homme d'esprit, une bibliothèque comme » un bien qui appartient à quiconque mérite de lire. »

les œuvres de cette illustre Lyonnaise, je me suis longtemps occupé d'elle. Toutefois je vous avouerai que l'inspection de ces volumes ne m'a servi qu'à satisfaire ma curiosité (1), et que je n'y ai rien trouvé qui pût me donner beaucoup de regret de ne les avoir pas eus sous les yeux au moment où je rédigeais mes notes : car, au fait, ils ne contiennent aucune variante qui mérite d'être relevée ; ils ont été copiés l'un et l'autre sur les éditions de Jean de Tournes, que, grâce encore à vous, j'avais en mon pouvoir, et qui m'étaient indispensables pour établir le texte de notre nouvelle Sapho.

Néanmoins, si vous le voulez bien et pour vous épargner la peine de les examiner vous-même, je vais vous en faire la description. Comme leur extrême rareté les rend dignes de fixer l'attention d'un bibliographe tel que vous, j'espère que cette description et les détails que j'y ajouterai ne vous paraîtront pas entièrement dénués d'intérêt. Je compte d'ailleurs publier ma lettre par la voie des *Archives du Rhône*, pour en faire parvenir le contenu aux personnes qui, possédant la dernière édition de Louise Labé, désireraient connaître les éditions précédentes.

Le premier volume dont j'ai à vous entretenir, est intitulé : *Evvres de Loyse Labé, Lionnoise, de debat de Folie et d'Amour. A Roven, par Ian Garov*, 1556. C'est un in-16 de 87 feuillets chiffrés. L'épitre dédicatoire A M. C. D. B. L. (*A' Madamoiselle Clemence de Bourges Lionnoise*) et le *Debat de Folie et d'Amour* sont imprimés en caractères romains, et se terminent au *recto* du feuillet 47 ; les poésies, en lettres italiques,

(1) C'est beaucoup pour un bibliophile.

occupent le reste du volume ; l'ode grecque (1) s'y trouve au *recto* du feuillet 61. L'édition de Jean de Tournes, 1555, in-8°, paraît avoir servi de copie à Jean Garou.

C'est cette rarissime édition dont j'avais, d'après vous, Monsieur (2), révoqué en doute et presque nié l'existence (3).

Vous et moi, nous n'avions tenu aucun compte du témoignage de La Monnoye qui, dans une de ses notes sur l'art. *Louise L'Abé* (*sic*) de la *Bibliothèque françoise* de La Croix du Maine (4), dit formellement : « Ses œu» vres (celles de Louise Labé) furent imprimées pour la » seconde fois (5) in-16, à Rouen, chez Jean Garou, » 1556 ; » témoignage qui n'est que répété, ou plutôt invoqué par le P. Bougerel dans les Mémoires de Niceron (6), où on lit : « J'apprends des additions manuscrites (7) » de M. de La Monnoye aux Bibliothèques françoises de » La Croix du Maine et de du Verdier, qu'il y a eu une » seconde édition faite à Rouen, chez Jean Garou, la » même année 1556, in-16 ; » mais qui est confirmé

---

(1) Cette ode manque dans l'édition de J. de Tournes, 1556, in-16.

(2) Voyez *Journal de la librairie*, année 1815, n.° 2827.

(3) Voyez ma note, pages liij et liv de la *Notice sur Louise Labé*, à la tête de l'édition de 1824.

(4) Tome II, page 42 de l'édition de Rigoley de Juvigny.

(5) Il fallait peut-être dire : *pour la troisième, ou pour la quatrième fois*. La Monnoye ne connaissait pas, à ce qu'il paraît, la réimpression (ou second tirage de l'édit. de 1555) de Jean de Tournes, 1556, in-8.°, ni celle dont le format est in-16, qui porte la même date et le nom du même imprimeur, et que vous soupçonnez être une contrefaçon. L'une et l'autre peuvent être antérieures de quelques mois à l'édition de Rouen, publiée la même année.

(6) Tome XXIII, page 248.

(7) Ces *additions* étaient alors manuscrites : elles n'ont été imprimées que depuis, par les soins de Rigoley de Juvigny, dans l'édition que j'ai citée plus haut.

en ces termes, par l'abbé Goujet (1) : « Les œuvres de » Louise Labé parurent en 1556, à Lyon, et la même » année à Rouen. »

Quoique ces assertions fussent positives, elles vous paraissaient, ainsi qu'à moi, au moins hasardées ; elles l'avaient déjà paru à l'éditeur de Louise Labé, Brest, 1815, qui déclarait n'avoir découvert *aucune trace* de l'édition de Rouen (2), et peut-être aussi à M. Brunet qui observait, dans son *Manuel du Libraire* (3), que « cette édition n'était pas commune non plus, et qu'il » n'avait même pas encore eu occasion de la voir. »

Tous les doutes sont maintenant levés : nous sommes convaincus par nos propres yeux que La Monnoye et l'abbé Goujet, ces guides ordinairement si sûrs, ne se sont point trompés, et nous pouvons conclure avec pleine certitude que l'édition de 1824 est au moins la septième, et non pas la *sixième*, comme je l'ai qualifiée mal à propos dans l'*Avertissement* qui la précède. Je dis *au moins*: car elle serait la huitième, s'il fallait compter le volume dont il me reste à vous parler ; mais ce dernier ne contient qu'un seul des ouvrages de Louise Labé : c'est un recueil où l'on a fait figurer le *Débat de Folie et d'Amour*, et qui a pour titre : *Histoire et Amours pastoralles de Daphnis et Chloé escrite premierement en grec par Longus et maintenant mise en françois. Ensemble un debat iudiciel de Folie et d'Amour, fait par Dame L. L. L. Plus quelques vers françois, lesquels ne sont moins plaisans que recreatifs. P. M. D. R. Poetevine.*

---

(1) *Bibliothèque françoise*, tome XII, page 82. Voyez aussi, même tome, page 451. L'abbé Goujet et le P. Bougerel n'avaient pas connaissance de l'édition de Lyon, 1555.

(2) *Avertissement*, page iij.

(3) Tome II, page 310.

A Paris, chez Iean Parent, rue S. Iacques, 1578, *auec priuilege.* (4 et) 132 feuillets (1).

L'épitre dédicatoire *au lecteur* est signée I. P. P., qui sont peut-être les lettres initiales du nom et du pays du libraire, *Iean Parent*, *parisien*. La traduction du roman de Daphnis et Chloé est celle d'Amyot qui avait été imprimée pour la première fois en 1549, et qui l'a été si souvent depuis : elle va jusqu'au *verso* du feuillet 80. Le *Debat de Folie et d'Amour par L. L. L.* commence au *recto* du feuillet suivant, et continue jusqu'au *verso* du feuillet 126. Puis vient une pièce de poésie intitulée, *Louange des eaux*, dont l'auteur est M.lle des Roches (2). Enfin le volume est terminé par la pièce d'Olivier de Magny : *Que faites-vous, mes compagnons* (3), avec ce titre évidemment fautif : *D. L. L. à ses amis, des gracieusetez par elles receuës :* elle commence au *recto* du feuillet 131, et finit au *verso* du feuillet 132, le dernier du volume.

Je ne conçois pas pourquoi l'éditeur a craint de nommer Louise Labé, morte depuis douze ans à l'époque où son recueil paraissait, et pourquoi il ne l'a désignée que par des lettres initiales. Etait-ce parce que tout le monde savait que le *Débat de Folie et d'Amour* était l'ouvrage de la célèbre Lyonnaise ? Mais dans ce cas, même des lettres initiales étaient inutiles.

---

(1) L'exemplaire de M. de Soleinne provient de la bibliothèque de Pont-de-Vesle, où il était inscrit sous le n.° 168.

(2) M.lle des Roches n'est indiquée que dans le titre du volume et de cette manière : *P. M. D. R. Poetevine*. La pièce dont il s'agit lui appartient certainement, puisqu'elle se retrouve dans le recueil de ses premières œuvres, sous le titre d'*Hymne de l'eau*. Voyez l'abbé Goujet, *Bibliothèque françoise*, tome XIII, page 265.

(3) Page 114 de l'édition de Louise Labé de 1824.

Du reste, cette réimpression de l'opuscule de Louise Labé offre, comme je vous l'ai dit d'avance, un texte conforme à celui des éditions antérieures de ses œuvres. La seule différence, c'est qu'au lieu de suivre l'orthographe, quelquefois bizarre, que Jean de Tournes avait adoptée, Jean Parent a presque toujours suivi celle qui était le plus en usage au moment où il faisait imprimer.

C'est là, Monsieur, tout ce qui concerne les deux volumes que vous m'avez fait connaître, et pour la communication desquels je vous réitère les actions de grâces que je vous ai adressées au commencement de ma lettre. J'ajouterai seulement à ce qui regarde le second, qu'il est si peu commun, ou, pour mieux dire, si rare, que je ne l'ai encore trouvé mentionné nulle part, ni sous le nom d'Amyot, ni sous celui de Louise Labé, et qu'à ce titre il peut être considéré comme une véritable curiosité bibliographique.

Agréez, etc. B.

ÉTABLISSEMENT DE BIENFAISANCE CHRÉTIENNE.

MAISON DE LA SOLITUDE.

A mi-coteau de Fourvières, dans un lieu nommé le grand Montauban, est une maison sur le frontispice de laquelle on lit ces mots : *Maison de la solitude.*

Est-ce un asile reculé où des cénobites se sont retirés, loin du tumulte du siècle, pour se livrer à la prière et à la méditation ? Cette destination serait respectable sans doute ; mais celle de la maison de Montauban est bien plus touchante : cette maison renferme un atelier qui se lie à la grande industrie de notre ville, et

les mains qui y travaillent avec ardeur étaient naguères vouées au crime. C'est là que des êtres flétris par la justice des hommes, repoussés par la société, ont été recueillis, réhabilités par une religion qui ne distingue pas le repentir de l'innocence. Ces personnes rendues à la vertu appartiennent au sexe le plus faible, et ce sont d'autres femmes qui ont opéré ces conversions.

Nous avons visité la maison de la solitude. Puissions-nous faire passer dans l'ame de nos lecteurs les sentimens que nous en avons rapportés!

Nous y avons vu d'humbles filles, les vénérables sœurs de St-Joseph, conduisant un atelier de dévidage à la mécanique, dont les ouvrières, après avoir été condamnées pour crime, ont, pendant la durée de leur peine, ouvert leur cœur aux célestes exhortations des sœurs de St-Joseph.

L'institut de ces charitables sœurs date du 15 octobre 1650. Répandues dans le monde chrétien, ici elles se dévouent, dans les hôpitaux, au soin des malades; là elles instruisent les filles des pauvres; ailleurs elles s'enferment dans les prisons pour soulager les malheureux qui y sont plongés; mais c'est surtout les personnes de leur sexe qui excitent leur zèle angélique. Non contentes d'adoucir leur triste sort, elles leur enseignent les vérités de la religion, leur en inspirent la morale, s'efforcent de faire naître en elles l'amour de la vertu et le goût du travail.

Ces sœurs obtinrent, en août 1805, la permission d'entrer dans la prison de notre ville qui porte le nom de leur institut; elles y relevèrent les Charlottes qui, depuis cette époque, bornent aux prisons militaires leur œuvre charitable. Vingt-huit jours avant de frapper à la

porte de l'éternité, M. le comte de Fargues, maire de Lyon, les établit dans la prison de Roanne.

Dans l'un comme dans l'autre de ces réceptacles de misère et de douleur, elles se chargèrent de préparer les soupes, les remèdes, de réparer le linge et les vêtemens, de maintenir, autant que possible, la propreté, d'éloigner de tout leur pouvoir les causes d'insalubrité, de fournir au prix le plus raisonnable des comestibles et du vin aux détenus qui peuvent en acheter, en faisant tourner au soulagement des autres les petits bénéfices produits par ces ventes.

Alors disparurent des désordres qui, pour me servir des paroles de l'administration gratuite, *étaient tolérés et en général mis à profit par les concierges et les geôliers qui se partageaient le produit de leurs concussions*. Les liqueurs fortes furent défendues, et pour prévenir entièrement l'ivrognerie, la quantité de vin, même pour ceux en état d'en acheter beaucoup, fut limitée.

C'est surtout à St-Joseph que se déploie dans toute sa sublimité l'œuvre des humbles sœurs des prisons. C'est là que subissent leur peine des malheureuses dont la plupart ont été exposées au poteau. Les sœurs leur prêchent la vertu par leur exemple beaucoup plus que par leurs discours; les sœurs travaillent et prient avec elles: le même pain nourrit les unes et les autres. Aussi ces bonnes sœurs ont-elles la satisfaction de voir revenir sincèrement à la vertu une grande partie de ces êtres si profondément dépravés.

Mais que vont devenir ces femmes après l'expiration de leur peine? C'est en vain qu'elles ont satisfait à la vindicte des hommes, qu'elles se sont réconciliées avec le Dieu qui pardonne: la société, qui ne peut ni ne veut

sonder les cœurs, les repousse comme des individus toujours suspects et dangereux. Comment ces pauvres femmes pourraient-elles rentrer dans des familles qu'elles ont déshonorées ? Comment se présenteraient-elles à la porte des ateliers et des manufactures, où nul ouvrier n'est admis sans exhiber un livret ou un certificat de bonne conduite ? Quel est le père de famille qui voudra prendre à son service une domestique qui fut condamnée pour vol, accompagné de circonstances plus ou moins aggravantes ? Que vont devenir ces prisonnières libérées ? N'est-il pour elles d'autre alternative que de mourir de faim ou de vivre de nouveaux désordres et de nouveaux crimes ?

Rassurons-nous : les anges tutélaires qui, dans les prisons, les consolaient, les instruisaient, qui les ramenèrent à la vertu, ne les abandonneront pas. Les voilà qui s'efforcent par toutes sortes de moyens de leur procurer du travail et des protections : leurs recommandations pressantes triomphent des préventions les plus obstinées ; quelques femmes libérées sont admises à gagner leur pain. Le plus grand nombre cependant reste privé de cette insigne faveur ; alors les bonnes sœurs réunissant les fruits de toutes leurs petites économies, toutes les ressources qu'elles ont pu retirer de leurs pauvres familles, tout ce qu'elles ont pu obtenir de quelques personnes charitables, elles ont pu affermer en 1821, dans le quartier d'Ainai, au prix de 650 francs par an, une petite maison, la meubler, la garnir d'instrumens de travail : elles y installent, en bénissant Dieu, douze prisonnières libérées ; trois sœurs logent, prient et travaillent avec elles, le même pain nourrit les unes et les autres. Le fabricant qui occupe cet atelier ignore ce

qu'étaient naguères les ouvrières qui y travaillent ; il croit voir une manufacture ordinaire. Je me trompe, il n'en a jamais vu où règne plus de décence, plus d'honnêteté, aucune qui lui offre plus de garantie contre la fraude, le gaspillage, les simples dégâts.

Cependant la maison d'Ainai se trouva trop exigue, elle était située d'ailleurs dans une rue étroite et obscure, les bonnes sœurs demandaient à la providence un local plus convenable ; elle exauça leurs vœux : un homme riche et bienfaisant voulut s'associer à l'œuvre des bonnes sœurs. Qu'il nous soit permis de signaler à l'estime publique celui qui offrit à la charité des bonnes sœurs des prisons l'appui d'une grande fortune : c'est M. *Baboin de la Barolière*, le même qui vient d'être couronné par l'académie de Lyon pour un mémoire sur l'amélioration des prisons, qui renferme les documens les plus utiles, les idées les plus lumineuses, les vues les plus philanthropiques. Aidées par les bienfaits et par le crédit de M. *de la Barolière*, les bonnes sœurs des prisons se sont établies avec leurs pupilles dans une maison heureusement située sur le penchant de cette colline où semblent se fixer avec prédilection les établissemens de charité chrétienne.

Ce fut en septembre 1824, que sous le nom de maison de la Solitude, s'ouvrit le nouvel établissement. Nous venons de le visiter pour la seconde fois, avec l'intention de le faire connaître (1). Avec quelle douce affabilité nous avons été accueilli par la vénérable sœur St. Polycarpe, nommée tout récemment provinciale de l'ordre de St. Joseph ! Avec quelle bonté la sœur Ste. Thérèse,

(1) Nous l'avions déjà vu et admiré avec M. de la Barolière et M. Cochard.

supérieure de la maison de la Solitude, nous a donné les renseignemens que nous lui avons demandés!

Le quartier de Montauban où est établie cette maison, est l'un des plus salubres, des plus rians, des plus pittoresques de notre belle cité: s'étendant au-dessus de la Saône, en face de la Croix-Rousse, au nord du centre de la ville, il offre de toutes parts les points de vue les plus riches et les plus variés. La végétation y est vigoureuse, les eaux y sont abondantes et d'une grande pureté, l'enclos attenant à la maison est vaste, bien boisé; mais bientôt elle ne sera pas assez grande pour contenir toutes les femmes qui désirent s'y réfugier.

Le nombre de celles qui ont pu y être admises est de vingt-huit, sans y comprendre de vertueuses filles qui jamais n'eurent rien à se reprocher, et qui, au nombre de six, sont venues aider les bonnes sœurs à conduire les filles repentantes et à les affermir dans le chemin de la vertu. Ces filles, qu'on appelle de confiance, sont confondues avec les repentantes, habillées, logées, nourries de la même manière; elles travaillent aux mêmes ouvrages et aux mêmes conditions. Les sœurs sont six, et les prétendantes trois.

Toutes sont occupées au dévidage de la soie à la mécanique; les ateliers occupent deux grandes chambres. Qu'ai-je besoin de dire que dans ces lieux comme dans les dortoirs, dans les cuisines, dans les réfectoires, que partout règne le plus grand ordre, une extrême propreté? dans l'infirmerie surtout, jusqu'aux petits soins y sont prodigués. Ce n'est pas un atelier ordinaire, mais une communauté d'ouvrières chrétiennes réunies pour travailler ensemble. La paix et le contentement respirent sur toutes les physionomies. Le silence des ateliers

n'est interrompu que par le chant des cantiques. Tous les exercices de la journée sont réglés avec scrupule, les heures du lever, du coucher, des repas, du travail, des prières, des récréations, sont fixées irrévocablement. Ceux qui ne savent pas qu'un repentir sincère est souvent plus ferme que l'innocence, sont portés à croire que dans une pareille maison les infractions à des règles austères doivent être fréquentes, que tous les jours des châtimens sévères sont infligés. Qu'ils apprennent que les bonnes sœurs ne punissent jamais, qu'elles se contentent d'adresser, et toujours avec douceur, des reproches pour les fautes les plus graves, qui ailleurs seraient réputées légères. Jamais il ne leur arrive de faire une remarque, même indirecte, qui ait le moindre trait à l'ancienne vie de leurs pupilles. Elles pensent que Dieu ne s'en souvient plus : elles l'ont oubliée.

Ces réfugiées ne restent pas malgré elles dans l'asile qui les reçut. A la moindre demande de sortir qu'elles forment, les portes leur sont ouvertes ; on leur tient alors un compte exact de ce qu'elles ont gagné pendant leur séjour ; on leur remet les effets qu'elles ont pu acquérir ; on n'exige rien pour l'apprentissage du métier qu'on leur a enseigné ; on les recommande, on les protége au dehors ; on cherche à les réconcilier avec leur famille, à les placer dans des ateliers ou des maisons particulières ; seulement on les prévient que le retour à la maison de la Solitude leur est interdit. Quelques-unes sont sorties ; mais elles sont revenues, et trouvant la porte fermée, elles ont déclaré qu'elles y resteraient nuit et jour jusqu'à ce qu'elle se r'ouvrît : elle s'est r'ouverte après quelques instans.

La plupart des femmes recueillies dans cet asile y

étaient dénuées de tout ; elles s'y sont procuré les effets dont elles avaient besoin, elles ont pu disposer, sous la surveillance des sœurs, du décompte qui leur revient sur leur travail. Croirait-on qu'après avoir été logées, nourries, chauffées, ces ouvrières reçoivent encore tous les mois de 5 à 12 fr. ?

Ailleurs, des détenus travaillent pour améliorer leur sort ; le gouvernement leur fournit l'absolu nécessaire ; mais comme leur misère est exploitée par d'insatiables spéculateurs, il revient à peine quelques centimes par jour à chacun de ces malheureux.

Quelques années avant la révolution, la fourniture du pain des malheureux détenus à la maison de *la Quarantaine* fut mise en adjudication, les fournisseurs s'enrichirent, et un grand nombre des prisonniers furent enterrés étant dans un état d'étisie complète : le diamètre de leurs organes intestinaux s'était presqu'effacé, ils étaient morts lentement d'inanition. Une mortalité si extraordinaire excita l'attention, le bail homicide fut résilié ; la mortalité cessa, et les spéculateurs ne subirent pas d'autre châtiment.

Ces horreurs ne se renouvelleront plus ; et à cet égard qu'il nous soit permis d'emprunter les paroles éloquentes de M. Achard-James, rapporteur de la commission de l'académie de Lyon, sur le concours ouvert dans son sein pour l'amélioration des prisons (1).

» On sait dans quel fâcheux oubli cette classe de mal-

---

(1) L'espace nous manque pour mettre sous les yeux de nos lecteurs des documens statistiques que nous avons puisés, tant dans le rapport de M. Achard-James, que dans le mémoire couronné de M. de la Barolière : ces détails trouveront place dans un autre N.°

» heureux (les prisonniers) fut trop long-temps abandonnée, que tous les maux étaient la suite ordinaire » de la détention : il n'en est plus ainsi aujourd'hui ; les » cris de ces infortunés, répétés par des hommes com» patissans, ont enfin été entendus. »

« Un auguste fils de France, l'héritier du trône, ce » prince, fils d'un père tant aimé, sur qui reposent pour » un règne à venir, toutes les espérances que celui-ci a » fait concevoir et réalisées, s'en est déclaré le protecteur. »

» Sans cesser d'être sévère dans l'intérêt de la sûreté » publique, le régime des prisons sera désormais con» forme aux principes de l'humanité et aux règles des » bonnes mœurs ; les secours et les consolations de la » religion environneront de plus en plus le détenu ; un » travail journalier adoucira son sort actuel, lui ména» gera des ressources pour l'avenir, et lui fera contracter » des habitudes morales. »

» Ainsi, par une résignation plus facile, son cœur » sera préparé à des sentimens honnêtes et ouvert au » repentir. »

» La société royale pour l'amélioration des prisons, » travaille sans relâche à atteindre cet heureux perfec» tionnement. Des hommes religieux et amis de l'hu» manité parcourent nos provinces, pressent les réformes, » et si le bien ne se fait que lentement, c'est que le » mal, prompt à s'introduire dans les institutions, jus» ques dans leurs parties les plus essentielles, est difficile » à extirper. *L'intérêt et la cupidité, on ne le sait que » trop, ont des mains de fer ; elles compriment et dé» truisent tout ce qu'elles touchent.* »

Après avoir, par la plus tendre sollicitude, adouci le sort des détenus, après avoir ouvert leur cœur au re-

pentir, leur avoir inspiré le goût du travail, la société royale pour l'amélioration des prisons, abandonnera-t-elle ces infortunés au moment où cesse leur détention? leur tiendra-t-on compte de leur conversion, voudra-t-on y croire? et dès-lors que deviendront-ils? plusieurs d'entr'eux ne regretteront-ils pas un réduit, malheureux sans doute, mais du moins où le pain et le travail ne leur étaient pas refusés? combien seront plus à plaindre encore les femmes libérées, si aucune main secourable ne s'étend sur elles? L'exemple donné par les humbles et sublimes sœurs de St. Joseph serait-il perdu? une institution qui n'eut point de modèle et qui est si bien faite pour en servir, serait-elle seule en France isolée dans un quartier de Lyon? et cette institution si éminemment charitable, restera-t-elle dans son état d'exiguité, j'ai presque dit d'instabilité? Combien de temps encore les saintes sœurs de St. Joseph auront-elles la douleur de refuser, faute de place, les infortunées qui invoquent un asile! Il s'en présente aussi qui, s'étant converties à l'hospice de l'Antiquaille, ne veulent ni n'osent rentrer dans un monde qui fut le témoin de leurs désordres. Quel déchirement pour ces bonnes sœurs d'être forcées de repousser des filles repentantes qui se présentent à elles les yeux en larmes et le cœur rempli des meilleurs sentimens!

Puisse-t-il être exaucé le vœu que nous formons après l'homme opulent qui s'est rendu le bienfaiteur de la maison de la Solitude! Puisse cette maison attirer l'attention protectrice de la société royale des prisons, de son auguste chef, celle des hommes qui, ainsi que M. de la Barolière, aiment à faire un noble usage de leur fortune! Puissent les saintes sœurs de Saint

Joseph se constituer pour le service spécial des prisons dans la France entière, et pour la direction des ateliers où seront recueillies les femmes libérées ! Puisse la maison de la Solitude de Lyon, agrandie convenablement, être le chef-lieu, la maison du noviciat de cet ordre nouveau ! Puisse-t-il en sortir des anges consolateurs pour toutes les prisons du royaume et pour tous les ateliers de femmes libérées ! Quand il s'agit d'une œuvre éminemment charitable, d'une œuvre évangélique dont l'influence devrait s'étendre sur la France entière, l'institution n'appartient-elle pas naturellement à notre cité ? G.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

VIII.e ARTICLE.

Athiaud (Hugues), docteur en droit, seigneur de Lissieu, mort vers l'année 1593, appartenait à une famille distinguée de Lyon. Son aïeul, Benoit Athiaud, seigneur de Chamarande, avait obtenu quelques succès dans la carrière des armes ; Matthieu Athiaud, son père, et Matthieu II, son frère, s'acquirent dans les fonctions d'avocat une célébrité peu commune : le premier, après avoir illustré le barreau de cette ville par ses talens et des qualités précieuses, mérita d'occuper une place de conseiller au parlement de Dombes ; le second sut si bien captiver la confiance de ses concitoyens, qu'il devint l'arbitre de la plupart des difficultés qui s'élevèrent de son temps : on vit souvent des plaideurs soumettre à ses lu-

mières l'appel des jugemens rendus par les tribunaux, et s'en rapporter entièrement à ses décisions. Quant à Hugues, il se rendit recommandable par son zèle pour la religion, par une foule de bonnes œuvres, et par un esprit de droiture et de probité que l'on rencontrait rarement alors. Si les circonstances le forcèrent à embrasser le parti de la ligue, il n'en adopta ni l'intolérance ni les fureurs. Son testament, qui porte la date du 14 septembre 1592, nous donne sur sa vie et sur ses actions des détails assez curieux pour mériter d'être publiés; ils montrent d'ailleurs à quels excès l'esprit de parti est capable de se livrer, et font voir combien il est nécessaire dans les temps de crise de se ranger du côté du pouvoir légitime, si l'on veut faire cesser le désordre et prévenir la guerre civile. Athiaud annonce dans ses dernières dispositions, qu'étant dans son château de Lissieu, près de Limonest, dix-huit à vingt soldats de la compagnie du sieur de Latour de Corcenay parvinrent à s'y introduire, après avoir petardé la porte dans la nuit du 24 octobre 1591; qu'ils en enlevèrent les meubles les plus précieux, se saisirent de sa personne, le conduisirent, lié et garrotté, d'abord dans une maison du sieur de Corcenay, près de Mâcon, et ensuite dans le château de celui-ci à Marigny en Charolais, et le déposèrent dans une tour si étroite, qu'il ne pouvait s'y tenir que debout ou à genoux. Il ajoute que la veille de la fête de Toussaints, on le plaça dans une tour plus élevée de ce même château, dont la fenêtre, donnant sur les fossés, était close; qu'ayant imploré la miséricorde divine, et fait vœu, s'il parvenait à obtenir sa délivrance, de réaliser un projet qu'il avait conçu depuis long-temps de faire instruire en l'étude des lettres six enfans de l'aumône générale, il avait eu le

bonheur de percer le mur de sa prison, presque sans effort; et que s'étant mis en devoir de descendre à l'aide des bandes de toiles qu'il avait formées avec les draps de son lit, ces mêmes bandes, surchargées par le poids de son corps, s'étaient rompues, de manière qu'il était tombé de plus de neuf toises de hauteur, sans cependant s'être fait aucune blessure; qu'il s'était retiré au Mont St. Vincent, éloigné d'une lieue du château de Marigny, et que le sieur de Gondras qui l'occupait, l'avait parfaitement accueilli, quoiqu'il fût du parti contraire à la sainte union que lui, Athiaud, avait jurée.

C'est en reconnaissance d'un aussi grand bienfait que le testateur lègue à l'aumône générale de Lyon 208 écus et un tiers d'écu de rente, qui lui sont dûs sur le tènement du Plat (1), pour être employés à l'instruction de six enfans des plus dociles de l'hospice, dont le temps d'études est fixé à cinq ans: il veut qu'ils soient vêtus de drap tanné sans teinture, et coiffés d'un bonnet carré; il leur assigne en outre, pour subvenir aux frais de l'habillement, une rente annuelle de 18 écus un tiers (2); il permet aux recteurs de disposer de temps à autre de cette rente pour faire apprendre un métier à quelques-uns des enfans de l'hospice, ou pour marier des filles de la maison; il lègue encore 120 écus d'or sol à douze pauvres filles qui seront choisies par sa femme, pour les aider également

(1) Le *Plat* contenait un emplacement considérable près de Bellecour, sur lequel ont été ouvertes les rues du Pérat, du Plat, Sala, etc. Le nom du *Plat* est une corruption de celui de *Plan d'Ainay*, donné aux prairies qui existaient entre le tènement de Bellecour et l'enclos de l'abbaye d'Ainay.

(2) Cette fondation s'est maintenue pendant long-temps, et les élèves qui en profitaient étaient nommés les *Athiauds*.

à se marier ; il institue Marie Athiaud, sa nièce, fille de Matthieu, docteur en droit, pour son héritière, avec substitution, en cas qu'elle meure sans enfans, d'un tiers de son hérédité à l'aumône générale, d'un autre tiers aux pauvres de l'hôpital, et du troisième tiers aux religieux Minimes (1). Hugues Athiaud fut inhumé au tombeau de ses ancêtres dans l'église de la paroisse de Ste-Croix, en laquelle il avait été baptisé. Il légua en conséquence à cette même église, pour servir à sa décoration, sa tapisserie de Flandres, représentant l'histoire de David et de Goliath. Il n'oublia point non plus Marie Dupuy, son épouse, dans la disposition qu'il faisait de ses biens: il lui légua 5,000 écus d'or sol, son logement dans sa maison rue St-Jean, et de plus une portugaise, deux doubles henris, deux doubles doublons, deux doubles pistoles, deux écus vieux ; enfin un buffet ou service d'argent dans un étui, du poids de 15 marcs, qu'il avait acheté de Maurice du Peyrat, consistant en une aiguière, une salière, six cuillers, six fourchettes, une écuelle, deux coupes ou tasses, un chandelier et six assiettes, ensemble toute sa vaisselle de terre blanche (faïence) (1).

Le 8 mai de la même année 1592, Hugues Athiaud avait encore fondé dans l'église de Ste-Croix l'établissement d'un prêtre perpétuel. Ainsi ses derniers momens furent tous marqués par des œuvres pies.

Marie Athiaud, héritière instituée, épousa Pierre de Boissat, vibailli de Vienne, à qui les lettres sont rede-

(1) Ceux-ci héritèrent de sa bibliothèque.

(2) Cette énumération n'est pas sans intérêt ; elle sert à faire connaître les usages et le luxe de nos pères.

vables d'une *Histoire de Malte* (1), et de quelques autres productions ; elle lui porta en dot la terre de Lissieu et le tènement du Plat. C'est dans cette dernière propriété que leur fils, André Athiaud de Boissat (2), fit ouvrir une rue, à laquelle la reconnaissance publique donna le nom de rue *Boissat* qu'elle porte encore.

Ainsi cette famille, qui figure si honorablement dans les annales de notre cité et dans celles du Dauphiné, s'est signalée par ses talens et par sa munificence ; elle a dès-lors les droits les mieux fondés au souvenir de la postérité, et nous n'avons fait qu'acquitter une dette sacrée, en rendant hommage à la mémoire d'un de ses principaux chefs.

C.

MÉLANGES.

En lisant les singuliers et intéressans *Mémoires* dont Madame de Genlis vient de nous donner les quatre premiers volumes, qui, par parenthèse, doivent être suivis de quatre autres, j'ai surtout remarqué le passage suivant (tome I, page 345) :

---

(1) Cette histoire, dont la meilleure édition est celle de 1659, in-fol., fut publiée par un des fils de l'auteur, nommé aussi Pierre de Boissat, de l'académie française, qui a composé lui-même plusieurs ouvrages. Voyez les *Mémoires* du P. Niceron, tom. XIII, pag. 382 - 400, ceux de l'abbé d'Artigny, tom. II, pag. 1 - 18, et les *Dictionnaires historiques*.

(2) André de Boissat s'éleva par son mérite et sa bravoure aux plus hautes dignités : il est mort lieutenant-général des armées du roi.

« M. de Rochefort (1) était ami d'un poète fort agréable, nommé M. Desbordes, qui lui envoya une fable manuscrite de lui et intitulée *Chloé et le Papillon.* Elle a cent trente vers de huit syllabes. M. de Rochefort, après le dîner, nous la lut tout haut : je la trouvai charmante, et je demandai à la lire une seule fois ; ensuite je la rendis en disant que je la savais parfaitement par cœur, ce qui était vrai (2). Je ne l'ai jamais oubliée depuis ; elle est imprimée dans plusieurs recueils, et commence ainsi :

Sous un ciel serein et tranquille,
Au sein d'un champêtre séjour, etc. »

Ce passage prouve deux choses : que Madame de Genlis a beaucoup de mémoire, et que cependant elle en manque quelquefois.

Il faut nécessairement qu'elle ait beaucoup de mémoire, pour avoir pu retenir, après une seconde lecture, une pièce aussi longue que celle de *Chloé et le Papillon :* car cette fable est longue, quoiqu'elle n'ait pas *cent trente* vers, comme le dit Madame de Genlis, mais seulement *cent quatre*, ce que je viens d'avoir la petite curiosité de véri-

---

(1) Guillaume de Rochefort, de l'académie des inscriptions et belles-lettres, né à Lyon en 1731, mort à Paris en 1788, auteur d'une traduction en vers de l'*Iliade* et de *l'Odyssée*, et d'une traduction en prose du théâtre de Sophocle.

B.

(2) Ce fait est aussi l'éloge du naturel et de la clarté qui donnent tant de charme à la versification de cette fable. Nulle mémoire ne retiendrait ainsi cent trente vers *romantiques*.

Mad. DE GENLIS.

fier (1). Cette *longueur* a même été le sujet du seul reproche que Fréron ait adressé dans le temps à l'auteur (2).

Mais cette mémoire où cent quatre vers se sont imprimés si aisément, n'a pu retenir le nom de celui qui les a composés, nom que Madame de Genlis a dû entendre mille et mille fois. Elle transforme *Borde* en *M. Desbordes*, et semble croire que ce poète n'a pas fait autre chose que la fable dont il s'agit. J'avoue que cela me paraît un peu étrange de la part d'une personne qui a vécu parmi les littérateurs du dix-huitième siècle, et qui promet, en quelque sorte, leur histoire par le titre même de son livre (3). Notre estimable compatriote ne méritait point un pareil oubli : sans être un écrivain du premier ordre, il a des droits au souvenir de la postérité, et, à plus forte raison, à celui de ses contemporains ; car il n'y a guère plus de quarante ans que Borde a cessé de vivre. Aussi tous ceux qui cultivent les lettres en France savent-ils que ce littérateur fut l'ami de Voltaire et de J.-J. Rousseau, qu'il écrivit sur la fameuse question de l'utilité des sciences contre ce dernier qui prouva, en lui répon-

---

(1) Voyez *Œuvres diverses de M. Borde, membre de plusieurs académies.* Lyon, Faucheux, 1783, 4 parties en 2 volumes in-8.°, tome II, partie I, pages 108. - 111.

(2) « M. Borde, célèbre académicien de Lyon, a récité en dernier lieu dans une séance de sa société littéraire, une pièce de vers qui a beaucoup réussi, et qui, ayant couru manuscrite dans la ville, n'y a pas eu moins de succès. Je ne doute pas qu'elle ne soit aussi goûtée dans la capitale. Je n'y trouve qu'un peu de *longueur*. Elle m'a été envoyée par un des amis de l'auteur. C'est une fable imitée d'Hamilton. » *L'Année littéraire*, 1755, tome IV, page 119.

(3) Ce livre est intitulé : *Mémoires inédits de Madame la comtesse de Genlis sur le dix-huitième siècle et la révolution française, depuis 1756 jusqu'à nos jours.*

dant, qu'il le regardait comme le seul antagoniste digne de lui, et enfin qu'il a laissé quatre volumes d'œuvres diverses, où se trouvent plusieurs pièces remarquables, et publié un grand nombre d'opuscules dont quelques-uns sont assez bons pour avoir été attribués à Voltaire et insérés dans la collection de ses ouvrages (1). Il est vraiment inconcevable que Madame de Genlis ait ignoré tout cela, ou, si elle l'a su, qu'on ait besoin de le lui rappeler.

B.

Un histrion (Fabre d'Eglantine), dans sa mauvaise humeur contre les Lyonnais, de ce qu'ils n'avaient point applaudi à son jeu et à ses faibles productions (2), publia une satire où se trouvaient ces vers d'un goût assez singulier, pour ne rien dire de plus:

---

(1) On trouvera tous les détails désirables sur la vie et les écrits de Borde dans la *Notice* que M. Pericaud lui a consacrée, et que nous avons insérée dans les *Archives*, tome I, pages 52 - 71.

(2) Philippe-François-Nazaire Fabre, qui prit, dit-on, le surnom d'Eglantine, parce qu'il avait remporté le prix de *l'églantine* aux jeux floraux de Toulouse, et qui s'est fait connaître par ses ouvrages et par sa conduite pendant les orages révolutionnaires, était né en 1750 à Limoux ou à Carcassonne. Les biographes ne sont pas d'accord sur ce point. Son père était marchand drapier. Après avoir paru comme acteur sur les théâtres de Besançon, de Namur, de Genève, il vint à Lyon partager avec Collot d'Herbois les sifflets des habitans. On sait la manière atroce dont ce dernier se vengea. Quant à Fabre, il se contenta de décocher contre les Lyonnais la satire dont on va lire un passage. Avant de quitter Lyon pour se rendre à Paris, il avait voulu essayer sur notre scène une de ses pièces, et il en avait annoncé lui-même la représentation en ces termes: « Puisque vous » aimez à me siffler, je vous annonce que l'on va vous donner une » tragédie de ma façon, intitulée *Vesta*, et vous pourrez la siffler » à votre aise. » (Voy. *Journal anecdotique*, 3.e année, 1.er semestre, page 264). B.

Loin de moi ces climats où de sa main dorée
Plutus forme aux Français une ame hyperborée !
Des remparts lyonnais me préservent les Dieux !
Le multiple Barrême (1), Apollon de ces lieux,
Y bouche les esprits de son livre bizarre,
Et d'un frais jouvenceau compose un vieil avare.
Contraint par son talent, si quelque jeune esprit
Y goûte de Boileau le poétique écrit,
Plutus le déshérite, et grâce à l'anathême,
Le génie est un vice et la rime un blasphême.

On voit que Fabre d'Eglantine ne jugeait pas Lyon comme l'avait jugé avant lui Voltaire, lorsqu'il disait qu'il avait vu couler dans nos remparts

Les ondes du Pactole et les eaux du Permesse.

Il serait facile de prouver que ce dernier avait raison, que, dans tous les temps, les Muses ont aimé les bords du Rhône et de la Saône, et qu'il s'est même trouvé, parmi les négocians lyonnais, des hommes qui ont cultivé avec succès les lettres et les sciences (2). C'est un

(1) François Barrême, maître écrivain de Lyon, a publié sur la fin du XVII.e siècle un ouvrage intitulé *Comptes faits*, qui, en raison de son utilité, a eu un grand nombre d'éditions ; aussi l'auteur en a-t-il acquis une telle célébrité que l'on dit encore d'un habile arithméticien : *Il calcule comme Barrême*. Ses talens ne se bornèrent pas à ce genre de travail : il emboucha la trompette poétique, et mit au jour, en 1667, sous le titre d'Humbles respects d'un habitant de Lyon à MM. les prévôt des marchands et échevins de ladite ville, une pièce de 700 vers ; mais elle n'eut aucun succès ; et la réputation de Barrême repose tout entière sur ses *Comptes faits*. C.

(2) On pourrait en citer de nombreux exemples. Une des plus belles bibliothèques qui aient existé à Lyon, fut formée par un né-

préjugé absurde que de s'imaginer que la littérature et le commerce soient incompatibles. Dans tous les états et dans toutes les conditions de la vie, *le savoir a son prix*, et n'est jamais déplacé.

C.

Personne n'ignore que La Fontaine emprunta une de ses plus belles fables (la 14.e du liv. XII, intitulée l'*Amour et la Folie*) à notre célèbre Louise Labé. Mais ce qui est moins connu, c'est que l'inimitable fabuliste fut pareillement redevable d'un autre de ses apologues à l'un de nos concitoyens, M. de Puget (1). Le souvenir de cette particularité nous a été conservé par Brossette. Voici, en effet, ce qu'il écrivait à Boileau, le 21 décembre 1706 :

« Vous connaissez, Monsieur, la fable de La Fon-
» taine, intitulée, *le chien qui porte à son cou le dîner*
» *de son maître* (2): le sujet en est tiré d'une des lettres

---

gociant. Le drapier qui avait mis au-dessus de la porte de son magasin cette inscription empruntée à Virgile :

Sic vos, non vobis, vellera fertis, oves,

a laissé plusieurs pièces de poésie qui mériteraient les honneurs d'un recueil, etc., etc. B.

(1) Louis de Puget, né à Lyon en 1629, mort le 16 décembre 1709, un des plus savans physiciens de son temps, et un des premiers membres de l'académie de Lyon.

C.

(2) Livre VIII, fable 7. C'est une chose remarquable que ce passage de la lettre de Brossette ait échappé à tous les commentateurs de La Fontaine, qui cependant ont recherché très-curieusement les sources où il a puisé le sujet de ses fables. MM. Solvet, N. S. Guillon, Guillaume, Walckenaer, etc., n'indiquent ni Sor-

» de M. Sorbiere, qui assure que l'aventure décrite dans » cette fable était arrivée à Londres, du temps qu'il y » était. Avant que La Fontaine composât sa fable, M. de » Puget avait déjà mis ce sujet en vers, pour faire al- » lusion à la mauvaise administration des deniers pu- » blics dont on accusait nos magistrats. La Fontaine » étant venu à Lyon chez un riche banquier (1) de ses » amis, il voyait souvent M. de Puget qui lui montra » la fable qu'il avait composée. La Fontaine en approuva » fort l'idée, et mit ce même sujet en vers à sa ma- » nière. Vous pouvez remarquer l'application qu'il fait, » quand il dit à la fin de sa fable :

Je crois voir en ceci l'image d'une ville
Où l'on met les deniers à la merci des gens,
Echevins, prévôt des marchands,
Tout fait sa main, etc.

» Voici la fable de M. de Puget :

LE CHIEN POLITIQUE.

FABLE.

Un grand mâtin fort bien dressé,
Chez un boucher de connaissance,
D'un pas diligent et pressé,
Portait souvent tout seul un panier par son anse.
Le boucher l'emplissait avec fidélité
Des mets les plus friands qu'il eût dans sa boutique ;
Et le mâtin, malgré son ventre famélique,
Les portait à son maître, en chien de probité (2).

---

bière, ni M. de Puget; ils ne citent qu'un auteur fort peu connu, nommé Jacques Reguier, qui a publié, en 1643, un petit volume de fables en vers latins. B.

(1) M. Case.

(2) M. Prost de Royer, *Dictionnaire des arrêts*, art. *Animal*,

Toutefois il advint qu'un jour un certain dogue
Fourra dans le panier son avide museau,
Et d'un air insolent et rogue,
En tira le plus gros morceau.
Pour le r'avoir, sur lui notre mâtin s'élance.
Le dogue se met en défense;
Et pendant qu'ils se colletaient,
Se mordaient, se culebutaient,
De chiens une nombreuse et bruyante cohue
Fondit sur le panier des deux bouts de la rue.
Le mâtin s'étant aperçu,
Après maint coup de dent reçu,
Qu'entre tant d'affamés la viande partagée
Serait bientôt toute mangée,
Conclut qu'à résister il n'aurait aucun fruit.
Il changea donc soudain de style et de méthode,
Et devenu souple et commode,
Prit sa part du butin qu'il dévora sans bruit.

Ainsi, dans les emplois que fournit la cité,
Tel des deniers publics veut faire un bon usage,
Qui d'abord des pillards retient l'avidité,
Mais après s'humanise et prend part au pillage.

C.

---

tome V, page 86, nous apprend qu'en 1725, un bijoutier de Lyon avait un chien doué de la même intelligence. Quand ce bijoutier n'avait point d'argent, il envoyait son chien en chercher partout où il pouvait. Et celui-ci de parcourir les magasins jusqu'à ce qu'il en eût apporté, puis d'aller chercher de la viande à la boucherie sur laquelle il avait vu le plus gros morceau. Le jurisconsulte ajoute: « Le fait fut vérifié, on en rit. Mais le maître pouvait être puni. »

C.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Instructions et Observations sur les maladies des animaux domestiques, avec les moyens de les guérir, de les conserver en santé, de les multiplier, de les élever avec avantage, et de n'être point trompé dans leurs achats. On y a joint l'analyse des ouvrages anciens et modernes, écrits sur cette science. Ouvrage formant les Annales de l'art vétérinaire, nécessaire aux cultivateurs, propriétaires, vétérinaires, maréchaux, etc.; rédigé et publié par MM. Chabert, Flandrin et Huzard. Troisième édition, corrigée et augmentée. Tome VI. Paris, imprimerie de Madame Huzard, 1824, in-8.° de x et 484 pages, avec tableau et planche.

Chabert et *Flandrin* appartiennent à la ville de Lyon. On trouve du premier, dans ce volume : 1.° *Consultations ou Rapport fait au tribunal de commerce de Paris, sur la morve ;* 2.° *des soins qu'exigent les vaches après le part ou le vêlage ;* 3.° *de l'immobilité.* On y trouve de *Flandrin :* 1.° *De l'avortement dans les femelles des animaux domestiques ;* 2.° *description d'un ovaire monstrueux dans une jument ;* 3.° *observation sur un calcul considérable trouvé dans la vessie d'une chienne épagneule.*

Les volumes précédens sont également à leur troisième édition, le premier est à sa quatrième, et ils ont eu deux traductions allemandes, l'une en 1792, l'autre en 1798 ; tous contiennent des mémoires et des observations de nos deux Lyonnais, qui ont été long-temps à la tête de notre école vétérinaire avant de passer à celle d'Alfort.

M. *Huzard*, le troisième éditeur de ce recueil, n'est pas Lyonnais; mais il appartient néanmoins à notre ville, et surtout à notre école vétérinaire, par sa place d'inspecteur général de ces écoles; par notre société d'agriculture et par notre académie royale des sciences, dont il tient à honneur d'être membre correspondant; enfin, par les nombreux amis qu'il s'est faits dans notre ville, et dont il chérit et cultive l'affection.

Histoire politique et militaire du Siége de Lyon, par L. F. Lestrade. (Prospectus.) in-8.° de 8 pag.

L'ouvrage que ce prospectus nous promet, sera plus volumineux que les mémoires que notre estimable compatriote, M. l'abbé Guillon, vient de publier, puisque ceux-ci n'ont que trois volumes, et que ceux de M. Lestrade doivent en avoir quatre; il sera aussi très-supérieur à tout ce qu'on a écrit sur le même sujet jusqu'à ce jour, s'il faut s'en rapporter aux promesses pompeuses du nouvel historien de notre gloire et de nos malheurs. M. Lestrade, à l'en croire, a de grands avantages sur ses prédécesseurs : il possède des notes écrites de la main même du général de Précy, et il peut parler de la mémorable défense de Lyon, comme en ayant été témoin, et, qui plus est, comme y ayant pris une part personnelle. Toutefois, il faut le dire, ces avantages, que nous ne contestons pas, seraient infailliblement perdus, si le livre annoncé était écrit du même style que le prospectus, et s'il renfermait beaucoup de phrases du genre de celle qu'on va lire, et de plusieurs autres que nous pourrions également citer: « Si l'on ajoute à cela la possession et la » propriété d'une foule de documens de tout genre, *Plans*, » *Cartes*, *Manuscrits*, *Correspondances*, *Mémoires*, etc. » sortis de la plume d'officiers distingués de l'armée royale, » et même de personnages marquans parmi ceux que Lyon » voyait du haut de ses murailles dans les ligues et sous les

» tentes de l'ennemi, on ne cèdera qu'à un sentiment de
» raison et de justice, en cherchant les motifs d'une pré-
» férence méritée pour cet ouvrage, en dehors même de
» l'avantage de ne venir qu'après les autres.

Œuvres choisies de Malherbe, avec des notes de tous les commentateurs, publiées par L. Parelle (de Lyon). Paris, Lefèvre, 1825, 2 vol. in-8.°

Les œuvres du poète dont Boileau a fait en trois mots un si magnifique éloge, commençaient à devenir rares. On doit donc savoir gré à un de nos compatriotes de les avoir reproduites, et d'en avoir revu le texte avec un soin qui rend son édition bien supérieure à celles qui jusqu'à ce jour avaient le privilége d'entrer dans la bibliothèque des hommes de goût. Le travail de M. Parelle sur Malherbe est tel qu'on devait l'attendre après celui qu'il nous a récemment donné sur le grand Corneille. Ami de M. Aimé Martin, M. Parelle se montre son digne émule ; il a fait pour Corneille et Malherbe ce que l'auteur des *Lettres à Sophie* a fait pour Racine et Molière. Les éditions auxquelles ils ont présidé l'un et l'autre, font partie de la belle collection de classiques français que publie M. Lefèvre, un des libraires de France auxquels les bibliophiles sont le plus redevables. Pour rendre son Malherbe plus précieux encore, M. Parelle l'a fait précéder des *Mémoires de Racan* sur la vie de ce poète ; il a recueilli en forme de notes *variorum*, toutes les observations utiles qui ont été faites sur ses ouvrages ; il a ajouté à sa correspondance des lettres inédites dont les manuscrits sont à la bibliothèque du roi ; il a inséré en entier un commentaire sur Desportes dont Saint-Marc n'avait donné que quelques fragmens, des observations critiques sur le texte du 38.e livre de Tite-Live, et un recueil de pensées traduites ou imitées de Sénèque. En un mot, le nouvel éditeur

n'a rien négligé pour élever un véritable monument à la gloire d'un écrivain qui a chassé du Parnasse français les Ronsard, les du Bartas et tant d'autres rimailleurs de la même force, que voudraient en vain y replacer les partisans du genre romantique.

Notices historiques et statistiques sur le Dauphiné, formant aujourd'hui les trois départemens de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes. (Prospectus). Paris, Lebel, 1825, in-8.° de 15 pages.

Ce prospectus, dont le style animé et rapide décèle un habile écrivain, est destiné à développer le projet et le plan de la statistique complète d'une province limitrophe à la nôtre et qui entretient avec elle des relations fréquentes et nombreuses. L'ouvrage aura deux parties : la première, relative à l'ancien Dauphiné, s'arrêtera à l'époque de 1788, où il fut le théâtre d'une révolution aussi remarquable par elle-même que par l'action qu'elle exerça sur le reste de la France, et qui fit perdre à cette province son existence propre et le nom qu'elle portait, pour former les trois départemens de l'Isère, de la Drôme et des Hautes Alpes. La statistique spéciale de ces trois départemens composera la seconde partie qui à son tour sera divisée en trois sections, une pour chacun d'eux. La rédaction sera confiée à une société de Dauphinois, pleins de zèle et d'attachement pour leur patrie ; mais une direction commune et sagement combinée maintiendra l'unité avec un ordre méthodique, et préviendra les longueurs et les concessions réciproques que pourraient être tentés de se faire, aux dépens du mérite de l'ouvrage, un trop grand nombre de collaborateurs indépendans de tout examen et de tout contrôle. Les éditeurs annoncent qu'aucune vue d'intérêt pécuniaire ne se mêle à cette entreprise, et que l'impression aura lieu dès le moment

qu'il se sera présenté assez de souscripteurs pour couvrir seulement les déboursés. On pourra ne se faire inscrire que pour l'une des deux parties, ou même pour l'un des trois volumes formant la seconde, et consacrés, chacun, à l'un des trois départemens qu'embrasse l'ancien territoire du Dauphiné (1). Nous faisons les vœux les plus ardens pour que la somme nécessaire à la mise en exécution de ce projet soit bientôt assurée, et nous ne doutons pas que les promesses du prospectus ne soient fidèlement tenues. Si cela est, nous aurons un livre intéressant et utile, et dont l'importance ne sera pas resserrée dans les bornes d'une province et des provinces voisines, mais s'étendra à la France entière, puisqu'il est certain et reconnu que, pour avoir une bonne statistique générale, il faut d'abord avoir de bonnes statistiques locales.

Eloge de Jean Janin de Combe-Blanche, maître en chirurgie, membre du collége royal de chirurgie de Paris, de celui de Lyon, et de plusieurs sociétés savantes; dédié à son fils, Jean-Antoine-Michel-Dieudonné Janin de Combe-Blanche, par Jacques-Pierre Pointe, docteur en médecine de la faculté de Paris, médecin titulaire de l'Hôtel-Dieu de Lyon, etc. Lyon, Théodore Pitrat, 2 mai 1825, in-8.° de 22 pages.

Jean Janin de Combe-Blanche n'était pas de Lyon; il était né à Carcassonne le 12 juin 1731; mais il appartient à notre ville par le long séjour qu'il y a fait; il y vint, en

---

(1) Les inscriptions seront reçues chez M. Potey, libraire, rue du Bac, à Paris, ou chez MM. Baratier frères, libraire, grand'rue, à Grenoble.

Les notes ou mémoires qui seraient destinés à la société de *statistique de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes*, devront lui être envoyés, francs de port, sous cette adresse, à Grenoble.

en effet, en 1767, et y resta jusqu'à sa mort arrivée le jour anniversaire de sa naissance, en 1811 (1). Lyon fut le théâtre de sa gloire. C'est là qu'il publia ses ouvrages, et qu'il se fit distinguer par le succès de ses opérations chirurgicales et par ses expériences de physique, de chimie et d'agriculture. Les maladies de l'œil furent le principal objet de ses études, et personne n'ignore qu'il fit en ce genre des cures vraiment admirables. Tel est l'homme utile, laborieux, estimable, dont M. le docteur Pointe a voulu retracer la vie, et dont il a décrit les travaux et célébré les talens. M. le docteur Pointe avait dédié son ouvrage au fils de Jean Janin et ne l'avait entrepris qu'à sa prière, mais au moment où il allait l'achever, une mort cruelle a enlevé ce fils, à la fleur de l'âge, le 25 avril dernier. Cette circonstance qui a fourni des pensées touchantes au panégyriste, ne lui a pas permis de donner à la partie historique tout le développement qu'elle pouvait exiger : toutefois il a mieux aimé livrer au public son travail, avant d'y avoir mis la dernière main, que de tarder à remplir un devoir sacré envers les mânes d'un ami. L'opuscule de M. le docteur Pointe n'en mérite pas moins de fixer l'attention, soit sous le rapport du sujet, soit sous le rapport du style. Après s'être excusé, par le motif que nous venons d'indiquer, de ce qu'il n'a pas donné à l'éloge de Jean Janin l'extension dont il eût été susceptible, l'auteur le termine ainsi : « Mais il est des choses qui font trop d'honneur à Janin pour qu'il nous soit permis de les passer sous silence. On sait qu'il fut comblé des marques d'estime d'un grand nombre de souverains; qu'en

---

(1) Il est un peu singulier que cette date ne se trouve pas dans l'écrit de M. le docteur Pointe, et que tout ce qui concerne les dernières années de la vie de Jean Janin y soit omis. Ne serait-ce point le résultat d'une distraction du compositeur typographique, qui aurait oublié de reproduire à la page 20 un alinéa qui existait dans la copie ! il y a certainement une lacune en cet endroit.

Italie, le grand duc de Modène, auquel il rendit la vue, le nomma son médecin; qu'en Allemagne, l'impératrice Marie Thérèse lui fit don de riches pierreries et de son portrait; que le monarque de la France le décora du cordon de l'ordre de St-Michel. — Rappellerons-nous, après cela, qu'il eut des relations avec les hommes les plus distingués de son siècle; qu'il était en correspondance avec le comte de Vergennes et le grand Frédéric, avec Voltaire, Buffon, Vic-d'Azyr et Cabanis; que le vertueux Thomas vécut avec lui dans l'intimité; que, témoin des soins heureux prodigués par Janin à son ami Ducis, il publia une épitre à sa louange, faisant ainsi servir, par une délicatesse aussi noble qu'ingénieuse, le talent du poète à la gloire de celui qui venait de rendre aux Muses un de leurs plus chers favoris? » Cette citation, pleine de faits intéressans, peut donner une idée de la manière d'écrire de M. le docteur Pointe.

Le Sacre de Charles X, ou la France régénérée, par L. M. Perenon, de Lyon. Paris et Lyon, marchands de nouveautés, 29 mai 1825, in-8 de 5 pages.

Si M. Perenon ne s'est pas élevé jusqu'à la hauteur du sujet qu'il a choisi, il n'est point resté au-dessous de lui-même, et l'on reconnaît aisément dans la nouvelle production l'auteur d'une Ode à l'intrigue dont nous avons transcrit une strophe dans un de nos précédens N.os (tome I, pag. 80).

STATISTIQUE. — ENVIRONS DE LYON.

LE CHATEAU DE LA PAPE.

Cet édifice, situé dans la paroisse de Rillieu, département de l'Ain, distant de Lyon d'une lieue à l'est, est assez remarquable par les souvenirs qu'il rappelle, pour que l'observateur ne dédaigne pas de le visiter. Il a été pour moi le motif d'une promenade pleine d'intérêt, dans le courant de l'été dernier. Les impressions que j'y ai reçues ne sont point encore effacées de ma mémoire, et j'espère que mes lecteurs ne me sauront pas mauvais gré si je cherche à les leur faire partager.

On suit, en quittant Lyon, le beau cours *d'Herbouville* et la grande route de Genève jusqu'au hameau de Crépieux; après avoir dépassé la limite qui sépare le département du Rhône de celui de l'Ain, on ne tarde pas à arriver en face d'une longue avenue au midi de la route, plantée de superbes tilleuls: elle conduit au château de la Pape. Une vaste cour précède cet agréable manoir, composé d'un grand corps-de-logis flanqué de deux pavillons carrés. Cette construction régulière, imposante, distinguée, révèle la demeure d'un riche propriétaire et le goût du siècle où elle a été faite.

Sa position est admirable: placée à l'extrémité d'un plateau élevé qui s'avance comme un promontoire au-dessus du Rhône, elle semble un fanal destiné à guider les navigateurs. Une magnifique terrasse, solidement établie, règne le long de la façade méridionale du bâti-

ment, et couronne une colline d'une pente très-roide qui s'étend jusqu'au bord du fleuve. Plusieurs sentiers tracés avec art, à travers le bois, dont ce local est couvert, ouvrent une communication facile du haut au bas de la montagne.

De cette terrasse, ainsi que du balcon qui décore la façade du château, la vue embrasse les immenses plaines du Dauphiné, le cours du Rhône dont les eaux divisées sur plusieurs points forment une multitude de petites îles (1), les plus beaux quartiers de la ville de Lyon, les coteaux de la Croix-Rousse et de S.te Foy; elle se prolonge même jusqu'aux Alpes et au mont Pilat qui termine l'horizon de la manière la plus heureuse.

Les alentours du château sont décorés de bosquets touffus, d'allées disposées avec symétrie, de vergers produisant les fruits les plus savoureux. On rencontre encore des parterres émaillés de fleurs, des boulingrins, des jardins potagers, des terres fertiles, un vignoble considérable, enfin tout ce qui peut plaire et procurer un revenu en rapport avec l'importance de l'habitation.

M. Basset (2), propriétaire de cette charmante soli-

---

(1) En considérant cette immense quantité d'îles, on regrette de voir une si vaste contenue de terrain envahie par les eaux. Si les grandes rivières étaient encaissées, la navigation serait plus facile, et l'agriculture s'enrichirait de territoires précieux qui demeurent sans produit. Cette entreprise serait plus fructueuse que celle d'un canal sur la rive gauche du Rhône.

(2) La famille Basset est une de celles qui honorent le plus nos fastes consulaires : François Basset était échevin en 1646 et 1647. Cette famille a donné au barreau, depuis cette époque, des magistrats du plus grand mérite; elle compte aussi des militaires distingués.

tude du chef de Mad. sa mère, née Boulard de Gatelier, a bien voulu m'accueillir avec cette franchise, cette amabilité, cette prévenance qui signalent un homme bien né; il m'a ouvert ses archives et fourni tous les renseignemens qui étaient en son pouvoir : ainsi c'est donc à sa complaisance que je suis redevable de la majeure partie des faits historiques que je vais retracer.

Au bout du tènement sur lequel le château est assis, du côté de l'est, précisément au-dessus d'une gorge qui débouche au Rhône, M. Basset me fit observer un endroit aujourd'hui planté de vignes et qui l'était autrefois en bois; il est communément appelé l'*ermitage*, parce que, suivant la tradition, il était jadis habité par un ermite. En fouillant ce local, il y a quelques années, on mit en évidence les fondations d'un bâtiment, et très-près de là un nombre infini d'ossemens humains gisant sur des tuiles à rebords, ainsi qu'un petit vase en terre sigillée d'une fabrication grossière. Ce vase et ces tuiles sembleraient appartenir au bas empire; cependant, comme ces objets n'étaient accompagnés d'aucune médaille, il serait possible que les ruines découvertes fussent celles d'une ancienne maladrerie, construite à l'occasion de la peste, et qui aurait été dans la suite occupée par un ermite. Cette multitude d'ossemens disposés tout autour paraît justifier cette opinion.

Mes recherches se portèrent ensuite à éclaircir la véritable origine du nom de la Pape donné à ce château: quelques auteurs prétendent que ce nom est une corruption de celui de la Poype, dénomination par laquelle on désigne dans la Bresse de petites éminences; suivant d'autres, le château en est redevable à la famille *Pape*, de Lyon, qui l'a long-temps possédé. Dans cette

incertitude, les titres que M. Basset a bien voulu me communiquer, m'ont été d'un grand secours pour fixer mes idées.

Des lettres-patentes de Philippe, comte de Bresse, de Bugey et de Revermont (1), datées de Montluel, le 8 octobre 1487, contiennent la concession faite par ce prince à Guillaume Pape, bourgeois de Lyon, qu'il qualifie son cher et bien-aimé, pour lui et ses successeurs, du droit et de la faculté de construire un petit hâvre ou port sur le Rhône, au lieu appelé de Moyffon, d'y établir des bateaux, barques, batelets, etc., pour traverser en Dauphiné, et de percevoir à son profit la moitié des émolumens qu'il retirerait des passagers. Le prince, en considération des services que lui avait rendus Guillaume Pape, et à raison aussi des dépenses qu'il avait faites et qu'il était dans le cas de faire pour l'établissement de ce port, lui alberge l'autre moitié du produit, moyennant 50 sous viennois par an; il invite le parlement de Grenoble (2) à donner son adhésion à cette entreprise, et à favoriser ce passage, qui procurerait aux deux états des avantages inappréciables.

Ces lettres reçurent leur effet, car un procès-verbal de l'année 1489, fait par noble Perceval de la Balme, châtelain de Miribel, et par un délégué du Dauphiné, nous apprend que le port était en état et le passage fréquenté.

Le même prince, par d'autres lettres du 15 août 1489, abénévise à Guillaume Pape la permission d'éta-

(1) Oncle du duc Philibert de Savoie.

(2) Philippe, comte de Bresse, était gouverneur du Dauphiné depuis 1484; il fut ensuite duc de Savoie.

blir deux moulins sur le Rhône au-devant de ses propriétés, sous le servis de dix florins.

Ces diverses concessions annoncent de quel crédit jouissait à la cour du comte de Savoie Guillaume Pape; il ne faut point en être étonné : sa famille était très-considérée à Lyon, le commerce qu'elle avait embrassé l'avait enrichie et mise en état d'être utile aux grands. L'honneur qu'elle a d'avoir produit le célèbre Guy-Pape, jurisconsulte distingué, que son savoir et ses rares qualités élevèrent au rang de conseiller au parlement de Grenoble, et qui posséda long-temps toute la confiance du soupçonneux dauphin Louis, depuis roi sous le nom de Louis XI, suffirait seul à son éloge. C'est donc à la circonstance que cette famille a eu en son pouvoir la majeure partie des terrains qui composent cette propriété, qu'elle doit le nom du Pape ou de la Pape, sous lequel elle est connue, au lieu de celui de Moyffon (1) qu'elle portait auparavant.

Pierre Pape, aussi qualifié bourgeois de Lyon, succéda à Guillaume Pape dans l'héritage du domaine de Moyffon; il le laissa à Catherine Pape, sa fille, qui le porta en dot à Claude Biffardy son époux, écuyer du lieu de Vaux en Vélin.

Marie Biffardy, née de leur mariage, s'allia à noble Louis Demonts, écuyer, demeurant à Montélimart, et transmit la maison, grange ou métairie appelée la grange du Pape, au territoire de Crépieux, qu'elle te-

(1) Une famille noble, appelée *Moiffon*, dont parle le Laboureur, *Masures de l'isle Barbe*, t. II, pag. 435, a long-temps possédé ce territoire auquel elle avait donné son nom.

nait de la succession de sa mère, à noble François Demonts son fils : celui-ci en passa vente, le 2 septembre 1577, à noble Jean Ravot, prévôt général des maréchaux de France dans le gouvernement de Lyon, et à Marguerite Girard sa femme.

Ravot qui, la même année, fut nommé l'un des conseillers de ville, à Lyon, chercha à donner plus de consistance à son domaine. François Demonts l'avait reconnu en 1559, au profit de Guillaume de la Barge, comte et custode de l'église de Lyon, sacristain de l'île Barbe. Ravot voulut éteindre cette servitude, il acheta du chapitre de l'île Barbe, par contrat du 11 septembre 1558, la directe et les rentes dépendantes de la sacristie, qui se percevaient à Crépieux, sous une pension annuelle de 18 liv.; dès-lors il s'intitula seigneur de Crépieux et de la Pape.

Jean-Baptiste Ravot, avocat au parlement de Paris et au conseil privé du roi, succéda à Jean son père : une fondation qu'il fit, par acte du 19 octobre 1606, de plusieurs messes chaque année dans l'église des grands Carmes de Lyon, pour le repos des ames de ceux qui lui avaient donné la vie, prouve les sentimens d'affection et de reconnaissance dont il était pénétré. Les expressions qu'il emploie pour motiver cette action pieuse, sont trop belles, pour que je néglige de les rappeler : « Désirant témoigner combien il honore la mémoire de ses » père et mère, dont les enfans bien nés ne peuvent » rendre plus certaine preuve qu'en imitant la vertu de » ceux qui les ont produits et élevés, sans se démarcher » des vestiges d'honneur qu'ils leur ont tracés, fonde, etc. » Une façon de penser si noble, si estimable aurait dû l'attacher davantage au toit paternel ; mais les devoirs de

son état le tenant éloigné de sa ville natale, il se détermina à passer vente, le 20 juillet 1610, du domaine de la Pape, de la rente de Crépieux et d'une portion de pré qu'il avait au marais des Echais, à sieur Jacques Flachier, bourgeois de Lyon, dont la fille, Anne Flachier, devint l'épouse de noble Jean Pillehotte, bourgeois de la même ville (1).

Celui-ci prenait déjà la qualité de seigneur de la Pape et de Crépieux en 1633, et exerça pendant les années 1642 et 1643 les fonctions d'échevin de Lyon. La mort d'un autre Jean Pillehotte l'aîné, son frère, marchand libraire, dont il fut l'héritier, le mit dans une grande aisance : aussi le considère-t-on comme le fondateur du château de la Pape.

Jacques Pillehotte, son fils, devint à son tour seigneur de la Pape du chef de sa mère, et il ajouta à ce titre ceux de seigneur de Meyssimieu près de Trévoux, terre dont il fit l'acquisition, de conseiller, garde des sceaux en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, et de maître des requêtes au parlement de Dombes. Sa fortune le mit encore dans le cas de donner un plus grand éclat à son château de la Pape, par l'achat qu'il fit, le 23 janvier 1658, de M.me de Saulx de Tavannes, marquise de Miribel, veuve du comte de Barrault, de la justice haute, moyenne et basse sur cette terre, Crépieux et dépendances.

Après sa mort, Marie-Anne Pillehotte, sa fille, fit entrer les terres de la Pape et de Meyssimieu dans la maison de Cambis, par son mariage avec Charles de

---

(1) Il était fils d'un autre Jean Pillehotte, imprimeur de la ligue.

Cambis, marquis d'Orsan et de Lagnes; mais elles n'y restèrent pas long-temps : le marquis et la marquise d'Orsan vendirent la Pape conjointement avec Jacques de Cambis leur fils, par contrat du 25 février 1699, à Jacques de Colabaud, écuyer, qui avait été échevin les années 1696 et 1697.

Jacques de Colabaud, mariant en 1706, à Bonne Meyssier, Pierre de Colabaud son fils, conseiller en la cour des monnaies de Lyon, lui donna la terre de la Pape; mais ils l'aliénèrent conjointement, de même qu'un domaine à Rillieu et des maisons à la ville, en faveur de Bertrand Castan, banquier à Lyon, par contrat du 30 novembre 1707.

Ce nouveau tenancier, auquel des spéculations heureuses dans le commerce avaient procuré une fortune considérable, avait cru se donner du relief par cette acquisition et par celle d'une charge de secrétaire du Roi près la cour des monnaies, qui anoblissait; il en profita pour marier, en 1712, sa fille unique, Marie-Françoise Castan (1), à Louis-René de Froulay, marquis de Tessé, capitaine-commandant les gardes de l'étendard, chevalier de St-Louis, fils du maréchal comte de Tessé; mais Castan éprouva bientôt qu'une trop grande ambition porte en elle-même les élémens de sa ruine : les mémoires du temps nous apprennent qu'ayant voulu duper son gendre, de concert avec Madelaine Matton, sa femme, et un oncle de celle-ci, perruquier de profession, ils furent tous les trois arrêtés par ordre du Roi et conduits au château d'If, où ils eurent le loisir de méditer sur l'instabilité des choses humaines.

(1) Elle eut une dot de 400,000 fr.

Castan n'avait pas attendu ses revers pour se défaire de la terre de la Pape ; il l'avait vendue à Claude-Paul Javoye, écuyer secrétaire du Roi, receveur des tailles de l'élection de Lyon, et trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres au département de la même ville. Ce dernier l'augmenta encore de droits honorifiques ; car, le 4 janvier 1727, il acheta du marquis de Tavannes, seigneur de Miribel, tous ceux de haute, moyenne et basse justice, depuis le creux de Bariot jusqu'à la Boucle.

Javoye, mort en 1732, avait marié, dès l'année 1712, Françoise, sa fille unique, à Philippe-Etienne Daugny, fils d'un conseiller au parlement de Metz : celui-ci vendit la Pape, le 13 janvier 1755, à François-Maximilien comte d'Olonne, qui la revendit à Simon-Claude Boulard de Gatelier, aïeul maternel de M. Basset.

Cette nomenclature des propriétaires du château de la Pape n'est pas tout-à-fait sans intérêt. On aime à jeter un coup-d'œil sur cette suite de portraits variés qui se succèdent comme dans une lanterne magique avec une rapidité étonnante, ne laissant de leur passage qu'un faible souvenir. Ces mutations continuelles peignent parfaitement la légèreté du peuple Français ; il ne s'attache point à son habitation, aux lieux qui l'ont vu naître et où ses ancêtres ont vécu ; il vend le patrimoine de famille avec la même indifférence qu'il achète un meuble ou s'en défait, caractère bien opposé à celui de ces hommes que nous traitons de sauvages. Un jour on exhortait une peuplade de ces derniers à quitter les déserts où elle était établie ; elle s'y refusa en répondant avec énergie : « Pour- » rons-nous dire aux ossemens de nos pères de se lever » et de nous suivre ? » Le respect pour les morts est le témoignage le plus certain de l'amour de la patrie.

Je croirais n'avoir atteint qu'imparfaitement mon but, si je ne rappelais quelques-uns des événemens dont cette localité a été le théâtre : ils serviront à compléter le tableau que j'ai entrepris d'esquisser, et démontreront que les monumens, comme les individus, ont, en quelque sorte, leur fortune et leur destinée.

M. de Flesselles, intendant de Lyon, a tenu pendant plusieurs années, et jusqu'en 1784, cette agréable demeure en location. La société nombreuse qu'il y rassemblait, les fêtes brillantes qu'il se plaisait à donner, les amusemens et les plaisirs qui en étaient le résultat, faisaient de cette maison un séjour de délices. M. de Flesselles pouvait-il présumer alors qu'il serait une des premières victimes de la révolution? Mais, neuf ans après, des scènes d'un autre genre vinrent attrister les regards et flétrir toutes les espérances.

La ville de Lyon, opprimée par des proconsuls féroces, était parvenue, dans la journée du 29 mai 1793, à secouer le joug odieux qu'on avait voulu lui imposer; mais son énergie ne la mit pas à l'abri du danger : menacée par les décrets de la convention, il ne lui resta d'autre ressource pour maintenir son indépendance, que de se mettre en état de résister aux mesures hostiles que l'on déployait contre elle.

Il n'entre pas dans mon sujet de décrire l'héroïsme que les Lyonnais développèrent dans cette lutte terrible, le courage avec lequel ils supportèrent pendant 63 jours tous les efforts de l'armée assiégeante, tous les dangers qu'ils bravèrent, tous les genres de privations dont ils furent atteints; il me suffit de rappeler les faits dignes de remarque dont le château de la Pape a été le témoin dans ce siége mémorable.

Les représentans Dubois Crancé, Gauthier, Javogues et Laporte, chargés par la convention de faire exécuter ses décrets, pour réduire cette ville industrieuse, vinrent établir leur quartier-général dans ce château, en face duquel on jeta sur le Rhône un pont de bateaux, pour communiquer de la rive droite à la rive opposée : ils s'y installèrent le 7 août.

Ce fut de là qu'ils publièrent, le 8, leur déclaration de guerre contre Lyon, et que le général Kellermann fit une sommation aux citoyens pour ouvrir les portes de la ville aux troupes qu'il commandait.

C'est dans son enceinte que, le 12 du même mois, ils arrêtèrent de diviser en deux le département de Rhône et Loire, et de créer ceux du Rhône et de la Loire. Cet arrêté désastreux fut approuvé par décret du 29 brumaire an II, et il reçoit encore son exécution, bien qu'il consacre une injustice manifeste.

C'est de là encore qu'ils prononcèrent, le même jour, l'organisation d'une municipalité à la Guillotière, la distraction de cette commune du département du Rhône, et sa réunion au district de Vienne.

C'est de là aussi qu'ils ordonnèrent, les 15 et 25 août, le bombardement et l'incendie de Lyon, et qu'ils prescrivirent d'en attaquer à la fois tous les quartiers. C'est du haut des terrasses de ce séjour, auparavant si tranquille, que ces législateurs sanguinaires se complaisaient à voir embraser les plus beaux édifices de cette cité industrieuse ; c'est à la lueur des feux qu'ils avaient allumés que Dubois Crancé écrivait à la convention ces lignes épouvantables : « Un tiers de la ville est déjà la » proie des flammes..... Tout a sauté, et cet incendie

» nous a donné un spectacle que le Vésuve et l'Etna
» n'ont jamais présenté aux mortels. »

C'est de là également qu'ils lancèrent, le 24 août, un arrêté pour apposer le séquestre sur tous les biens des Lyonnais, quelque part qu'ils fussent situés.

C'est de là enfin que sortirent tous ces écrits mensongers, toutes ces déclamations furibondes, toutes ces mesures atroces qui ont signalé l'époque la plus désastreuse de nos annales, et qui font connaître les hommes horriblement pervers qui présidaient à nos destinées.

O murs silencieux du château de la Pape, s'il vous était permis de révéler toutes les turpitudes dont vous avez été les témoins en ces jours de funeste mémoire, l'histoire n'offrirait aucun tableau plus hideux, plus dégoûtant. Que d'orgies scandaleuses, que de délations infâmes, que de trahisons perfides seraient dévoilées!.... Heureusement ces temps de deuil sont déjà loin de nous, et tout annonce qu'ils ne se renouvelleront plus...... Les grâces, la vertu, la douce piété, tous les sentimens nobles et généreux habitent maintenant cet asile; ils l'ont épuré des souillures du crime, et désormais il doit être à l'abri de toute infortune.

C.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

VIII.e ARTICLE.

NOTICE SUR SIDOINE APOLLINAIRE.

Sidoine Apollinaire (Caius Sollius) (1), évêque de Clermont en Auvergne (2), homme d'état, orateur et poète, naquit à Lyon (3), le 5 novembre 430. Il comptait, parmi ses ancêtres, des préfets de Rome et du prétoire, des maîtres des offices et des généraux d'armée. Son aïeul Apollinaire qui, le premier de sa famille, renonça à l'idolâtrie pour embrasser le christianisme (4),

(1) Il existe des manuscrits où il est appelé Caius Sollius Apollinaris *Modestus* Sidonius : cette addition paraît avoir été faite par les copistes.

(2) Cette ville, du temps de Sidoine, portait le nom d'*Augustonemetum Arvernorum*.

(3) Tous les efforts qu'a faits le président Savaron, qui était de Clermont, pour placer en Auvergne le berceau de Sidoine, ont été inutiles ; le père Sirmond, quoiqu'il fût aussi Auvergnat, a été plus impartial : il a reconnu de bonne foi qu'on ne pouvait, sans trahir la vérité, contester à Lyon la gloire d'avoir donné le jour à l'illustre évêque de Clermont.

(4) Voy. *Sid. ep.* 12, l. 3. Cette lettre contient l'épitaphe en vers que composa Sidoine, pour être placée sur le marbre destiné à couvrir la tombe de son aïeul, cette tombe avait été sur le point d'être profanée par des fossoyeurs qui en avaient déjà enlevé le gazon et se disposaient à y fouiller quand le hasard y conduisit Sidoine qui, justement in-

exerça la préfecture dans les Gaules sous le tyran Constantin ; son père fut tribun et secrétaire d'état sous l'empereur Honorius, puis préfet des Gaules sous Valentinien III ; sa mère, dont on ignore le nom, était de la famille des Avitus, la plus célèbre de l'Auvergne. Sidoine reçut une éducation digne de sa naissance : Hoënius l'initia au culte des muses ; Eusèbe lui enseigna la philosophie ; il apprit les mathématiques, l'astronomie et la musique ; enfin, il acquit une assez grande connaissance du grec, pour être en état de le traduire en latin. Quand il eut achevé ses études, il songea à s'avancer dans les dignités ; il porta d'abord les armes, mais il les quitta bientôt pour suivre la carrière de l'éloquence et de la poésie, qui conduisaient également aux honneurs. Avant d'occuper aucune charge, il épousa Papianilla, fille d'Avitus qui fut depuis empereur ; elle lui apporta en dot la terre d'Avitac en Auvergne, dont il nous a laissé (liv. 2, ep. 2) une brillante description, faite sans doute à l'exemple de Pline le jeune qui, dans trois de ses lettres, a décrit de la manière la plus intéressante,

---

digné, ne put s'empêcher, en les fustigeant, de leur faire subir la peine qu'ils avaient méritée. Suivant Colonia, Hist. litt. de Lyon, t. 1, première partie, p. 283, il résulterait de la lettre de Sidoine, que le tombeau du vieux Apollinaris était dans le voisinage de l'ancienne église des Machabées, dont on voyait encore de son temps quelques vestiges hors de la porte de St-Just. Spon pensait aussi que ce tombeau était près de Lyon. Voy. *Discours sur une pièce antique du cabinet de Spon*, Lyon, 1674, in-8.°, p. 30. On a trouvé à Lyon un grand nombre d'inscriptions de L. Dextrius Apollinaris, de Lænius Rufus Apollinaris et de Lænius Apollinaris son fils.

les belles maisons de campagne qu'il possédait en Italie (1). Sidoine n'avait pas vingt ans, quand il s'unit à Papianilla ; il eut de ce mariage au moins trois enfans, un fils nommé Apollinaris, et deux filles dont l'une s'appelait Sévériana et l'autre Roscia.

Avitus ayant été déclaré Auguste, le 10 juillet 455, Sidoine le suivit à Rome et y prononça son panégyrique le premier jour de l'année suivante, en présence du sénat et du peuple romain : cette pièce qui renferme d'assez beaux détails, mais qui n'est pas exempte de défauts, valut à son auteur âgé seulement de vingt-cinq ans, l'érection d'une statue d'airain que l'on plaça près de celle de Trajan, sous le portique qui conduisait aux deux bibliothèques grecque et latine.

Le règne d'Avitus fut de courte durée : ce prince, sur lequel Sidoine comptait pour parvenir aux emplois, fut bientôt détrôné par les intrigues du comte Ricimer (2), cet homme extraordinaire qui, suivant les expressions de

---

(1) Les Bénédictins de St-Maur et Chauffepié, lorsqu'ils ont décrit la manière dont Sidoine passait le temps dans cette terre, se sont trompés ; ils lui ont appliqué ce qu'il raconte, non de sa manière de vivre, mais de celle des seigneurs de la Gaule. dans la 9.e lettre du 2.e livre où il donne une relation du séjour qu'il fit à son retour de Nîmes dans les châteaux de Ferreolus et d'Apollinaris. Voyez aussi le poëme intitulé Narbonne, *carm.* XXIII.

(2) Avitus dépouillé de la pourpre impériale, fut contraint par Ricimer, qui craignait qu'il ne la reprît, de se faire évêque de Plaisance ; ayant bientôt appris que le sénat avait résolu sa mort, il prit le parti de retourner en Auvergue ; mais il périt en route et ses restes furent transportés à Brioud .

Tiraboschi (1) s'était fait, pour ainsi dire, l'arbitre du diadème impérial, sans jamais se soucier d'en orner son front, soit que la dignité du trône se trouvât alors si avilie qu'elle ne lui parût pas un objet désirable, soit qu'il lui semblât plus glorieux d'y faire monter ou d'en faire descendre qui bon lui plaisait, que d'y monter lui-même.

Une partie de la Gaule s'étant armée pour venger Avitus, son gendre courut défendre Lyon qui avait reçu les Visigoths dans ses murs : cette ville fut assiégée par les Romains et forcée de se rendre ; elle fut dépouillée de ses priviléges, accablée d'impôts et obligée de recevoir une garnison qui se livra aux plus grands excès. Sidoine qui avait pris part à la capitulation, n'eut d'autre moyen pour conserver sa vie, que de recourir à la clémence de Majorien que Ricimer avait fait proclamer empereur ; ce prince lui accorda sa grâce par l'intercession de Pierre, son secrétaire, qui commandait l'armée Romaine destinée à réduire les Gaules, et à expulser les troupes que Théodoric, roi des Visigoths, y avait envoyées pour favoriser l'insurrection. Majorien auquel Sidoine avait déjà adressé une supplique en vers (*Carm.* XIII) en faveur de sa ville natale, s'étant rendu à Lyon en 458, le poète y prononça son panégyrique en vers (2). De puissantes

(1) *Storia della letter ital.* liv. IV, ch. 1, § XX.

(2) Ce panégyrique offre une description de la figure, de l'habillement, des armes et du caractère des anciens Francs ; on y trouve ces beaux vers qui peignent si bien la valeur de nos ancêtres :

> .... Si forté premuntur
> Seu numero, seu sorte loci, mors obruit illos,
> Non timor. Invicti perstant, animoque supersunt
> Jam prope post animam. .... (vers. 250 et seq.)

La pensée énergique, exprimée dans ces vers, ne rap-

raisons, sans doute, le portèrent à encenser le nouvel empereur, mais on lui pardonnera difficilement d'avoir distribué une portion de ses éloges à l'infâme Ricimer, l'auteur de la chute d'Avitus, et d'avoir dit de lui « qu'il » l'emportait sur Sylla par la pénétration, sur Fabius » par le génie, sur Marcellus par la piété, sur Appius » par l'éloquence, sur Fabius par la force, sur Camille » par l'habileté. (v. 555 et seq.) » Les louanges de Sidoine, dictées par les circonstances, et qui étaient trop outrées pour être sincères, produisirent l'effet qu'il en attendait, et Majorien cédant aux instances de son panégyriste, retira la garnison qui avait été placée à Lyon ; il affranchit cette ville des contributions qu'elle avait promises pour l'exemption du pillage; il lui rendit ses priviléges, et donna des ordres pour qu'elle fût restaurée et qu'il ne restât plus aucune trace des ravages et des incendies dont elle avait été plusieurs fois la victime, lors des différentes invasions que firent les nations barbares dans les Gaules depuis la décadence de l'empire romain (1).

---

pelle-t-elle pas le mot attribué à Cambronne : *La garde meurt, elle ne se rend pas*, mot bien trouvé, et que M. de Jouy a reproduit dans sa tragédie de *Bélisaire*, où un des personnages dit des Gaulois vaincus par les Romains :

On les égorge tous, ils ne se rendent pas.

(1) Paradin et de Rubys rapportent dans leurs histoires de Lyon, qu'Attila, après avoir dévasté plusieurs villes en deçà du Rhin, traversé la Meuse et la Moselle, brûlé Rheims et Autun, arriva à Lyon ; qu'ayant trouvé cette ville déserte, car son évêque (sans doute St. Eucher) et la plupart des habitans qui se voyaient sans espoir d'être se-

Sidoine fut ensuite élevé à la dignité de comte et exerça quelques autres emplois à la cour de Majorien. Il

---

courus avaient pris la fuite, il entra dans une telle fureur qu'il livra Lyon au pillage et y fit mettre le feu ; qu'il dirigea ensuite sa marche sur la Champagne où il fut vaincu ; enfin ils ajoutent pour toute autorité, qu'il résulte des vers de Sidoine que Lyon détruit par Attila sortit de nouveau de ses ruines par la générosité de Majorien, qui fit restaurer cette ville. Le sac de Lyon par les Huns, à supposer qu'il ait eu lieu, doit être placé à l'année 451, époque de l'irruption de ces barbares dans les Gaules. Les historiens de Lyon varient tous sur la date qu'aurait eue cet événement: Paradin le place à 453, de Rubys à 461, mais il y a évidemment une faute d'impression dans son texte, il a voulu dire 451. Delandine, dans la première partie de son Almanach de Lyon pour l'an VI, indique l'année 452, et dans la seconde partie de ce même almanach, l'année 475. Colonia et Poulin de Lumina sont muets sur cet événement. Quant à Ménestrier, qui est ordinairement si prolixe, il se contente de dire (Hist. cons. p. 166.) que Lyon se ressentit de la désolation que laissa la formidable armée d'Attila partout où elle passa. Il ne dit point en quelle année Lyon aurait été atteint par ce fléau de Dieu ; seulement il observe (p. 167) qu'en ce temps-là les Bourguignons étaient maîtres de Lyon. J'ai vainement cherché le nom de Lyon parmi les villes que Jornandès et les autres anciens historiens signalent comme ayant été ravagées par Attila ; je ne crois pas même qu'il résulte d'aucun de leurs textes que les Huns soient venus jusqu'à Lyon l'année où ils furent vaincus dans les plaines de la Champagne, et je pense avec le président Savaron (Notes sur Sidoine, seconde partie, pag. 98, éd. de 1609), que Paradin et nos autres auteurs Lyonnais se sont étrangement trompés quand ils ont dit que notre ville avait été saccagée par les Huns qui composaient l'armée d'Attila.

se trouvait à Arles pendant le séjour qu'y fit ce prince en 459; accusé d'avoir composé contre lui et contre les principaux dignitaires de l'état une satire remplie de traits mordans, il se justifia dans un souper où Majorien l'avait invité et fit contre son délateur ce distique qu'il improvisa à la demande de l'empereur.

Scribere me satyram qui culpat, maxime princeps,
Hunc rogo decernas aut probet, aut timeat.

Liv. I, ep. II (1).

Majorien ayant été assassiné en 461 par Ricimer qui mit ensuite le diadème sur la tête de Sévère, il paraît que Sidoine saisit le moment de cette révolution pour quitter la cour, et qu'il passa tout le temps du règne de Sévère dans la terre d'Avitus, uniquement occupé de l'étude des lettres et du soin de ses affaires domestiques, sans cesse visité par de nombreux amis.

Sévère ayant été empoisonné par Ricimer, et Anthemius étant parvenu à l'empire en 467, ce prince ordonna à Sidoine qui était alors à Lyon, de se rendre à Rome; Sidoine, qui avait d'importantes demandes à faire pour l'Auvergne, obéit avec empressement. Il nous a conservé dans une de ses lettres (la 5.ᵉ du liv. I.ᵉʳ) une relation fort curieuse de ce voyage. A son arrivée à Rome, on célébrait les noces de Ricimer avec la fille d'Anthemius; Sidoine y assista, et peu de temps après il fit encore en vers le panégyrique de l'empereur, en présence de qui

---

(1) Un lâche m'attribue un libelle exécrable,
Mais décidez, Seigneur (mon cœur vous bénira),
Que s'il ne prouve point que Sidoine est coupable,
C'est lui seul qui le deviendra.

Traduction de M. S. de S.

il le prononça, le 1.er janvier 458. Il obtint ensuite la charge de chef du sénat et celle de préfet de la ville, par l'entremise de Basilius, favori d'Anthemius, et l'un des hommes les plus vertueux de son siècle. Au bout de quelque temps l'empereur le fit aussi patrice (1).

Le désir de revoir sa patrie et de lui consacrer le reste de sa vie, conduisit Sidoine, vers la fin de 471, à passer de l'état séculier et des premières charges de la cour dont il se démit en faveur de son fils, (2) à l'humilité et à la sainteté de l'épiscopat. A peine eut-il manifesté ce désir, qu'il fut porté d'une voix unanime sur le siége, alors vacant, de l'église de Clermont, dont le diocèse comprenait toute l'Auvergne. Sidoine ordonné évêque, devint un homme tout nouveau ; il renonça aux lettres profanes, et, s'il fit encore des vers, ce ne fut que bien rarement et le plus souvent en l'honneur des martyrs et des saints. Il redoubla d'efforts pour que la réputation de

(1) Sous le règne d'Anthemius, Arvande, qui avait été deux fois préfet de la Gaule, fut déclaré coupable de lèze-majesté. La lettre (la 7.e du 1.er liv.) dans laquelle Sidoine raconte le procès et la condamnation de ce préfet qui était son ami intime, fait, suivant Gibbon, autant d'honneur à son cœur qu'à son esprit. Ce fut à la sollicitation de Sidoine et de ses autres amis que la peine de mort que devait subir Arvande fut commuée en celle de la confiscation et d'un bannissement perpétuel. Toutefois Sidoine ne put s'empêcher de dire qu'Arvande était bien lâche et bien malheureux, s'il ne craignait rien plus que de survivre à tant d'ignominie.

(2) Suivant Moréri, art. Polignac, Apollinaire, fils de Sidoine, aurait été lieutenant-général des armées d'Alaric, roi des Visigoths.

poète ne portât aucune atteinte à la vie austère et pure du ministre du Seigneur (lett. 16.ᵉ liv. IX). Ce ne fut plus qu'un homme d'aumônes, de jeûnes et de prières. Une étude approfondie à laquelle il se livra des mystères de l'Écriture sainte, accrut encore sa réputation et le fit regarder comme l'oracle de l'eglise gallicane. Les plus grands prélats que cette église avait alors, St-Loup de Troyes, St. Rémi de Rheims, St. Patient de Lyon, se firent un mérite d'avoir part à son amitié et d'entretenir un commerce de lettres avec lui.

L'épouse de Sidoine paraît avoir vécu au moins jusqu'à la fin de 474; quoiqu'il soit certain qu'il existât entre eux la plus parfaite union, on ne peut douter, disent les Bénédictins de St. Maur, qu'elle ne fût devenue sa sœur selon l'ordre des canons (1).

Le siége de Bourges étant devenu vacant en 472, quelques débats s'élevèrent en cette ville sur le choix de l'évêque. Sidoine fut invité à s'y rendre, et tous les prélats qui y étaient assemblés s'en rapportèrent à lui sur l'élection. Sidoine nomma Simplicius, et le calme se rétablit: nous avons encore le discours qu'il prononça à cette occasion. (Lett. 9 et 10, liv. VII.)

L'Auvergne, en 474, était menacée de l'invasion d'Euric

---

(1) Ménestrier, *Hist. cons.*, Moréri, art. Polignac, et plusieurs autres écrivains disent que Sidoine était veuf lorsqu'il devint évêque. Cette opinion n'est point celle de la plupart des biographes, qui veulent que la lettre 16 du v.ᵉ livre ait été adressée par Sidoine à sa femme pendant son épiscopat, et que ce soit en 474 que Papianilla ait fait racheter la vaisselle d'argent que son mari avait vendue pour secourir les victimes de la famine.

roi des Visigoths : le saint évêque n'hésita point à engager son peuple à faire une vigoureuse résistance. Les habitans de Clermont soutinrent un siége, pendant lequel ils eurent à souffrir toutes les horreurs de la guerre. Ecdicius (1), beau-frère de Sidoine, étant parvenu à s'introduire dans la ville assiégée, se mit à la tête de ses concitoyens dont il forma une petite armée, et fit des prodiges de valeur. L'hiver força Euric de lever le siége de la ville que sa retraite laissa en proie à une division qui avait éclaté parmi les habitans, dont les uns voulaient abandonner la ville, tandis que les autres persistaient à vouloir se défendre. Sidoine fit venir de Lyon le prêtre Constantius qui, par son éloquence, parvint à rétablir la concorde. Une affreuse disette désolait les contrées que les Visigoths avaient traversées, plus de quatre mille Bourguignons mourant de faim, dénués de tout, étaient

(1) On croit généralement qu'Ecdicius était fils d'Avitus ; cependant Gibbon pense qu'il n'était peut-être que son beau-fils, et qu'il était né du premier mariage de la femme de cet empereur. C'est à ce même Ecdicius que Sidoine adressa ce joli quatrain (*carm.* XIX.) :

Natalis noster nonas instare novembris
Admonet, occurras, non rogo, sed jubeo :
Sit tecum conjunx. Duo nunc properate : sed illud
Post annum optamus tertius ut venias.

Novembre va bientôt ramener la journée
Où je vis le soleil pour la première fois :
Pour célébrer ma fête, accourant à ma voix,
Viens, suivi de ma sœur qu'un récent hyménée
A mise sous tes douces lois ;
J'espère, mes amis, que la prochaine année
Au lieu de deux vous viendrez trois.

Traduction de M. S. de S.

venus à Clermont; Ecdicius et Sidoine pourvurent à leur subsistance; le pieux prélat, dont la bourse était épuisée, fit vendre secrètement sa vaisselle d'argent pendant cette calamité, mais Papianilla qui en fut instruite, la fit racheter et remettre dans la maison de son mari. Ce fut à cette même époque que Sidoine, pour implorer la miséricorde divine, établit dans son diocèse la cérémonie des Rogations, que Mamert avait déjà instituée à Vienne (lett. 1.re, l. VII.) Pendant l'hiver Euric avait rassemblé de nouvelles forces; il s'était rendu si redoutable que Nepos, empereur d'Occident, crut devoir acheter la paix par la cession qu'il fit de l'Auvergne aux Visigoths; ceux-ci ne tardèrent pas à se rendre maîtres de Clermont: Sidoine, loin de se laisser abattre par ce funeste événement, montra le plus grand courage. Il se présenta devant le prince arien, et osa lui demander qu'il laissât aux catholiques qui tombaient sous sa domination, le droit d'ordonner des évêques. La fermeté qu'il déploya en cette circonstance, l'affection qu'il avait constamment montrée pour les Romains, enfin, ses liaisons avec les personnes les plus considérables des Gaules, donnèrent de l'ombrage au monarque visigoth qui, sourd à ses demandes, l'envoya prisonnier au château de Livianne, à quelques lieues de Carcassonne. Sidoine y resta renfermé jusqu'à ce que Léon, homme de lettres et ministre d'Euric, qui s'intéressait à son sort, et auquel il avait envoyé une copie qu'il avait faite à sa prière, de la vie d'Apollonius de Tyane (lett. 3, liv. VIII.), eut mis fin à sa captivité qui dura une année; mais il reçut en même temps l'ordre de se rendre à Bordeaux, pour régler avec Euric qui y tenait sa cour, les affaires de l'Auvergne: ce n'était qu'un prétexte imaginé pour le retenir comme prisonnier d'état dans

cette ville. Il est à présumer que ce fut un petit poëme que Sidoine composa, pendant son exil, à la louange d'Euric, qui lui fit obtenir la permission de retourner dans sa patrie. Le roi des Visigoths fut sans doute sensible aux charmes de la poésie, et ne dut pas lire avec indifférence des vers où Sidoine avait représenté avec non moins d'énergie que de vérité « tous les peuples de la terre prosternés » aux pieds de leur vainqueur, et les Romains attendant » de lui seul leur salut, demander en suppliant, au » nouveau favori de Mars, la protection de la Garonne » pour le Tibre affaibli. » (lett., liv. VIII).

Sidoine revint en Auvergne où il ne cessa point d'agir avec une vigueur toute chrétienne pour adoucir le sort d'un peuple dont il fut constamment le véritable père. Quoique entièrement occupé du soin de son diocèse, il trouva cependant le loisir de revoir ses lettres et d'en publier le recueil à diverses reprises pour satisfaire aux pressantes sollicitations du Lyonnais Constantius et de deux autres de ses amis; mais il refusa de continuer l'histoire de la guerre d'Attila qu'il avait commencée à la prière de Prosper, évêque d'Orléans (lett. 15; liv. VIII), croyant cette entreprise au-dessus de ses forces. Le traité qu'il avait composé, pendant son épiscopat, sur les offices de l'église, et qui est cité par Grégoire de Tours, qui y avait ajouté une préface, n'est pas parvenu jusqu'à nous, non plus que cette préface que l'on doit d'autant plus regretter qu'il est certain qu'elle contenait des particularités sur la vie de Sidoine. Tout ce qu'on sait des dernières années du vénérable prélat, c'est qu'il eut à éprouver quelques tracasseries de la part de deux prêtres factieux et corrompus qui avaient résolu de le chasser de son église pour s'emparer de son siége, mais qui

ne purent y parvenir (1). Il mourut un samedi 21 août, jour auquel l'église de Clermont, qui l'a placé au nombre de ses saints, célèbre encore sa fête. L'église de Lyon la célèbre aussi le même jour. L'époque la plus certaine de sa mort doit être placée, suivant les Bénédictins de St. Maur, sous l'empire de Zénon, vers l'année 488, la 58e année de son âge, et la 18e de son épiscopat, la 7e ou 8e du règne de Clovis. Son corps, d'abord enterré dans l'église de St. Saturnin, fut depuis transporté dans celle de St. Genès ; son épitaphe est terminée par ces deux vers :

Nulli incognitus et legendus orbi,
Illic Sidonius tibi invocetur.

La maison de Polignac, dont l'antiquité se perd dans la nuit des temps, prétend être issue du frère de ce prélat, et que du nom d'*Apollinaire* s'est insensiblement formé celui de Polignac (2).

(1) Voy. Grégoire de Tours, Hist. des Francs, liv. II ; on y trouve sur ces deux prêtres des circonstances qui appartiennent plutôt à la légende qu'à l'histoire. Cependant, qu'il me soit permis d'extraire de cet auteur une anecdote qui prouve que Sidoine était doué d'une présence d'esprit et d'une mémoire admirables : un jour de fête solennelle, quelqu'un lui enleva méchamment le petit livre dont il avait coutume de se servir ; mais loin de se plaindre, il se recueillit un instant, puis récita tout l'office de la fête, si bien que les assistans stupéfaits croyaient entendre, non pas un homme, mais un ange.

(2) Voy. Moréri, art. *Polignac* et *Sidonius*. Tel n'est pas l'avis du P. Sirmond : ce savant jésuite, dans son commentaire sur la 6.e lettre du IV.e liv. de Sidoine, dit posi-

Il nous reste de Sidoine : 1°. neuf livres de lettres qu'il paraît avoir composées à plaisir, et dans lesquelles il semble avoir voulu lutter avec Pline le jeune et Sym-

---

tivement qu'il faut bien se garder de croire que le château de Polignac ait jamais eu le nom d'Apollinarius, et que le nom même de Polignac soit dérivé d'Apollon; car il est constant que l'ancien nom de ce château est Podomniac, comme on le voit, soit sur les monumens antiques, soit dans les lettres du pape Urbain V, au roi de France, Charles V, relatives au vicomte Armand, alors seigneur du lieu où était ce château.

Sidoine a eu un grand nombre de biographes : les principaux sont le président Savaron et le P. Sirmond. Les ouvrages qui offrent le plus de détails sur sa vie et sur ses écrits sont : l'*Histoire des Francs*, par Grégoire de Tours; l'*Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon*, par le père Ménestrier, qui a traduit en prose plusieurs pièces de Sidoine; l'*Histoire littéraire de Lyon*, par le P. de Colonia; l'*Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins de St-Maur; le *Dictionnaire historique de Chaufepié;* la *Vie des Saints* de Butler, traduite par Godescard; l'*Histoire du bas-empire*, par Le Beau; enfin l'*Histoire de la chute et de la décadence de l'empire Romain*, par Gibbon : ce dernier ouvrage surtout ne serait point inutile à celui qui voudrait faire un nouveau commentaire des œuvres de Sidoine. J'ai puisé à ces différentes sources : si je n'ai pas cru devoir relever les méprises dans lesquelles sont plus d'une fois tombés mes devanciers, c'est que je crains fort de n'être pas moi-même exempt d'erreur, malgré tout le soin que j'ai pris pour être exact. On trouve dans les *Origines de la ville de Clairmont*, par Savaron, éd. de 1662, le portrait de Sidoine, p. 182 : ce portrait, y est-il dit, est tiré des Hommes illustres de Thevet. Mais rien n'annouce qu'il soit authentique.

maque ; mais il faut avouer que s'il s'est rapproché du dernier de ces épistolographes, il est resté fort au-dessous du favori de Trajan ; 2°. vingt-quatre pièces de vers sur différens sujets, auxquelles il faut joindre des épitaphes, des inscriptions et quelques autres morceaux de poésie insérés dans ses lettres : on y remarque un homme de talent, qui a de l'imagination, de la verve, et qui, par un style vif, serré et énergique, semé de pensées ingénieuses et brillantes, sait intéresser et plaire (1). Quoiqu'on lui reproche

---

(1) Le jeune traducteur des Idylles de Théocrite en vers français a essayé de faire passer en notre langue un fragment d'une pièce de poésie de Sidoine, qui se trouve dans sa lettre 13, liv. IX. Apollinaire avait composé cette pièce sous Majorien, en l'honneur d'un ouvrage de Pierre, secrétaire de ce prince. Un de ses amis l'avait invité à souper avec quelques autres poètes. Pendant que le roi du festin donnait des ordres pour le banquet, ils convinrent de traiter chacun un sujet différent ; et c'est de la pièce que récita alors Sidoine que M. Servan de Sugny a imité un passage. Nous le citons ici comme propre à donner une idée du génie poétique de l'auteur original :

Amis, célébrons une fête
En l'honneur du sacré vallon ;
Quand le jour meurt sur l'horizon,
A la gaîté que tout s'apprête.
Etalons des vases brillans,
Déployons la pourpre éclatante
Que trois fois la chaudière ardente
Reçut dans ses flots pétillans.
Que les tissus de l'Arménie
Déroulent leurs riches tableaux :
J'aime à voir le tigre en furie
Qui court devant les javelots,
Et de son sang, en noirs ruisseaux,
Colore au loin l'herbe fleurie ;

avec justice de l'affectation, de l'enflure et quelquefois de l'obscurité, défauts qui signalent les productions du siècle de décadence et de barbarie où il florissait, il

---

J'aime à voir le Parthe guerrier,
Au front terrible, à l'œil sauvage,
La lance en main, sur son coursier,
Cherchant et fuyant le carnage.
Amis, sur un riche banquet
Plaçons cette étoffe ondoyante,
Et du safran et du muguet
Répandons la fleur odorante;
Mêlons le tendre serpolet
Et la tulipe à peine éclose;
Mêlons l'amelle et le vaciet,
Mêlons le troëne et la rose,
Fixons nos mobiles cheveux;
Que sur la flamme frémissante
L'encens brille et s'élève aux cieux;
Qu'une lumière étincelante
De toutes parts frappe les yeux;
Dédaignons la graisse fumante,
Ne brûlons que l'encens des dieux.
Que douze valets hors d'haleine
Apportent sur des plateaux d'or,
Ou sur le précieux ébène,
Des mets plus précieux encor.
Unissons au jus de la treille
L'amome et le nard odorant;
Que le thym, la rose vermeille
Ornent le cristal transparent.
Dansons sur un lit de verdure,
Le front paré de mille fleurs;
Imitons la grottesque allure,
Le cri sauvage et les fureurs
De la bacchante échevelée;
Loin de nous long-temps exilée,
Que Polymnie, en ce beau jour,
Et Thalie enfin rappelée
Chantent nos jeux et leur retour.

n'en doit pas moins être regardé comme le meilleur poète que cette époque ait produit. Nous croyons devoir observer que presque toutes les pièces de Sidoine paraissent avoir été improvisées. La vie de ce grand homme fut si active et mêlée de tant de traverses, qu'il n'eut pas assez de loisir de retoucher ses vers. Lorsqu'il en fit un recueil à la prière du consul Magnus Felix, son ancien condisciple, il lui témoigna dans sa dédicace (*carm.* IX), combien il redoutait que le public ne jugeât sévèrement des poésies qu'il avait composées dans sa première jeunesse, et auxquelles il n'avait pas mis la dernière main. Il brisa plus d'une fois sa lyre à l'aspect des Bourguignons (1) et des autres peuples barbares que les Romains avaient pris pour auxiliaires, et qui envahissaient toute la Gaule. « Voulez-vous savoir, disait-il à Catullinus qui lui avait demandé une épithalame, ce qui glace ma veine poétique ? » ma muse dédaigne les vers de six pieds depuis qu'elle » voit des protecteurs qui en ont sept (*carm.* XII). Plus » heureux que moi, vous n'êtes point forcé de voir, » d'entendre, de sentir, de rassâsier ces énormes et

(1) Les Bourguignons ayant traversé le Rhin, en 409, occupèrent une partie de l'Alsace, de la Suisse et du mont Jura jusqu'à Genève; ils s'avancèrent en Savoie et s'étendirent successivement jusqu'à Lyon, où ils avaient en 456 des établissemens que peut-être ils tenaient d'Avitus, pour avoir favorisé sa promotion à l'empire, ou d'Aëtius pour lui avoir aidé à remporter la victoire sur Attila dans les plaines de la Champagne. Majorien retira Lyon de leurs mains en 458, mais ils y revinrent en 476, époque à laquelle leurs Rois placèrent en cette ville le siége de leur empire.

Note de M. C.

» dégoûtans colosses, qui sont si affamés que la cuisine
» d'Alcinoüs n'y résisterait pas. »

Les ouvrages qui nous restent de Sidoine, et qui font vivement regretter ceux que la piété et la modestie du saint évêque firent anéantir à leur auteur, ainsi que ceux que le temps nous a enviés, ont le précieux avantage de nous avoir conservé des faits qu'on chercherait vainement ailleurs. Gibbon et Le Beau, en traçant l'histoire du v.e siècle, citent à chaque page les écrits de Sidoine. Il n'ont pas moins été utiles au P. Colonia et aux autres historiens de Lyon pour répandre quelques lumières sur les principaux événemens qui ont eu lieu dans cette ville pendant ces temps de déplorable mémoire. Ses lettres surtout et celles d'Alcime Avitus son contemporain, qui était aussi poète, sont, suivant le P. de Colonia, la clé générale de l'histoire littéraire de ce siècle.

L'édition *princeps* des œuvres de Sidoine est celle que l'on croit sortie des presses de Nic. Ketlaer et Ger. de Leempt, à Utrecht, vers 1473; c'est un in-folio de 151 feuillets. La première édition avec date parut à Milan en 1498, même format: la plus estimée parmi les éditions modernes, est celle que donna Philippe Labbe, avec les notes de Jacques Sirmond, Paris 1652, in-4.°; on recherche encore l'édition qui renferme les notes de P. Colvius et de J. de Wower, Lyon, Pillehotte, 1598, in 8.°, et enfin celle que le président Savaron publia avec un commentaire, Paris, A. Perrier, 1609, in-4.° Toutes ces éditions sont assez rares: il eût été à désirer qu'on en eût fait une nouvelle de format in-8.° avec les notes des divers commentateurs au bas de chaque page, afin de pouvoir la joindre aux éditions *cum notis variorum*.

La seule traduction que nous ayons des œuvres de

Sidoine a été faite par Billardon de Sauvigny : elle forme les tomes 7 et 8 des *Essais historiques sur les mœurs des français* qu'a publiés cet infatigable écrivain, Paris, 1785 - 1792, 12 vol. in-8.° On a tiré à part un certain nombre d'exemplaires de cette traduction qui furent mis en vente avec deux frontispices différens, le premier sous la date de 1787, le second sous celle de 1792. A cette dernière époque, Sauvigny, pour donner un air de nouveauté à sa traduction, y ajouta une vie de Sidoine ayant douze pages d'impression, que l'on intercala dans le premier volume après la notice sur les dignités tant civiles que militaires établies dans l'étendue des Gaules sous l'empire des Romains. Cette vie semble n'avoir été écrite que pour rendre odieux le personnage qui en est le sujet et pour fournir à son auteur l'occasion d'émettre des idées qu'il partageait avec les novateurs de ce temps-là. Quant à sa traduction, elle n'a d'autre mérite que d'être la première et jusqu'à présent l'unique ; elle est incomplète et manque de fidélité et de correction (1); souvent

---

(1) Le jugement porté par M. A. sur la traduction des œuvres de Sidoine Apollinaire, publiée en 1792 par Edme Billardon de Sauvigny, nous paraît devoir être adopté sur tous les points. On peut dire de cette traduction ce que La Monnoye disait d'un ouvrage semblable : *C'est moins une version qu'une perversion.* On trouvera la confirmation de ce jugement dans les notes suivantes, extraites d'un essai sur les traductions françaises des auteurs grecs et latins.

« Quoique Sauvigny confesse que les lettres de Sidoine Apollinaire *sont le monument le plus précieux de l'état des Gaules et de l'histoire des Francs depuis Clodion jusqu'à Clovis* (ce qui est vrai), il ne les traduit pas toutes ; il

même elle n'offre qu'une courte analyse de plusieurs pièces que Sauvigny regardait comme peu importantes,

---

en est un grand nombre dont il se contente de donner l'analyse; il ne rend entièrement que celles qui lui paraissent, à tort ou à raison, les plus intéressantes. Chaque lettre, traduite ou analysée, est ordinairement suivie de notes, sous le titre d'*Observations*, qui sont, en général, assez légères, et qui n'ont pas dû coûter à l'auteur de grandes recherches.

Liv. IV., lett. 14. Sidonius écrit à Polémius: « Le con- » sulaire C. Tacite, un de vos ancêtres, qui vivait sous » le règne des Ulpiens, etc. » Sauvigny observe (tom. I, pag. 159) « qu'on appelait *Ulpiens*, Vespasien et ses deux » fils, Titus et Domitien. » C'est une erreur grossière: Vespasien et ses deux fils étaient de la famille *Flavia*, et on les appelait *Flavii*, Flaviens. C'est à Nerva et à son fils adoptif, Trajan, qu'appartenait le nom d'*Ulpii*, *M. Ulpius Nerva Trajanus*. Le texte de Sidoine porte: *Caius Tacitus unus è majoribus tuis, Ulpianorum temporum consularis*, c'est-à-dire, Caius Tacitus, un de vos ancêtres, consulaire du temps des *Ulpii* (Nerva et Trajan). Tacite fut, en effet, consul subrogé, l'an de Rome 580, de J. C. 97, à la place de Titus Virginius Rufus cons. III. Nerva régnait alors: Trajan lui succéda, le 21 janvier de l'année suivante.

Liv. VIII, lett. 10 (tom. 2 pag. 36). Sidoine dit à Ruricius: « .... Quelle force! quelle éloquence ne remarquons- » nous pas dans le panégyrique de C. Pline, sur la mort de » Trajan, de ce prince l'objet des regrets de l'univers en- » tier! Cependant Pline s'est couvert d'une gloire encore » plus grande, quand, monté dans la tribune aux haran- » gues, il a parlé en présence de cent juges en faveur » d'Attia Viriola. »

1.° Tout le monde sait que le panégyrique de Trajan ne

mais qui ne le sont point pour la plupart des lecteurs avides de connaître dans leur intégrité les productions

---

fut point prononcé par Pline après la mort de ce prince, mais de son vivant et en sa présence. C'est une espèce d'action de grâces qu'il lui rendit, suivant l'usage de ce temps, à l'entrée de son consulat. Sidoine ne l'ignorait point, et il dit simplement : *Caius Plinius plus gloriæ de centumvirali suggestu domum retulit, quam cum Marco Ulpio incomparabili principi comparabilem panegyricum dixit.* Il paraît que le traducteur a cru que *panégyrique* était en cet endroit synonyme d'*oraison funèbre.*

2.° Par suite de cette première faute, il a rendu *incomparabili principi*, prince incomparable, par *ce prince digne des regrets de l'univers entier.*

3.° *En présence de cent juges* : il fallait dire pour être plus exact et pour conserver le costume : *devant les Centumvirs*, avec d'autant plus de raison que Pline dans cette cause avait 180 juges qui formaient les quatre chambres des centumvirs assemblés.

4.° Et enfin, au lieu d'*Attia Viriola*, il fallait mettre, comme dans les meilleures éditions de Sidoine et de Pline: *Accia Variola*; c'est le nom de cette dame pour laquelle Pline prononça un plaidoyer qu'il regardait comme le meilleur qu'il eût fait, et qui n'est point parvenu jusqu'à nous. Voy. *Plinii Epist.* VI, 33.

Liv. IX, lett. I (tom. II, pag. 53 et 54). A Firmin. Sauvigny dit au commencement de l'analyse de cette lettre : « Firmin veut que Sidonius ajoute un nouveau livre aux » huit autres qu'il avait fait paraître. La raison que Firmin » en donne, c'est que Pline le jeune a écrit neuf livres » de lettres, et qu'il faut que Sidonius en fasse autant... » « Je ne sais pourquoi, observe-t-il ensuite, Sidonius et » Firmin disent que Pline n'a composé que neuf livres de » lettres : on en connaît un dixième dédié à Trajan. »

d'un auteur célèbre. Qu'un nouveau Sacy nous fasse une traduction des lettres et des poésies de Sidoine : nous lui répondons du succès.

A.

Il semble que Sauvigny ne puisse parler de Pline le jeune sans tomber dans quelque bévue.

1.° Les neuf livres des lettres de Pline à ses amis forment en quelque sorte un corps d'ouvrage complet et séparé. La plupart des manuscrits ne contiennent point le dixième livre. Ce dernier ne paraît pas avoir été publié par Pline le jeune, mais après sa mort par un de ses affranchis ou par un de ses amis. Il renferme sa correspondance avec Trajan, laquelle n'était pas destinée à être rendue publique. Firmin et Sidonius ont pu ne mentionner que les neuf livres, sans qu'il faille en conclure qu'ils ignoraient l'existence du dixième. Sidonius a pu porter à neuf le nombre de ses livres de lettres à l'exemple de Pline le jeune qui n'en a réellement publié que neuf. Le dixième est un ouvrage à part, et qui est autant de Trajan que de Pline.

2°. Est-ce s'exprimer exactement que de dire que ce dixième livre *est dédié à l'empereur Trajan* ? Il ne lui est pas *dédié* ; mais il se compose de lettres écrites réciproquement par Trajan et par Pline : ce qui, comme on le voit, est bien différent, etc., etc., etc. »

Note de M. B.

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON.

MÉMOIRE SUR LA MINÉRALOGIE DES ENVIRONS DE ST-RAMBERT, DÉPARTEMENT DE L'AIN,

Lu à cette Société, le 6 septembre 1824, par M. le docteur DUPASQUIER (1).

Une semaine de séjour à St-Rambert-le-Joug, département de l'Ain, m'a permis de faire des recherches sur la minéralogie des environs de cette petite ville. C'est du résultat assez heureux de ces recherches que je veux vous entretenir aujourd'hui. Si les détails dans lesquels je vais entrer, n'ont pas pour vous tout l'intérêt que pourrait présenter la description de quel-

(1) En attendant que nous fassions connaître une société nouvellement établie dans nos murs, qui s'occupe avec ardeur de la topographie physique et de l'histoire naturelle de notre province et de ses environs, nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs un mémoire qui a excité fortement l'attention de cette société.

Il s'agit de la découverte d'une mine de fer et d'une mine de bois bitumineux. Si ces deux mines, voisines de Lyon et communiquant avec cette ville par des routes faciles, devenaient un objet de grande exploitation, on sent combien leurs produits deviendraient importans pour une ville dont l'industrie, quoique célèbre dans toute l'Europe, est loin d'avoir acquis tout le développement qui lui est réservé.

G.

que richesse minéralogique de notre département, au moins y trouverez-vous cet attrait puissant que présentent les notions, même les plus légères, sur un pays non encore exploré.

Je commencerai d'abord par quelques détails historiques sur la découverte des premiers échantillons de mine de fer dans les environs de St-Rambert. Ces détails, quoique peu importans, forment une introduction nécessaire au mémoire qui va suivre.

Dans le courant du mois d'octobre 1823, un médecin distingué, dont le nom rappelle à l'esprit l'heureuse alliance d'une bonté inépuisable et des connaissances les plus vastes, Monsieur le docteur *Aimé Martin*, retiré à *St-Rambert*, me fit remettre, en me priant d'en faire l'analyse, deux fragmens d'une substance minérale formée de grains brillans, d'une couleur grise rougeâtre. Ces échantillons lui avaient été donnés par un paysan, qui, d'après un essai grossier fait conjointement avec le forgeron du pays, prétendait que c'était une mine d'étain (1).

L'aspect seul de ces fragmens me suffit pour affirmer que la prétendue mine d'étain n'était autre chose que du fer oxidé globuliforme. Toutefois, pour ré-

(1) Il est propable que ce dernier avait usé de supercherie, puisqu'on me remit une portion du métal retiré du creuset, et que ce métal était bien réellement de l'étain. J'ai même appris depuis qu'on avait retiré du plomb d'un creuset d'essai ; mais cela n'étonnera nullement quand on saura qu'on avait employé pour fondant du minérai, de la litharge unie au charbon et à la potasse.

pondre au désir qui m'en avait été témoigné, je fis l'analyse des deux échantillons. On en trouvera les détails et le résultat dans une note placée ci-après.

Ce fut à la suite de ces relations avec M. le docteur Martin, qu'il m'engagea à aller à St-Rambert, pour chercher le gisement inconnu alors de la mine de fer dont il vient d'être question. A cet effet, je m'y rendis, dans le courant du mois de mai, avec M. Aguettant, ex-directeur de Hauts-Fourneaux dans le département du Doubs. C'est du résultat de nos recherches que je vais actuellement vous rendre compte.

Ce mémoire se composera de plusieurs sections : la première contiendra la description des environs de St-Rambert et l'indication des principales substances minérales qui s'y trouvent ; dans la 2.me, je traiterai du schiste bitumineux ; dans la 3.me, du fer oxidé globuliforme ; dans la 4.me, du fer pyriteux ; dans la 5.me, du lignite ; dans la 6.me, enfin, je m'occuperai de rechercher si l'exploitation de ces substances minérales peut offrir quelques avantages.

I.re Section.

Description des environs de St-Rambert ; nature du sol ; indication des principales substances minérales qu'on y trouve.

La vallée très-étroite dans laquelle se trouve Saint-Rambert, résulte de l'intervalle que laissent entr'elles deux chaînes de montagnes, formées par d'immenses bancs calcaires, qui s'étendent depuis Ambérieux jus-

qu'à une petite distance de *Belley*, où ils s'écartent pour faire place à une grande et belle plaine, extrêmement fertile : depuis Ambérieux jusqu'à Tenay, ces rochers sont couverts, dans une grande partie de leur étendue, par une végétation des plus belles et des plus actives. Le fond de la vallée se compose de terres labourables et de prés, d'où s'élèvent des coteaux qui gagnent la partie moyenne des montagnes. Ces coteaux, quoique d'une pente très-rapide, sont plantés, dans la partie exposée au midi, de vignes qui produisent de très-bons vins ; du côté du nord, ils sont couverts de bois extrêmement vigoureux. Au-dessus, on n'aperçoit que les flancs arides de rochers calcaires très-élevés, taillés à pic, et qui seraient entièrement nus, si quelques arbrisseaux ne s'échappaient çà et là de leurs nombreuses crevasses, répandues dans tous les sens, et principalement des lignes ou fentes horizontales qui forment la démarcation de leurs différentes couches, et qui les sillonnent dans toute leur étendue. Ces lignes sont remarquables en ce qu'elles n'ont point une direction constante : tantôt elles s'abaissent du levant au couchant, pour se relever ensuite d'une manière tout-à-fait opposée ; d'autres fois, elles forment des espèces de zigzags et paraissent tourmentées dans tous les sens.

Cet aspect a quelque chose de triste qui porte à la méditation ; la pensée s'arrête involontairement sur ces singuliers phénomènes et cherche à en pénétrer la cause ; mais bientôt la scène change : le sommet des rochers devient un sol fertile, et la végétation reprend toute sa vigueur sur les plateaux qui couronnent ces grandes masses dénudées.

C'est un spectacle admirable que ce contraste d'une belle végétation avec une nudité absolue. Le même lieu vous présente, au même instant, et l'empreinte ineffaçable des bouleversemens successifs qui ont agité notre globe, et les traces animées de cette vie végétale, qui, toujours en activité, se renouvelle sans cesse et survit à toutes les révolutions. Ajoutez à ce tableau les sources nombreuses qui sourdent du flanc des rochers et qui se précipitent avec fracas dans le fond de la vallée, et vous aurez l'idée d'un des plus beaux spectacles que la nature puisse offrir à l'homme.

Dans le milieu de cette vallée coule l'Albarine, qui prend sa source dans des montagnes plus éloignées, et que viennent enfler sans cesse une foule de ruisseaux ou torrens, parmi lesquels il en est de considérables. Cette petite rivière, dont les eaux sont toujours assez abondantes, passe près d'Ambérieux et va se jeter dans l'Ain, à St-Maurice.

Les environs de St-Rambert, et particulièrement les lieux situés au-delà de la rive droite de l'Albarine, sont formés par une suite de montagnes que séparent des vallées profondes, dont les côtés ont en général une pente très-rapide. Nous avons parcouru ce pays en tous les sens et examiné sa nature avec soin, dans une étendue de six à huit lieues de circonférence, formée par une ligne qui partirait d'Ambérieux, passerait à Torcieux, St-Rambert, et s'arrêterait à Tenay, pour revenir ensuite passer à la papeterie, suivre le vallon de Momans, passer à Mont-Griffon, de Mont-Griffon à St-Jérôme, puis enfin, revenir à Nivolet et retourner à Ambérieux par le vallon de Douvres, en renfermant, à gauche,

les Alimes et la Thuilière. Toute cette étendue de pays présente, à peu de chose près, la même nature de sol ; et comme les lieux situés au-delà offrent à l'œil la même conformation, il est à présumer que leur composition est tout-à-fait semblable.

Les substances minérales que ce sol présente sont peu nombreuses, mais on les retrouve partout et presque à chaque pas. Leur présence est annoncée par un schiste argileux, de nature bitumineuse, que l'on voit particulièrement sur le bord des vallées, dans les endroits où la pente devient moins rapide. Des masses de fer pyriteux se trouvent disséminées çà et là dans cette argile, dont la découverte annonce que le fer oxidé globuliforme n'est pas éloigné ; aussi ne manque-t-on pas alors de le trouver bientôt et abondamment. Enfin, cette argile bitumineuse indique la présence du lignite que nous n'avons encore trouvé qu'à Mont-Griffon et à Tenay.

Maintenant je vais décrire les principales couches d'argile bitumineuse, de minerai de fer et de lignite. A la fin de chaque article je donnerai la description minéralogique de chacune de ces substances, après quoi je terminerai par quelques considérations sur les avantages qu'on peut retirer de leur exploitation.

2.me Section.

Du schiste bitumineux.

Le schiste bitumineux, ainsi que je l'ai déjà dit, se trouve presque partout dans le pays que nous avons parcouru : il y est même si abondamment répandu qu'il serait fastidieux d'indiquer tous ses gisemens. Les

principaux, ou plutôt ceux dont les affleuremens se trouvent le plus à découvert, sont : à Torcieux, sur la rive droite de l'Albarine, où en voit un banc de quinze à vingt pieds de puissance ; à Mont-Ferrand, sur la rive gauche de la même rivière ; à l'Abbaye, près de St-Rambert ; à Mont-Griffon, où on le rencontre sur une surface d'une grande étendue ; enfin, à St-Jérôme, où il tapisse tout le ravin qui forme le territoire de cette commune.

Ordinairement ce schiste se trouve sur les côtés et dans le fond des vallées ; et, comme ses couches s'étendent obliquement, en suivant une direction presque parallèle à la pente des coteaux, elles viennent former des affleuremens dans les ravins produits par le cours des torrens, ou dans les chemins creusés sur le flanc de ces mêmes coteaux. A Mont-Griffon, au contraire, où cette substance est très-abondante, elle se trouve sur le sommet de la montagne dans dans un lieu qui n'est dominé que par de très-petites élévations.

Le schiste bitumineux se trouve immédiatement au-dessous de la terre végétale. Il est alors d'un gris peu foncé et se sépare assez difficilement en couches ou feuillets ; mais, à mesure qu'on pénètre plus profondément, il se colore de plus en plus, devient presque noir et prend un aspect toujours plus feuilleté. Cependant, celui qui se trouve après la couche de lignite est plus compact, moins feuilleté, formé par une pâte moins fine, et rempli d'une foule de petits coquillages. Les couches moyennes de ce schiste sont très-minces, se séparent facilement et sont semblables à de l'ardoise ; les couches profondes sont plus épaisses

et s'enlèvent avec une grande facilité par plaques de dix-huit pouces à deux pieds, qui, exposées à l'air, se délitent et se réduisent en fragmens très-petits.

Les propriétés physiques et chimiques du schiste bitumineux, sont les suivantes :

Il est feuilleté et présente quelquefois des empreintes végétales analogues aux feuilles du bananier; mais cela est assez rare. Nous n'avons trouvé qu'un petit nombre de fragmens présentant cet aspect, et, seulement à St-Jérôme ; sa cassure est lamelleuse, sa couleur est grisâtre, plus ou moins foncée lorsqu'il est sec, noire lorsqu'il est imprégné d'eau ; il est facile à briser et se délite à l'air ; il n'a ni odeur, ni saveur ; il est formé par une pâte fine, renfermant quelquefois de très-petites parcelles de mica.

Placé sur des charbons ardens, il produit une flamme légère et répand une odeur fortement bitumineuse.

Exposé au feu, dans une cornue, il laisse dégager du gaz hydrogène per-carboné, imprégné d'une vive odeur bitumineuse ; la paroi supérieure du vase se tapisse de stries de bitume, semblable à du goudron, et l'on trouve, au fond de la cornue, une substance d'un beau noir, présentant la même forme que les fragmens de schiste qui avaient été introduits.

Usages.

Ce schiste bitumineux n'est pas sans intérêt, sous le rapport de son emploi dans les arts et l'agriculture ; il a la plus grande analogie avec celui qu'on a découvert depuis peu de temps, dans le département du Puy-de-Dôme, à Ménat, près de Clermont, et

dont on obtient, par la calcination en vases clos, un charbon qui peut servir à la clarification du sucre. On peut encore en retirer du bitume ou goudron minéral, ainsi qu'un beau noir pour l'usage de la peinture ; il peut aussi servir au moulage des crayons ; calciné à l'air, il prend une couleur rougeâtre, devient plus léger et présente toutes les propriétés du tripoli, qu'il pourrait probablement remplacer.

Mais tout cela n'est rien en comparaison de l'immense avantage qu'en peut retirer l'agriculture. Cette substance est extrêmement propre à l'amendement des terres stériles, ainsi qu'il en existe des exemples frappans dans la commune de Mont-Griffon. Les prés, surtout, en éprouvent une amélioration des plus remarquables, dès la première année. J'en ai vu un dont l'herbe ne s'élevait pas ordinairement à plus de six ou huit pouces, présenter, dans la moitié de son étendue, sur laquelle on en avait jeté avant l'hiver, une herbe très-serrée, d'un pied à dix-huit pouces de hauteur. Toute la partie de ce pré, sur laquelle on n'en avait pas mis, était presque rase et formait un contraste frappant avec la belle végétation de celle où cet engrais avait été répandu. L'utilité de ce schiste est tellement reconnue dans le pays, que les terres acquièrent d'autant plus de prix, que par leur rapprochement du lieu où l'on en fait l'extraction, elles en rendent le transport plus facile.

A quoi faut-il attribuer les heureux effets de cette substance pour l'amendement des terres ? Nul doute que ce ne soit au carbone qui s'y trouve en assez grande abondance, et qui est l'élément principal de la végétation. Selon toute probabilité, ce schiste agit

comme les engrais formés de débris organisés, en fournissant au sol une certaine quantité de carbone, qui, réunie avec l'eau, constitue la totalité des élémens, dont les plantes ont besoin pour leur nourriture et leur accroissement.

Au reste, le schiste bitumineux, considéré sous ce point de vue, présente assez d'intérêt pour mériter une étude particulière : c'est aussi ce que je me propose de faire dans un mémoire qui contiendra son analyse chimique et beaucoup de détails intéressans recueillis sur les lieux où il a été mis en usage.

3.me Section.

Du fer oxidé globuliforme.

D'après quelques renseignemens donnés par M. le docteur Martin, et par d'autres personnes, nous avons trouvé trois filons de ce fer oxidé dans la vallée de St-Rambert. Il n'est pas douteux que nous en aurions découvert un plus grand nombre, si le temps nous eût permis de continuer nos recherches. En effet, toutes les terres labourées sont d'un rouge brunâtre, foncé, comme celles qui environnent les filons découverts ; et, dans beaucoup d'entre elles, on trouve des fragmens du même minerai de fer, qui ont sans doute été détachés par la charrue (1).

---

(1) Depuis que ce mémoire a été écrit, j'ai fait avec M. Aguettant un nouveau voyage dans le département de l'Ain, et les conjectures que je viens de former se sont changées en certitude : nous avons trouvé le minerai de fer dans

Deux de ces filons sont situés sur la rive gauche de l'Albarine, à un bon quart-d'heure au-dessous de St-Rambert. L'autre est situé sur la rive droite, et se trouve plus rapproché de la ville. Le premier filon de la rive gauche s'étend obliquement du sommet du coteau jusques sur les bords du torrent de Calines (1), où il se trouve entièrement à découvert, et présente une puissance de huit à dix pieds. Nous l'avons suivi en remontant le coteau jusqu'à son sommet, au moyen d'une pioche, qui, du premier coup, en détachait des fragmens assez considérables en traversant huit ou dix pouces de terre végétale. Mais la direction du filon était encore mieux indiquée par l'état chétif de la végétation qui, dans toute son étendue, était pour ainsi dire nulle.

Le deuxième filon de la rive gauche se trouve à trois ou quatre cents pas du premier, en se rapprochant de St-Rambert. Nous n'avons pu le suivre aussi facilement que le précédent ; mais les fragmens considérables de minerai détachés par la charrue, et qui se trouvaient répandus çà et là, à partir d'une petite distance de la rivière jusqu'à la partie supérieure du coteau, nous ont donné des indices positifs sur son étendue.

Le troisième filon, c'est-à-dire, celui qui est situé sur la rive droite de la rivière, se trouve dans une terre labourable : on peut le suivre dans une étendue assez grande.

---

une foule de localités nouvelles. Les principaux de ces gisemens se voient à Torieux, sur la route ; à la Thuilière ; à St-Jérome, dans trois ou quatre endroits différens. Toujours, ainsi que je l'ai déjà observé, le fer se trouve avec les affleuremens de schiste bitumineux.

(1) Affluent de l'Albarine.

Indépendamment des trois gisemens qui viennent d'être décrits, nous avons découvert le fer oxidé globuliforme, bien plus abondamment encore, dans les environs du village de Mont-Griffon. Il est fort étonnant que personne avant nous ne se fût aperçu de la présence de ce mineral dans cette localité, où il est d'une telle abondance, que des murs *à pierres sèches* en sont entièrement formés; il est même impossible de suivre la route qui conduit au village sans l'apercevoir; il se trouve à fleur de terre, et forme un filon que l'on peut suivre dans une étendue de plus de deux cents pas. On en retrouve encore dans plusieurs endroits cultivés, et notamment dans une terre dite chenevière, appartenant à l'adjoint de la commune de Mont-Griffon.

Tous les échantillons de fer oxidé provenant, soit de St-Rambert, soit de Mont-Griffon, soit des autres localités que j'ai indiquées, sont absolument de la même nature. Ils se présentent sous la forme de petits grains, d'un gris rougeâtre et de la grosseur d'une semence de moutarde, réunis et agglomérés par une pâte composée de fer argileux calcarifère (1).

---

(1) Voici l'analyse chimique des deux fragmens de mine de fer envoyés par M. le docteur Martin. Le minerai des nombreux filons trouvés postérieurement, était absolument semblable au premier fragment analysé.

Ce premier échantillon, qui paraissait le plus riche en métal, était formé de grains brillans, d'un gris rougeâtre, réunis et agglutinés par une pâte analogue à leur substance; l'autre était compact et peu globuleux, l'oxide de fer y était disséminé avec des cristaux de sous-carbonate calcaire. Tous deux ayant été pulvérisés séparément don-

Les principales propriétés chimiques de ce minerai sónt les suivantes : ainsi que tous ceux qui contiennent

---

nèrent, le premier une poudre d'un beau rouge brun, le second une poudre moins foncée.

Pour procéder à l'analyse, je traitai soixante grains de la poudre du minerai globuleux par de l'acide hydro-chlorique bouillant. Le résidu siliceux lavé et desséché, pesait. . . . . 5 grains.

L'ammoniaque versée dans la liqueur produisit un précipité très-aboudant, de couleur brune, qui fut mis à part. Je versai ensuite, dans la liqueur restante, une solution de sous-carbonate de potasse. Il se précipita du sous-carbonate de chaux, lequel, lavé et desséché, pesait 16 gr.

Je fis ensuite bouillir dans une solution de potasse caustique le précipité brun préalablement lavé, afin d'en séparer l'alumine, je filtrai. Le précipité d'oxide de fer resté sur le filtre, après avoir été lavé et desséché, pesait 26 gr.

La liqueur filtrée fut sur-saturée ensuite par de l'acide hydro-chlorique ; un excès de sous-carbonate d'ammoniaque en précipita l'alumine qui, lavée et desséchée, pesait . . . . 3 grains.

En résumé j'ai obtenu :

	grains.	
Oxide de fer.	26	total.... 60 grains.
Silice.	5	
Sous-carbonate de chaux . . .	16	
Alumine	3	
Eau du minerai et perte . . .	10	

D'après ce résultat, cent parties de minerai non desséché contiennent 43 parties d'oxide de fer au 3.[e] degré d'oxidation. Le tritoxide de fer étant formé, suivant Thénard, de 42 1/2 oxigène, et de 100 de fer ; 100 parties

du fer tritoxidé, il devient attirable à l'aimant lorsqu'il a été chauffé au chalumeau ; il fait effervescence avec les acides, propriété due à la présence de la chaux carbonatée qui s'y trouve en assez grande proportion ; enfin, il se dissout entièrement dans ces mêmes acides, à l'exception d'une très-petite quantité de silice qui entre dans la composition.

Quant aux usages de ce minerai, indépendamment de son exploitation pour en obtenir le fer, exploitation dont je balancerai les avantages et les désavantages dans la dernière partie de ce mémoire, il peut encore, à cause de la chaux carbonatée et de la silice qu'il contient, servir

---

de minerai non desséché contiennent 30 1/3 de fer pur, proportion qui est plus que suffisante pour qu'il soit exploitable.

Le même travail analytique fut fait pour le minerai compact : 60 grains traités comme ci-dessus donnèrent :

	grains.	
Oxide de fer.	20	total.... 60 grains.
Sous-carbonate de chaux . . .	26	
Silice.	4	
Alumine	3	
Eau et perte	7	

On voit d'après ce résultat, que l'oxide de fer qui se trouve en moins dans le minerai compact, est remplacé par une plus grande quantité de sous-carbonate de chaux.

Dans ces analyses je négligeai volontairement quelques traces de magnésie et d'oxide de manganèse : il m'importait surtout de connaître la quantité d'oxide de fer, de sous-carbonate de chaux et de silice que contenaient ces minerais, pour savoir s'ils pouvaient devenir la matière d'une exploitation avantageuse.

de fondant pour traiter des minerais de fer réfractaires. C'est ainsi que la compagnie Frèrejean emploie pour fondant du fer hématite de la *voulte*, le minerai de Villebois, qui a les plus grands rapports avec celui de St-Rambert, quoique sa proportion de métal soit moins forte que celle de ce dernier. Enfin, on pourrait encore, en réduisant en poudre ce fer oxidé globuliforme, en obtenir une assez belle couleur rouge brun pour l'usage de la peinture.

4.me Section.

Du fer sulfuré, fer pyriteux, ou fer sulfuré blanc, de Haüy.

Ce fer sulfuré accompagne constamment le schiste bitumineux ; partout où l'on aperçoit cette dernière substance minérale, on est assuré de trouver la première ; et comme le schiste se trouve répandu dans un grand nombre de localités, il s'ensuit que le fer sulfuré se trouve également en très-grande abondance.

Il présente deux gisemens différens, c'est-à-dire, qu'il appartient à deux couches isolées par d'autres couches intermédiaires, qui indiquent que les époques de leur formation sont assez éloignées (1). 1.° On le trouve en petites masses isolées, arrondies, oblongues ou mamelonnées, d'un poids qui varie depuis une ou deux onces jusqu'à deux livres, mais qui ne va pas ordinairement

(1) Je ne parle que des deux couches que nous avons trouvées en faisant creuser le sol dans une profondeur de huit à dix pieds ; mais il est probable qu'il en existe d'autres plus profondément.

au-delà. Ces petites masses sont disséminées, à des distances inégales, dans la première couche de schiste bitumineux, à environ deux ou trois pieds de la surface du sol; 2.° plus profondément on trouve une couche très-inégale, d'un pied à un pied et demi d'épaisseur, renfermant beaucoup de coquillages fossiles, formée par une agglomération de noyaux pyriteux de formes très-variées, mais dont le plus grand nombre est aplati. Quelques-uns sont très-volumineux et ne présentent dans leur cassure aucun aspect métallique. Cette couche forme, en terme de mineur, le *toit* et le *mur* de celle de lignite découverte à Mont-Griffon.

Les pyrites se présentent sous les formes suivantes :

1.° En rognons volumineux, ne présentant dans leur cassure aucune apparence métallique, mais seulement reconnaissables à la pesanteur spécifique et à l'odeur sulfureuse qu'ils répandent, lorsqu'on en tire une étincelle avec le briquet, ou lorsqu'on les expose à la flamme d'une bougie;

2.° En fragmens arrondis, alongés ou mamelonnés, peu volumineux, présentant trois couches distinctes dans leur intérieur; un cercle extérieur grisâtre, absolument semblable dans son grain, aux rognons volumineux décrits ci-dessus; un cercle intérieur plus ou moins épais, formant un anneau brillant, d'apparence métallique, variant de couleur, depuis le blanc argentin ou le blanc d'étain, jusqu'au jaune doré; enfin, un noyau intérieur très-blanc, entièrement formé par de la chaux carbonatée. Quelquefois cependant le noyau intérieur n'est que du fer sulfuré, dans lequel une petite quantité de carbonate calcaire se trouve çà et là disséminée.

3.° Les pyrites se présentent encore sous une forme

aplatie ; alors elles sont entièrement composées de fer sulfuré. La couche grisâtre extérieure y est à peine sensible.

Le fer sulfuré blanc a pour caractères, de donner une odeur de soufre lorsqu'on l'expose à la flamme d'une bougie, et de devenir attirable à l'aimant ; il étincelle sous le briquet, en répandant une odeur sulfureuse ; exposé à l'air humide, il se décompose peu à peu et se recouvre de cristaux de fer sulfaté.

Usages.

Cette substance métallique, par la propriété qu'elle a de se décomposer à l'air humide, peut donner lieu à une exploitation de couperose ou sulfate de fer. On peut aussi obtenir des sulfates d'alumine et de magnésie de cette décomposition ; parce que les terres ou oxides qui forment la base de ces deux sels, font partie de l'enveloppe grisâtre qui entoure le métal sulfuré.

Lorsque les pyrites ont subi le contact de l'air pendant quelque temps, elles s'échauffent considérablement et finissent même par s'enflammer. On les lessive alors pour en séparer les sulfates doubles. Le résidu de la lixiviation, connu sous le nom de *cendres végétatives*, est employé dans l'agriculture.

C'est à l'inflammation spontanée des pyrites qu'on attribue les embrasemens de certaines houillères ; c'est aussi probablement ce phénomène qui donne lieu à la formation des eaux thermales.

(*La suite au prochain N.°*)

STATISTIQUE COMMERCIALE NAUTIQUE.

Projet de construction d'un canal latéral au Rhône, depuis Lyon jusqu'à Tarascon, vis-à-vis Beaucaire, et depuis Tarascon jusqu'à Arles, à la jonction du canal de Bouc, sur une longueur de 284,766 mètres.

Organe de la première académie du monde, M. le baron Fourier s'exprime ainsi :

» La France avait offert, il y a deux siècles, les
» premiers et les plus beaux modèles des ouvrages pu-
» blics, et son exemple a été utile à toutes les na-
» tions. Tout concourt aujourd'hui à lui rappeler ces
» grands souvenirs. Des projets très-importans ont été
» présentés, jugés et exécutés par un corps de savans
» ingénieurs connus et admirés de l'Europe entière.
» L'esprit d'association, principe fécond de pros-
» périté intérieure, s'établit enfin parmi nous ; il se
» développe et s'anime. Uni à l'action administrative,
» il fonde un système de canaux qui s'étend à tout le
» territoire de la France, pour y répandre les richesses
» de l'agriculture et du commerce. Chaque jour ce prin-
» cipe suggère de nouvelles entreprises. Il a rapide-
» ment accompli, dans la capitale, des projets de ca-

» naux depuis long-temps conçus, et qui donnent à son
» commerce une voie nouvelle et facile (1). »

La seconde capitale de la France attend l'exécution d'une vaste entreprise qui doit augmenter sa splendeur et se lier au système général de canalisation du royaume. Le projet en a été présenté par M. Cavenne, nommé récemment inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, et qui, en s'éloignant de notre province, y laissera des regrets aussi durables que les monumens qu'il y a élevés. Ce savant ingénieur a bien voulu nous permettre d'enrichir nos Archives de quelques traits de son mémoire, et l'on nous saura gré d'emprunter souvent ses propres expressions :

« Pour bien apprécier, dit-il en débutant, les avantages d'un canal latéral au Rhône, depuis Lyon jusqu'à Tarascon, vis-à-vis Beaucaire, et depuis Tarascon jusqu'à la jonction du canal de Bouc, à Arles, il est nécessaire de reporter un instant son attention sur les considérations importantes développées dans le rapport fait le 4 août 1820, par M. le conseiller d'état, directeur général des ponts et chaussées, à Son Excellence le Ministre de l'intérieur.

» En jetant les yeux sur la carte qui accompagne ce rapport, on s'aperçoit que la rivière de Saône, prise entre Châlons et St. Jean de Losne, peut être considérée comme le centre de diverses lignes du système général de navigation adopté pour la France. Le canal Monsieur, partant de St. Jean de Losne, va déboucher

---

(1) Analyse des travaux de l'académie royale des sciences, pendant l'année 1824 (Partie mathématique), p. 18 et 19.

à l'est dans le Rhin, tandis que le canal de Bourgogne, partant du même point, vient se lier au nord à la Seine, à l'Oise et aux canaux de la Somme et de St. Quentin. Du côté de l'ouest, le canal du centre unit les bassins de la Saône et de la Loire, et donne aux canaux de Bretagne des moyens de communiquer avec l'est et le midi de la France. Enfin, du côté du midi, les canaux du Languedoc, des étangs, de Beaucaire et de Bouc, sont mis en communication avec tous les canaux précités, par la navigation du Rhône et de la Saône, depuis Arles et Beaucaire jusqu'à Lyon, et depuis Lyon jusqu'à Châlons et St. Jean de Losne.

» Ainsi tout se lie dans ce grand et vaste système, et les différentes parties de la France y trouvent des moyens de satisfaire aux besoins nombreux de leur agriculture, de leur commerce, de leur industrie.

» Mais ces moyens ne sont pas également faciles. Du côté du midi, on remarque que la navigation du Rhône, depuis Beaucaire jusqu'à Lyon, présente pour la remonte des bateaux de graves difficultés qui s'opposent à l'intégralité du versement des produits du port de Marseille, de la Provence et du Languedoc, sur les autres parties de la France.

» En effet, quoique le cours du Rhône n'ait qu'un développement d'environ 27 myriamètres, depuis Beaucaire jusqu'à Lyon, il est de fait que les équipages de la navigation ascendante ne peuvent parcourir cette distance qu'en trente et même quarante jours. Il est de fait encore qu'un cheval de la plus forte espèce, coûtant de 9 à 1,200 fr., ne peut remonter moyennement que 70 quintaux métriques, ou 7 tonneaux, et succombe ordinairement après trois ans d'un pareil travail. Ces faibles

résultats sont dus à la vitesse du fleuve qui, sur près de moitié de son cours, a une pente de 0,70 centimètres par 1000 mètres; aux crues qui forcent d'interrompre la navigation; aux nombreux affluens des torrens que le halage a toujours de la peine à traverser; à la violence des vents du sud et du nord qui force les bateaux à s'arrêter; enfin à ce que les bateliers appellent *coups d'eau*, ce sont des augmentations brusques de pente et de vitesse que l'on rencontre assez souvent et qu'il est difficile de surmonter.

» Cet état de choses occasione un tel préjudice au commerce, que la presque totalité des arrivages du port de Marseille se transporte à Lyon par terre, et que les vins et les eaux-de-vie de Languedoc, destinés pour l'ouest et pour le nord de la France, suivent généralement la voie de la mer. Il est constant d'ailleurs que ce qui importe au commerce, c'est la certitude de l'arrivage des marchandises à jours fixes, et par conséquent la certitude de l'accomplissement des marchés faits pour le placement immédiat de ces marchandises. Or, on convient que cette certitude ne peut pas exister avec les inconvéniens que nous venons de signaler, et qu'il en résulte un grand obstacle au développement et à la prospérité de l'industrie.

» Ce grand obstacle n'a point échappé à l'attention de M. le directeur-général; car en disposant, dans son rapport du 4 août 1820, les lignes principales du système de la navigation de la France, il a eu soin d'indiquer pour les cinq premières, qu'on se servirait du Rhône, ou d'un canal latéral à ce fleuve. L'utilité de ce canal était tellement sentie que, dès l'année 1807, le gouvernement impérial chargea M. l'inspecteur divisionnaire Céard d'en

faire la reconnaissance, et qu'en 1821, on ordonna de nouveau d'examiner la possibilité de son exécution. L'assemblée des ponts et chaussées délibéra, dans le mois d'avril 1822, sur les renseignemens qui lui furent produits à cet égard, et il fut statué qu'on s'occuperait immédiatement de la rédaction du projet dont on arrêta les bases. »

M. l'ingénieur en chef Cavenne, qui, en 1821, avait fait la reconnaissance des localités, fut chargé de la direction et de la surveillance des opérations.

Ce canal, dont l'exécution a été ajournée, mais nous paraît infaillible, tant elle est en harmonie avec l'esprit du siècle, ce canal, qui courra sur la rive gauche du fleuve, aura 284,776 mètres depuis Lyon, au confluent du Rhône et de la Saône, jusqu'au pont de la Crau, à Arles, où il se réunira au canal de Bouc. A Lyon, il s'embouchera au Rhône au moyen d'une écluse de prise d'eau par laquelle il sera alimenté dans tout son cours : sa pente totale sera de 159 mèt. 43 cent.

Le terrain qu'il parcourra, a offert à M. Cavenne et à ses dignes collaborateurs deux parties distinctes : l'une qui s'étend de Lyon au robinet de Donzère, sur une longueur de 169,566 mèt., est hérissée de collines schisteuses et granitiques qui s'avancent quelquefois jusqu'aux bords du fleuve, et qui, si elles ne l'atteignent pas, ne laissent que peu d'espace, encore est-il occupé par des villes, des villages, la route n.º 8, et traversé par l'Isère, la Drôme, le Roubion, etc. L'autre partie, depuis Donzère jusqu'à Arles, sur 114,200 mèt., présente une belle plaine déclivant uniformément vers la mer. Seulement, près de Château-Neuf du Pape, des montagnes

se dirigent vers le fleuve, mais elles ne s'en approchent pas assez pour donner lieu à des étranglemens. A mesure qu'elles s'avancent vers la mer, elles changent de nature; elles sont calcaires depuis Valence jusqu'à Arles. De grandes difficultés topographiques s'opposent au tracé du canal dans la première partie; mais pourraient-elles arrêter le corps qui a fourni des hommes capables de créer le pont de Bordeaux et tant d'autres ouvrages monumentaux?

Tout est prévu pour la construction du canal latéral du Rhône. L'écluse ou prise d'eau sera placée immédiatement au-dessous du confluent de la Saône et du Rhône, sur un point qui présente un fond d'eau assuré. Les bateaux sortant du canal entreront dans la Saône, et réciproquement: cette disposition sera très-favorable si le canal peut servir à la descente. Une digue insubmersible, aboutissant au cap de la Magdelaine, empêchera que les eaux du Rhône extravasées ne fatiguent les levées du canal; et des ouvrages d'art savamment combinés défendront l'écluse contre le danger d'être tournée par le fleuve, en même temps qu'ils protégeront la rive gauche contre ses irruptions.

C'est à M. l'ingénieur Montluisant qu'on doit les détails des travaux à exécuter depuis l'écluse de prise d'eau jusqu'au coteau, de Sept-Fonds sur une longueur de 4,340 mèt. Le second arrondissement, qui s'étend de ce point à la rivière de Dolon, sur une étendue de 54,805 mèt. 50 c., a été confié à M. Létoccart. C'est dans cette étendue que sera placée, vis-à-vis le canal de Givors, une écluse de descente au Rhône, pour s'emparer d'une navigation qui se compose annuellement de 1200 bateaux de charbon, et qui tend à s'agrandir. Ce ne sera pas, à beaucoup près, une aussi grande difficulté que la traversée de la

ville de Vienne. C'est là, en effet, le point le plus scabreux de l'établissement : on n'y dépenserait pas moins de 15 à 16,000,000 fr.

Le troisième arrondissement, qui s'étend de Dolon à Valence (49,346 mèt.), est du ressort de M. Kmaingant : il offre le riche vignoble de l'Hermitage qu'il faut éviter de traverser ; il est sillonné par l'Isère, sur lequel il faut jeter un pont aqueduc, construction qui s'accompagnera d'un remblai de 675,000 mètres cubes.

M. Vinard est chargé du quatrième arrondissement, depuis Valence jusqu'au pont de Teyssonne (30,908 m.) : il exige un pont aqueduc sur la Drôme.

Le cinquième, confié à M. Josserand, s'étend jusqu'au robinet de Donzère (301,48 m.). Ce tracé est, comme le précédent, hérissé de difficultés topographiques de plus d'un genre.

Il n'en est pas de même du sixième dont est chargé M. Montluisant, depuis le robinet jusqu'à la Palud (15,830 m.). Nous sommes arrivés à une belle plaine déclivant uniformément jusqu'à la mer. Les habiles ingénieurs n'éprouveront plus qu'un petit nombre d'obstacles pour traverser quelques torrens.

Le septième arrondissement, entre la Palud et Roquemaure (36,494 m.), du ressort de M. Livache, exige un pont aqueduc sur l'Aigues et une écluse de descente à Roquemaure.

Le huitième, confié à M. Caristie, jusqu'à Sorgues (10,479 m. 55 c.), demande un pont aqueduc sur la Louvèze.

Le neuvième, dont M. Montluisant est encore chargé, s'étend de Sorgues à la Durance (15,989 m.). Cet ingénieur a donné la place du pont aqueduc de cette rivière.

Le dixième arrondissement, de la Durance à Arles (35,408 m.), confié à M. Bouvier, offre une écluse de descente au Rhône à Tarascon, un pont aqueduc sur le Vigneret, le passage du canal à travers le pont aqueduc de Crau, construit depuis long-temps, le desséchement des marais d'Arles, la réunion du canal latéral à celui de Bouc qui se rend à la mer, terme de cette vaste et belle entreprise.

Après avoir profondément exploré le profil des lieux et la nature des terrains, avoir évalué la dépense des écluses de descente au Rhône et à l'Isère, celle des ponts aqueducs, celle des remblais et déblais, celle des indemnités de terrains, maisons et bâtimens, etc., M. l'ingénieur en chef directeur porte la dépense totale de construction de ce canal à trente-sept millions cinq cent mille francs, total sur lequel est une somme à valoir, pour ouvrages et dépenses imprévues, de *trois millions quatre cent soixante-quatorze mille quatre cent vingt-sept francs soixante-sept centimes.*

Cette somme à valoir nous paraît forte dans un devis d'ingénieur : on sait en effet que les évaluations de ces fonctionnaires, bien différentes de celles des architectes ordinaires, sont toujours très-près de la réalité.

Nous connaissons la dépense de la construction du canal ; voyons le montant de ses produits :

On le divise en 57 distances, on suppose que les droits seront fixés à 4 c. par distance pour chaque quintal métrique, comme au canal de Languedoc et de Beaucaire ; il en résultera, calcul fait, que les frais de transport de Marseille à Lyon, par les voies de la mer, du canal de Bouc et du canal latéral, y compris le nolis, sera de 3 f. 79 c. par quintal métrique, tandis qu'ils se mon-

tent, par le roulage de l'une à l'autre de ces deux villes, à 8 fr., et que la remonte par le Rhône est de 5 fr.

Dans cet état de choses, il est évidemment impossible que le canal latéral ne s'approprie pas toute la navigation actuelle qui remonte le Rhône et tout le roulage de terre.

L'auteur a dû évaluer, d'une part, tout ce qui constitue la remonte actuelle du Rhône, de l'autre, tout ce qui compose le roulage de terre de Marseille à Lyon : ces documens lui ayant été fournis par la perception des impositions indirectes, sont nécessairement au-dessous de la vérité. Il en est résulté l'indication d'une masse de quintaux métriques qui remonteront nécessairement le canal latéral, et qui, payant chacun 4 c. par distance, donneront aux actionnaires *deux millions cinq cent mille francs*. On a vu que les dépenses en construction s'élèveront à 37,500,000 f., dont l'intérêt à 5 p. % est de 1,875,000 f., d'où il suit qu'après avoir payé cet intérêt, il resterait encore, pour frais d'administration et d'entretien et pour bénéfices, 685,000 f.

Si, comme on peut le présumer, on établissait une navigation descendante de Lyon à Tarascon, ce qui offrirait une voie de transport, sinon plus prompte, du moins plus sûre, on pourrait facilement ajouter aux produits 328,000 fr.

Indépendamment de ces produits assurés, on peut mettre en ligne de compte des produits éventuels, dont il est difficile d'évaluer la quotité au moment actuel, mais que portera très-haut ce mouvement de l'industrie et du commerce qui se développe de plus en plus dans notre pays. Nous allons ici emprunter les expressions de M. Cavenne :

« 1.° N'est-il pas probable que le canal profitera du mouvement général qui existe aujourd'hui dans l'industrie, et verra ses produits s'accroître d'année en année comme s'accroissent ceux de cette industrie ?

» 2.° Les marchandises du Levant et les denrées coloniales qui, des ports de Gênes, de Livourne et du reste de l'Italie, sont exportés par terre dans l'Allemagne méridionale et dans la Suisse, en traversant les Alpes, ne seront-elles pas portées de préférence à Marseille pour être embarquées sur le canal latéral, et venir par le canal Monsieur déboucher dans le Rhin à Huningue ?

» 3.° Les savons que Marseille envoie par mer dans l'ouest et dans le nord de la France, ne seront-ils pas expédiés plutôt par le canal du Rhône, et ensuite par ceux de Bourgogne et du centre ? n'est-il pas à présumer que ces produits du sol et de l'industrie de Marseille augmenteront par la facilité de leur débouché et de leur transport ?

4.° Le commerce des épiceries de Bordeaux sur Lyon, et celui des cotons de Bordeaux sur la Suisse, ne recevront-ils pas une nouvelle activité et un nouveau développement par l'établissement du canal ?

» 5.° Si les sels de Peccais peuvent aujourd'hui soutenir la concurrence, dans la Franche-Comté même et jusqu'à Châlons, avec les sels du département du Jura et de l'est, n'est-il pas certain que ces sels de Peccais, qui ne coûtent que 1 fr. le quintal métrique, et dont le prix de transport va diminuer d'un tiers depuis Beaucaire jusqu'à Lyon, au moyen du canal latéral du Rhône, monteront plus loin et auront un débit plus grand ?

» 6.° Le Languedoc, et particulièrement les départemens de l'Hérault et du Gard, sont riches en vignes

très-productives, dont les récoltes sont toujours assurées, parce qu'elles ne craignent ni la pluie, ni la gelée. Les vins de ces contrées sont aujourd'hui à vil prix, parce qu'il faut plusieurs mois pour les expédier, soit sur le nord de la France par la mer, soit sur l'est par le Rhône. Il résulte de cette lenteur dans les arrivages, que les négocians craignent de se livrer aux spéculations de ce genre de commerce, et redoutent les dilapidations et les pertes qui sont la suite de cette longue durée des transports. Ne doit-on pas penser que ces productions se propageraient davantage, si les canaux du Rhône, de Bourgogne et de Monsieur étaient confectionnés; et n'entrevoit-on pas que par suite de l'exécution de ces grands ouvrages, l'usage du vin va devenir plus commun dans toute la France?

» 7.° Il s'exporte aujourd'hui de Cette, soit par mer, soit par le canal du Midi, une grande quantité de vins et d'eaux-de-vie, qui sont destinés pour l'ouest de la France, pour le Hâvre et Rouen; et enfin pour la Hollande, qui fait remonter ces produits par le Rhin dans les anciens électorats d'Allemagne. Ne doit-on pas penser que ces marchandises prendront, en partie, la voie du canal latéral au Rhône pour arriver sur l'ouest et sur Paris par les canaux du centre et de Bourgogne, et sur le Rhin par le canal Monsieur? »

Pour mieux apprécier les produits éventuels du canal latéral, l'auteur a consulté plusieurs négocians instruits de cette ville: tous ont pensé que la remonte par cette voie serait beaucoup plus considérable que la navigation ascendante actuelle du fleuve. Quelques-uns même ont cru qu'elle serait triple et même au-dessus dans les temps de guerre maritime.

Parmi les renseignemens qu'il a reçus, M. Cavenne cite comme remarquables ceux que lui a envoyés M. Gaschon, ingénieur au port de Cette. Il en résulte que le canal latéral recevrait de ce petit port seulement 100,000 quintaux métriques de marchandises qui donneraient un produit de 212,000 f.

En ne portant qu'à *un million* tous ces produits éventuels, on aurait, pour revenu total, 3,500,000 fr.

Le beau projet dont nous venons de présenter une esquisse imparfaite, attire fortement l'attention des amis éclairés de la prospérité publique : ils sont convaincus que la navigation ascendante du Rhône, si lente, si fatigante, si dangereuse, ne peut subsister plus long-temps sans accuser, sinon l'impuissance de l'art, du moins l'incurie de l'administration, qu'elle doit faire place à un système de communication approprié aux besoins du commerce et de l'industrie de Lyon, conforme au vaste système de canalisation qui, embrassant la France entière, développerait à un point incroyable tous ses moyens de prospérité.

Mais les dépenses et les difficultés d'un canal latéral au Rhône ont suggéré à quelques personnes l'idée d'un chemin de fer, celle de grands travaux à exécuter dans le lit du fleuve, celle de lui confier des bateaux à vapeur. Toutes ces idées ont été discutées, d'abord par M. Cavenne, ensuite par le conseil général des ponts et chaussées : elles ont été reconnues inadmissibles.

Ce conseil a approuvé, avec de grands éloges, le travail de M. Cavenne. Son projet, si précieux à l'industrie de la France en général et à celle de Lyon en particulier, offre encore aux capitalistes de bons placemens. Pourrait-il n'être pas exécuté ? Et ne verrons-nous pas bientôt cesser le grand scandale de la navigation ascendante du Rhône ? G.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

IX.e ARTICLE.

Notice sur Antoine Coysevox.

Coysevox (Antoine), l'un des plus célèbres sculpteurs du siècle de Louis XIV, naquit à Lyon en 1640 : sa famille était originaire d'Espagne. L'unique, ou du moins la seule importante production de son ciseau, qui existe dans sa ville natale, atteste, non-seulement les rares dispositions qu'il avait reçues de la nature, mais encore la hauteur de talent où, dès la plus tendre jeunesse, il était parvenu : c'est cette statue de *la Vierge tenant l'Enfant Jésus*, qui orne aujourd'hui l'une des chapelles de l'église de St-Nizier. Ce bel ouvrage était autrefois placé dans une niche pratiquée dans l'angle extérieur de la maison qu'habitait Coysevox, à l'extrémité de la rue du Bât-d'Argent, vers la place du Plâtre. Sans doute le style de cette statue se ressent du système qui régnait dans les arts à cette époque : un goût sévère, formé par l'étude des chefs-d'œuvre de la statuaire antique, trouvera assurément que, dans le caractère et le mouvement de cette figure, dans l'agencement des draperies, il y a quelque chose de maniéré, d'un peu prétentieux, une sorte de coquetterie ; cependant on ne pourra s'empêcher de reconnaître que dans l'ensemble il règne de l'élégance, de la grâce, de la vie, et l'on avouera que l'art de tailler le marbre est porté, dans cet ouvrage, à un très-haut degré d'habileté. Coysevox

n'avait pas dix-sept ans quand ce morceau sortit de ses mains. Ce fut peu de temps après l'avoir mis au jour qu'il se rendit à Paris pour approfondir l'étude de son art, sous la direction des maîtres les plus estimés de ce temps-là : celui sous lequel il travailla principalement, fut Leranbert, ami de Le Brun et de Le Notre, artiste plus recommandable, peut-être, par la variété que par la supériorité de ses talens. Éclairé par d'utiles conseils, excité par une noble émulation, Coysevox se fit remarquer par la rapidité de ses progrès; il avait à peine 27 ans que le prince-évêque de Strasbourg, François Egon de Furstemberg, le choisit pour travailler à la décoration et aux embellissemens qu'il se proposait d'ajouter au magnifique palais de Saverne, résidence favorite des évêques de Strasbourg. Coysevox passa quatre années en Alsace occupé de ces travaux; en 1671 il revint à Paris : il ne cessa dès-lors d'être employé à cette étonnante production d'objets d'arts qui, sous le ministère de Colbert et la direction de Le Brun, furent consacrés à l'embellissement des palais, des jardins, des églises de Paris, de Versailles, de Marly et des autres résidences royales. Le nombre prodigieux d'ouvrages exécutés par Coysevox montre la fécondité de son génie et la facilité de son exécution : à Versailles, la moitié des sculptures qui règnent sur l'entablement de la grande galerie, a été faite par lui, sur les dessins de Le Brun; à la grille de l'avant-cour, il a sculpté le groupe de l'*Abondance*; au grand escalier, le buste de Louis XIV, Minerve assise sur un trophée d'armes, etc.; dans les jardins, sept bas-reliefs de la colonnade; sur la terrasse du château, un grand vase orné de bas-reliefs historiques; deux fleuves en bronze au parterre d'eau;

dans les bosquets, plusieurs copies de statues antiques: la Vénus accroupie, la Nymphe à la coquille, la Vénus de Médicis, le groupe de Castor et Pollux. Marly, Sceaux et Chantilly renfermaient plusieurs morceaux de cet infatigable artiste, exécutés en marbre, en bronze ou en plomb. Plusieurs de ces ouvrages, ainsi que quelques autres encore dont nous avons à parler, ont été détruits ou dégradés par ces Vandales qui voulurent, avec trop de succès, souiller la révolution de tous les genres d'excès; mais ceux qui restent suffisent pour immortaliser le nom de Coysevox.

Ce fut lui qui, en 1687, fut chargé d'exécuter en bronze la statue pédestre de Louis XIV, qui fut élevée dans la cour de l'hôtel-de-ville de Paris, pour remplacer ce groupe singulier, sculpté par *Sarasin*, qui représentait le roi, jeune, foulant aux pieds la fronde, figurée par un soldat renversé, ayant ses armes brisées et un rat pour cimier à son casque. La malignité prétendait même que la tête du soldat offrait les traits du prince de Condé. Louis XIV étant venu, en 1687, à l'hôtel-de-ville, dit que *ce monument n'était plus de saison;* et on s'empressa de l'enlever, et la statue de Coysevox fut mise en sa place, deux ans après. A la même époque, les états de Bretagne le choisirent pour l'exécution de la statue équestre, en bronze, qu'ils avaient décernée au roi. Ce monument, accompagné de bas-reliefs, avait 15 pieds de haut. Pour lui donner toute la perfection dont son importance le rendait digne, Coysevox se fit amener quinze ou vingt des plus beaux chevaux des écuries du roi; puis, comparant les formes

de ces nobles animaux, choisissant celles qui lui semblaient les plus heureuses et les plus pures, observant le jeu des muscles, étudiant les rapports de leurs mouvemens, il composa le bel ensemble que l'on admira dans le cheval de la statue de Rennes. C'est par des études de ce genre, faites avec zèle et constance, que Coysevox dut l'admiration qu'obtinrent et l'estime que conservent encore parmi les amis des arts les nombreuses productions de son ciseau. Entre les plus belles, il faut citer les deux chevaux ailés qui décorent si magnifiquement l'entrée du jardin des Tuileries, du côté de la place Louis XV. Sur l'un est *Mercure*, sur l'autre *la Renommée*. La pose et la légèreté de cette dernière figure sont justement admirées. Ces deux groupes avaient d'abord été destinés aux jardins de Marly ; c'est là qu'avaient aussi été posés les chevaux de Coustou (voy. l'art. Coustou) qui aujourd'hui, placés en face de ceux de Coysevox, ornent l'entrée des Champs-Élysées. Ainsi, et cette observation ne paraîtra pas déplacée dans notre biographie, c'est à des artistes lyonnais que sont dus ces monumens qui contribuent à faire de cette place l'une des plus magnifiques de l'Europe. Le jardin des Tuileries renferme encore d'autres ouvrages de Coysevox : les trois statues qui bordent la droite de la terrasse du château (du côté de la rue de Rivoli) sont de lui ; l'une est un *Pâtre jouant de la flûte*, morceau justement estimé, plein de naturel et de vie, quoique dépourvu de ce style pur, simple et naïf qui enchante dans les morceaux analogues que les anciens nous ont transmis ; l'*Hamadryade* qui semble écouter, et la *Flore* qui vient après, ne rachètent

pas le *maniéré* de leur mouvement et de leur expression par les qualités qui se rencontrent dans la première de ces trois statues. Mais des monumens d'un genre plus austère, d'un caractère plus imposant, ont créé à Coysevox des titres plus glorieux encore : ce sont les tombeaux de plusieurs hommes célèbres, qu'on admirait autrefois dans quelques églises de Paris, et que l'on a vu, pendant plusieurs années, rassemblés au musée des monumens français : le tombeau du cardinal Mazarin, autrefois aux Quatre-Nations ; bien des connaisseurs l'ont préféré, pour l'exécution, à celui du cardinal de Richelieu, chef-d'œuvre de Girardon ; le comparer était déjà un éloge ; le tombeau de Colbert, élevé dans l'église de St-Eustache ; celui du prince Ferdinand de Furstemberg, à St-Germain-des-Prés ; celui de Charles Le Brun, à St-Nicolas-du-Chardonnet. Coysevox a sculpté le buste de ce grand peintre, et les deux figures qui accompagnent le cippe sur lequel il est posé. Le Brun avait été l'ami, le protecteur de Coysevox ; celui-ci trouva, sans doute, dans son cœur l'inspiration avec laquelle il anima les deux figures que créa son ciseau : l'une représente *la Piété*, l'autre *la Peinture* ; la première tourne vers le portrait de Le Brun un regard calme, serein, plein d'espérance et de foi ; l'autre exprime la plus profonde et la plus touchante douleur ; la grâce et la noblesse sont réunies dans ces deux figures ; l'exécution répond au mérite de l'invention : peut-être Coysevox n'a-t-il rien produit de plus pathétique, de plus parfait. Dans un âge fort avancé, il exécuta encore la statue de Louis XIV, placée au chœur de Notre-Dame.

Cette longue énumération est loin de contenir tous les ouvrages que Coysevox a produits. Au milieu de ces grands travaux, il a encore sculpté un nombre très-considérable de bustes, de portraits ; il excellait dans ce genre : on l'avait surnommé le Van-Dick de la sculpture. Il avait été reçu à l'académie de peinture et de sculpture, en 1676 ; il y fut d'abord professeur, ensuite recteur, directeur, et enfin chancelier perpétuel. Pour n'oublier aucun de ses titres, et celui-ci n'est pas le moins utile à sa gloire, rappelons qu'il fut le maître des deux Coustou, ses neveux. Coysevox mourut à Paris, le 10 octobre 1720, âgé de plus de 80 ans. Ce grand artiste était aussi recommandable par ses qualités morales que par ses talens : à ses derniers momens il montra autant de fermeté que de modestie ; quelques jours avant sa mort, ses amis parlaient de ses talens, de sa gloire : « Si j'ai eu » des talens, dit-il, je les dois tous à l'auteur de » la nature qui me les a accordés pour m'en servir » de moyens pour ma subsistance ; quant à la gloire, « ce vain fantôme est prêt à disparaître aussi bien que » ma vie, et va se dissiper comme une fumée. »

Le buste de Coysevox, exécuté par Lemoyne, se voyait, il y a quelques années, au musée des monumens français. Cet établissement si intéressant a été supprimé. Ne pourrait-on pas exprimer le vœu que le buste de notre célèbre compatriote, peut-être négligé au milieu des débris, vînt orner le musée de la ville qui lui donna le jour ?

A. J.

MÉLANGES.

Un de nos collaborateurs a employé quelques momens de loisir à former un recueil des pièces de vers, latines et françaises, qui ont été faites en l'honneur de la ville de Lyon ; il a placé à la suite des premières leur traduction en notre langue, et accompagné les unes et les autres de notes et de commentaires. C'est de ce recueil que nous avons extrait les morceaux suivans.

« Sénèque, qui a décrit, d'une manière si lamentable et si poétique, dans une épître à son ami Lucilius (1), le terrible incendie dont Lyon fut la victime sous le règne de Néron, l'an 58 de J. C., a composé une satire, mêlée de prose et de vers, contre l'empereur Claude, où il accorde à ce prince, né dans nos murs, les honneurs d'une singulière apothéose, et où se trouvent quelques plaisanteries dignes de Lucien. Il y suppose qu'Hercule, demandant à Claude quel est son pays, indique en ces termes la ville de Lyon :

Vidi duobus imminens fluviis jugum,
Quod Phœbus ortu semper obverso videt,

(1) Cette épître est la XCI.ᵉ du recueil des lettres de Sénèque. C'est là qu'on lit cette expression énergique, si souvent citée, et que la langue française ne peut rendre : *Una nox interfuit inter urbem maximam, et nullam.* C'est aussi là qu'il est fait mention du philosophe lyonnais AEbutius Libéralis, qui fut très-affligé du malheur de sa patrie, et qui, suivant les commentateurs, est le même personnage auquel Sénèque a dédié son traité *des Bienfaits.*

Ubi Rhodanus ingens amne prærapido fluit,
Ararque dubitans quo suos cursus agat,
Tacitus quietis alluit ripas vadis :
Estne illa tellus spiritus altrix tui ?

La plupart des historiens de Lyon induisent des expressions employées dans ces vers, que la ville était primitivement établie sur les collines de Fourvières et de St. Just, et non pas, comme l'ont voulu quelques auteurs, sur la colline de St. Sébastien. Mais qui empêche de croire, pour concilier ces deux opinions, que du temps de Claude et de Sénèque, Lyon était déjà assez considérable pour occuper, comme de nos jours, les deux coteaux dont il s'agit ?

L'idée de mettre en opposition le cours impétueux du Rhône et le calme de la Saône, se présente si naturellement qu'on la verra reproduite par presque tous les auteurs qui ont célébré Lyon (1). Quant à la Saône en particulier, César (*de Bello gallico*, lib. I) avait déjà dit : *Flumen est Arar.... incredibili lenitate, ità ut oculis, in utram partem fluat, judicari non possit.* « Les » eaux de la Saône sont si tranquilles que les yeux ne » peuvent juger de quel côté elles coulent. »

---

(1) Claudien, *in Rufin*, *lib.* II, *v.* 110 et 111, désigne ainsi les Lyonnais :

Inde truces flavo comitantur vertice Galli,
Quos Rhodanus velox, Araris quos tardior ambit.

Le même poète dit ailleurs :

Lentus Arar, Rhodanusque ferox......
De Mallii Theod. consul. v. 53.

Rhodano stimulatus Arar.......
In Eutrop. lib. II, v. 169.

Voici maintenant trois imitations des vers de Sénèque: la première est de l'abbé Esquieu, à qui est due la version de la satire d'où ils sont tirés, version qu'on a insérée dans le Sénèque de La Grange; la seconde est de J.-J. Rousseau, qui s'est pareillement exercé à rendre en français le même opuscule, et la troisième se lit dans le *Voyage pittoresque à Lyon*, par M. Fortis. Cette dernière est terminée par deux vers qui appartiennent à Louis Racine, *Poëme de la Religion.*

I.

Je traversai la Gaule, et vis sur mon passage
D'un aimable coteau le riant paysage :
Le soleil en naissant le dore de ses feux;
Ses pieds sont arrosés par deux fleuves fameux :
Le Rhône impétueux et la Saône dormante,
Dont les tranquilles eaux et l'insensible pente
Aux nymphes chaque jour donnent lieu de douter
Si leur Dieu veut descendre, ou s'il veut remonter.

II.

En route, aux pieds d'un mont doré par l'orient,
Je vis se réunir, dans un séjour riant,
Le rapide courant de l'impétueux Rhône,
Et le cours incertain de la paisible Saône.

III.

D'un superbe coteau j'ai vu la cîme altière,
Où l'astre des saisons, rayonnant de lumière,
Sorti du sein des mers, lance ses premiers feux.
Au pied de ce coteau, le Rhône impétueux
Précipite ses flots, et la Saône incertaine
N'arrive qu'à pas lents au Rhône qui l'entraîne.

Le célèbre chancelier de l'Hôpital, qui fut tout à la fois un grand homme d'état, un honnête homme et un littérateur distingué, et dont l'exemple prouve que la culture des lettres est bien loin d'être incompatible, comme on le veut aujourd'hui, avec l'esprit des affaires, a donné en vers latins la description d'un voyage qu'il fit à Nice, en 1559, à la suite de la princesse Marguerite de Valois, sœur de Henri II, nouvellement mariée à Emmanuel Philibert, duc de Savoie. Cette pièce, extrêmement curieuse par les détails géographiques et les anecdotes locales qu'elle renferme, offre sur Lyon le passage suivant où l'on voit que l'auteur connaissait très-bien l'histoire de notre ville, et qu'il la visita en observateur attentif.

Quinque dies totos deducta colonia Planco
Nos habuit : sed quam prior ætas illa videbat
Acrius ! ut communis ei tum cura salutis
Major erat ! nitidis in collibus aëre puro
Urbs fuit, unde omnes longe prospectus in agros.
Deerat aquæ rivus : fontes procul urbe petiti
Ad fanum Stephani, celsos aqua ducta per arcus.
Sed veterem consumpsit edax furor igneus urbem.
Nunc inter montes, Ararisque fluenta premuntur
Angustæ nimium spatiis brevioribus ædes.
Nec tam multa virum tam parvo millia possent
Esse loco, nisi summa domus fastigia tollant
Altius, et ternis geminent cænacula tignis.
Mane vapor crassus nebulæ petit ora, nec ante
Discutitur, quam sol medium confecerit orbem.
O vere cæci Chalcedones ! Attamen ipsi
Qui præstant opibus cives, nunc inter aquarum
Ductus, atque urbis veteres in monte ruinas
Ædificant, patresque suos errasse fatentur.

Spina latus dextrum Rhodanoque Ararique sinistrum
Cinxit ; et ex alto misceri cernit in unum
Flumina magna duo , ac totam circumspicit urbem ;
Ædibus illius nihil est vel amænius hortis.
Qui sic ædificant , mihi cum ratione videntur
Insanire aliqua , vel non male ponere nummos.

« Nous passâmes cinq jours entiers dans la colonie de » Plancus (1). Oh ! que les anciens avaient plus de dis- » cernement et de sagesse que nous ! avec quel soin ils » s'occupaient de la santé publique ! Lyon était jadis sur » des coteaux rians , où l'on respirait un air pur , et d'où » l'on découvrait au loin la campagne. L'eau y manquait: » de superbes aqueducs allèrent en chercher jusqu'aux » lieux que la piété a depuis consacrés à St. Etienne (2). » Le feu du ciel dévora cette antique cité. Aujourd'hui » on l'a placée entre la colline et la Saône , et elle est » resserrée dans un espace si étroit qu'elle ne pourrait » contenir tant de milliers d'hommes , s'ils ne donnaient » à leurs habitations une hauteur démesurée , et s'ils

(1) Lucius Munatius Plancus , célèbre général romain , ami de Cicéron et ensuite d'Horace, passe pour avoir fondé la ville de Lyon , que peut-être il ne fit qu'accroître et restaurer : il y employa ses légions , d'après un ordre du sénat , l'an 711 de Rome et 42 avant J. C. Il lui conserva ou lui donna le nom de *Lugdunum*. Elle était destinée à servir de refuge aux Viennois , alliés de la république , qui avaient été expulsés de leur territoire par les Allobroges.

(2) Ces aqueducs , dont il existe encore des restes assez considérables , et qui donnent une haute idée de la magnificence romaine , furent construits , suivant les uns , par Marc Antoine le triumvir , suivant les autres , par l'empereur Claude. Leur longueur était de treize lieues , à cause des circuits que des obstacles insurmontables avaient nécessités. Ils amenaient l'eau de la rivière du Furens , près de St-Etienne en Forez , jusqu'aux portes de Lyon , d'où elle était distribuée dans les divers quartiers.

» n'élevaient, pour ainsi dire, trois maisons les unes » sur les autres (1). Chaque matin on y est enveloppé » d'un brouillard épais que le soleil ne dissipe qu'à peine » au milieu du jour. O aveuglement vraiment compa- » rable à celui des Chalcédoniens (2) !.... Il est vrai que » les citoyens opulens bâtissent sur la colline au milieu » des aqueducs et des ruines de l'ancienne ville, et re- » connaissent par-là combien leurs pères étaient insen- » sés. Spina (3) a établi sa demeure sur un coteau d'où il » voit le Rhône vers la gauche et la Saône vers la droite, » aller confondre majestueusement leurs ondes, et » d'où s'offre à ses regards Lyon tout entier : rien de plus

(1) A cette époque la ville était bien moins étendue et bien moins peuplée qu'elle ne l'est à présent : elle n'occupait guère que la rive droite de la Saône, et ses maisons n'avaient que trois étages. Aujourd'hui on leur donne une hauteur extraordinaire et tellement dangereuse et menaçante qu'elle vient d'exciter la sollicitude de l'autorité municipale : elles ont presque toutes quatre étages, et même jusqu'à cinq et six, et elles couvrent non-seulement l'ancien emplacement de Lyon, mais encore l'espace considérable qui est entre les deux rivières depuis St-Clair et la Croix-Rousse jusqu'au confluent.

(2) Chalcédoine, aujourd'hui bourg de Kadicui, était une ville située sur le Bosphore, près de Bysance. On l'appelait la ville ou le pays des aveugles. Tacite, *Annal.*, lib. XII, cap. 63, nous apprend ce qui lui valut ce sobriquet : « Les Grecs, fondateurs de Bysance, » avaient consulté l'oracle de Delphes sur l'emplacement de la ville : » l'oracle l'indiqua vis-à-vis la terre des aveugles. Ce mot mysté- » rieux désignait les Chalcédoniens qui, arrivés les premiers dans » ce lieu, où ils avaient le choix de toutes les positions, avaient » préféré la moins avantageuse. » C'est à ce trait d'histoire que Montesquieu fait aussi allusion, lorsqu'il dit de Harrington « qu'il » n'a cherché la liberté qu'après l'avoir méconnue, qu'il a bâti » Chalcédoine, ayant le rivage de Bysance devant les yeux. »

(3) Léonard Spina ou Spinassi était un riche citoyen de Lyon, et appartenait à une de ces familles florentines qui vinrent exercer le commerce dans cette ville vers la fin du quinzième siècle.

» enchanteur que sa maison et ses jardins. Construire
» ainsi, c'est être atteint d'une démence pleine de raison,
» c'est savoir faire le meilleur usage de son or. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Rapport sur les paragrêles, présenté, le 20 mai 1825, à la société royale d'agriculture du département du Rhône, par une commission composée de MM. St-Didier, Remond, Gensoul, Tissier aîné, Socquet et Trolliet, doyen des médecins de l'Hôtel-Dieu, rapporteur; Lyon, imprimerie de J. M. Barret, 1825, in-8.° de 16 pages, avec une gravure lithographique représentant un paragrêle.

La Société d'agriculture de Lyon a ordonné l'impression de ce rapport qui donne les idées les plus exactes sur une invention toute récente. L'organe de la commission, M. Trolliet, fait connaître d'abord les expériences qui ont eu lieu jusqu'à ce jour en France et en Italie; il expose ensuite la théorie de l'action des paragrêles, et finit par expliquer la manière de les construire. C'est un résumé de ce qu'on a écrit de mieux sur ce sujet. Espérons que les avantages d'une aussi utile découverte seront bientôt définitivement constatés. M. Trolliet nous apprend que l'expérience va en être faite par la Société d'agriculture dans les communes voisines de Lyon le plus souvent ravagées par le terrible fléau de la grêle, et il termine son intéressant rapport par ces réflexions aussi justes que bien exprimées: « Il n'y a pas d'année que dans notre département, dont le sol présente des montagnes et des coteaux

multipliés, nous n'ayons à déplorer le sort des cultivateurs dont la grêle anéantit en un instant les plus belles espérances. De nombreuses familles, privées du fruit d'un long travail, seraient sans moyen d'existence, si le gouvernement et la bienfaisance publique ne leur tendaient quelques secours. La société ne peut rester indifférente à de telles calamités, lorsqu'un précieux moyen lui est présenté pour assurer la conservation de riches vendanges et d'abondantes moissons. — L'homme ainsi armé contre les nuages de grêle, rappelle l'ingénieuse allégorie des Titans luttant contre le ciel : plus heureux, il peut se garantir de la foudre et dissiper l'orage. »

Rapport fait à la Société royale d'agriculture du département du Rhône, le 8 juillet 1825, par M. Gensoul, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, au nom d'une commission composée de MM. Dugas, Muthuon, Jacquard, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, Madiot et Poidebard, chargée de faire filer et convertir en étoffes le produit des cocons envoyés par la Société royale d'agriculture du département de l'Allier à celle du Rhône. Imprimé par ordre de la Société. Lyon, imprimerie de J. M. Barret, 1825, in-8.° de 15 pages.

Le titre de ce rapport en indique l'objet : les vérifications auxquelles la commission a procédé, ont produit un résultat avantageux ; elles ont prouvé que le mûrier pouvait être cultivé avec succès dans les provinces septentrionales de la France, aussi bien que dans celles du midi ; mais laissons parler le rapporteur lui-même. Voici la conclusion de son intéressant mémoire :

« Votre commission est donc unanimement d'avis de solliciter, auprès du gouvernement, tous les encourage-

» mens que présente cette branche importante de culture » et d'industrie. La prospérité d'un grand nombre de » provinces , celle de notre ville en particulier y est » attachée ; et nos richesses territoriales augmenteraient » considérablement si la culture du mûrier et l'édu- » cation des vers à soie s'étendaient dans les dépar- » temens où cette industrie n'est pas connue. Les » avantages qui en résulteraient, seraient dûs au zèle de » la Société d'agriculture de Moulins, qui s'est empressée » de seconder vos efforts dans une circonstance d'autant » plus importante qu'il s'agissait de détruire le préjugé, » soutenu par des savans recommandables, qu'au delà de » Lyon, sur la direction du Nord, l'éducation des vers à » soie ne pouvait produire que des tissus imparfaits. »

M. Rivoire, libraire, petite rue Mercière, N.° 11, vient d'acquérir le restant des exemplaires de l'ouvrage intitulé : *L'Apologétique et les Prescriptions de Tertullien*, traduction de l'abbé de Gourcy, nouvelle édition revue et corrigée (par M. B.), suivie de l'*Octavius de Minucius Felix*, traduction nouvelle (par M. P.), avec le texte en regard et des notes ; Lyon, imprimerie de Durand et Perrin, 1823, in-8. de xxxvj et 624 pages.

En annonçant dans un de nos précédens N.os l'accquisition faite par le libraire qui vient de céder à son tour les derniers exemplaires de cette édition à M. Rivoire, nous avons rappelé que M. de Feletz recommandait fortement, dans le *Journal des Débats*, la lecture des trois ouvrages qu'elle contient, aux gens de lettres, aux gens du monde et surtout aux ecclésiastiques. Depuis, plusieurs autres recueils périodiques de la capitale sont venus confirmer ce jugement favorable : ils ont rendu justice au soin avec lequel la traduction des deux chefs-d'œuvre de Tertullien, par l'abbé de Gourcy, a été revue, corrigée et

accompagnée de nouvelles notes, et à l'élégance et à la fidélité de la nouvelle version de l'*Octavius de Minucius Félix*. Nous transcrivons ici le passage suivant d'un article de *la France catholique* (1), tome II, pag. 275 et suiv.

« Il existait déjà deux traductions françaises de l'Oc-» tavius : l'une, par Guillaume du Mas; Paris, 1637, in-4.; » et l'autre, par Perrot d'Ablancourt; Paris, 1677, et non » 1637 (2), in-12, sans compter l'analyse de l'abbé de Gourcy. » Quoique ces traductions ne soient pas aussi mauvaises » qu'on se plaît à le dire, M. P. a cependant bien fait de » les regarder comme non avenues et de nous donner la » sienne. Elle se recommande par une exacte fidélité, et » par un style toujours pur et toujours correct. Les notes » dont il l'a enrichie (3) indiquent un homme de goût et » d'une érudition choisie. Ajoutez à cela un grand luxe

---

(1) Cet ouvrage se compose de livraisons qui fournissent, chaque trimestre, un volume de 300 pages in-8.° ; les souscripteurs en reçoivent au moins deux livraisons par mois, la première du 1 au 10, et la deuxième du 20 au 30. — On souscrit au bureau de *la France catholique*, à Paris, rue et hôtel Serpente, n.° 16; chez les directeurs de postes, et chez les principaux libraires de la France et de l'étranger. — Le prix de la souscription est de 20 fr. pour un an, et de 10 fr. pour six mois.

(2) Le rédacteur de l'article d'où est extrait ce passage, y contredit, d'une manière tranchante et en homme qui semble sûr de son fait, l'assertion de M. P. qui affirme, dans la préface de sa traduction de l'*Octavius*, que la version de Perrot d'Ablancourt fût publiée en 1637. Cet estimable rédacteur se trompe, et M. P. a raison : nous avons, en ce moment même, sous les yeux l'édition de 1637 dont parle M. P., et qui est la première de toutes; celle de 1677, que nous connaissons aussi, n'est qu'une réimpression. N.

(3) Plusieurs de ces notes sont dues à M. B., le compagnon assidu et le coopérateur inséparable des travaux littéraires de M. P. : elles portent pour signature les lettres initiales C. B., et roulent principalement sur des observations philologiques et sur l'explication du texte. Il en est de même des notes que M. B. a cru devoir ajouter à celles de l'abbé de Gourcy sur Tertullien. N.

» de typographie, et vous aurez dans la traduction de
» l'*Octavius*, un beau et bon livre, également utile au
» savant et au chrétien. »

A ce témoignage si flatteur nous pouvons en joindre un autre qui ne l'est pas moins, et qui l'est même d'autant plus que son auteur l'a appuyé et confirmé par un exemple très-remarquable. M. J. V., rendant compte dans le *Journal des Débats*, du 25 juin 1825, de la *Bibliothèque choisie des Pères de l'église*, par M. N. S. Guillon, s'exprime ainsi :
« Les traductions de M. l'abbé Guillon sont élégantes et
» généralement exactes ; mais quelquefois les détails du
» texte ne nous semblent pas reproduits avec assez de
» scrupule. Le système d'analyse admet, il est vrai, cette
» liberté ; mais lorsque l'habile interprète suit de trop près
» l'original, peut-être renonce-t-il trop aisément à en of-
» frir une version fidèle et précise. Ainsi, dans ses extraits
» de Minucius Félix, arrivé à ces mots : *Quæ tota* (*Platonis*
» *oratio*) *esset cœlestis*, *nisi persuasionis civilis nonnun-*
» *quam admixtione sordesceret*, il avoue qu'il n'entend
» point ce que veut dire l'auteur, et il lui fait dire autre
» chose. M. P. qui a donné en 1823 une traduction estimée
» de l'*Octavius*, a fort bien saisi la pensée du texte : *Ses*
» *discours nous paraîtraient divins s'il n'y avait pas mêlé*
» *quelques opinions populaires*. Souvent, chez les Pères
» latins, *persuasio* signifie *croyance*, et nous en pour-
» rions citer de nombreuses preuves. »

Félicitons l'auteur de la version de l'*Octavius* et l'éditeur de Tertullien, félicitons les presses lyonnaises de la publication d'un volume qui, en dépit du préjugé injuste et ridicule que rien de bon ne peut sortir de la province, recueille, dans la capitale même, de pareils éloges, et engageons de nouveau les personnes de toutes les classes, mais surtout MM. les jeunes ecclésiastiques, à se procurer un livre où ils trouveront à la fois une lecture fort agréable, les preuves les plus solides de la religion chrétienne, et d'abondantes sources d'instruction.

N.

GÉOLOGIE.

MÉMOIRE SUR LA PIERRE DE CHOIN DE FAY (1).

La pierre de choin de Fay avait été anciennement employée à Lyon dans les édifices publics construits par les Romains. Long-temps après que leur domination fut passée, on fit encore usage, dans cette ville, de la pierre de Fay, soit en profitant des blocs qui se trouvaient au milieu des ruines, soit en exploitant les carrières mêmes, lorsque la guerre ou la prohibition n'y mettaient pas obstacle.

Mais, depuis plus d'un siècle, l'usage du choin de Fay est entièrement perdu. Les carrières de Villebois, découvertes à cette époque, ont fourni seules la pierre dure nécessaire à la construction des édifices, des quais et des ponts. Un éloignement moins considérable rendait le transport moins difficile, influait par conséquent sur le prix de la pierre de taille, et cet avantage dut bientôt déterminer la préférence en faveur de Villebois.

Depuis lors, les anciennes carrières ont été abandonnées, les relations entre leurs propriétaires et la

(1) Ce mémoire a été lu à l'académie de Lyon, dans sa séance du 10 mai dernier, par l'auteur, architecte de la ville, que l'administration municipale avait chargé de constater la situation des carrières de Fay, oubliées depuis long-temps, et l'utilité qu'on pourrait en retirer.

ville sont devenues chaque jour plus rares, ont cessé même entièrement ; et plusieurs générations, en se succédant, ne nous ont transmis qu'un faible souvenir de tradition qui se fût effacé tout-à-fait, si des blocs épars sous nos yeux n'eussent rappelé quelquefois notre attention sur la beauté de cette pierre antique.

Il n'est donc pas étonnant qu'à l'égard de cette pierre, tout fût devenu conjectural. La situation topographique de ces carrières était presque inconnue : on révoquait même en doute leur existence, et l'on admettait assez généralement que le choin de Fay ne se trouvait plus qu'en blocs détachés, isolés les uns des autres, en petit nombre, comme en dimension de peu d'étendue.

Cependant l'administration municipale, dont l'œil vigilant observe à la fois tout ce qui peut intéresser la prospérité de cette ville, désirait obtenir des notions exactes sur les carrières de pierres antiques : elle a bien voulu me donner la mission d'explorer, dans le département de l'Ain, les carrières que l'on présumait avoir anciennement fourni la belle pierre de taille, connue sous le nom de choin de Fay.

Les renseignemens que j'avais recueillis avant mondépart, ne m'avaient rien appris de positif : ils me portaient même à croire que les seules carrières que l'on pût exploiter, se trouvaient loin de Fay, sur les bords de la route qui communique de Belley à Seyssel.

Cette erreur, en me forçant de visiter sur une étendue de quatre myriamètres environ, depuis Landaise jusqu'à Cordon, des carrières abandonnées ou en activité, soit dans la forêt de Monfouilloux, soit dans les territoires de Ceyzerieux, de Béon, à Landaise près de Culoz, le long de la côte de Montgela et à Murs, au pied de

cette même montagne, a produit le résultat avantageux de me mettre à même de comparer différentes pierres de taille d'un genre analogue, et de donner sans incertitude la préférence à celle qui la mérite.

C'est sur le flanc septentrional de Montgela, à peu de distance du hameau de Fay, dépendant de la commune de Peyrieux, que se trouve la meilleure de toutes les pierres que j'ai examinées dans mon excursion.

Cette pierre est parfaitement semblable à celle que les anciens employaient : son grain est fin, serré, compacte et homogène ; sa couleur est agréable. Dans l'intérieur, elle est d'un gris clair, un peu roussâtre ; mais les parties exposées à l'air prennent une teinte blanche. La texture de cette pierre est si forte, qu'il est très-difficile de casser, sans le secours d'un instrument, les moindres parties des éclats les plus minces. Aucune mise, aucun délit, ne divisent les bancs du choin de Fay, qui se rapproche du marbre, sous ce rapport, comme sous celui du beau poli qu'il prend avec facilité. En un mot, le choin de Fay paraît être la transition du marbre à la pierre.

Dans son excellent ouvrage sur l'art de bâtir, M. Rondelet place cette pierre au troisième rang, selon l'ordre de la pesanteur et de la force ou résistance ; elle ne le cède qu'à celle de Caserte en Italie, et à la pierre porc. Le poids du mètre cube est de 2651 kilogrammes ou de 185 livres 9 onces 1 9 par pied cube. Il ne faut pas moins de 15548 kilog. pour écreuser un cube de 25 centimètres de superficie à la base.

La montagne tout entière entre le Rhône et la route qui se dirige de Belley à Cordon, m'a paru être, sur une étendue de plus d'une lieue, une masse énorme de

pierres de taille qui se découvrent partout où les eaux pluviales ont emporté le peu de terre végétale qui est étendue sur la roche.

Les carrières en activité et celles que l'on peut facilement exploiter, occupent le premier plateau de la montagne. Ce plateau forme une légère escarpe; il court de l'est à l'ouest parallèlement à la grande route, et ne la domine que de 15 à 20 mètres. Au-dessus de la région des carrières, le terrain s'élève par une pente accessible, quoique rapide et cultivée, jusqu'au rempart de rocs escarpés qui couronnent la cime de la montagne.

Les bancs de pierre de choin de Fay sont généralement couchés dans la situation horizontale; mais, sur le flanc occidental de Montgela, ils s'inclinent et suivent la pente rapide du terrain; ils se prolongent ainsi jusque dans la plaine, et tout près du Rhône: les principaux bancs ont 1 mètre d'épaisseur; j'en ai même mesuré un qui avait exactement 1 ^{m} 20 ^{c} de hauteur. La moindre épaisseur est de 22 centimètres. La longueur des bancs présente toutes les dimensions nécessaires aux constructions les plus gigantesques. Le poids seul est un obstacle à l'extraction de blocs qui pourraient avoir une longueur étonnante.

Quoique, sur cette montagne, toutes les pierres soient également bonnes sous le rapport de la force et de la dureté, il y a pourtant un choix à faire sous le rapport de la finesse et de la couleur.

Pour des ouvrages de sujétion, où l'architecture aurait à déployer la richesse d'une ordonnance régulière, les carrières qui peuvent fournir la pierre la plus convenable, sont sans contredit celles qui se trouvent situées sur Montgela, cent mètres environ au sud de la fontaine

des merveilles ; elles s'étendent jusqu'en face d'un énorme bloc de pierre adhérent aux bancs voisins qui domine le côté septentrional du chemin, et sur laquelle ont été gravées profondément les lettres I O. Ces lettres ont 19 centimètres d'élévation ; leurs arêtes sont altérées par le temps ; mais la dureté de la pierre est si grande, que plusieurs siècles encore s'écouleront avant que l'empreinte des lettres soit effacée entièrement.

On ne tire à présent quelques blocs des carrières de Fay, que pour les villages circonvoisins, dans lesquels on ne voit pas sans surprise que des maisons couvertes seulement de chaume soient construites avec des pierres de taille plus belles que celles qui sont employées dans la plupart des hôtels et des palais des principales villes. Bien peu d'ouvriers s'occupent aujourd'hui de l'extraction et de la taille du choin de Fay : ceux avec lesquels j'ai conféré, disent qu'ils ont appris de leurs aïeux, que la ville de Lyon faisait autrefois, pour ses édifices, un usage très-considérable de la pierre de Fay, et que les grandes exploitations de ces carrières ont cessé entièrement depuis plus d'un siècle.

De Lyon au hameau de Fay, la distance est de 65,000 mètres à vol d'oiseau, et de 96,000 en suivant le cours du Rhône. Ainsi le trajet par le Rhône de Fay à Lyon, est de 9 myriamètres 60 centimètres ; la carrière de Fay se trouve à 37,000 mètres ou 3 myriamètres 70 centimètres plus loin de Lyon que celle de Villebois.

Cet exposé suffira sans doute pour prouver l'existence, le gisement et l'immense étendue des mêmes carrières qui fournirent aux anciens les superbes pierres de taille dont on trouve encore à Lyon quelques frag-

mens épars dans les ruines des édifices. Ces fragmens ne semblent avoir échappé à la puissance destructive des siècles, que pour ne pas laisser dans un oubli complet les carrières qui peuvent éminemment contribuer à l'embellissement de la ville de Lyon. Des recherches d'une si haute importance seront une nouvelle preuve du zèle éclairé avec lequel l'administration municipale prévoit et fait exécuter tout ce qui est utile à cette cité.

Louis FLACHÉRON, membre de l'académie.

LETTRES LYONNAISES.

SIXIÈME LETTRE. (1)

IMPRIMERIE LYONNAISE AU XV.e SIÈCLE.

A M. B.***, UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHONE, à Lyon.

Turin, ce 6 juillet 1825.

Monsieur,

. . . .

Je terminais mon mémoire sur une édition de l'opuscule *de vitâ solitariâ* dont l'intitulé porte mal à propos le nom de Pétrarque, par le vœu qu'il se trouvât, dans

(1) Cette lettre, dont l'original est en italien, est de l'auteur des Observations littéraires et bibliographiques sur un opuscule attribué à Pétrarque, dont j'ai donné l'extrait dans une longue épître adressée

le nombre des savans que s'honore de posséder votre belle cité, jadis la capitale des Gaules, un homme habile et studieux qui voulût entreprendre de retracer l'historique de l'origine et des progrès de l'art typographique à Lyon, et nous donner en même temps un catalogue raisonné des éditions sorties des presses de cette ville dans le XV.e siècle. J'ignorais alors que M. Delandine eût d'avance accompli ce vœu dans son *Essai sur l'imprimerie*, comme je l'apprends par deux notes que vous avez placées pag. 14 et 17 de votre extrait. Je regrette avec d'autant plus de raison de n'avoir pas connu le travail de l'illustre bibliothécaire que j'aurais pu en tirer de grandes lumières sur le sujet que je traitais, et qu'il m'aurait épargné beaucoup de peine et d'hésitation, en me fournissant une autorité respectable et des faits positifs propres à confirmer des remarques auxquelles je ne donnais d'autre appui que mes conjectures. En tout cas, c'est une chose fort heureuse pour moi que de m'être rencontré avec un bibliographe d'un si haut mérite sur le point principal de l'origine de l'imprimerie à Lyon.

La marque de la *roue dentée* est si constamment celle du papier des éditions lyonnaises du XV.e siècle, que je suis persuadé que de nouvelles recherches dans vos archives municipales ou dans les anciens protocoles de vos notaires, achèveraient de prouver qu'elle était en effet

---

à M. Matthieu Bonafous, et insérée au N.° de juin dernier, pag. 6 et suiv. Je crois devoir retrancher de ma version quelques passages, et surtout les complimens que M. Gazzera me prodigue sur l'exactitude et le mérite de mon analyse, et qui ne prouvent que son extrême politesse.

B.

le signe distinctif et particulier de quelqu'une ou de plusieurs de vos papeteries à cette époque ; mais je ne puis admettre avec M. Cochard, cité par vous pag. 26, note 1, que le papier *à la couronne fleurdelisée*, qui servit à l'impression de l'édition des métamorphoses d'Ovide, donnée à Parme, en 1478, par André Portilia (à ce qu'il paraît), provint d'une fabrique française, parce qu'en premier lieu, il n'est pas présumable que les imprimeurs de Parme fissent leurs provisions de papier au-delà des monts, tandis qu'ils avaient chez eux d'excellentes et nombreuses papeteries, et qu'en second lieu, si votre compatriote, Etienne Coral, qui établit une imprimerie à Parme, employa dans le trop petit nombre d'éditions qu'il y a données (1) un papier fabriqué dans les manufactures parmesanes, comme le prouvent les marques dont il est revêtu, à plus forte raison Portilia, italien et parmesan de naissance, ne devait pas en employer d'autre. Au fait, la *couronne fleurdelisée* est formellement comptée par le P. Affo (*Scrittori parmigiani*, tom. III, pag. *xlvij*) parmi les marques dont se servaient les fabricans de papier de la ville de Parme.

Je m'étais cru fondé à penser que le *Livre appelé des quatre choses* était dû aux presses lyonnaises : la ressemblance des caractères avec ceux de plusieurs autres éditions incontestablement publiées à Lyon, telles que le *Tres excellent romant de Pontus et de la belle Sidoyne* et l'*Exposition des evangiles*, était l'argument sur lequel je m'appuyais. Je peux vous donner aujourd'hui une nou-

(1) A commencer du 19 mars 1473, jour auquel il acheva d'imprimer l'Achilléide de Stace, jusqu'au 1.er juillet 1477, où parut son Ovide, la dernière édition qu'on connaisse de lui.

C. G.

velle preuve qui met la chose tout-à-fait hors de doute. Je tire cette preuve d'un autre petit livret, qui est aussi fort rare, et qui a pour titre, *le Doctrinal des filles*. L'estimable M. Brunet en cite une édition de Lyon, *Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard*, 1504, in-8.°, mais celle que je possède ne porte aucune date, et elle est de Pierre Mareschal seul, comme on le voit à la fin du volume où se trouve cette souscription : *Imprime a Lyon par Pierre Mareschal.* Je la crois fermement du XV.e siècle et antérieure de quelques années à celle dont M. Brunet fait mention : elle doit avoir été mise au jour avant 1496, époque à laquelle paraît avoir commencé la société qui exista entre Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard. Des quatre feuillets dont le volume se compose, le premier contient le frontispice entouré d'une bordure gravée en bois et dont la première lettre initiale semble aussi gravée de la même manière, ainsi que l'écusson de l'imprimeur, au milieu duquel sont les deux lettres P. M. initiales de son nom qu'on trouve ensuite en entier dans un cartouche au-dessous. Le *verso* de ce feuillet offre la même figure en bois que l'on voit répétée, comme je l'ai dit, sur la première et la seconde pages du *Livre des quatre choses*, et qui représente un philosophe debout, appuyé sur un bâton d'où descend un rouleau. Ma conjecture est donc pleinement confirmée : le *Livre des quatre choses* est vraiment une édition lyonnaise, et de plus, nous savons maintenant qu'il a eu pour imprimeur Pierre Mareschal.

Vous voyez par-là, Monsieur, qu'en fait de bibliographie, de simples conjectures peuvent acquérir un haut degré de probabilité, et qu'avec un examen attentif on peut y marcher de découverte en découverte.......

Avant de clore cette lettre déjà sans doute bien longue, vous me permettrez de vous entretenir de deux autres petits volumes que je crois aussi d'impression lyonnaise.

Le premier contient, en vers français, la vie d'une sainte appelée Marguerite, et dont le père se nommait Théodose. M. Brunet, dans son *Manuel*, en indique deux éditions : l'une de Paris, *Alain Lotrian*, sans date, in-8.° ; l'autre, pareillement sans date, in-8.°, de 12 feuillets, ne portant le nom d'aucun imprimeur ni d'aucune ville, et paraissant avoir été imprimée dans le commencement du XV.e siècle. L'exemplaire dont je suis possesseur, n'appartient ni à l'une ni à l'autre de ces éditions : ce n'est point celle de Paris, publiée par *Alain Lotrian*, puisque mon volume, bien complet, est sans nom d'imprimeur ; ce n'est point non plus la seconde, puisque celle-ci est in-8.° et que le format de la mienne est in-4.° ; que les feuillets en sont au nombre de 16, et non de 12, et qu'enfin elle est indubitablement du XV.e siècle, et non du XVI.e. Il faut donc la joindre aux deux éditions de M. Brunet, mais sans la confondre avec elles. Je vous en dois une description exacte : le volume est, comme je viens de le dire, de 16 feuillets in-4. ; chaque page entière a 23 vers ; on n'y trouve point d'initiales majuscules ; la vie de Sainte Marguerite commence *ex abrupto* sans être précédée d'aucun titre ou frontispice ; les pages, non chiffrées, ont des signatures ; on voit dans le corps du livre, en guise de vignettes, sept petites figures en bois d'un travail assez élégant ; l'ouvrage se termine au *recto* du dernier feuillet, après le vers 17, par le mot *amen*. Deux raisons me persuadent que ce livre a été imprimé à Lyon : le caractère est le même que celui de beaucoup d'édi-

tions lyonnaises du même siècle, et particulièrement de l'opuscule des *Quatre choses*, et la marque du papier est la fameuse *roue dentée*.

Je ne doute pas qu'en fouillant avec soin dans les bibliothèques publiques et particulières de votre ville, on n'augmentât considérablement la liste des éditions qu'elle a produites : il en est un grand nombre qui, faute d'un examen approfondi, sont restées jusqu'à présent parmi les livres dont on ne connaît ni les imprimeurs ni le lieu où ils ont paru ; il en est aussi qui, bien qu'elles portent le nom de Lyon, n'ont pas encore été retirées de l'oubli et de l'obscurité où elles sont ensevelies, et qui attendent qu'une main amie les mette à la place distinguée qu'elles doivent occuper dans les annales typographiques. On pourrait ajouter une longue série à celle que donne Panzer à l'article de Lyon, même en se renfermant dans les bornes du XV.e siècle : car, si l'on voulait en sortir et continuer la liste jusqu'où la conduit le célèbre bibliographe de Nuremberg, le travail irait à l'infini : je ne connais en effet, après Venise, aucune ville qui, en fait d'éditions et d'imprimeurs, puisse le disputer à Lyon. Toutefois l'entreprise d'un tel travail ne serait pas sans fruit : les premières années du XVI.e siècle ont vu paraître une foule de livres rares et justement estimés, non-seulement sous le rapport de l'exécution typographique et des gravures dont ils sont accompagnés, mais encore et principalement sous le rapport des notions précieuses qu'ils fournissent à l'histoire littéraire.

Le second livre dont j'ai à vous parler, peut en être un exemple. Je l'ai acquis tout récemment avec d'autres volumes également fort anciens. Le titre en est celui-ci :

Richardus de Nuptiis cum Guilhelmi Ramesei Sagiensis (1) *commentario familiari.* C'est un in-8. de 40 feuillets, qui ne présente aucune indication typographique. Seulement il est précédé d'une épître par laquelle Guillaume Rameseus dédie son commentaire à Pierre *Bontetus*, très-savant maître ès arts (*Petro Bonteto in artibus magistro apprime docto*), et dont la date est ainsi conçue : *Ex nostro gymnasiolo lugdunensi Bombardano ad tertium kalendas junias. Anno salutis nostræ quingentesimo nono supra millesimum :* termes qui ne laissent guère douter que l'impression ait été faite à Lyon, ce qui d'ailleurs est encore confirmé par ce que dit Rameseus dans la même épître, qu'un des principaux et des plus riches libraires de Lyon (*quidam ex bibliopolis lugdunensibus inter alios divitiis virtutibusq. non minimus*) l'avait prié de rédiger son commentaire, et qu'il avait cru devoir obtempérer à cette demande (*acceptare non fuerat dedignatus*). L'ouvrage de Richardus, *de Nuptiis*, annoté par Rameseus, est un petit poëme en vers élégiaques, dont le sujet est ainsi indiqué par Richardus lui-même :

. . . . . Paullino nubere Polla petit,
Ambo senes. . . . .

L'auteur se nomme et se qualifie dans l'hémistiche et le vers suivans :

. . . . . . Venusinæ gentis alumnus
Judex Richardus tale peregit opus.

---

(1) Sans doute de la ville de Séez, en Normandie, dont le nom latin est *Sagium*.

B.

Le temps où il écrivait se trouve désigné par cet autre passage :

Hoc acceptet opus Fredericus Cæsar et illud
Maiestate iuvet atque favore suo.

Le *Fredericus Cæsar*, dont il s'agit, est certainement l'empereur Fréderic II, grand protecteur des lettres et littérateur lui-même (1).

Le premier auteur qui ait fait mention de notre poète, est, si je ne me trompe, Muratori : il en cite, dans ses *Antiquitates medii ævi*, tom. III, pag. 914, quelques vers tirés d'un manuscrit de la bibliothèque ambrosienne ; mais il ne dit rien qui puisse nous apprendre s'il pensait que l'ouvrage eût été imprimé. Tiraboschi (*Storia della letterat. ital.*, tom. IV, pag. 451) répète la notice de Muratori ; il ajoute seulement que le poëme *de Sponsalibus Paulini senis et Pollæ anus* se conserve manuscrit, en 2 vol., dans la bibliothèque du roi à Paris ; il ne parle non plus d'aucune édition qui aurait pu en avoir été donnée. J'espérais trouver de plus amples renseignemens sur le juge de Venouse, Richardus, et sur son ouvrage, dans les *Vicende della coltura nelle due Sicilie di Napoli Signorelli* ; mais ce dernier s'est contenté, tom. II, pag. 279, de copier servilement Muratori et Tiraboschi. J'ai eu également recours à Fabricius, à Toppi, à toutes les biographies anciennes et modernes : partout un silence absolu. A ces recherches sur le poëme et sur son auteur, dont le résultat a été si peu satisfaisant, j'ai voulu en ajouter d'autres sur les éditions qu'il aurait pu avoir : je n'ai pas été plus heureux. Je n'ai rien découvert dans Maittaire, Denis, Panzer, Brunet, non plus que dans les catalogues les plus renommés, tels que

(1) Ce prince régnait dans le treizième siècle. B.

ceux de la Vallière, La Serna-Santander, Pinelli, Capponi, Bunaw, Chigi, Mac-carthy, Braun, Fossi, Audiberti, Laire; en sorte qu'on pourrait croire que l'édition par moi découverte du poëme badin de Richardus est absolument la seule qui ait jamais existé. Une chose permet cependant d'avoir quelque doute sur ce point : c'est qu'il n'y a pas dans le volume un seul mot qui annonce que l'impression en ait été faite sur un manuscrit, ni qu'il soit imprimé pour la première fois; ce qu'on n'aurait cependant pas manqué de dire pour relever le prix de l'édition. Il y a même plus, ces mots de l'épître de Rameseus : *Richardum de Nuptiis.... mihi tradidit exponendum*, semblent faire entendre que l'ouvrage avait déjà été publié par la voie de l'impression. Après cela, comment arrive-t-il qu'aucune édition antérieure à celle que je possède, et qui paraît avoir été faite à Lyon, ne se trouve mentionnée dans les divers recueils bibliographiques que j'ai cités plus haut? C'est ce qu'il m'est impossible de comprendre et par conséquent d'expliquer : mais ce qui est certain, c'est que mon exemplaire est très-précieux, puisque l'édition du poëme qu'il contient, élégant et remarquable sous le rapport du temps où il fut composé, est la seule que je connaisse, qu'elle est restée ignorée de tous les bibliographes, et que jusqu'à ce jour ils paraissent avoir cru que l'ouvrage n'existait qu'en manuscrit.

Mais je m'aperçois peut-être un peu tard que j'abuse de votre bonté, et que je vous dérobe des momens précieux....

Recevez, Monsieur, etc.

COSTANZO GAZZERA,
Associé résidant de l'Académie
royale de Turin.

SEPTIÈME LETTRE.

RÉPONSE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

A M. COSTANZO GAZZERA, à Turin.

Lyon, ce 15 juillet 1825.

Monsieur,

Les découvertes que vous avez faites sur les premiers essais de la typographie lyonnaise sont vraiment précieuses : je vous remercie du plaisir qu'elles m'ont causé ; elles me paraissent dignes de la plus grande attention, et c'est pour vous prouver l'intérêt qu'elles m'inspirent et vous offrir un gage de ma gratitude, que j'ai essayé de faire passer dans notre langue votre savant mémoire et votre lettre du 6 de ce mois, où elles sont contenues.

M. Delandine ne vous a point prévenu, comme vous semblez le croire, dans les recherches auxquelles vous vous êtes livré : ce n'est point à lui qu'était réservé l'honneur d'accomplir le vœu que vous avez formé. Son *Essai sur l'imprimerie* (1) n'est qu'un résumé, une

(1) C'est le titre courant que feu M. Delandine a donné à cet opuscule dont le frontispice porte : *Histoire de l'imprimerie, ou Précis sur son origine, son établissement en France, les divers caractères qu'elle a employés, les premiers livres qu'elle a produits, les inventions successives qui la perfectionnèrent, ses ornemens et les noms de ceux qui l'introduisirent dans les principales villes de l'Eu-*

analyse rapide de tous les livres qui existent sur l'imprimerie en général, et il n'y est parlé de celle de Lyon qu'en passant. Le but de cet estimable auteur n'était point de nous donner une histoire spéciale des éditions et des imprimeurs lyonnais ; il ne se proposait que d'esquisser à grands traits l'histoire et les progrès du plus précieux des arts, en Europe, depuis son invention jusqu'à nos jours.

Mais j'ai appris récemment qu'un autre homme de lettres, né pareillement à Lyon, s'était long-temps occupé à rassembler des matériaux propres à la construction du monument littéraire dont vous désirez l'exécution. Cet homme de lettres est le célèbre Barthélemy Mercier abbé de St. Léger. Il a, en effet, employé plusieurs années de sa vie à recueillir tous les documens que les bibliothèques, les archives et les catalogues ont pu lui fournir sur notre imprimerie jusqu'au milieu du XVI.e siècle ; et son travail inédit existe entre les mains d'un bibliophile lyonnais très-distingué, M. le conseiller Coste, possesseur de la plus riche collection qui ait peut-être jamais été formée, d'ouvrages relatifs à l'histoire politique et littéraire de notre ville. La communication que M. Coste a bien voulu me faire d'un grand nombre de cartes, disposées dans l'ordre alphabétique des noms de nos imprimeurs, sur lesquelles l'abbé de St. Léger avait consigné le résultat de ses investigations multipliées, m'a convaincu qu'un peu de temps et de patience suffirait pour compléter son ouvrage. Il serait surtout néces-

---

rope. L'auteur l'a placé à la tête du tome I.er de son *Catalogue de la bibliothèque de Lyon*, *belles-lettres*, pag. 1 - 176, et l'a ensuite inséré dans ses *Mémoires bibliographiques et littéraires*, pag. 309 et suiv.

saire à celui qui s'imposerait cette tâche d'avoir sous les yeux l'exemplaire des *Bibliothèques françoises* de La Croix du Maine et de du Verdier, dont l'abbé de St. Léger avait couvert les marges de savantes notes, et qui se trouve en ce moment à la bibliothèque du roi à Paris: les cartes dont je viens de parler, renvoient souvent à ces notes. Quant aux recherches qu'on pourrait faire à Lyon, elles ne seraient peut-être pas, du moins quant à présent, aussi fructueuses que vous le pensez. Nous possédions, avant la révolution, plusieurs bibliothèques qui n'existent plus. Il y en avait dans presque tous les couvens, aux Minimes, aux Jacobins, aux Cordeliers, etc. Les avocats avaient aussi la leur. On ne sait ce que sont devenus les livres contenus dans tous ces dépôts, dont quelques-uns étaient considérables. Une très-faible partie de leurs débris a été réunie à la bibliothèque publique de la ville (1), que les Jésuites avaient primitivement formée, et qui elle-même a beaucoup souffert de l'ignorance et de la brutalité des Vandales révolutionnaires, et, je crois aussi, de la négligence des premiers

(1) C'est aussi là que se trouvent absorbés et confondus (*nantes in gurgite vasto*) les livres appartenant à l'académie de Lyon, et notamment ceux qui lui ont été légués par M. Pierre Adamoli, un de ses associés, mort en 1769; mais ils en seront bientôt extraits pour être remis au corps littéraire dont ils sont la propriété. L'académie, depuis sa restauration, ne possédait pas un local propre à les recevoir. Aujourd'hui que, grâce à la munificence de nos magistrats, elle a un logement digne d'elle dans le Palais des arts, elle est sur le point d'obtenir une restitution qui mettra à la disposition de ses membres et du public, conformément aux intentions du testateur, une collection peu nombreuse, il est vrai, mais précieuse par le choix des volumes qui la composent.

gardiens auxquels elle fut confiée après la destruction du corps des Oratoriens, successeurs des Jésuites. Cette bibliothèque est d'ailleurs mal en ordre, ou plutôt elle est un véritable chaos où toutes les matières sont confondues. M. Delandine qui en était le conservateur, en avait presque achevé le catalogue; mais, surpris par la mort, il n'a pas eu le temps d'inscrire un n.° sur chaque livre, et de placer les volumes suivant le système de classification qu'il avait adopté, en sorte qu'il est impossible de retrouver les ouvrages dont on a besoin. Le conservateur actuel, homme fort instruit, paraît disposé à mettre un terme à cet état de choses qui est affligeant; mais il s'écoulera peut-être des années avant qu'il y parvienne.

L'abbé de St. Léger avait visité les bibliothèques de Lyon, surtout celles de nos monastères, sous l'ancien régime; il cite souvent des livres qui en faisaient partie.

Vous imaginez bien que je me suis empressé de consulter ses cartes sur tous les points que vous avez agités dans vos observations imprimées et dans votre lettre. J'ai eu la satisfaction de voir souvent vos remarques confirmées.

Il ne paraît pas que le savant abbé ait pris garde à cette marque de la *roue dentée* que vous avez, pour ainsi dire, découverte, et retrouvée dans le papier d'un si grand nombre d'éditions lyonnaises du XVI.e siècle: c'eût été pour lui un trait de lumière, à l'aide duquel il aurait sans doute éclairci une foule de questions bibliographiques, que le défaut d'indication de la date et du lieu de l'impression, dans beaucoup de vieux livres, rend très-obscures; mais il n'a pas totalement ignoré l'existence du premier livre imprimé à Lyon, du *Compendium* de Lothaire, sur lequel vous nous avez donné des détails si intéressans. Il avait d'abord cru que notre

plus ancienne production typographique était la *Légende dorée de Frère Jacques de Voragine*, 1476 (1); mais enfin il s'aperçut de son erreur par la connaissance indirecte qu'il acquit de ce même *Compendium* de Lothaire, dont la date remonte à trois années plus haut. Voici ce qu'on lit dans ses notes manuscrites, à l'article *Roy* (*Guillaume le*) : « Dès 1473, Guillaume le Roy ou » Régis, imprima à Lyon *Lotharii Diaconi Cardinalis,* » *postea Innocentii III, Compendium breve quinque* » *continens libros, de trinitate, de miseria conditionis* » *humanæ*, etc. in-4.° petit format, caract. goth., in- » diqué sous le n.° 2384 du *Catalogue des livres de feu* » *l'abbé Rive*, Marseille, 1793, in-8.° C'est sûrement » le livre dont Rive parle dans sa *Chasse aux biblio-* » *graphes*, part. I, pag. 169, mais sans en indiquer » le titre, et dont il dit que des Anglais et des Alle- » mands ont voulu plusieurs fois lui donner 60 louis (1). »

L'abbé de St. Léger a aussi connu quelques autres des éditions lyonnaises que vous citez : il parle notamment du *Richardus de Nuptiis*, mais seulement d'après un catalogue, sans nous apprendre lequel : « Dans *un* cata- » logue, » dit-il, art. *Chaussard* (*Barnabé*), « je trouve » *Ricardus de Nuptiis, apud Petrum Mareschal et Bar-* » *nabé Chaussard*, in-8.°, sans date. C'est sans doute » *Ricardus* ou *Richardus*, *judex venusinus*, dont on a

(1) C'est, si je ne me trompe, dans son *Supplément à l'histoire de l'imprimerie de Prosper Marchand*, imprimé en 1773 et en 1775, qu'il avança cette opinion.

(1) On a fait d'autres conjectures sur le point de savoir quel était ce livre dont on avait offert soixante louis à l'abbé Rive ; et il n'est rien moins que certain, quoique la chose soit très-possible et très-vraisemblable, que le passage, cité par l'abbé de St-Léger, se rapporte au *Compendium Lotharii*.

» un poëme élégiaque *de Nuptiis Paulini et Pollæ*, im-
» primé à Lyon chez Simon Vincent, vers 1509, in-4.°
» Voyez mon du Verdier, tom. IV, pag. 216, et Ma-
» reschal (Pierre). » A l'article *Vincent* (*Simon*), il se contente de renvoyer à sa notice sur Richardus parmi celles qu'il a consacrées aux poètes latins modernes, ouvrage pareillement inédit, dont j'ignore tout-à-fait le sort actuel, et qu'il importerait cependant de compulser pour vérifier s'il n'y serait point fait mention de l'édition que vous possédez du poëme *de Nuptiis* avec le commentaire *familier* de Guillaume Rameseus. Cette édition serait-elle par hasard celle de Simon Vincent, 1509? Il paraît qu'elle est différente, quoique la date de l'épître dédicatoire soit de la même année, et quoique les termes, *quidam ex bibliopolis lugdunensibus inter alios divitiis virtutibusque non minimus*, conviennent parfaitement, du moins en ce qui concerne les richesses, à Simon Vincent, appartenant à une famille qui fit une fortune considérable dans la librairie : mais ce qui éloigne l'idée de confondre ces éditions, c'est que le format de la vôtre est in-8.°, tandis que celle dont parle l'abbé de St. Léger, est in-4.° Ainsi l'édition que vous avez ne serait ni la première ni l'unique, comme vous penchiez à le croire : elle aurait été précédée de celle que publièrent sans date Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard, et qui ne contenait sans doute que le texte du poëme de Richardus, et il en existerait une autre donnée par Simon Vincent, vers 1509, avec ou sans commentaire.

J'ai inutilement cherché, car je désirais ajouter quelque chose à vos curieux renseignemens, quel pouvait être ce Pierre *Bontetus*, *in artibus magister apprimè*

doctus, à qui sont dédiées les annotations de Rameseus. J'ai été un peu plus heureux à l'égard de ce dernier : j'ai trouvé que Guillaume Rameseus, de Séez, avait composé un autre commentaire sur une élégie *de Adversitate fortunæ et philosophiæ consolatione*, due à un poète latin du XII.e siècle, nommé *Henricus*, et que ce commentaire avait été imprimé à Lyon, en 1513 et en 1569, par ce même Simon Vincent dont je parlais tout à l'heure ; et c'est encore à l'abbé de St. Léger que j'ai été redevable de ces indications. Mais quel était à Lyon le *gymnasiolum Bombardanum*, d'où Rameseus écrivait ? Etait-ce un collége qui existait dans la rue *Bombarde* ? car nous avons près de notre église cathédrale une rue de ce nom (1). Je n'ai pas encore éclairci ce point dont la solution paraîtra, au premier coup d'œil, assez indifférente, mais qui néanmoins peut avoir une importance réelle sous le rapport de l'histoire de l'enseignement public pratiqué autrefois dans notre cité.

Je ne veux pas, Monsieur, vous en dire davantage aujourd'hui : je crains d'abuser de vos momens, avec plus de raison que vous n'aviez peur d'abuser des miens.

---

(1) Cette rue portait, au commencement du seizième siècle, le nom de *Porte-Froc* ou *Porte-Frau* (porta fratrum) : elle porte même encore la première de ces dénominations, corruption des deux autres, dans une partie qui est détachée, et qui lui servait de prolongement depuis la rue St-Jean jusqu'à la Saône. Il paraît qu'il a existé dans le haut de cette même rue, à une époque plus reculée, une maison de la *Bombarde* différente de celle qui est ainsi nommée de nos jours, et sur l'entrée de laquelle on voit représenté un mortier lançant une bombe. On appelle encore *ancienne Bombarde* un vieux bâtiment qui est sur cette rue et sur la rue Tramassac.

Je ne vous quitterai pas néanmoins sans vous remercier encore des excellentes communications dont vous m'avez honoré, et sans vous prier de continuer à me faire part de ce que vous découvrirez de nouveau sur un sujet intéressant par lui-même, et qui doit surtout me paraître tel, puisque je lui dois les relations si agréables et si profitables pour moi qui viennent de s'établir entre nous.

Agréez, etc. B.

HUITIÈME LETTRE.

SUR UN POINT DE BIOGRAPHIE LYONNAISE.

A M. B.***, UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE, à Lyon.

Dijon, ce 16 juillet 1825.

Monsieur,

Je ne sais si vous connaissez une lettre que j'ai écrite, il y a tout juste aujourd'hui treize ans, à feu Chardon de la Rochette, concernant un Lyonnais célèbre, l'organiste Louis Marchand. Cette lettre qui a été citée dans la *Biographie universelle*, tom. XXVI, pag. 601, fut insérée dans un recueil périodique et même tirée à part. Je ne pense pas vous l'avoir envoyée, attendu que depuis long-temps je n'en ai plus d'exemplaire dont je puisse disposer. Comme les renseignemens qu'elle contient peuvent être utiles pour la rédaction de l'article *Marchand* (*Louis*) dans la *Biographie lyonnaise*, je prends, à tout hasard, le parti de vous en donner la copie ci-après, dont vous ferez l'usage que vous jugerez convenable.

Lettre à M. Chardon de la Rochette, contenant des éclaircissemens certains sur le véritable lieu de la naissance du célèbre organiste Louis Marchand, et sur l'âge auquel il est mort.

Dijon, le 16 juillet 1812.

Monsieur et excellent ami,

Pendant mon séjour à Paris, l'année dernière, je m'étais engagé avec vous à éclaircir un point controversé entre Titon du Tillet, dans son *Parnasse françois*, édit. in-fol., pag. 658, et l'abbé Papillon, dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, part. II, pag. 17, *in fine*. Aujourd'hui je suis en mesure de faire plus que tenter : je vais fixer le point qui fait l'objet du dissentiment de nos deux écrivains.

Il s'agit de la patrie de Louis Marchand, organiste du roi, mort à Paris le 17 février 1732.

Titon du Tillet le fait naître à Lyon.

L'abbé Papillon, qui donne à Marchand les prénoms de *Jean-Louis*, réclame pour Auxonne l'honneur d'avoir vu naître dans ses murs cet habile organiste : « Je sais, » dit-il, que M. Titon du Tillet le fait naître à Lyon ; » mais j'ai appris de quelques personnes de mérite qui l'ont » connu, qu'Auxonne était sa patrie, et qu'il avait des » raisons importantes pour la déguiser. »

De son côté, Titon du Tillet, dans une lettre qu'il écrivait, le 14 mars 1739, à l'abbé Joly, à Dijon, s'exprimait ainsi : « Je me souviens que feu M. l'abbé » Papillon me reprochait d'avoir fait naître à Lyon Louis » Marchand, ce fameux organiste. Il voulait qu'il fût » natif d'Auxonne ; mais la fille dudit Marchand, de-

» meurant à la communauté de Ste. Agnès, m'a tou-
» jours assuré que son père était de Lyon, et l'on vient
» de graver chez Odierre (1) un joli portrait de cet or-
» ganiste, où on le dit né en cette dernière ville. »

L'opinion de Titon du Tillet avait des fondemens plus solides, sans doute, que celle de l'abbé Papillon; mais il s'agissait d'un point qu'il eût été facile de vérifier dans le temps : ce qu'on n'a pris la peine de faire, ni d'une part, ni de l'autre.

Ayant été à portée de compulser les registres de l'état civil de la ville d'Auxonne, j'ai trouvé là preuve de l'existence, en cette ville, sur la fin du XVII.e siècle, d'un *Pierre Marchand*, organiste, dans l'acte de naissance d'un de ses enfans, acte dont voici la teneur :

« *Louis*, fils de Pierre *Marchand*, organiste à Au-
» xonne, du corps de Marie Jachié, a été baptisé ce-
» jourd'hui 12 octobre 1679, et est venu au monde le
» 10 dudit mois, et ont été ses parrain et marraine,
» Louis Marchand, curé de Pontailler, pour lequel a
» prêté le nom M. Claude Rabiet, promoteur de l'offi-
» cialité dudit lieu, et demoiselle Benigne Chirat.
» Signé Benigne Chirat, *Marchant* (*sic*), Rabiet et
» Nicolas Tondot, vicaire. »

Il y avait bien là de quoi colorer l'opinion de l'abbé Papillon. Toutefois j'ai dû être frappé de plusieurs circonstances.

1.° Le *Marchand*, né à Auxonne en 1679, a pour unique prénom celui de *Louis*, au lieu de *Jean-Louis*; mais cela pouvait militer en faveur de l'abbé Papillon, puisque Marchand, l'organiste du roi, ne portait que

(1) On aurait dû imprimer *Odieuvre*.

le prénom de *Louis*. L'abbé Papillon se serait seulement trompé en faisant précéder ce prénom de celui de *Jean*.

2.° Le père signait *Marchant* au lieu de *Marchand* (1) qu'on lit dans le corps de l'acte.

3.° En supposant l'identité de *Louis Marchand*, né à Auxonne en 1679, et de celui qui mourut à Paris en 1732, il n'aurait eu alors que cinquante-trois ans, au lieu de soixante-trois que lui donne l'abbé Papillon.

D'un autre côté, j'avais, comme j'ai encore, sous les yeux le portrait de *Louis Marchand*, gravé chez Odieuvre, par Charles Dupuis, d'après le tableau de Robert, et au bas duquel il est qualifié : *Organiste du roi*, et dit : *Né à Lyon, mort à Paris le 17 février 1732, âgé de soixante-un ans*.

Au milieu de cette contrariété de circonstances, il fallait, frappant au but, interroger les registres de l'état civil de Lyon : c'est ce que j'ai fait dans l'attente, ou que ces registres parleraient en faveur de Titon du Tillet, ou qu'ils resteraient muets, et, par leur silence même, donneraient gain de cause à l'abbé Papillon.

Mais la vérité a secoué la poussière du greffe qui la tenait captive. J'ai obtenu de la complaisance de M. le Maire de Lyon la pièce suivante :

« Mairie de la ville de Lyon. — Etat-civil. — L'acte » civil de *Louis Marchand*, né le 2 février 1669, fils » de Jean Marchand, maître de musique, et de Lucrèce » Huet sa femme ; le parrain, noble Louis de Pujet, » écuyer ; marraine, demoiselle Aubanedi, signé de

(1) Cette signature *Marchant* est encore attestée par l'acte de naissance d'une fille de l'organiste d'Auxonne, du 9 novembre 1681. Cette fois même on lit *Marchant* dans le corps de l'acte.

» Pujet, Frouman, vicaire, a été passé le lendemain » paroisse de St. Nizier. — Délivré pour note à la » Mairie, etc. »

Cette pièce fixe tous les doutes : elle prouve que Titon du Tillet, en plaçant dans le *Parnasse françois* Louis Marchand, a eu raison de lui assigner pour patrie la ville de Lyon, et que l'inscription qu'on lit au bas du portrait de cet organiste célèbre, est d'accord sur le lieu de sa naissance avec la vérité ; elle prouve aussi que cette inscription manque d'exactitude en ce point qu'elle fait mourir Louis Marchand âgé de *soixante-un ans*, tandis que, né en février 1669 et mort en février 1732, il avait atteint sa *soixante-troisième année*.

Ainsi, mon excellent ami, les biographes diront désormais, en parlant de Louis Marchand, si vous donnez de la publicité à ma lettre, qu'il est né à Lyon le 2 février 1669, et mort à Paris le 17 février 1732, âgé de soixante-trois ans.

Ainsi il faut que l'ancienne Bourgogne, et la ville d'Auxonne, en particulier, renoncent définitivement à l'honneur d'avoir donné le jour à l'un des plus habiles organistes français.

Mais, tout en leur imposant ce sacrifice par l'hommage que je viens de rendre à la vérité, j'éprouve la satisfaction d'avoir le moyen de les en dédommager, en publiant, ce que peu de personnes savent, qu'Auxonne est la patrie de Madame Gardel, cette célèbre artiste pour la danse, de l'Académie impériale (1) de musique, qu'il suffit de nommer pour rappeler l'idée d'un des plus grands talens en ce genre, qui existent et aient existé,

(1) On se rappelle que ceci est écrit en 1812.

talent uni à des qualités morales infiniment estimables, talent enfin en possession constante et sans contradiction, des applaudissemens de ses nombreux appréciateurs tant nationaux qu'étrangers.

Agréez, je vous prie, une nouvelle assurance du bien véritable attachement que je vous ai voué pour toujours.

C. N. Amanton, Conseiller de Préfecture du département de la Côte-d'or.

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON.

MÉMOIRE SUR LA MINÉRALOGIE DES ENVIRONS DE ST-RAMBERT, DÉPARTEMENT DE L'AIN,

Lu à cette Société, le 6 septembre 1824, par M. le docteur Dupasquier (Suite).

Du lignite ou bois bitumineux et du jayet.

Il y a peu de temps encore qu'on croyait le département de l'Ain entièrement dépourvu et de mines métalliques et de combustibles fossiles : voici comment s'exprime à ce sujet l'auteur d'un mémoire sur la minéralogie de ce département, inséré dans le journal des mines, « Quoique ce pays soit montagneux, dit-il, on n'y a » point découvert encore de mines métalliques ; toutes » ses montagnes sont de pierres calcaires coquillières ; il » est assez probable qu'elles recèlent des combustibles » fossiles, soit de ceux où l'on reconnaît le tissu végé- » tal, soit même de véritable houille. Il s'en trouve en

» effet au département du Mont-Blanc, dans des mon-
» tagnes semblables à celles-ci, et qui paraissent en
» être la continuation. »

Les conjectures de l'auteur de ce mémoire étaient bien éloignées d'être sans fondement. La découverte des mines de Villebois, et depuis, les nombreux filons de fer oxidé que nous avons trouvés nous-même dans cinq ou six communes différentes, ont prouvé que non-seulement le département de l'Ain contenait des mines métalliques, mais qu'elles y étaient d'une extrême abondance. Il en a été de même pour les combustibles fossiles : nous y avons trouvé du bois bitumineux en plusieurs endroits, et les indications fournies par le sol portent à croire qu'il y est des plus abondans. Quant à du véritable charbon de terre, semblable à celui de *Rive-de-Gier* et de *St. Etienne*, il n'est pas probable qu'on en trouve jamais. *Voigt*, dans son excellent traité sur la houille et le bois bitumineux, a fort bien prouvé que ces deux espèces de combustibles appartiennent à deux formations distinctes : l'une, à des terrains secondaires ; l'autre, à ceux d'une formation postérieure ou tertiaire. On a donc tort de croire que le bois bitumineux se transforme en houille à une certaine profondeur, ou que du moins celle-ci doit se trouver immédiatement au-dessous de l'autre. Pour que ce dernier cas existât, il faudrait qu'une masse de terrain de transport, contenant du bois bitumineux, se fût déposée sur un sol secondaire, renfermant lui-même de la houille. On conçoit que cela n'est pas impossible ; mais alors cette dernière substance doit être à une grande profondeur.

Ainsi que je l'ai déjà dit, les indices du lignite sont très-répandus dans le rayon de pays que nous avons

parcouru : ces indices n'étant autres que les affleuremens d'argile bitumineuse dont il a déjà été fait mention, je n'y reviendrai pas. Quoique nous n'ayons vu le lignite que dans deux localités, ces indices peuvent être regardés comme une certitude de sa présence partout où on les trouve. J'en puis citer une preuve tout-à-fait récente : depuis notre voyage, deux habitans de *Souclin*, village non éloigné de *Saint-Rambert*, excités pas un mineur qui leur a assuré que la partie extérieure de la carrière de charbon lignite exploitée dans le département de l'Isère, était formée par une terre feuilletée noirâtre, absolument semblable à celle dont leur sol se trouve recouvert, ont pratiqué une galerie, et n'ont pas tardé de trouver, après l'argile bitumineuse, une couche de lignite, mince à la vérité, mais qui suffit, avec les observations semblables que nous avons faites, pour établir la relation du gisement de ces deux substances minérales.

C'est à *Tenay* que nous avons d'abord vu du charbon fossile : il s'y trouve en petites couches, ayant depuis quatre lignes jusqu'à deux pouces d'épaisseur, enfermées dans des bancs de pierre calcaire grisâtre et très-dense. Ces couches ne sont pas constantes, elles n'ont pas plus d'un à deux pieds d'étendue, et se trouvent placées à des hauteurs inégales : peut-être sont-elles plus marquées à une plus grande profondeur. Au moins, cette conjecture devient-elle vraisemblable, lorsqu'on observe une source dont la situation est très-rapprochée, et qui, dans les temps pluvieux, devient trouble et répand une odeur bitumineuse.

Le charbon de ce gisement est à l'état de jayet ; on n'y reconnaît pas l'organisation végétale.

C'est à Mont-Griffon que nos recherches ont eu le

plus de succès. D'après quelques légers renseignemens, nous partîmes avec M. Auger, votre estimable confrère, qui voulut bien nous servir de guide, et nous allâmes prendre des informations dans le village même. Les habitans nous dirent qu'en extrayant de l'argile noire pour amender leurs terres, ils avaient trouvé une espèce de charbon qui brûlait facilement : ils en avaient même extrait des morceaux assez remarquables ; mais par insouciance, ou plutôt par l'idée que cette petite quantité de combustible ne pouvait leur présenter aucun avantage, ils avaient abandonné ces premières recherches, et laissé l'eau remplir la cavité où ils avaient fait leurs fouilles.

Voulant nous assurer du fait, nous fîmes d'abord écouler l'eau qui remplissait cette cavité, et, après avoir enlevé quelques fragmens de pierre argilo-calcaire et de masse pyriteuse, nous tombâmes sur la couche de lignite, dont nous pûmes extraire d'assez beaux échantillons.

Dans un second voyage, nous avons fait de nouvelles recherches. Notre intention était de nous assurer de l'étendue de la couche de lignite, et d'arriver, s'il était possible, à une couche plus profonde. Voici le résultat des travaux entrepris pour arriver à ce but.

Des recherches superficielles faites dans la direction transversale de la couche de lignite, c'est-à-dire, en traversant horizontalement le flanc du coteau, nous ont présenté ce combustible *affleurant* à la surface du sol, dans une étendue de trois à quatre cents mètres. Les couches étrangères qui l'entouraient étaient partout les mêmes, et toujours dans le même rapport entr'elles.

Une fosse de douze pieds de longueur, sur huit de

largeur, creusée à l'endroit même où avait eu lieu la première découverte, nous a laissé apercevoir la couche de lignite dans toute cette étendue. Nous sommes allés à cinq pieds au-dessous, sans retrouver du charbon, et il nous a été impossible de continuer, à cause des pluies abondantes qui tombaient alors et remplissaient continuellement la grande excavation que nous avions produite.

Cette fosse nous a permis de voir une suite de couches différentes, placées dans l'ordre suivant :

1.° Terre végétale, *huit à dix pouces* d'épaisseur ;

2.° Schiste bituminifère, contenant des pyrites, *un pied ;*

3.° Schiste bituminifère compacte, se délitant en plaques épaisses, sans pyrites, *deux pieds ;*

4.° Pierre de nature argilo-calcaire, assez dense, s'enlevant avec facilité, et ressemblant à des dalles taillées avec soin, *un pied ;*

5.° Pyrites agglomérées, mêlées à une terre noirâtre, dense, dans laquelle se trouve le lignite, *un pied ;*

6.° Lignite. Cette couche partait de la surface du sol où elle n'avait qu'*un pouce ou un demi-pouce* d'épaisseur, et où elle se trouvait à l'état de jayet. Cette épaisseur augmentait à mesure que la couche s'enfonçait obliquement ; ensuite elle se perdait, puis on la retrouvait plus bas à l'état de bois bitumineux, présentant l'organisation végétale, et ayant depuis *quatre* jusqu'à *huit pouces d'épaisseur ;* en cet endroit, la couche n'avait pas plus d'*un pied de largeur*, puis elle se perdait ; probablement elle reprenait ensuite ; mais l'étendue de la fosse n'y arrivait pas.

7.° Pyrites agglomérées, *un pied et demi ;*

8.° Enfin, argile bitumineuse compacte, non feuilletée, et remplie de coquillages.

En résultat, ces recherches nous ont appris : 1.° que la couche de lignite s'étendait transversalement dans une étendue de trois à quatre cents mètres ; 2.° qu'elle augmentait d'épaisseur en s'enfonçant obliquement, mais que dans cette direction elle n'était pas continue, et se trouvait interrompue dans plusieurs endroits.

Propriétés du Bois bitumineux.

Le jayet et le lignite proprement dit, constituent deux variétés de ce combustible, qui, quoique évidemment de même origine, et formées en même temps, présentent cependant des caractères qui les font différer l'une de l'autre.

Caractères du Jayet de Mont-Griffon.

En couches minces, sans apparence d'organisation végétale, d'un noir parfait, brillant, et d'un éclat gras, conchoïde dans sa cassure ; léger et facile à rompre, se divisant en fragmens d'une forme indéterminée, séparés par des lames minces de carbonate calcaire.

Exposé au feu, il brûle avec plus de flamme, et répand une odeur plus forte que le lignite, à cause de la plus grande quantité de bitume qu'il contient.

Caractères du Lignite de Mont-Griffon.

En couches beaucoup plus épaisses que les précédentes, présentant évidemment l'apparence de l'organisation végétale, offrant des fibres parallèles qui ont beaucoup de rapports avec celles de quelques arbres du genre *fagus*, d'un noir de girofle, moins beau que celui de la première variété, formant une poussière d'un brun marron,

lorsqu'il est raclé, brillant dans sa cassure longitudinale, d'une cassure transversale mate et aplatie, plus pesant que le jayet, se délitant à l'air et se divisant en fragmens esquilleux, le plus souvent de forme quadrilatère ou rhomboïdale, séparés naturellement par des lames linéaires de sous-carbonate de chaux.

Quelquefois il passe au jayet; alors il perd peu à peu son apparence organisée, et devient conchoïde dans sa cassure.

Exposé au feu, il brûle avec une flamme blanchâtre, et en répandant une odeur bitumineuse différente de celle de la houille; en brûlant, il ne laisse guère plus de résidu que le charbon de bois.

Usages.

Si l'on trouvait à Mont-Griffon du jayet plus épais que celui que nous y avons vu, on pourrait en faire des bijoux de deuil, comme cela se pratique à Ste. Colombe, dans le département de l'Aude.

Le lignite ou bois bitumineux est ordinairement employé comme combustible dans les verreries, les fours à chaux et autres grandes fabrications. Son emploi est moins répandu pour les usages domestiques, à cause de l'odeur qu'il laisse dégager : c'est un combustible beaucoup plus précieux qu'on ne le croit, et dont plusieurs provinces d'Allemagne tirent un grand parti. Dans le chapitre suivant, je m'efforcerai de prouver, au moyen des faits et de l'analogie, qu'il peut être employé avec avantage pour la réduction du minerai de fer.

6.me Section.

De l'exploitation du minerai de fer.

Les sciences naturelles, quoiqu'intéressantes par elles-mêmes, deviennent bien plus précieuses, lorsqu'elles s'appliquent à des objets dont la connaissance peut augmenter les ressources que l'homme demande sans cesse à la nature. Aussi, quoique les détails dans lesquels je suis entré parussent compléter l'histoire des substances minérales trouvées dans les environs de St. Rambert, ai-je pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de terminer ce mémoire en recherchant si le minerai de fer de ce pays ne pourrait pas donner lieu à une exploitation avantageuse.

Dans cette recherche, je ne m'appuyerai que sur les faits; si j'avance quelques conjectures, je ne les donnerai que pour ce qu'elles valent.

Tout ce qu'il faut connaître pour parvenir au but que je me propose, se trouve renfermé dans la solution des trois questions suivantes :

1.° Quelle est la nature du minerai? existe-t-il en assez grande abondance pour fournir à une exploitation active? son extraction est-elle facile?

2.° Le pays où se trouve le minerai présente-t-il quelques ressources sous le rapport du combustible nécessaire à l'exploitation? si l'on y trouve du combustible, est-il de bonne nature, existe-t-il assez abondamment?

3.° Trouve-t-on, pour établir l'exploitation, près du gisement de fer oxidé, un moteur capable de mettre en jeu les machines soufflantes nécessaires pour opérer la fonte du minerai? le transport des produits sera-t-il facile?

1.° A l'aspect du minerai, on juge qu'il est assez riche pour être exploité; cependant l'analyse chimique seule peut donner des certitudes à cet égard. D'après celle que j'ai exposée dans une note ajoutée à ce mémoire, le minerai de Saint-Rambert contient 43 parties d'oxide de fer sur 100, ce qui suppose 30 parties et un 1/3 de fer métallique, proportion plus que suffisante pour qu'il soit exploitable.

De plus, il faut observer que la silice et le sous-carbonate de chaux qui le forment conjointement avec l'oxide de fer, sont nécessaires pour en opérer la fusion. On est obligé d'en ajouter à ceux qui n'en contiennent point, ce qui revient au même que de les trouver naturellement combinés au fer.

Il n'existe aucune incertitude sur l'abondance du minerai. La description que j'ai faite de ses différens filons, me dispense d'y revenir.

Quant à l'extraction, elle serait des plus faciles; la mine peut être exploitée à ciel ouvert, et le minerai ne présentant pas beaucoup de densité, peut facilement être détaché par la pioche, au moins dans les parties les plus rapprochées du sol.

2°. Si l'on était obligé de transporter du charbon de Rive-de-Gier pour traiter et fondre le minerai ferrugineux de St. Rambert, nul doute que son exploitation ne devînt ruineuse; il faudrait remonter le Rhône à grands frais, et transporter ensuite le charbon par terre, dans une étendue moyenne de quatre lieues, depuis Lagnieu jusqu'à l'endroit où l'usine serait établie. Heureusement on n'en est pas réduit à cette extrémité, grâce à la présence du lignite.

Ce combustible, sans être aussi précieux que la

houille, est cependant d'une bonne nature. Il a l'avantage sur cette dernière de ne point contenir de soufre en combinaison, ce qui est très-important pour le traitement du minerai de fer; on y trouve seulement quelques veines de fer sulfuré, faciles à séparer par le triage.

Mais si ce charbon est plus pur que la houille, il contient moins de matière combustible (1). Cependant les faits prouvent qu'il peut être employé avec avantage

M. *Héricart de Thury*, inspecteur des mines, dans sa description minéralogique du département de l'Isère, rapporte à ce sujet un fait bien convaincant et facile à constater : « Dans le canton de Virieux, en Dauphiné, » dit-il, on a trouvé des lignites compactes et de bonne » qualité. On a eu l'idée de les carboniser: 100 parties » en donnaient 25 d'un charbon léger, brillant, sonore » et boursoufflé, qui fut employé avec le plus grand » succès dans les aciéries de M. *Treillard d'Aprieu*. On » fut forcé de diminuer d'un sixième la force et la quan- » tité de vent accoutumées pour le charbon de bois; on » estima que la quantité de charbon de lignite était à » celle de charbon de bois employée dans une opération » analogue, comme *trois est à cinq*; et qu'indépen- » damment de cette économie, on avait en outre l'avan- » tage d'avoir un combustible d'une nature égale, d'une » grande légèreté et d'une parfaite carbonisation. (Voir » journal des mines, vol. 33). »

---

(1) Je n'entends par combustible que le carbone devant servir à ladésoxigénation du fer. En prenant ce mot dans son acception rigoureuse, le lignite est entièrement combustible, puisque le bitume qui le compose avec le carbone, est aussi combustible, et même bien plus que ce dernier corps.

Voici ce que dit J. Ch. G. Voigt, dans son excellent ouvrage déjà cité : « On carbonise ce combustible (le » lignite) réduit en *coack*, il rend tous les services que » l'on peut attendre d'une bonne houille ou du char- » bon de bois ; mais cette carbonisation s'est toujours » faite avec tant de déchet, qu'on ne pouvait en con- » seiller l'usage. » Pag. 106 et 107.

Ce que que je viens de rapporter prouve que le bois bitumineux peut fort bien être employé pour l'exploitation du fer. S'il a besoin d'être carbonisé, il en est de même de la houille, pour laquelle cette opération est indispensable. La houille produit plus de coack que le lignite ; mais ce coack contient la matière terreuse, formant les cendres très-abondantes du premier combustible, tandis que celui du lignite est un charbon, pour ainsi dire, pur, ne laissant guère plus de résidu que le charbon de bois.

Ayant fait essayer le lignite, tel qu'il se trouve dans la nature, pour forger le fer, et lui ayant vu donner un feu aussi vif que la houille, j'observerai de plus que comme il ne contient point de soufre, j'ai l'opinion qu'il peut être employé sans avoir été préalablement carbonisé. Jeté avec le minerai dans le haut-fourneau, il est certain qu'il aura perdu son bitume lorsqu'il arrivera au foyer, par l'effet de l'accroissement de la chaleur, qui va sans cesse en augmentant, à mesure que la matière en approche. Dans ce cas, il faudrait seulement garnir le foyer de coack pour le commencement de l'opération ; peut-être aussi faudrait-il employer une plus grande quantité de combustible qu'on ne le fait ordinairement. Cependant il ne faut prendre cette conjecture que pour ce qu'elle vaut : l'expérience seule peut juger en pareille matière.

Mais en supposant la nécessité de carboniser le lignite, on pourrait, avec des appareils plus parfaits que ceux qui ont été employés jusqu'à présent, et analogues, quoique dans des proportions beaucoup plus grandes, à ceux avec lesquels on fabrique l'acide pyro-ligneux, obtenir en même temps une plus forte proportion de coack par l'absence de tout déchet, et de plus, une assez grande quantité de bitume ou goudron minéral, dont l'emploi est très-répandu. Cette supposition est fondée sur l'expérience : calciné dans des vases clos, le lignite donne pour résidu plus de cinquante pour cent de coack parfaitement carbonisé ; et cependant, dans le département de l'Isèré où il était employé avec succès, on n'en retirait que vingt-cinq pour cent de charbon pur.

Il reste à savoir si le bois bitumineux existe assez abondamment pour être exploité avec avantage. A cet égard, le sondage peut seul fournir des données positives. Toutefois, en jugeant par analogie, on peut concevoir d'assez belles espérances. En effet, la formation du lignite est ordinairement la même partout ; on trouve d'abord des couches minces ; puis des couches d'une plus grande puissance à mesure qu'on pénètre plus profondément. Plusieurs de ces couches mêmes présentent beaucoup d'épaisseur dans toutes les exploitations connues. En voici plusieurs exemples rapportés par *Voigt*.

A Sandbruge, près Leipsick, il existe une couche de 12 pieds 9 pouces d'épaisseur,

A Tœplitz, en Bohême, de 18 pieds 2 pouces,

A Mariendorff, en Saxe, de 38 pieds,

Au Meisner, en Hesse, de 100 pieds,

A Stoch-Hausen, plusieurs couches de 1 pied,
une de 3 pieds,
une de 5 pieds,

A Katten-Nordheim, dans le pays
d'Eisenach, une couche de 3 à 4 pieds,
une de 14 pieds,
une de 2 pieds,

Enfin à Langenbogen, dans le comté
de Mansfeld, une couche de 43 pieds.

3.° Après le combustible propre à réduire le minerai, ce qui devient le plus indispensable à une exploitation de fer, c'est un moteur capable de mettre en action les roues destinées à faire jouer les soufflets. Aussi la vallée de Saint-Rambert est-elle extrêmement propre à un pareil établissement à cause des eaux abondantes qui coulent dans son sein. Indépendamment de l'Albarine qui la sillonne dans sa partie moyenne, on peut encore trouver plusieurs moteurs dans les affluans qui viennent de différens points se jeter dans cette rivière.

Quant au transport des produits de l'exploitation, il existe une belle route d'une étendue de quatre lieues, à partir de Saint-Rambert jusqu'à Lagnieu, petite ville qui se trouve près de la rive du Rhône.

Mais de plus, suivant l'avis du docteur Martin, qui connaît parfaitement les localités, si l'on créait de grandes exploitations à Saint-Rambert, on pourrait facilement et sans de grands frais, *canaliser* l'Albarine qui va se jeter dans la rivière d'Ain à St. Maurice (1).

---

(1) L'Albarine, dans son cours depuis le village de Tenay jusqu'à celui de Torcieux, dans une étendue de trois

Conclusion.

En résumé, le minerai est riche, abondant et facile à exploiter ; la localité est des plus favorables ; le charbon, quoique d'une qualité inférieure à la houille,

---

lieues, coule sur une pente très-rapide, et fournit, au moyen des canaux de dérivation pratiqués dans plusieurs points, un moteur hydraulique à six moulins à blé et à deux filatures de fantaisie. Ces canaux de dérivation pourraient être facilement portés à un nombre triple.

Elle reçoit dans ce trajet trois affluans principaux, savoir : celui de Mandorne, qui fait mouvoir l'usine de la fabrique de papier du sieur Dumas ; celui de Brivou, sur lequel le sieur Joly possède une scie à eau et un moulin à blé ; enfin celui de Calines, qui met en jeu la filature de laine grossière et les foulons du sieur Jamelat, plus un moulin.

La masse d'eau qui provient de ces trois torrens est suffisante, même dans les plus fortes sécheresses, sans aucune retenue ou conserve ; les usines ne chôment en aucun temps.

Quant à la facilité de la canaliser jusqu'au port de Lagnieu sur le Rhône, un simple coup d'œil sur la topographie de la plaine du bas Bugey, suffit pour démontrer la facilité d'une pareille entreprise.

Du défilé des Balmettes, lieu où commence la gorge des montagnes, au fond de laquelle cette rivière est encaissée jusques à Lagnieux, la distance est au plus d'une lieue et demie, et de Lagnieu jusques au Rhône de deux lieues, en tout deux lieues de trois mille toises. Au tiers environ de cette distance, à la hauteur du village de St-Denis, le terrain s'abaisse et forme, avec les bois du château de la Servette, un bassin dans la direction du nord au midi, qui se prolonge jusqu'à la rive du Rhône. C'est en face de

pourrait certainement servir à la réduction du fer. Il ne reste donc plus qu'à trouver une quantité suffisante de ce combustible, pour établir une exploitation extrêmement avantageuse.

ALPHONSE DUPASQUIER,
Docteur en médecine.

St. Denis que l'Albarine, prolongeant son cours de l'orient à l'occident, coupe l'ouverture de ce bassin à angle droit, pour aller se jeter à une lieue de là dans la rivière d'Ain; ainsi la direction du canal, que ses eaux alimenteraient, est naturellement tracée au centre du bassin de Lagnieu. Un nivellement démontrerait aisément la possibilité de l'exécution de ce canal, pour lequel on n'aurait ni des montagnes à percer, ni de grandes excavations à faire ou à combler.

J'ai cru devoir placer cette note à la fin du Mémoire que M. Dupasquier a eu la bonté de me communiquer, comme pouvant servir de preuve à quelques-unes de ses assertions. S'il arrivait que l'impression de ces documens excitât les spéculations de l'industrie et l'exploitation de nos mines de fer et de lignite, et fît succéder l'aisance à la pauvreté parmi les habitans du pays où je suis né et où je veux mourir, si j'étais témoin de cette heureuse révolution, c'est bien alors que je m'écrierais dans la sincérité de mes affections patriotiques : *Nunc dimittis servum tuum in pace, quia viderunt, etc.*

Note de M. le docteur MARTIN.

STATISTIQUE.

LE PERRON.

Ce château, situé sur la commune d'Oullins, à six kilomètres sud de la ville de Lyon, est entouré d'un enclos considérable, renfermant des jardins, des terres, des vignes et un bois. Le bâtiment, placé à l'angle obtus d'un coteau peu élevé, qui prend sa naissance au village même d'Oullins et se termine en cet endroit, est dans l'exposition la plus heureuse; il décrit une forme demi-circulaire, ce qui donne à la façade principale un plus grand développement, et cette irrégularité, produite par le mouvement du terrain, lui procure les points de vue les plus variés et les plus remarquables dont on puisse jouir.

Un grand portail, élevé sur le chemin tendant d'Oullins au hameau du Perron, communique dans une vaste cour, autour de laquelle sont disposés le logement du granger, les écuries, et tout ce qui est nécessaire à une grande exploitation. Cette cour précède le château, composé d'un corps-de-logis dans le fond, et de deux ailes parallèles liées ensemble par une barrière de fer qui ferme une seconde cour, pavée de dalles, et séparant les deux ailes. On voit au dehors de la barrière les fondations de deux tours rondes qui défendaient autrefois l'approche de cette habitation.

Les deux ailes contenaient au rez-de-chaussée les salles d'apparat, les cuisines, les offices, la chapelle et quel-

ques chambres : la distribution première ne subsiste plus, tout a été changé : on reconnaît seulement dans une pièce de l'aile à l'est, divisée aujourd'hui en quatre, une cheminée qui remonte à l'époque de la renaissance des arts : deux colonnes de marbre blanc surmontées de leurs chapiteaux, supportent le manteau, aux deux extrémités duquel on a sculpté les armes de la famille de Gondy, qui sont deux masses d'armes en sautoir liées ensemble. Cette cheminée rappelle, par l'espace qu'elle occupe, l'usage où chaque famille était alors de n'avoir qu'un seul foyer, autour duquel se plaçaient les maîtres et derrière eux les valets pour se garantir de la froidure. Aussi n'alimentait-on ces vastes chauffoirs qu'en y déposant des arbres entiers.

Le corps-de-logis, au fond, offre un portique à trois arcades : celle du milieu donne entrée à un escalier qui conduit dans une galerie au premier étage, laquelle règne sur toute la largeur de la façade, et distribue les appartemens d'une manière commode. Sur la clef d'un des arceaux, on voit les armes des Ponsainpierre : deux colonnes d'ordre toscan, ornées de leurs bases et de leurs chapiteaux.

La façade, du côté du couchant, est d'une architecture régulière : c'est un grand corps de bâtiment flanqué de deux pavillons carrés ; il repose sur une terrasse immense, bâtie avec la plus grande solidité. Un grand réservoir occupe le centre de la terrasse et ajoute à sa décoration. De cet endroit la vue se promène agréablement sur les riches prairies qui composent le vallon arrosé par la Moche ; le coteau d'Irigny s'élève en face ; sur la droite on aperçoit le bourg de St-Genis-Laval et les innombrables maisons de plaisance qui peuplent

son territoire. A gauche, Yvours (1), Hauteroche (2), Pierre-Bénite (3), se développent dans tout leur éclat; le Rhône leur sert de ceinture, et au-delà du fleuve, la colline de Faisin, dans le département de l'Isère, borne ce riant tableau de la manière la plus pittoresque.

On m'a assuré que le nom du *Perron*, sous lequel ce château est connu, lui vient de ce qu'un large perron avait été établi au-devant de la porte principale de l'édifice, située au centre du bâtiment, sur le chemin. Cette porte subsiste encore : elle donnait entrée dans un vestibule voûté et soutenu par des colonnes d'où l'on montait dans les appartemens qui, quoique au niveau de la cour, n'en formaient pas moins dans cette partie un premier étage. Ce passage, aujourd'hui moins fréquenté, à cause du portail qui donne entrée dans la grande cour, a subi un changement notable : le perron a été démoli pour donner plus de largeur à la voie publique.

Le château du Perron, dont l'enclos est considérable et forme à lui seul une exploitation importante, a, dans sa dépendance, trois autres domaines et un moulin à blé appelé de *Machurel*. La contenance de cette propriété s'élève à plus de 460 bicherées. Cependant son revenu

---

(1) Yvours, très-belle propriété appartenant à la famille Murard de St. Romain.

(2) Hauteroche appartient à M. Charasson, négociant à Lyon.

(3) Pierre-Bénite, hameau considérable, où M. Eynard avait fait construire, vers le milieu du dernier siècle, une verrerie extrêmement importante. La concurrence de celles de Rive-de-Gier a forcé le propriétaire à fermer la sienne : il l'a vendue pour d'autres destinations.

n'est point proportionné à une semblable étendue de terrain : il n'arrive qu'à environ 7000 fr. par an (1). On portait, en 1764, le produit des vignes à huit cents ânées ; mais la mauvaise culture, la parcimonie que l'on met dans la fourniture des engrais, la négligence des fermiers, ont réduit ce vignoble à un état de dégradation épouvantable, en sorte que sa récolte n'est pas aujourd'hui le cinquième de ce qu'elle était autrefois.

Maintenant que j'ai donné la topographie du château du Perron, je vais m'occuper de son histoire, qui, je l'espère, ne paraîtra pas dénuée d'intérêt.

Les anciens titres nous apprennent que le nom du Perron, imposé à cette propriété, remonte très-haut. Robert Ruffi, chanoine de l'église de Lyon, inhumé à St-Etienne dans le douzième siècle, avait légué aux pauvres de la ville une aumône de 20 s. par an : son testament énonce qu'il affecte cette pension sur la maison située au cloître, et sur sa grange *del Perron*, à Oullins.

Un acte du 14 février 1448 (1449, n. s.) contient la preuve que Jean d'Amanzé, fondé de pouvoir de l'archevêque Charles de Bourbon, aliéna à Jean Jaillard quelques parcelles de fonds et une *mure* ou emplacement sur lequel était autrefois une maison nommée du *Perron*. Ce n'est que de cette époque que la terre du Perron commença à prendre une certaine consistance, les acquisitions progressives que les possesseurs se déterminèrent à faire formèrent insensiblement, par leur réunion, une propriété considérable.

---

(1) Le moulin n'y est pas compris, parce qu'il est employé uniquement à moudre le blé nécessaire à la consommation des deux hôpitaux.

Au commencement du seizième siècle elle était dans les mains d'Antoine Besson, chanoine de St. Paul. Claude Besson, son neveu, lui succéda (1). Le château menaçait ruine, Besson entreprit de le relever; il s'adressa au roi, et par lettres datées d'Angers, au mois de juillet 1518, il obtint la permission, « pour la décoration et » sûreté du pays, de faire reconstruire cet édifice, de le » fortifier de tours rondes et carrées, murailles, avant- » murs percés à canonnières, créneaux, barbacanes, » machicollis, fossés, pont-levis, barrières et autres » choses convenables à place et maison forte. »

Besson, distrait de ce projet par des occupations plus sérieuses, vendit le Perron, par acte du 16 février 1520,

---

(1) Ce Claude Besson, fils de Pierre, bourgeois de cette ville, et de Catherine Garbot, commença sa carrière par être garde de la Monnaie de Lyon; il parvint ensuite à celle de maître général de la Monnaie de Cazal, trésorier et receveur général de la marquise de Montferrat; il fut encore honoré du titre de comte Palatin. Il acheta, le 7 mai 1518, des administrateurs de l'hôpital du Rhône, sous une pension annuelle de 50 fr., le ténement du Périer qui était échu à cet établissement par la désappropriation des Cordeliers; il le divisa en vingt-six *pies* ou parcelles, et ouvrit pour les desservir une rue appelée de son nom rue *Besson* ou de la *Monnaie*, parce qu'il y établit un atelier monétaire : cette rue est aujourd'hui appelée rue de la *Vieille-Monnaie*. Ce Claude Besson, marié à Marguerite Grolier, d'une des bonnes familles de Lyon, avait un frère, Pierre Besson, qui exerçait les fonctions de contrôleur des mines du Lyonnais et maître de la monnaie de *Crémieu*. L'atelier de Crémieu ne fabriquait que des monnaies de cuivre : on y a frappé les liards, qui ont pris leur nom de Guigues Liard qui les a le premier fabriqués.

à Antoine Gondy, marchand florentin, bourgeois de Lyon, au prix de 4060 fr. Tout porte à croire que c'est à ce riche négociant qu'on doit attribuer la construction du château, et qu'il ne négligea rien pour en faire une habitation importante : ses armes, que l'on voit encore, comme je l'ai annoncé, à la cheminée de la salle d'hiver, ne laissent aucun doute à ce sujet. Ce bâtiment, par son genre d'architecture, paraît être l'ouvrage de quelque artiste distingué d'Italie.

Les actes capitulaires de l'église de Lyon, de l'année 1541, nous instruisent qu'Antoine Gondy avait fait des démarches, soit auprès du cardinal de Ferrare, archevêque de cette ville, soit auprès du chapitre, pour acquérir par voie de permutation ou autrement la juridiction haute, moyenne et basse du hameau du Perron ; mais divers obstacles arrêtèrent l'exécution de son dessein. S'il ne put pas se procurer les droits honorifiques, il s'attacha à augmenter les revenus de sa propriété par des accroissemens de terrain.

Antoine Gondy était natif de Florence ; il vint, en 1516, s'établir à Lyon. La banque et le commerce en gros y fleurissaient. Gondy s'y livra avec un si grand succès, qu'il acquit des richesses immenses et le crédit le plus étendu. La ville l'appela, en 1537, au nombre de ses conseillers-échevins. Mais ce qui contribua le plus à l'élévation de sa famille, ce fut son mariage avec Marie-Catherine de Pierrevive, fille de Nicolas, receveur du roi à Lyon, et de Jeanne Tarin.

Cette dame, renommée alors par son amabilité, ses grâces, son esprit, et les qualités les plus rares, ayant été présentée à Catherine de Médicis lors de son séjour à Lyon en 1536, cette princesse qui, déjà à cette épo-

que, commençait à manifester ce caractère d'intrigue, cette soif de pouvoir, dont elle fit un si funeste usage pour la France, lorsqu'après la mort d'Henri II, elle gouverna l'état pendant la minorité de ses enfans, cette princesse, dis-je, ne tarda pas à s'apercevoir du mérite de Marie de Pierrevive (1); elle l'appela auprès d'elle, et la rendit confidente de ses plus secrètes pensées; elle devint dans la suite gouvernante des enfans de France, et sa fille, Marie de Gondy (2), par une faveur singulière, fut nommée, avant d'être engagée dans les liens du mariage, dame d'honneur d'Isabeau et de Clauda de France (3).

L'attachement de Catherine de Médicis pour Marie de Pierrevive, répandit sur toute la famille de celle-ci les

---

(1) L'Etoile, en parlant de la fortune de cette dame, s'exprime ainsi : « Elle avait trouvé le moyen d'entrer au » service de Catherine de Médicis, et avait eu ensuite la » charge de la nourriture de ses enfans au maillot, et » même, disait-on, avait aidé à cette princesse (mariée » depuis dix ans sans lignée) à en avoir, ce qui fut cause » qu'étant devenue reine et régente du royaume, elle » avança tant en bien et en dignités tous les Gondy. » « J'ai » vu, dit La Croix du Maine, plusieurs louanges de cette » dame faites par beaucoup d'écrivains de son temps; mais » je n'ai pas connaissance de ses écrits. Elle florissait sous » le règne de François I.er, l'an 1540. »

(2) Marie de Gondy se maria au château de Blois, le 19 juillet 1551, à Nicolas de Grillet, comte de St. Trivier, et en secondes noces elle eut pour époux Claude de Savoie, comte de Pancarlier.

(3) Isabeau épousa le roi d'Espagne, et Clauda, le duc de Lorraine.

grâces de la cour et une fortune extraordinaire. Antoine et Charles de Pierrevive, ses frères, parvinrent, le premier, au titre de baron de Vaux, conseiller et maître d'hôtel du roi, et le second à celui de seigneur de Lezigny, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, trésorier de France et général de ses finances à Lyon (1). Les Gondy ressentirent encore plus spécialement les effets de cette haute protection : Antoine de Gondy n'obtint, il est vrai, que la charge de conseiller, maître d'hôtel ordinaire du Dauphin, depuis roi sous le nom de Henri II; mais ses fils, Albert et Pierre de Gondy, furent élevés aux plus hautes dignités. Albert (2), qui ne porta pendant long-temps que le titre de *du Perron*, par son mariage avec Claudine-Catherine de Clermont de Dampierre (3), veuve de Jean, seigneur d'Annebaut, bailli d'Evreux, devint d'abord comte et ensuite duc de Retz ; succes-

(1) Leur oncle, Thomas de Pierrevive, n'a d'autre qualité dans un acte de fondation fait en 1551 à St. Paul, que celle de marchand bourgeois de Lyon. Catherine Perret sa femme avait été inhumée dans cette église.

(2) Cette dame, aussi célèbre par son esprit et son goût pour les sciences, que par sa beauté, donna une preuve de son savoir dans une circonstance mémorable : elle répondit en latin, pour Catherine de Médicis, aux ambassadeurs de Pologne qui apportaient au duc d'Anjou le décret de son élection à cette couronne.

(3) Michel de l'Hôpital, parlant de Charles IX, s'exprime ainsi à l'égard du maréchal de Retz, qu'il qualifie son grand favori. « Il était petit-fils d'un meunier de Florence, fin, » caut, corrompu et grand dissimulateur ; il lui apprit à » jurer, le rendit perfide, grand renieur de Dieu. » Cependant d'autres auteurs contemporains ont avancé que les

sivement il fut nommé pair et maréchal de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, chevalier de ses ordres, général des galères, colonel de la cavalerie

---

Gondy étaient nobles et alliés aux meilleures maisons de Florence, et que Henri III ne l'aurait pas admis au nombre des chevaliers de ses ordres, s'il n'eût pas justifié de son illustration. Voici le portrait que le comte de Dammartin a laissé de lui, un peu différent de celui que nous venons de rapporter : « On l'a vu se porter toujours humblement en-
» vers tout le monde, cacher sa faveur et avoir peu de
» suite. Quant à ses biens, il les a tenus comme ense-
» velis, les mettant en banque, et faisant la plupart de ses
» acquisitions loin des yeux de la cour, et même, lors-
» qu'il avait déjà surmonté l'envie, il s'est logé fort peti-
» tement, et cependant si dextrement, qu'il s'est trouvé
» dans toutes les occasions près de son maître. A la cam-
» pagne, il a tâché de paraître réparer plutôt que bâtir ses
» maisons, voulant qu'on crût que ce qu'elles avaient de
» magnifique n'était pas de lui, mais de son prédécesseur.
» Il ajoutait encore à cette conduite, l'attention de n'avoir
» jamais de longues et apparentes inimitiés, se raccomo-
» dant le plutôt qu'il pouvait avec ceux avec qui il avait
» eu quelques démêlés. » Ce portrait est celui d'un homme qui réfléchit qu'étant comblé de biens et d'honneurs, sans avoir rendu des services importans à l'état, il doit tâcher de calmer et d'adoucir l'envie par des mœurs simples, et en n'affectant aucun éclat. Faut-il le dire : une conduite si sage est bien contradictoire avec l'imputation qu'on lui fait d'avoir abusé de l'ascendant qu'il avait pris sur Charles IX pour le porter à ordonner le massacre des protestans. Le désir de favoriser l'ambition démesurée de Catherine de Médicis était seul capable de le faire entrer dans un projet si horrible.

française, gouverneur de Provence, etc. Pierre, d'abord pourvu d'un canonicat à St. Paul, en 1549, fut nommé évêque, duc de Langres, en 1566, et ensuite chancelier et grand aumônier des reines Catherine de Médicis et Elisabeth d'Autriche, évêque de Paris en 1570, commandeur des ordres du roi en 1579, cardinal en 1587, abbé de St. Jean des Vignes, de St. Crépin de Soissons, de St. Aubin d'Angers, de St. Martin de Pontoise, etc. Il acheta la comté de Joigny, en 1602, au prix de 240,000 liv., et mourut le 20 février 1616 (1).

Méraude de Gondy, leur sœur aînée, s'était mariée avant que la famille eût obtenu les faveurs du trône, à François Rousselet, seigneur de la Part Dieu, fils d'un marchand de cette ville. Albert, né de cette union, fit également son chemin; il remplit les fonctions de gentilhomme de la chambre du roi, de capitaine de cent

(1) Ce prélat, dans ses ambassades à Rome et dans toutes les occasions de sa vie, donna les preuves les plus évidentes de fidélité et d'attachement à son souverain. Sixte V ayant voulu le nommer cardinal de son propre mouvement, Gondy refusa cette dignité, en représentant qu'il ne devait la recevoir que de l'agrément et sur la nomination du roi; il n'obtint le chapeau que deux ans après. Les menaces qui lui furent faites par la Sorbonne et par le nonce du pape, afin qu'il eût à excommunier Henri III, ne furent pas capables de l'ébranler : il refusa même de signer l'acte d'union contre Henri IV, ce qui lui valut de la part de la ligue la confiscation de ses revenus. Ce sacrifice doit être regardé comme d'autant plus méritoire qu'on lui reprochait d'avoir beaucoup de penchant à l'avariee. Trois autres Gondy ont successivement occupé le siége archiépiscopal de Paris.

hommes d'armes, de conseiller d'état, et de gouverneur de Belle-Isle ; il acheta le marquisat de Château Regnaud, et a été le père du maréchal de France de ce nom.

Antoine de Gondy, en quittant Lyon, passa vente du château du Perron, le 11 février 1555 (Aubert, notaire à Blois), à noble Albisse d'Elbene et à dame Lucrèce de Cavalcanti, son épouse, dame d'honneur de la reine, moyennant 11500 liv. Le droit de chasser à tous engins dans la garenne des Pitras attenante à celle du château, se trouve compris dans la vente.

Albisse d'Elbene était également de Florence, d'une famille ancienne et très-distinguée. Son attachement à la France lui attira des persécutions. Côme de Médicis confisqua ses biens ; mais Henri II, par un article exprès du traité de paix intervenu entre la France et l'Espagne, en fit ordonner la restitution. Il rendit de grands et utiles services au roi, en faisant passer des sommes considérables en Italie pour subvenir aux besoins de l'armée, et les avançant souvent de ses propres deniers ; aussi créa-t-on pour lui une charge de général et surintendant des finances au-delà les monts, et S. M. l'honora encore du titre de son pannetier. D'Elbenne par sa femme était proche parent des Gondy.

Cette famille jouissait d'un si grand crédit à la cour, que Charles IX visitant son royaume en l'année 1564, et s'arrêtant à Lyon, alla souper, le 6 juillet de cette même année, au Perron, accompagné de la reine sa mère, du duc d'Anjou son frère, du prince de Navarre, depuis roi sous le nom de Henri IV, et d'un grand nombre de seigneurs, de prélats et d'officiers qui formaient son cortége. Cet honneur signalé, rendu par un monarque à son sujet, annonce de quelle considération celui-ci était environné.

Alexandre d'Elbene, le plus jeune des enfans d'Albisse d'Elbene, succéda à son père dans la terre du Perron. Je ne dirai pas tous les hauts faits d'armes qui illustrèrent sa vie, les services signalés qu'il rendit à Henri IV dans sa réconciliation avec la cour de Rome, les négociations importantes qui lui furent confiées ; je me bornerai à dire que la charge de colonel général de l'infanterie italienne dont il fut pourvu, le brevet qu'il obtint pour recevoir la décoration du cordon bleu, sont des titres suffisans qui justifient ses grandes qualités. Je ne puis cependant omettre que Catherine, sa sœur, eut pour époux le seigneur d'Herbouville, et que de cette union est issu au sixième degré le marquis d'Herbouville, ancien préfet du Rhône, aujourd'hui pair de France.

Alexandre d'Elbene vendit le Perron, avec toutes ses dépendances, par acte du 23 février 1582, à Antoine Camus, baron de Riverie, trésorier de France à Lyon, moyennant 8000 écus d'or au soleil, et 150 écus d'or, en la valeur d'une chaîne d'or pour la dame de Cavalcanti, sa mère.

Antoine Camus, qui sans doute convoitait depuis longtemps cette superbe propriété, s'était rendu adjudicataire, le 23 juillet 1575, de la justice haute, moyenne et basse du Perron, vendue sur l'archevêque de Lyon par défaut de payement d'une taxe, avec pouvoir de créer des officiers pour administrer la justice, dresser des fourches patibulaires, enfin exercer tous les droits d'un seigneur haut justicier. Cette adjudication, faite moyennant 3000 l., avait été confirmée par l'archevêque Pierre d'Epinac, le 17 août suivant, sous la réserve de l'hommage à chaque mutation d'archevêque.

Cet Antoine Camus était fils de Jean, seigneur de la Roche, qualifié marchand bourgeois de Lyon dans plusieurs actes, ensuite conseiller-échevin en 1542 et 1543, baron de Riverie, seigneur d'Arginy; il avait épousé, en 1520, Antoinette de Vignols, fille du seigneur d'Arginy. Cette alliance et ses heureuses spéculations le mirent dans le cas de faire une fortune considérable, et d'obtenir pour sa famille les emplois les plus distingués.

Marc-Antoine de Camus, son fils, lui succéda dans la terre du *Perron :* il remplit les fonctions de trésorier de France au bureau des finances de cette ville, et fut ensuite élu, en 1607, à la place de prévôt des marchands, place qu'il remplit à la satisfaction publique pendant trois années. Il fut l'époux de Marguerite du Peyrat; il détacha de sa propriété la partie connue dans la suite sous le nom du *petit Perron*, et sur laquelle il se réserva le droit d'hommage.

Maurice Camus, après la mort d'Antoine, son père, devint à son tour seigneur du Perron; il se maria à Angélique Dufaure, fille de Charles, seigneur de Manteyer, et de Marguerite de Poysieu du Passage; il ne laissa que deux filles : Marguerite, épouse de Louis de Toulon de la Laupie, chevalier, et Anne, femme de Silvestre de Buronne, écuyer. Le mauvais état de la succession de leur père les obligea à vendre le Perron, le 17 juin 1675, à Lambert de Ponsainpierre, échevin, au prix de 40,000 liv. La vente volontaire fut convertie en vente judiciaire par sentence du 19 janvier 1677.

Lambert de Ponsainpierre (1), transmit à Barthelemi

(1) Petit-fils de François de Ponsainpierre, qu'enrichit le commerce des soies qu'il faisait presque seul. Il était d'une famille Lucquoise, naturalisée à Lyon en 1599.

de Ponsainpierre, son neveu, président, trésorier de France à Lyon, son héritage; celui-ci se maria à Elisabeth Gueton, fille de ce fameux lyonnais mort à Ormus dans le golfe Persique, dont le grand Colbert s'était servi pour l'établissement de la compagnie des Indes. Il fut le père de Dominique de Ponsainpierre, seigneur du Perron, conseiller en la cour des monnaies de Lyon, et membre de l'académie de la même ville; et celui-ci fut le père de Bonne de Ponsainpierre, épouse de Jean-Antoine de Regnaud, seigneur de Parcieu, qui vendit le Perron aux administrateurs de l'hôpital de l'aumône générale, le 12 août 1761 (Fromental, notaire), au prix de 110,000 l., dont 100,000 liv. furent payées par le sieur Jean-Pierre Giraud, bourgeois de Lyon, en faveur duquel l'aumône créa une rente viagère de 5000 liv.

M. Giraud, par son testament du 11 juin 1762 (Fromental, notaire), institua les pauvres de l'aumône générale ses héritiers universels, sous la condition que la terre du Perron, pour laquelle il avait avancé 100000 l., ne serait jamais aliénée, « et où, contre mon attente, » est-il dit, les recteurs voudraient en passer vente, » ils seront tenus de payer aux pauvres honteux des » paroisses de la ville, à répartir eu égard à l'étendue » et au nombre des paroissiens de chacune d'elles, sui- » vant l'état qui en sera arrêté par le consulat et les curés » des paroisses convoqués à cet effet, la somme de 60,000 l. » payable dans l'année de la vente entre les mains des » préposés pour la distribution des aumônes de chaque » paroisse, de laquelle somme je fais don et legs, en » cas de vente du Perron, aux pauvres honteux des » paroisses de la ville, pour leur être distribuée dans » la forme ci-dessus prescrite. »

Le Perron est encore dans la possession de l'hospice. Cependant, malgré la condition imposée par M. Giraud à sa libéralité, les administrateurs ont fait des démarches, en 1768 et en 1788, pour obtenir des lettres-patentes, portant affranchissement de la clause qui défend la vente du Perron ; mais jusqu'à présent leurs efforts ont été sans succès.

Tel est le tableau des mutations et des événemens dont le château du Perron a été le théâtre durant un espace de plus de trois siècles. Dans cette longue période d'années, six familles seulement l'ont successivement possédé ; mais toutes ont joui du plus grand éclat ; et cet éclat, elles en ont puisé la source dans l'exercice du commerce. Ainsi donc c'est sur le travail, l'industrie, l'activité, les bonnes combinaisons, que se fondent la fortune et la gloire des familles. N'est-il pas ridicule de voir la plupart d'entr'elles, chercher à effacer la trace d'une si noble origine, pour la reculer jusqu'à quelque féroce spadassin, comme si l'art de détruire était préférable à celui de créer ou de soutenir des institutions utiles ?

J'ai lieu de croire que le Perron ne sera point aliéné la volonté d'un bienfaiteur doit être respectée, et la religieuse observation des clauses apposées à un don, est peut-être le plus sûr moyen de multiplier en faveur des hospices les offrandes de la piété. Le désir que des propriétés qu'on affectionne soient conservées intactes, influe pour beaucoup dans les dispositions faites au profit d'un établissement public. Livrer au commerce des biens dont un testateur a interdit la vente, c'est manquer au plus saint des devoirs, et détruire en même temps, comme je viens de le dire, une des causes qui excitent le plus puissamment les libéralités de ce genre.

Mais il me semble que si l'on voulait tirer un parti plus avantageux qu'on ne le fait de cette propriété, on devrait consacrer le bâtiment à recevoir les pauvres vieillards admis à l'hospice de l'aumône générale. Il en résulterait bénéfice pour l'établissement et amélioration dans le sort des individus.

L'établissement concentrerait dans l'intérieur de l'hospice les divers services, et louerait toutes les parties extérieures à des particuliers, ou pour former le dépôt du Mont-de-piété. Cet arrangement produirait un revenu considérable à l'aumône. Les vieillards obtiendraient de leur côté, dans ce changement de domicile, un air plus pur et les moyens de s'occuper de quelques travaux dont le salaire augmenterait leur bien-être. Il y aurait de plus économie dans la dépense par l'affranchissement de tous droits d'entrée sur les comestibles, en sorte que les hospices pourraient avec moins de frais soulager un plus grand nombre de malheureux. Cette proposition, qui m'est dictée par l'intérêt seul de l'humanité, mérite d'être prise en considération par une administration qui sait apprécier et mettre en pratique toutes les mesures utiles. S'il en résulte quelque bien, je m'applaudirai de l'avoir provoqué.

AGRICULTURE. - INDUSTRIE.

RECHERCHES historiques et statistiques sur le mûrier, les vers à soie et la fabrication de la soierie, particulièrement à Lyon et dans le Lyonnais.

Le plus grand nombre des végétaux précieux qui croissent sous notre ciel, sont venus des pays étrangers. Les céréales que l'on cultive en Europe, depuis quarante siècles, sont originaires de la haute Asie, où MM. Olivier et Michaux les ont trouvées à l'état sauvage. La vigne n'existait point dans les Gaules du temps de César. Les premiers ceps qui aient végété dans cette partie de l'Europe, furent plantés vers le deuxième siècle de l'église, sur le penchant du Mont d'or, près de l'île Barbe, et sur le coteau du Rhône, non loin de Vienne.

L'Inde est la patrie du riz; l'Asie, du noyer; l'Amérique, du maïs et de la pomme de terre (1).

Plus riches mille fois que les mines du Mexique et

---

(1) Vainqueur de Mithridate, Lucullus apporta le cerisier du Pont en Italie, et ce ne fut que long-temps après que cet arbre se répandit dans les Gaules et la Germanie. Nos aïeux firent venir ensuite de la Perse, le pêcher, l'amandier, l'abricotier; c'est aux Phocéens, fondateurs de Marseille, qu'ils avaient été redevables de l'olivier et du figuier. Bachelier nous apporta du Levant, vers le commencement du XVII.e siècle, le marronnier d'inde: dans le même temps, Jean Robin introduisait l'acacia, arbre américain. L'oranger

du Pérou, ces deux dernières plantes ont changé la face de notre agriculture ; elles ont favorisé puissamment la multiplication des hommes, en augmentant la masse des substances qui les nourrissent ; elles ont à jamais exilé la famine de nos contrées.

Si la parmentière et le maïs sont chers à l'agriculture, le mûrier n'est pas moins précieux à l'industrie. Cet arbre est arrivé en France sur la fin du 15.e siècle. Ainsi que l'insecte qu'il nourrit, il est originaire de la Chine. On lit, dit le Père du Halde, dans l'histoire de cet ancien peuple, que l'impératrice Loui-tsee, femme de Hoang-ti, qui monta sur le trône 2698 ans avant l'ère chrétienne, inventa l'art d'élever les vers à soie et d'en mettre en œuvre les produits. En reconnaissance de ce bienfait, elle fut placée au rang des divinités sous le nom d'*esprit des mûriers et des vers à soie.*

La soie n'était pas inconnue aux Egyptiens ; car on a découvert des momies revêtues de robes de soie. Faut-il en conclure que dans le temps des Pharaons les Égyptiens élevaient l'insecte précieux, ou qu'à cette époque reculée ils entretenaient avec les Chinois des relations de commerce ?

---

est originaire des bords du Gange ; le coignassier, des côtes d'Afrique ; le chanvre, de la Perse ; le lin et l'oignon, de l'Egypte ; les haricots, de l'Inde ; le pavot et le cameline, de la Syrie ; la scorsonère, le cardon, l'artichaut, de l'Espagne ou de l'Afrique ; le persil, de la Sardaigne ; l'épinard, de l'Asie Mineure ; la betterave, des bords de la mer Noire ; les melons, les courges, les concombres, d'autres plantes potagères, de l'Asie mineure ou de l'Afrique. Les Maures portèrent en Espagne le mil, le sorgho, le blé noir.

Quoi qu'il en soit, le plus ancien des historiens, Moïse, qui fut élevé dans la sagesse de l'Egypte, et qui parle de tant de plantes et de tant d'animaux, ne dit rien qui ait le moindre rapport avec le mûrier, avec le ver à soie. Même silence dans les livres des autres écrivains inspirés de l'ancien testament. Le *byssus*, si renommé pour avoir servi d'habillement aux grands-prêtres des Juifs, à ceux des Indiens, à ceux d'Isis et au mauvais riche de l'évangile, était, selon quelques auteurs, une espèce de lin que Strabon croyait tiré des écorces rousses d'une plante de ce nom; c'était peut-être de la soie : dans ce cas, l'origine en était inconnue à Strabon (1). Hérodote, qui voyagea chez les Egyptiens, décrit le coton, et ne dit rien de la soie. Théophraste ne connaissait pas davantage cette dernière matière; Aristote en attribuait la production à un ver cornu, et Pline fait vivre ce ver dans l'île de Cos, sur le cyprès, le térébinthe, le chêne, le frêne. Pomponius-Méla, Silius-Italicus, Arrien, Ammien-Marcellin parlent aussi de la soie comme d'une laine très-fine qui croissait sur les feuilles des arbres. Ces auteurs, qui n'avaient jamais vu de mûriers ni de vers à soie, avaient sans doute une vague connaissance de la récolte de cette matière en Chine et dans l'Inde, où les vers, élevés en plein air, font leurs cocons sur le mûrier même où ils ont été nourris.

Ce fut de la Sérique, contrée de l'Inde, au delà du

---

(1) Voyez *Histoire de l'académie des inscriptions et belles-lettres*, édit. in-4.°, pag. 220 des Mémoires (*Origine de la soie*, par Mahudel); et trois Mémoires de l'abbé Guénée sur la fertilité de la Judée (t. L).

Gange (1), que, du temps de Pausanias, venait la soie qui commençait à se répandre en Europe, et voilà pourquoi les Romains appelèrent cette matière *sericum*, d'où, par corruption, on a tiré le mot *soie*. Pausanias qui a écrit quelques années après Pline, prenait le ver à soie pour un ver de la grandeur double de celle d'un scarabée, ayant huit pieds comme l'araignée, cinq années de vie, à la fin de laquelle il meurt d'indigestion, et contenant dans le ventre des pelotons de soie. Clément Alexandrin, Pollux, Servius et Tertullien rangèrent le ver à soie dans la classe des araignées. Les premiers Pères de l'Eglise grecque eurent de l'insecte des idées plus justes, ils disaient aux riches qui ne pouvaient se passer d'habits de soie : *Souvenez-vous, en prenant vos habits, que le ver qui vous en a fourni la matière est le symbole de la résurrection.*

Tout prouve que de la Chine, la plus merveilleuse de toutes les industries passa lentement dans les Indes et en Perse, et que de là elle s'introduisit en Europe, mais seulement après un grand nombre de siècles. On croit, sans en avoir la certitude, que la soie, unie à l'or et aux pierres précieuses, rehaussait le faste de Darius, et que le héros macédonien adopta les vêtemens de soie, lorsqu'il ceignit sa tête de la tiare des Persans. Ce n'est pas de soie, mais de pourpre de Tyr, qu'étaient vêtus les grands rois de l'orient.

Les Romains ne connurent la soie que lorsque la victoire eut mis dans leurs mains les richesses du monde.

---

(1) D'autres disent province de la Scythie. Ce pays, encore renommé pour ses belles soies, porte aujourd'hui le nom de *Ser-hend*.

Cette matière était, du temps de Tibère, d'un prix si élevé qu'il fut défendu par un décret d'en faire des habits pour les hommes. La même loi somptuaire défendait la vaiselle d'or massif.

Les Romains, selon M. l'abbé Brottier, connaissaient trois sortes de soie, celle de Serès, celle d'Assyrie et celle de l'île de Cos. Il avoue que les maîtres du monde n'avaient sur ce fil si fin, si fort, si éclatant, que les idées les plus vagues. La première était la plus estimée; seule peut-être elle en méritait le nom.

Dion rapporte, d'après quelques auteurs, que Jules-César fit étendre des voiles de la soie de Serès pour mettre les spectateurs à couvert du soleil dans les jeux magnifiques qu'il donna l'an de Rome 708. Caligula déploya le même genre de magnificence pour faire couvrir le forum dans l'auguste cérémonie où il distribua, en 791, des couronnes à quatre rois; on employait encore la soie pour la décoration, pour les ornemens, et Horace remarque que les livres mêmes des Stoïciens aimaient à reposer sur des coussins de soie.

Les dames romaines portèrent des étoffes de soie transparentes; la loi, comme nous l'avons dit, défendait aux hommes de se déshonorer par un luxe si effréné (1).

La soie, chez les Romains, a pu être confondue avec le poil laineux des chèvres de Cachemire. « Le poil précieux de ces chèvres, dit M. Gosselin, me paraît » être cette laine soyeuse que les Romains recherchaient » avec tant d'empressement, et dont l'origine leur était » tellement inconnue, qu'ils la prenaient pour une es- » pèce de soie ou de coton que l'on recueillait sur des

---

(1) Voyez *Hist. de l'académie des inscriptions*, t. XLVI, pag. 460.

» arbres. Les marchands apportaient ce poil en Europe
» lorsqu'il n'avait encore reçu qu'une main-d'œuvre
» grossière ; et les femmes, après en avoir formé
» un nouveau tissu, s'en faisaient des vêtemens extrê-
» mement légers.

» A cet égard, l'industrie des Thibétains n'est pas
» plus avancée aujourd'hui qu'elle ne l'était au temps
» de Pline : ils ne savent pas encore (au rapport de
» Bernier) employer le beau poil de leurs chèvres : ce
» sont les habitans de Cachemire qui le leur achètent
» pour en faire ces schals si estimés dans toute l'Europe. »
On ne connaît rien de plus beau que ces étoffes ; leur extrême finesse les rend réellement transparentes comme Pline l'annonce par ces mots : *Tam multiplici opere, tam longinquo orbe petitur, ut in publico matrona transluceat.* (Plin., lib. VI, cap. 20). Le haut prix que les Orientaux les payent, celui que les Européens y mettent depuis quelques années, expliquent comment les femmes romaines ont pu les rechercher autrefois pour leur parure et pour s'en faire des vêtemens entiers : ce sont, je crois, les *sericæ vestes* dont Pline leur reprochait l'usage, comme un objet d'un luxe immodéré : *Aut veste Serica versicolores, unguentis madidas. Hunc habet novissime exitum luxuria fœminarum.* Lib. XXI, cap. 8 (1).

Le déprédateur de l'univers, Héliogabale fut le premier empereur qui ait osé porter habituellement des habits de pure soie. Trajan et Marc-Aurèle avaient toujours refusé les chlamydes de soie que mettaient à leurs pieds les peuples vaincus. Aurélien refusa une robe de

(1) Histoire de l'acad. des inscriptions et belles-lettres, t. XLIX, pag. 745.

soie aux instances de l'impératrice : *Jupiter me préserve*, s'écria-t-il, *de donner tant d'or pour si peu de fil !*

Une livre de soie valait, à cette époque, scrupuleusement une livre d'or, c'est-à-dire, cent fois plus que de nos jours.

Vers le milieu du sixième siècle, sous Justinien, le luxe de la soie se répandit dans l'empire qu'il appauvrissait en enrichissant la Perse ennemie de l'empire, d'où l'on tirait cette matière. C'est en vain que l'empereur avait voulu la naturaliser en Ethiopie. Enfin, au rapport de Procope de Césarée (1), il vit arriver à sa cour deux moines qui venaient de l'Inde; ils demandèrent à y retourner, s'engageant à rapporter des vers à soie : ces offres furent acceptées, et les moines remplirent leur promesse. C'est dans des tuyaux de bambou qu'ils avaient caché ces œufs précieux. Procope ne dit pas si les deux religieux apportèrent en même temps des graines de mûriers. Mais ce n'était pas au moment où les œufs allaient éclore, qu'il eût fallu semer les arbres dont la feuille devoit les nourrir, on peut croire par conséquent que déjà des mûriers végétaient sur les rives du Bosphore. Peut-être ces religieux introduisirent-ils une espèce de mûriers plus précieuse, celle qu'on nomme de Constantinople, qui n'est, sans doute, qu'une variété du mûrier blanc.

Quoi qu'il en soit, les deux religieux enseignèrent l'art de faire éclore les vers, de nourrir l'insecte, de dévider les cocons, de filer, de tisser la soie (2).

Justinien encouragea de toute sa puissance une industrie qui devint la principale richesse de l'empire d'Orient,

(1) *De bello persico*, lib. I., et *de bello vandalico*, lib. II.

(2) A ce sujet un philosophe s'écrie plaisamment : *Le monde, quoi qu'on en dise, doit quelque chose aux moines.*

et qui, selon la remarque de Montesquieu, retarda la chute du trône de Constantin.

Ce ne fut plus de la Chine, ni de l'Inde, ni de la Perse, mais des rives du Bosphore, que sortirent les étoffes de soie dont se revêtirent les rois du moyen âge et quelques grands personnages de leur cour. On voit dans le musée de Lyon, un morceau d'étoffe qui a été trouvé à St. Germain-des-prés, dans le tombeau d'un chancelier de France, mort dans le XII.e siècle (1). Ce tissu avait été fabriqué à Constantinople par des ouvriers grecs. C'est aussi de Constantinople qu'était venu le tissu dont se composait le manteau de Charlemagne, et plus tard, sous Louis-le-Gros, l'oriflamme de St. Denis. Parmi les présens que Charlemagne fit à Offa, roi de Mercie, en Angleterre, étaient deux robes de soie.

Plusieurs des principaux ateliers où se fabriquaient les étoffes de soie étaient placés à Constantinople dans le palais impérial : il en sortait des robes brochées d'or, où étaient représentés des dragons et autres animaux fantastiques. Ces vêtemens bizarres drapaient à longs plis les empereurs du bas-empire. Les étoffes de soie étaient la plus riche partie du butin que firent les Croisés dans l'Orient. Beaudoin, roi de Jérusalem, ordonna en mourant que ses étoffes de soie fussent vendues, et le montant distribué aux pauvres.

Des rives du Bosphore, les vers à soie se répandirent avec les mûriers dans la Grèce ; et celle de ses provinces qui tirait son nom de l'antique Pélops (2), le

(1) Pierre *la Relue* ou *la Relave*.

(2) Le Péloponnèse.

changea contre celui de Morée qu'elle porte encore, et qu'elle doit au grand nombre de mûriers qui ombragèrent son territoire, aujourd'hui couvert de ruines et d'ossemens.

Vers le milieu du douzième siècle, Roger, fils d'un chevalier normand, qui était assis sur le trône de Sicile, ayant conquis les principales villes de la Morée, amena à Palerme la fabrication de la soie. Sans doute qu'avant Roger il existait en Italie des mûriers et des vers à soie, mais leur culture était négligée, la soie n'étant pas mise en œuvre sur les lieux : c'est l'emploi d'une matière première qui en provoque la création.

Plusieurs siècles auparavant, les Maures avaient naturalisé les mûriers en Espagne. Les Croisés, de retour de la Palestine, en avaient, dit-on, planté auprès de leurs châteaux. Dans tous les cas, voici ce que dit à cet égard Olivier de Serres :

« Je ne rechercherai pas ici les causes et le temps de » leur introduction en ce royaume plus avant que du » règne de Charles huictiesme. Au voyage que ce roi » feit au royaume de Naples, l'an 1494, quelques gen- » tilshommes de sa suite y ayant remarqué la richesse » de la soie, à leur retour chez eux apporterent l'af- » fection de pourveoir leurs maisons de telles commo- » dités. Après estre finies les guerres d'Italie envoyèrent » à Naples quérir du plant de meuriers qu'ils logerent » en Provence.... Aucuns disent que ce fust à l'extrê- » mité de telle province enclavée dans celle du Dau- » phiné, où premièrement les meuriers abordèrent, » marquant même *Alan*, près Montélimart qui en fut » lors pourveu par le moyen de son seigneur, qui avait » accompaigné le roi en son voyage; comme les vieux

» gros meuriers blancs qu'on y voit encore aujourd'hui
» en donnent quelques tesmoignages (1).

L'un de ces vieux gros mûriers blancs a vécu jusqu'à nos jours : Faujas-de-Saint-Fonds qui l'avait vu dans une ferme nommée *Bégude*, dépendant de la terre d'Alan, en parle en ces termes :

« Ses grands bras sont maigres et caducs, et son tronc
» est séparé en trois parties ; mais il se couronne encore
» à chaque printemps de bourgeons, de feuilles, de
» fruits, malgré tant d'hivers qu'il a bravés : ses des-
» cendans couvrent à présent le sol de tout le midi de
» la France, l'on pourrait même dire de la France en-
» tière, et produisent à l'état un revenu de plus de
» cent millions en soie brute, et de plus de quatre cent
» millions en soie industrielle. Voyez d'après cela com-
» bien un seul homme, ami de l'agriculture, a mérité
» de son pays, et lui a fait du bien sans faire répandre
» une larme, et cet homme est à peine connu » (2).

Cet homme, objet de l'admiration du savant Faujas-de-Saint-Fonds, était *Gui Pape*, de Saint-Auban, seigneur d'Alan, originaire de Lyon, et très-proche parent du célèbre jurisconsulte qui fut conseiller intime de Louis XI. (Voy. le n.° précédent.)

Malgré l'exemple de l'Italie, dont le mûrier était la richesse, cet arbre fut d'abord dédaigné en France. N'est-ce pas le sort de tout ce qui est tout à la fois éminemment utile et nouveau ? Ce fut en vain que Charles VIII fit distribuer des mûriers dans plusieurs provinces, qu'il

---

(1) Théâtre d'Olivier de Serres, t. II, pag. 108, édition de 1805.

(2) Extrait d'une lettre de Faujas, du 26 nivose, an X.

offrit des encouragemens aux manufactures de Lyon et de Tours : il ne put animer le plus beau de tous les genres d'industrie. Sous Louis XII, son successeur, on n'employait guère que des soies d'Italie et d'Espagne dans le petit nombre de manufactures françaises qui existaient alors. Les manufactures de ce genre devaient leur établissement à Lyon à des Florentins et des Lucquois, qu'avaient repoussés de leur patrie les querelles sanglantes des Guelfes et des Gibelins. M. le comte Chaptal dit que c'est à Tours que furent mises en œuvre les premières soies indigènes ; il ajoute que c'est aux portes de cette ville que furent plantés en France les premiers mûriers (1).

Sous le règne de François 1er, en 1536, on vit arriver à Lyon Alexandre *Turquet* et J.-F. *Nariz* : ils apportaient de Lucques des métiers pour la fabrication des étoffes à dessins. C'est en Bourgneuf qu'ils établirent le berceau d'une grande industrie qui ne devait se développer que sous Louis le grand.

En vain Henri II fut-il le premier de nos rois qui porta des bas de soie, en vain il ordonna par un édit, en 1554, de planter des mûriers. On ne saurait imposer par des lois l'amélioration de l'agriculture et le developpement de l'industrie.

Roland de la Platière rapporte que Louis XI fit venir à Tours des ouvriers d'Italie, sous la conduite de *François le Calabrois*, à qui il donna une maison dans son parc du Plessis-les-Tours. Il n'y a pas plus de trente ans, ajoute-t-il, qu'on voyait dans le parc un grand nombre de mûriers dont le tronc avait 15 à 18 pouces

(1) De l'Industrie française, t. I.er, pag. CXLIII.

de diamètre. Roland de la Platière dit plus haut que, dès le XIII.e siècle, les papes, nouveaux maîtres du comtat Vénaissin, y avaient introduit les mûriers, les vers à soie, et quelques manufactures de soierie (1).

Vers la même époque, Venise avait reçu de la Grèce ses premiers ouvriers en soie. Plus d'un siècle après, en 1331, John Kemp introduisit en Angleterre les manufactures de soierie. La Flandre en possédait déjà.

Le zèle sans bornes et l'infatigable persévérance d'un simple jardinier pépiniériste furent plus puissans que les ordres d'un grand monarque; ce jardinier se nommait *Traucat*. Il établit, en 1564, sous Charles IX, une pépinière de mûriers aux portes de Nîmes; et sans être détourné de ses paisibles occupations par le bruit de la guerre civile qui désola la France à cette époque, il planta dans le Midi quatre millions de pieds de ces mûriers. Plus tard il osa proposer à Henri IV d'en planter vingt millions dans un court espace de temps sur toute la surface du royaume; et c'est pour développer cette proposition qu'il publia, en 1606, son *Discours abrégé tant sur les vertus et propriétés du mûrier, etc., dédié au très-chrétien roi Henri IV* (2).

Des pépinières du fameux *Traucat* sortirent les mûriers dont Olivier de Serres enrichit sa terre du Pradel.

Le profond agronome pouvait-il ne pas comprendre toute la richesse de ce genre de culture? Il l'améliora par ses observations; et l'éducation des vers à soie lui

(1) Encyclopédie méthodique, manufactures et arts. tom. II, pag. XLVII.

(2) Mémoires de la société royale et centrale d'agriculture, année 1817, pag. CX.

dut des perfectionnemens. D'après les conseils d'Olivier, et contre l'avis de Sully, Henri le grand fit établir de nombreuses pépinières ; il rendit en 1599 un édit prohibant l'importation des étoffes de soie. Des lettres-patentes de 1602 provoquèrent la plantation des mûriers. Elles s'adressaient particulièrement aux ecclésiastiques bénéficiers ; elles furent suivies de l'*Instruction sur le plantage de meuriers pour messieurs du clergé*, *par Barthelemi de Laffemas*. C'était un contrôleur-général du commerce de France, de même qu'Olivier de Serres, plein de zèle pour la propagation des mûriers.

Olivier, d'après les ordres du roi, porta à Paris vingt mille mûriers qui furent plantés dans le jardin même des Tuileries, et une vaste magnonerie fut bâtie dans ce jardin. Cet établissement prospérait lorsque le roi mourut : les plantations et les ateliers ne tardèrent pas à disparaître.

Ce grand roi voulait étendre sur toute la surface de son royaume la culture des mûriers. Il en fit fournir abondamment aux généralités de Paris, d'Orléans, de Tours, de Lyon. A cette époque, comme aujourd'hui, on prétendait que l'arbre et le ver ne pouvaient prospérer que sous le ciel du midi. Henri envoya, pour vérifier ce fait, des commissaires à Lyon et à Tours : ils déclarèrent que dans toute la France on pouvait, avec succès, cultiver le mûrier et élever le ver à soie. Les détails de cette expertise sont consignés dans le *Brief discours contenant la manière d'élever les vers à soie*, par Letellier. (Paris, 1602).

Olivier de Serres, de son côté, avait détaché de son grand ouvrage un *échantillon*, sous le titre de *Cueillette de la soie*, *par la nourriture des vers qui la font*. Il

« l'avait dédié *à nobles et vertueux messieurs les prévost*
» *des marchands* de Paris. Il leur disait : Jusqu'ici l'on
» a jugé votre pays comme par contumace, insuffisant
» à produire la soye, sans vouloir entendre les causes
» de ce défaut..... Il n'est question, pour se résoudre
» sur cette matière, d'en venir à la preuve, puisque
» vos pères l'ont faite pour vous en vous plantant des
» vignes, lesquelles vous asseurent que votre terre et
» votre aer, sont propres à receuoir les meuriers
» blancs, et nourrir les vers à soye : estant ces choses
» tant unies ensemble, que là où l'une est, l'autre y
» peut estre...... Caton, oracle de son temps, disoit estre
» vergongne au mesnager, d'acheter ce que sa terre pou-
» uoit produire, à qui cette reprimende mieux ap-
» propriée, qu'à ceux qui vont mendier la soye des
» voisins, desquels mesmes ils sont taxés de négligence?
» c'est-à-dire aux habitans de presque toutes les pro-
» uinces de la France, car peu de lieux exceptez, par
» tout ce grand roiaume la soye peut croistre..... Quant
» à la Brie, Champaigne, Bourgogne, Niuernois,
» *Beaujolois*, *Masconois*, *Lyonois*, etc. quelles excuses
» peuuent avoir ces prouinces là de ne s'emploier à tant
» fructueuse culture? aiment-elles mieux donner leur
» argent aux estrangers que d'en receuoir d'eux (1)? »

La voix du vénérable agronome eût été entendue, et la France se fût couverte de mûriers, si la Providence avait prolongé quelques années de plus les jours du meilleur comme du plus grand des rois.

Louis XIII, ou pour mieux dire, le ministre terrible qui régna sous nom, ne prit aucun intérêt à la culture

(1) Théâtre d'agriculture, t. II, pag. XXIII et XXIV.

des mûriers et à l'éducation des vers à soie. Cependant c'est sous ce règne que le luxe des habillemens et des tentures de soie se répandit à la cour et dans les classes élevées: les étoffes dont ils étaient formés se fabriquaient, à la vérité, en grande partie à Lyon, à Tours, à Ganges, à Orléans, mais avec de la soie que l'Espagne, l'Italie, le Levant fournissaient à la France toute filée, d'où résultait un écoulement prodigieux de numéraire: c'est ce que sentit Colbert.

Ce grand ministre avait été nourri dans le sein du commerce de Lyon: les premières années de sa jeunesse s'étaient écoulées dans les magasins et les comptoirs des Mascranny, banquiers et négocians en soierie, de notre ville, qui, bien différens de leurs successeurs, ne dédaignèrent pas de continuer leur honorable commerce, après avoir reçu des lettres de noblesse, et même la permission de mettre dans leurs armes des fleurs de lis.

L'élève des Mascranny, le grand Colbert fit établir des pépinières royales de mûriers dans le Berry, l'Angoumois, l'Orléanais, le Poitou, le Maine, la Franche-Comté, la Bourgogne et le Lyonnais. Les plançons furent distribués gratuitement et plantés aux frais de l'état, mais trop souvent sans l'aveu des propriétaires; et comme pour l'ordinaire toute obligation est onéreuse, fût-elle un bienfait, on laissa presque partout périr les arbres précieux qu'on avait reçus gratuitement, mais qu'on n'avait pas demandés. On adopta une autre mesure qui réussit mieux, on donna une légère récompense pour chaque mûrier qui subsisterait trois ans après sa plantation. Dès-lors, plusieurs provinces, telles que la Provence, le Languedoc, le Vivarais, le Dauphiné, le Lyonnais, la Touraine, la Gascogne se peuplèrent de mûriers.

Non content d'avoir encouragé la culture du mûrier, Colbert s'occupa des manufactures de soie ; il fit venir de Bologne un fileur habile, nommé Benay, auquel il confia le dévidage des cocons. Les vues du ministre furent remplies : les soies filées par Benay égalèrent les plus belles de l'Italie. Benay reçut, avec des lettres de noblesse, une récompense pécuniaire considérable (1). Des marques non moindres de la munificence royale furent accordées à des fabricans qui produisirent des étoffes de soie, façon de Boulogne.

Les développemens de l'industrie française furent arrêtés par la révocation de l'édit de Nantes, mesure qu'un auteur, qui a écrit sur les mûriers (Godefroy Daniel Loffman), appelle solécisme politique.

Sur la fin du règne de Louis XIV, la France ne produisait qu'une très-petite partie de la soie employée dans ses manufactures.

M. d'Herbigny, intendant de Lyon, qui écrivait en 1698, portait la quantité de soie qui, années communes, entrait à Lyon, à six mille balles, évaluées chacune à 160 livres, poids de marc ; et sur ce nombre, 1400 balles venaient du Levant, la plus grande partie de Guilam, en Perse ; 1600 balles de la Sicile ; 1500 du reste de l'Italie ; 300 de l'Espagne ; et de la France 1200 seulement le Languedoc, la Provence et le Dauphiné, étaient les seules provinces qui alors produisissent de la soie.

De ces 6000 balles, Lyon en employait, selon M.

(1) M. Benay établit, en 1670, ses ateliers près de Condrieu, sur la demande du conseil municipal de Lyon. Il mourut en Vivarais, en 1690.

d'Herbigny, 3000. Le reste était envoyé à Tours, à Paris, etc. Les soies indigènes, non-seulement étaient alors en petite quantité, mais encore exclues de la fabrication des beaux tissus. On les abandonnait aux manufactures de rubans, de passementerie, de tapisserie, broderie, établies à St. Etienne et à St. Chamond.

M. d'Herbigny évaluait à 2000 balles la consommation de 6000 métiers; et comme il ajoute qu'en 1699 il n'y en avait en activité à Lyon que 4000. Une grande partie de la soie réservée pour l'industrie de cette ville se trouvoit sans emploi.

Cet intendant de Lyon décrivait sa généralité dans un temps malheureux : Colbert n'était plus, et il avait en quelque sorte emporté au tombeau la prospérité manufacturière de la France. Il fut un temps, ajoute M. d'Herbigny, que Lyon comptait dans ses murs 18000 métiers : c'était celui de la grande activité de cette ville sous Colbert. Combien elle est plus grande de nos jours, et combien elle doit se développer encore! Tout n'annonce-t-il pas à l'observateur que, dans moins d'un demi-siècle, Lyon verra reculer au loin ses murailles, doubler le nombre de ses habitans, augmenter dans une proportion plus grande encore sa splendeur et ses richesses?

Pour atteindre ses hautes destinées, elle doit développer et étendre de plus en plus sa brillante industrie, et ce n'est pas à l'étranger qu'elle doit demander la matière première de ses vastes manufactures.

Rien ne doit être négligé de ce qui peut propager sous notre ciel la culture du mûrier.

G.

(*La suite au N.° prochain.*)

NEUVIÈME LETTRE LYONNAISE.

A M. B.***, DE L'ACADÉMIE DE LYON.

Paris, ce 10 août 1825.

Monsieur,

Vous m'avez fait un beau présent.... je ne connaissais point les œuvres de la belle Cordière, et je ne savais presque, sur Louise Labé, que ce qu'on en a dit dans les *Annales poétiques*. Jugez de mon empressement et de mon extrême plaisir à lire et à relire votre charmant volume dont j'aime la forme et le fonds..... Ce n'est pas que je croie que les vers de Louise puissent, à la rigueur, justifier un paralèlle avec Sapho, quoique le dialogue entre elles soit rempli d'esprit et de goût. J'y aurais désiré cette observation, que Sapho avait l'avantage d'écrire dans la plus parfaite des langues, et que Louise maniait un idiome moins pur et moins fécond. On aurait pu aussi parler, *per transennam*, de quelques autres femmes, auxquelles la France littéraire a de grandes obligations, Héloïse, Clémence Isaure, etc. Mais venons au chef-d'œuvre de Louise Labé, à cet ingénieux *débat* entre la Folie et l'Amour. C'est quelque chose d'admirable, tant pour l'invention que pour l'exécution même. Mais où donc la belle Cordière a-t-elle pu puiser une idée si piquante ? Prenez garde (et je crois qu'il aurait fallu le dire) qu'on ne trouve

rien de semblable dans les traditions de la mythologie (1). Ni les Grecs ni les Romains n'avaient déifié le personnage allégorique appelé *la Folie*, dont le nom même est étranger aux deux langues grecque et latine. *Fol*, *folie*, et les mots nombreux qui composent cette famille, ne ressemblent en rien ni à *stultitia*, ni à *insania*, etc. C'est précisément du celtique. Si Louise Labé a créé toute cette fable, on ne saurait trop la louer. Voltaire se serait trompé en disant que ce trait serait la plus jolie des fables anciennes, s'il n'entendait par là un *mythe* de l'antiquité (2). C'est une addition moderne au Panthéon grec ou romain; mais cette fiction est si fort dans le goût de la pure mythologie, que l'illusion est complète, et que je suis peut-être le premier qui m'avise d'en faire la remarque. L'*Encomium* d'Erasme aura mis sur la voie de la nouvelle apothéose, ce qui n'en reporte l'époque tout au plus qu'au seizième siècle. Cette divinité, étant de la façon d'Erasme ou de

(1) Je ne passe pas entièrement condamnation sur le reproche que m'adresse M. François de Neufchâteau : j'ai dit, d'une manière formelle, dans mes notes sur Louise Labé, que c'était elle qui avait créé la fable sur laquelle roule le *Débat de Folie et d'Amour*. Il est vrai que j'aurais pu insister davantage là-dessus, et que le développement donné par mon illustre correspondant à cette observation, aurait ajouté un fort bel ornement à mon commentaire.

B.

(2) Voici les propres paroles de Voltaire que M. F. de N. n'avait peut-être pas sous les yeux au moment où il m'écrivait : « La plus » belle fable des Grecs est celle de Psyché; la plus plaisante fut celle » de la Matrone d'Ephèse. La plus jolie, *parmi les modernes*, fut » celle de la Folie, qui, ayant crevé les yeux à l'Amour, est con» damnée à lui servir de guide. » *Questions sur l'Encyclopédie*, art. *Fable*.

B.

celle de quelques peintres qui auront eu la fantaisie de la gratifier de la marotte et des grelots, aurait pu, à ce titre, être repoussée de l'Olympe dans le plaidoyer d'Apollon ; mais sans trop appuyer sur cet anachronisme, je conviens que l'ouvrage de Louise Labé peut être comparé avec la Psyché d'Apulée. C'est chez les anciens ce qui s'en rapproche le plus, et peut lui servir de pendant. De nos jours, l'*Amour exilé*, poëme de Wieland, me paraît tout-à-fait composé dans le même genre et avec le même bonheur. Dans ma jeunesse, j'ai risqué d'imiter ce poëme dans une suite de chansons, que j'oserais vous envoyer, si ces faibles esquisses, oubliées depuis si long-temps, pouvaient me tomber sous la main. J'ai été, dans ma vie, exposé à tant d'accidens, que mes ouvrages sont épars. En vous adressant ces chansons, quand je les aurai retrouvées, je ne tremblerai pas comme on devait le faire, lorsqu'on voulait jadis pérorer à Lyon,

Ut Lugdunensem rhetor dicturus ad Aram.

L'autel des muses lyonnaises n'est plus si formidable, et je n'y ai trouvé pour moi qu'une faveur trop indulgente (1). D'ailleurs, ce que je dis ici ne tend

---

(1) M. F. de N. fut reçu à l'académie de Lyon, en 1766, à l'âge de quinze ou seize ans, et un demi-siècle après, il a célébré, dans son *Jubilé académique*, l'accueil empressé que nos devanciers crurent devoir accorder à la merveilleuse précocité de ses talens. On sait quelle carrière il a parcourue depuis. Ce vénérable doyen de la plupart des académies de France, ce contemporain de tous les grands hommes du dix-huitième siècle, auxquels il a survécu presque seul, et dont il est, pour ainsi dire, le représentant, a justifié, par l'universalité de ses connaissances et par un grand nombre d'excellentes productions dans tous les genres, les présages flatteurs de Voltaire qui le proclama son héritier. Il a surtout prouvé, d'une

absolument qu'à faire ressortir encore le mérite extraordinaire de ce débat notable entre la Folie et l'Amour. Cette production est presque unique dans son genre ; et c'est une grande raison d'examiner les rapports qu'elle peut avoir avec d'autres chefs-d'œuvre.

Voilà, Monsieur, l'objet d'une discussion à ajouter à celle dont votre édition des œuvres de Louise est déjà si fort enrichie. Recevez, je vous prie, tous mes remercîmens, surtout de m'avoir jugé digne de posséder un exemplaire de ce beau monument érigé *à la Patrie, à l'Amitié et aux Muses* ....

....

Vale in Apolline et Musis.

Le Comte François DE NEUFCHATEAU.

---

manière éclatante, dans les hautes places administratives qui lui furent confiées, chaque fois que nos orages révolutionnaires semblaient vouloir s'apaiser, la fausseté de cette opinion ridicule accréditée par l'envie et par l'ignorance, et contre laquelle on ne peut trop réclamer, que l'esprit des lettres et celui des affaires sont incompatibles. Avec des titres pareils à ceux de M. F. de N., ce n'est pas l'indulgence qu'on doit invoquer, c'est à l'estime et au respect qu'on a des droits incontestables.

B.

MÉLANGES.

Scaliger le père (Jules César), dont le nom est si connu dans la république des lettres, a composé, à l'imitation d'Ausone, des pièces sur un certain nombre des plus fameuses villes, parmi lesquelles il a fait figurer Lyon. Voici les vers qui concernent cette dernière cité (1):

Fulmineis Rhodanus qua se fugat incitus undis,
  Quaque pigro dubitat flumine lentus Arar,
Lugdunum jacet, antiquo novus orbis in orbe,
  Lugdunumve vetus orbis in orbe novo :
Quod nolis, alibi quæras : hic quære quod optas;
  Aut hic, aut nusquam vincere vota potes.

« Là où le Rhône précipite ses ondes impétueuses, et » où la Saône, indécise dans sa marche, se promène » à pas lents, là est placé Lyon, nouveau monde au » milieu de l'ancien, ou ancien monde au milieu du » nouveau. Cherchez ailleurs ce qui peut vous déplaire : » ici se trouve tout ce que vous pouvez souhaiter; » ici, ou nulle part, tous vos désirs seront satisfaits (2).»

(1) *Jul. Cæs. Scaligeri urbes*, au mot *Lugdunum*, dans ses *Poemata*, 1574, tom. I, pag. 594.

(2) M. Servan de Sugny avait en vue l'épigramme de Scaliger dans ce passage du discours en vers qu'il a lu lors de sa réception à l'académie de Lyon :

Lyon, fier possesseur d'une rive féconde,
Semble un monde nouveau jeté dans le vieux monde,
Et, grâce aux arts divers cultivés par ses soins,
Répond à tous les goûts comme à tous les besoins.

Avant la révolution, ces vers étaient inscrits dans la cour de l'hôtel-de-ville, sur deux pierres symétriques et carrées, appliquées au mur d'une chapelle qui ne subsiste plus. Les quatre premiers se lisaient sur une de ces deux pierres; les deux derniers étaient gravés sur la seconde et suivis de ce distique d'André Falconnet, médecin de Lyon:

Lugduni, quodcumque potest dare mundus, habebis :
Plura petas, hæc urbs et tibi plura dabit.

« Lyon vous fournira tout ce que renferme le monde » entier : voulez-vous plus encore ? vous le trouverez » à Lyon. »

L'amalgame de ces deux pièces était de mauvais goût, puisque le distique ne fait que répéter la dernière pensée des six vers de Scaliger; et de plus, ces mêmes vers avaient été défigurés par le graveur. Le mot *flumineis*, qui est un pléonasme, remplaçait dans l'inscription l'épithète expressive de *fulmineis*, donnée aux flots du Rhône; et on y lisait *Lugdunumque*, au lieu de *Lugdunumve*, qui est la vraie leçon.

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

Recherches sur la nationalité des peuples, traduit de l'allemand de Jahn, par P. Lortet. Paris, Bossange frères; Lyon, Millon, quai Villeroy, 1825, in-8.°

Le siége de Lyon, poëme dithyrambique, couronné par l'académie de Lyon le 31 août 1825; par F. Coignet, de St. Chamond, suivi de notes historiques. Paris, Dupont et Roret; Lyon, Pezieux, place Louis-le-Grand, 1825, in-8.° (Se trouve aussi chez le concierge du palais St. Pierre.)

Nous rendrons compte de ces deux ouvrages dans le prochain N.°

AGRICULTURE. - INDUSTRIE.

Recherches historiques et statistiques sur le mûrier, les vers à soie et la fabrication de la soierie, particulièrement à Lyon et dans le Lyonnais.

(II.e ARTICLE.)

Sous Louis XV, quelques encouragemens furent accordés à la culture des mûriers; et dans l'intervalle de temps qui s'écoula depuis 1745 jusqu'à 1756, de nouvelles pépinières royales furent établies dans la Bourgogne, dans la Champagne, la Franche-Comté, l'Orléanais. Plusieurs pépinières de mûriers avaient été plantées avant cette époque dans notre province, mais il en sortait fort peu d'arbres. Comme on les cultivait mal autour de Lyon, ils produisaient peu, et on les regardait comme peu productifs. On se livrait sans intelligence à l'éducation des vers à soie, et on attribuait au climat les effets de l'impéritie. Tel est le sort de presque toutes les méthodes nouvelles, en agriculture surtout: on les repousse, parce qu'on ne veut pas se donner la peine de les examiner, ou, après les avoir adoptées avec défiance, on les pratique sans soins; et c'est sur elles et non sur des pratiques mal entendues qu'on rejette des résultats peu satisfaisans: heureux alors lorsqu'un homme plein de zèle et de persévérance se dévoue à la propagation d'une utile vérité. Tel fut M. Thomé.

Cet agronome respectable qui s'était déjà fait connaître par deux savans mémoires sur la pratique du semoir,

disait en 1763, dans le sein de la société royale d'agriculture de Lyon : « Les mûriers sont connus depuis » long-temps dans cette province, mais la mauvaise » culture qu'ils recevaient les rendait étrangers parmi » nous, et c'est depuis peu d'années que l'on est per- » suadé qu'on peut cultiver avec succès ces arbres.........

» Après avoir étudié la nature des terrains dans le » Lyonnais, et avoir reconnu que les mûriers y croî- » traient avec succès, je résolus de tirer ces arbres de » l'espèce d'avilissement dans lequel ils étaient parmi » nous, et de leur faire donner la place distinguée qu'ils » méritaient. Vous savez tout ce que je fis pour remplir » cet objet, les soins, les dépenses, les peines ne » furent pas épargnés ; je fis des expérienees, le succès » les couronna ; je les réitérai, et l'exacte connaissance » de la vérité en fut le prix. Cette culture se répandit » bientôt de proche en proche..... Chaque jour voit for- » mer de nouvelles plantations : elles seront en peu d'an- » nées pour les propriétaires une source intarissable de » richesses. »

Pour assurer cette heureuse innovation, M. Thomé publia plusieurs ouvrages dont le plus important parut en 1771, sous le titre de *Mémoire sur la culture du mûrier blanc, et la manière d'élever les vers à soie*, (2 vol. in-8.)

Il y rapporte une expérience qui devint fameuse (1). L'auteur s'y livra à Brignais, où il avait opéré de

(1) M. de Verninac qui est si laconique, en parlant de l'agriculture, dans son mémoire sur la statistique du Rhône, dont il était préfet, n'a pas passé sous silence l'expérience de M. Thomé.

vastes plantations de mûriers. Son but était de prouver qu'ainsi qu'à la Chine et dans l'Inde, on pouvait élever en plein air les vers à soie auprès de Lyon, et les faire filer sur l'arbre même dont la feuille les nourrit. Cette expérience, qui n'eut pas un plein succès, méritait d'être répétée plusieurs fois : on aima mieux la rejeter sans examen (1).

---

(1) C'est dans l'espérance que quelque agronome la tentera de nouveau, que je crois devoir en insérer ici les détails, en me servant des propres expressions de l'auteur :

« Au 15 avril 1761, les vers à soie étant sortis de leur première mue, nous en fîmes répandre 1200 sur des palissades de mûriers, taillés à hauteur d'appui, qui séparent le parterre de la maison du reste de l'enclos. Ils y ont été exposés à toute l'intempérie de la saison, qui, ayant été très-froide dans les commencemens, et fort orageuse dans la suite, ne nous laissait que peu d'espérance de les voir réussir. Nous les visitions plusieurs fois dans le jour, et particulièrement dans les temps d'orage et de pluie ; nous n'avons pas aperçu qu'ils cherchassent à s'en garantir, en se plaçant au dedans de la palissade et sous quelques feuilles. Ils essuyaient ces mauvais momens dans la même place où ils en avaient été surpris, restant sans mouvement. L'orage passé, ils se remuaient avec beaucoup d'agitation, et dévoraient la feuille quoique mouillée.

» Le froid, la chaleur, l'humidité et le tonnerre n'ont pas paru faire sur eux l'impression que l'on aurait craint. Aucuns n'ont été attaqués de ces maladies dont nous cherchons avec tant de soins et de dépenses à les garantir, aucuns ne sont devenus ce qu'on appelle vers *gras*, vers *maigres*, vers *jaunes*, vers *muscadins*, etc. Je les ai toujours vus au contraire de la plus grande blancheur ; cependant le temps de leur mue a été retardé et plus long

Si on n'adopta point dans le Lyonnais un mode d'éducation des vers à soie qui parut un peu singulière, mais

---

qu'il n'est ordinairement dans les chambrées ; mais toutefois sans accident, relativement à la pratique que nous suivions, sur laquelle voici les inconvéniens que nous avons éprouvés.

» Une majeure partie a péri faute de nourriture, ou plutôt pour n'avoir pas eu l'instinct de quitter la place où ils n'avaient plus à manger, pour en chercher en s'étendant au long de la palissade.

» Beaucoup aussi ont péri par les orages et coups de grêle qui les ont abattus sous la palissade, et sur laquelle ils n'ont pas eu assez de courage pour remonter. Cet inconvénient est celui auquel il nous paraît le plus difficile de remédier ; les soins entraîneraient trop de détails, et peut-être seraient-ils superflus, parce qu'il y a lieu de croire que, jetés ainsi à terre, ils en seraient blessés.

» Quant à la nécessité de les transporter d'un lieu où ils n'ont plus de feuilles, sur un autre où ils en trouveront, il ne s'agit que d'une très-légère attention, dont l'exécution serait prompte et pourrait être confiée à un enfant. D'ailleurs, elle ne serait pas répétée deux ou trois fois dans le courant de leur vie. Nous fîmes la même expérience en 1762 : nous en parlerons bientôt ; mais dans celle dont nous rendons compte, nous leur fûmes impitoyables ; autrement nous n'aurions pu à la récolte distinguer ce qui aurait appartenu à nos soins d'avec ce que nous attendions de la nature.

» Quant aux oiseaux, nous n'avons pas aperçu qu'ils aient occasioné une grande diminution à la récolte : cependant l'endroit où étaient exposés les vers était voisin du toit de la maison sur lequel pullulent les moineaux. »

» Enfin, en réunissant tous les différens objets de perte, nous avons trouvé qu'ils pouvaient être calculés au plus aux deux tiers.

qui conviendrait peut-être sous le ciel du midi, on planta des mûriers autour de Lyon, et on y forma

---

RÉSULTAT.

» Nombre de vers mis après leur première mue, sur la palissade. 1200

» Récolte, 450 cocons, tous petits, fermes et bien tissus, ci. 450

Perte. 750

» Ces 450 cocons ont pesé, au poids de Lyon, qui est de 14 onces, égales à celles de marc, 2 liv. et demie, et ont donné à la filature 5 onces 4 deniers de la plus belle soie qui ait jamais été recueillie en France.

» Nous ne devons pas négliger d'observer que, dans le nombre de 450 cocons, nous n'en avons trouvé qu'un seul satiné, et aucun de double; ainsi ils n'ont fait au tour et à la bassine aucun déchet.

» Il résulte de cette expérience : 1.° que nous avons perdu les deux tiers de nos vers; que cette perte, qui peut paraître bien considérable à quelqu'un qui n'est pas en usage d'élever des vers à soie, n'est cependant que trop ordinaire, et même toujours infiniment plus forte dans les chambrées, puisque, si ces derniers réussissaient tous, comme nous voulons le supposer par ceux élevés en plein air, y en ayant dans l'once qu'on fait éclore 42,000, il faudrait que chaque once de graines de vers à soie produisît 240 à 250 livres de cocons; cependant, soit en Provence, soit en Languedoc, Comtat et Dauphiné, l'on estime la récolte très-bonne lorsqu'elle donne 50 livres, ce qui établit une perte des quatre cinquièmes (1).

» 2.° Que les vers à soie qui ont péri ont été perdus par

(1) Depuis que les procédés sont perfectionnés, cette proportion est bien plus favorable.

des magnoneries. Ce fut principalement à Grigny, non loin de Brignais, qu'on se livra à ce genre d'industrie, et parmi les agronomes qui s'en occupèrent avec sollicitude on peut citer MM. *Munet*, architecte à Lyon, et *Flachon*, ancien échevin de cette ville.

Dans le même temps, cette culture s'établissait autour du château de M. de Monspey, à St. George de Reneins, et dans d'autres cantons du Beaujolais.

Comme elle se lie d'une manière intime avec la pros-

---

accident, et non par maladie, ce qui pourrait faire espérer que dans une année moins orageuse on réussirait mieux, surtout avec l'attention de n'en point laisser mourir faute de nourriture.

» 5.° Que cette récolte, pour le moins équivalente à une des meilleures qui se soit jamais faite dans les chambrées, n'a exigé aucuns soins, aucun travail, aucune dépense; qu'elle est une preuve non équivoque de la bonté de notre climat pour ce genre de culture et d'industrie; et enfin une certitude que l'on peut élever des vers à soie (au moins dans des chambrées) partout où l'on peut élever avec quelques succès le mûrier.

» Cette expérience, en 1762, n'a eu aucun succès, ce qui n'a pu être attribué à la saison, mais à une très-grande quantité de lézards que les chaleurs et la sécheresse de l'année avaient fait jeter dans les palissades de mûriers où étaient les vers à soie; cette pâture les y entretint sans qu'il fût possible de les en faire sortir, en sorte que ces vers y furent dévorés avant le temps où ils auraient formé leurs cocons. Cet accident, auquel on ne saurait parer, réduit tout le bénéfice de cette tentative au seul but que l'on avait en vue en 1761, c'est-à-dire à prouver que les vers à soie pourraient être élevés avec avantage dans le Lyonnais, puisqu'ils y ont réussi même en plein air.

périté manufacturière de Lyon, on peut s'étonner qu'un inspecteur du commerce et des manufactures de la généralité de cette ville, M. Brisson, ait cherché, pour ainsi dire, à la repousser de nos climats.

Il lui reproche de nuire aux cultures voisines, et il suppose que les vicissitudes atmosphériques du Lyonnais et du Beaujolais compromettent beaucoup l'éducation des vers à soie. Des observations, que nous citerons plus tard, ont répondu victorieusement à cette assertion.

A l'époque où M. Brisson écrivait (1), on agitait la question de savoir si les mûriers sauvageons étaient préférables aux mûriers greffés : sans décider la question, il soupçonnait que les premiers convenaient mieux sur les terrains forts, les autres sur les terrains maigres. On pense maintenant, avec raison, qu'indépendamment du sol qui les nourrit, ils donnent, à la faveur d'une greffe bien entendue, des produits plus sûrs, plus abondans et de meilleure qualité.

Un autre inspecteur des manufactures, M. Roland de la Platière, qui se livrait à d'utiles et paisibles travaux avant de se jeter au milieu des orages révolutionnaires où l'attendait une mort funeste (2), a déposé dans l'un des volumes de l'Encyclopédie par ordre de matières un très-long article sur la soie et la soierie. Il y traite savamment du ver qui produit un fil si précieux, de son éducation, d'après MM. Thomé et l'abbé de Sau-

---

(1) 1770. Voyez *Mémoires historiques et économiques sur le Beaujolais*.

(2) Le nom de Roland de la Platière, surtout celui de sa femme, vivront autant que le souvenir de nos cruelles discordes.

vages, de diverses préparations de la soie, d'après ses propres observations. Il indique les pays divers d'où nous arrive cette matière.

Il évalue à deux millions cinq à six cent mille livres pesant la quantité de soie employée dans toutes les manufactures de la France, et il pense, d'après de nombreuses recherches, que toutes les récoltes françaises s'élèvent à peine à la moitié de cette quantité, et qu'ainsi nous sommes tributaires de l'Italie, du Levant, de la Perse, de l'Inde, de la Chine, pour douze à treize cent mille livres pesant de soie.

Et à cet égard, M. Roland de la Platière se fait cette question : *Est-ce un malheur de ne pas récolter en France plus de soie qu'on n'en tire de l'étranger ?* et il répond : *je suis loin de le penser*. On a de la peine à démêler les motifs d'après lesquels un inspecteur des manufactures françaises est loin de voir un inconvénient à tirer de l'étranger des matières premières que la France pourrait produire, en évitant ainsi l'écoulement annuel au dehors de plus de vingt-cinq millions (1), et il est difficile d'accorder ce qu'il dit avec ce passage du même auteur.

« Il est évident que la culture du mûrier est possible, » facile, avantageuse dans toutes les provinces de la » France ; il l'est également que la soie est plus fine, » plus légère, plus unie, plus propre à faire du bel » organsin, plus belle enfin, sous tous les rapports, » dans les régions tempérées de la France, dans celles » où la température est la plus égale, la plus uniforme, » et dans les terrains légers comme sous le climat de

---

(1) *Encycl. méthod. manuf. et arts*, tom. II, pag. XLIV.

» Paris (j'ajoute celui de Lyon), que dans nos provinces
» méridionales. On ne voit guères, en effet, que la
» Flandre, les cantons très-fertiles de l'Artois, la plus
» grande partie de la Normandie, et les jardins qu'of-
» frent les plaines de l'Alsace, où l'on doive se préser-
» ver de la tentation de cultiver le mûrier. »

L'auteur veut qu'on le plante en haies; il ne permet de le placer en plein vent que dans les terrains assez mauvais pour qu'on puisse les lui sacrifier en entier.

« La pourrette, dit-il, peut être plantée partout en
» haie, sans plus d'inconvéniens qu'aucune autre haie,
» sans autant d'inconvéniens que beaucoup d'autres
» haies, et avec des avantages auxquels on ne saurait
» comparer ceux d'aucun autre, et qui doivent paraître,
» comme ils le sont, inappréciables. » Ils peuvent pro-
» duire pour la France, dit-il plus bas, une augmen-
» tation de produit réel de 25 à 30 millions par an (1). »

M. Roland de la Platière s'exprimait ainsi en 1788.

A cette époque, on avait cessé de planter des mûriers dans le Lyonnais; on avait abandonné et même arraché la plus grande partie de ceux qui s'étaient répandus dans cette province, à la voix de M. Thomé. Le zèle de cet agronome respectable et de ses imitateurs, était appelé *muromanie*. Aussi, au moment de la révolution, personne autour de Lyon, n'élevait des vers à soie, et cette industrie agricole n'était guère pratiquée que dans les provinces du midi. Il n'entre point dans notre sujet d'examiner les procédés qu'on y suivait, et d'en relever les erreurs. Je me contenterai de dire avec M. *Camille Beauvais*, que depuis 25 ans seulement on sait cultiver

(1) *Ibid.*, pag. CXXXVI.

le mûrier et élever le ver à soie. Aussi, tandis que sur cent éducations, trente offraient à peine, dans le siècle dernier, un succès satisfaisant; il n'y en a pas aujourd'hui vingt sur le même nombre qui ne dédommagent amplement l'éducateur de ses peines et de ses avances (1).

Ce fut, comme nous le dirons plus tard, en 1818, par les soins de M. le comte de Marnézia, alors préfet du Rhône, et par le zèle de la société d'agriculture de Lyon, que des mûriers furent replantés et des magnoneries rétablies dans nos campagnes.

Nous allons jeter un coup d'œil sur la formation des manufactures de soieries en France, et particulièrement autour d'une ville qui emploie tant de soie.

Avignon fut la première ville de France où l'on fabriqua des étoffes de soie. C'était d'abord un tissu composé de soie et de laine, qu'on nommait *Doucette*, ensuite des draps qu'on connaît encore sous le nom de *Damas*, parce que les Génois en avaient importé la fabrication de la capitale de la Syrie. Plus d'un siècle après, sous Louis XI et Charles VIII son fils, des fabricans Grecs et Italiens s'établirent à Tours, avec des priviléges considérables. Tours fut bientôt éclipsé par Lyon et Avignon, qui furent long-temps rivaux: cette dernière ville fut ravagée par la peste en 1722 et 1723; elle perdit trente mille de ses habitans, son industrie tomba, pour ne plus se relever, et Lyon profita de son désastre. Nismes et Tours recueillirent aussi quelques dépouilles d'Avignon. Cette ville possédait avant 1723 400 moulins à mouliner; à peine en avait-elle, en

---

(1) *Essai sur quelques branches de l'industrie française*, par M. Camille Beauvais, pag. 19.

1788, 150; on n'en comptait encore que 1500 dans tout le royaume sur lesquels seulement 25 à Lyon.

Cette ville avait à cette époque douze mille métiers; Nismes, trois mille; Tours, douze à quinze cents; Paris, plus de deux mille, dont partie en gaze, et dans le royaume entier vingt-huit à trente mille, sans y comprendre vingt mille métiers de bas de soie, et douze mille de divers objets de passementerie; en tout soixante mille métiers employant de la soie et occupant six cent mille ouvriers. Les choses ont bien changé depuis cette époque, et Lyon, surtout, a acquis un développement que nous signalerons plus tard.

« Lyon, dit M. Roland de la Platière, est depuis le commencement du siècle (le 18.e) la ville du monde la plus recommandable par le genre d'industrie qui nous occupe; aucune comme elle n'a su mettre les métaux à contribution pour la richesse et l'embellissement de son art; en aucune comme chez elle, il n'est sorti du cerveau des hommes de ces productions qui, par leur rare variété et leur éclatante imitation de la nature, ont étendu la réputation des fabriques de Lyon, et en ont fait convoiter les objets par toute la terre. »

» Le dessin semble avoir pris naissance à Lyon; il semble s'y complaire, croître, varier, s'y multiplier, s'embellir comme dans son air natal; il tombe en langueur dès qu'on veut le dépayser; et tout ce qu'on peut faire de mieux ailleurs, est d'abandonner la création des dessins à l'imagination féconde et riche des Lyonnais, et de copier ceux-ci. Mais comme dans la plupart des choses de goût, dans celle-ci particulièrement, c'est l'ouvrage du caprice du moment, souvent le résultat d'une fougue, l'imitation tardive altère plutôt qu'elle n'entretient l'il-

lusion, et sa mauvaise exécution éteint l'imagination......... Ainsi Lyon, par la nouveauté, la fraîcheur, l'élégance de ses dessins, fut et sera long-temps encore la *dominatrice* comme l'exécutrice des étoffes du grand genre. Ainsi, l'imagination une fois montée, et continuellement en action sur une partie, s'étend bientôt à toutes celles qui y correspondent; et cet esprit actif, inquiet, ardent des Lyonnais, leur a fait faire les plus grands progrès dans la sphère où ils se sont circonscrits. On a vu sortir de leurs mains les machines les plus ingénieuses pour accélérer ou faciliter les opérations de leur art; on les a vus se répandre ensuite dans le monde entier, pour y porter jusqu'aux secrets de ce même art. »

« Les fabriques de Suisse, d'Allemagne, de Pétersbourg même doivent leur origine à des Lyonnais ou à des apprentis de Lyon. Depuis quarante ans il s'est monté vingt mille métiers de soierie chez l'étranger. J'en ai vu à Berlin en 1775 environ douze cents, auxquels avait donné lieu le sieur T...... de Lyon, qui amena plusieurs bons ouvriers, parcourut avec eux l'Allemagne et la Hollande, et laissa partout, à prix d'argent, le moyen d'employer et de propager ses connaissances. »

« Vienne tenait ses métiers des Gênois et des Piémontais; elle n'en avait pas deux cents au temps des *erreurs* des Lyonnais, dont je viens de parler; ils étaient montés dans le petit genre, et le genre le plus commun. Lorsque j'y passai la même année que je fus à Berlin, elle en avait plus de trois mille; et ce sont des Lyonnais qui ont monté les manufactures de Manheim. Les velours ont été établis en Hollande par un Lyonnais; et ce sont des Lyonnais attirés par Rouillière, qui ont

monté les manufactures de Talaveira-la-Reine, en Espagne (1). »

Heureusement que l'émigration des artistes n'est pas celle de l'art, et à cet égard écoutons un habile manufacturier, savant du premier ordre et homme d'état, dont l'autorité est d'un si grand poids quand il s'agit d'industrie.

« Sous le règne de Catherine, a dit M. le comte Chaptal, on a essayé de faire émigrer vers le nord des colonies d'ouvriers de Lyon : ces artistes, transportés sur une terre étrangère, ont bientôt cessé de produire ; ils se sont aperçus que dans la série des opérations nécessaires pour confectionner une belle étoffe de soierie, il leur manquait des intermédiaires ; ils ont vu que les eaux, le climat apportaient des modifications qu'ils ne pouvaient pas maîtriser ; ils se sont convaincus que quelques artistes ne sont pas l'art, et que les beaux résultats d'une industrie compliquée ne peuvent s'obtenir que par un concours d'hommes instruits dans divers genres, et de causes physiques et morales qu'on ne peut pas trouver partout. En effet, si on prend pour exemple la fabrique de Lyon, on verra d'abord un établissement public dans lequel on expose la soie à un degré de chaleur constante pour éviter la fraude à laquelle pourrait se livrer le propriétaire qui en opère la vente (2) ; on trouvera des hommes habitués à juger les qualités, exclusivement employés à faire les achats (les courtiers de la soie). Et on sera étonné de voir cette matière

(1) Encyclop. méthod., Manufactures et Arts, t. 2, p. LI.

(2) Nous parlerons plus tard de cet établissement, connu sous le nom de Condition de la soie.

précieuse passer par dix mains différentes, depuis la filature du cocon jusqu'à la conversion de la soie en tissus. Ces hommes n'ont rien de commun entre eux par leur genre de travail, les fonctions de chacun sont distinctes, elles exigent des connaissances particulières et une longue pratique, chacun d'eux forme un rouage nécessaire de la machine ; aucun ne peut suppléer l'autre, et tous doivent être parfaits pour que l'ensemble réunisse les qualités désirables. Ajoutez à cela les mécaniciens qui composent et réparent les machines, les teinturiers qui revêtent de couleurs les fils et les tissus, les dessinateurs qui fournissent et varient les dessins, la qualité des eaux dont on a éprouvé l'effet, la nature du climat dont on connaît l'influence, l'habitude qu'on a acquise de chaque genre de travail, et l'on sera convaincu qu'il est presque impossible d'exporter tout entier un genre de fabrication si compliqué. Chaque industrie a sa localité propre comme chaque denrée a son sol. Transplanter l'une ou l'autre indistinctement, c'est vouloir mûrir le fruit du midi dans les serres chaudes du nord » (1).

G.

La suite au prochain numéro.

---

(1) *De l'industrie française*, tom. 1, pag. 50 et suiv.

LETTRES LYONNAISES.

DIXIÈME LETTRE.

A M. B.**, DE L'ACADÉMIE DE LYON.

Paris, 10 août 1825.

Mon cher et très-honoré confrère,

Excusez-moi si j'ai tardé si long-temps à vous remercier de l'intéressante lettre que vous m'avez adressée dans le 8.me N.° des *Archives*. Je ne voulais pas y répondre sans entrer dans quelques détails sur ce qui fait le sujet de cette lettre, et plusieurs circonstances impérieuses m'en ont empêché jusqu'à présent. Croyez cependant que j'étais fort impatient de vous témoigner ma reconnaissance, et de vous dire avec quel vif intérêt j'ai lu les observations littéraires que vous a suggérées l'inscription découverte tout nouvellement à Saint-Irénée. J'en dis autant de tous les articles que vous insérez dans les *Archives*. C'est par de tels travaux que vous parviendrez à vaincre les superbes dédains qu'affectent encore certaines personnes pour les ouvrages faits en province : vous finirez, j'en suis sûr, par détruire un préjugé funeste qui malheureusement a ses plus fortes racines dans la province elle-même. Mais chaque jour on en revient à goûter les études graves et sérieuses ; et quand elles auront pour but de faire connaître les antiquités nationales, les moyens d'améliorer l'agriculture, ou de si-

gnaler à la reconnaissance les hommes qui ont honoré le pays, il est impossible qu'elles ne soient pas tôt ou tard appréciées par ceux qu'elles intéressent plus spécialement.

Continuez donc avec persévérance. Sans doute c'est beaucoup que de s'élever contre la centralisation, mais ce qui vaut mieux encore, c'est de faire de bons ouvrages. Que serviraient les plus beaux raisonnemens, s'ils n'étaient appuyés sur aucune base ? Or, c'est vous, Monsieur, ce sont vos estimables collaborateurs qui démontrez qu'en province on travaille en conscience, qu'en province on a des connaissances littéraires aussi variées que profondes, et qu'il serait très-injuste de mépriser ces avantages, uniquement parce qu'ils ne viennent pas de loin, et qu'on les a, en quelque sorte, sous la main (1).

Désireux de contribuer, autant qu'il est en moi, à la réussite de vos travaux, j'aurai l'honneur de vous soumettre quelques observations sur cette inscription que vous m'avez fait connaître. Mais avant tout, qu'il me soit permis de déplorer avec vous la disette de caractères grecs dans laquelle vous laissent vos imprimeurs lyonnais. Quoi ! la seconde ville de France, Lyon qui possède des chaires de grec, un collége où l'on ne peut entrer dans les hautes classes sans avoir les élémens de

---

(1) Nous aurions supprimé les éloges que M. D. M. nous accorde avec trop d'indulgence, s'il ne nous eût imposé la condition d'insérer sa lettre tout entière. Nous avons sacrifié la modestie qui nous convient au désir d'enrichir nos feuilles d'une dissertation pleine d'intérêt, et dans laquelle le bon goût et l'érudition se disputent la palme.

Note des Rédacteurs.

cette langue, Lyon, la patrie de tant d'hommes instruits, Lyon si riche en antiquités, n'offrira pas même les moyens de figurer exactement une inscription? C'est une chose déplorable. Vous savez que c'est surtout en fait d'inscriptions qu'il importe de transcrire avec exactitude, de donner un *fac simile* fidèle. Tout est à recueillir : la forme des lettres, les fautes du graveur, les altérations produites par le temps. On ne doit rien négliger ; souvent la circonstance la plus légère révèle un indice précieux, et vous met sur la voie d'une découverte. Insistez donc, Monsieur, la difficulté n'est pas invincible : il doit même se trouver à Lyon des caractères grecs, comme le prouve l'édition du Génie du christianisme donnée en 1809 par MM. Ballanche père et fils, dans laquelle les textes grecs sont très-corrects ; et comme le prouve encore l'édition plus récente des œuvres de Louise Labé (1824). Je vois, en effet, à la page 103, douze vers imprimés en caractères grecs ; ce qui prouve la possibilité de s'en procurer, et ce qui, je dois le dire, laisse dans toute son intégrité l'observation de M. E. K. E. (1), que vous avez citée dans la note 1 de la page 114 (2).

---

(1) Ces trois initiales, qui sont celles d'une charmante devise gravée sur le cachet de la lettre, que nous donnons ici : Εργάζου καὶ ἔλπιζε, ***travaille et espère*, m'ont fait soupçonner qu'il y avait identité entre M. E. K. E. et M. D. M.**

B.

(2) Oui, sans doute, il est possible de se procurer à Lyon des caractères grecs, et il s'en trouve chez un petit nombre de nos imprimeurs. Les douze vers, insérés dans la dernière édition de la belle Cordière, en sont une preuve ; mais il a fallu les *composer* dans un atelier autre que celui des imprimeurs de cette édition, et l'on sent combien il eût été incommode d'exiger le transport de

J'aurais bien quelques observations à faire sur les inconvéniens qu'offre cette manière d'écrire le grec en caractères romains, et l'inscription rapportée m'en fournirait d'assez bonnes preuves ; mais ce n'est pas cela dont il s'agit, puisque vous en êtes aussi convaincu que moi. J'arrive donc sans transition aux observations que je désire vous soumettre.

Ces observations qui tendent à confirmer votre opinion sur l'ancienneté du monument, ont pour but d'examiner la singulière orthographe des mots EXI et THKI au lieu de EXEI et THKEI. Oui, monsieur, vous avez raison, cette prononciation en I de la diphthongue EI est celle des Grecs modernes, et certainement l'orthographe employée prouve que cette prononciation était en vigueur quand le monument fut érigé. Le graveur a écrit comme l'on prononçait. Cela me paraît incontestable. Mais ce qui est extraordinaire, c'est que ce même graveur ait employé l'*éta* dans le mot THKI ; car l'*éta* se prononce aussi en *i* par les Grecs modernes. Ne doit-on pas conclure de là que, si le graveur a suivi la pro-

---

l'ouvrier dans un atelier étranger pour chacun des passages grecs qui sont cités, presque à chaque page, dans les notes sur Louise Labé et dans le glossaire qui les accompagne, transport qu'on aurait encore été obligé de renouveler à la moindre correction, pour un accent ou tout autre signe omis ou mal placé. C'est afin d'éviter un pareil embarras que le grec, partout ailleurs qu'à la page 103, a été imprimé en lettres romaines. L'inconvénient qui pouvait en résulter, n'a pas paru grave, ou plutôt, comme dans la plupart des endroits où il y a du grec, il s'agit uniquement d'étymologie, on a cru qu'il était peut-être plus convenable d'employer les caractères usités pour le français, « parce qu'alors, comme le dit M. E. K. E. lui-même ; » il est nécessaire de donner un son au mot racine, lequel sert » d'explication à ceux qui ne savent pas la langue. »

B.

nonciation dans la diphthongue EI, il l'a de même suivie dans la voyelle H, et qu'il eût écrit TIKI, si à cette époque on avait prononcé *ita* au lieu d'*éta*?

De là il résulte deux propositions qui me semblent démontrées : la première, c'est que l'*éta* ne s'est pas toujours prononcé *i*, comme le prétendent les Grecs modernes (1) ; la seconde, que l'inscription a été gravée dans un temps où cette prononciation n'était pas connue, ou du moins n'était pas d'un usage général. De là il résulte encore que, si l'inscription prouve qu'à l'époque où elle fut gravée, la prononciation de l'*éta* en *i* n'était pas consacrée, réciproquement si l'on parvient à établir quelle fut à peu près l'époque où cette prononciation fut introduite, il restera prouvé que l'inscription est antérieure. Or, je crois que cette prononciation remonte aux premiers siècles de l'église, comme il paraît par la seule phrase grecque conservée dans la liturgie latine : Κύριε ἐλέησον, que nous prononçons *Kyrié éléison*. Certainement quand les latins ont adopté cette prononciation, c'est qu'elle était généralement reçue parmi les Grecs ; ce qui doit s'entendre des premiers temps de l'ère chrétienne. Mais aussi je crois que cette prononciation ne remonte pas beaucoup plus haut ; et je trouve dans Eustathe un témoignage que je regarde comme irrécusable. A l'occasion du mot βληχὴ qui signifie *bêlement*, Eustathe s'exprime ainsi : « Il faut remarquer que le

---

(1) Voyez, entre autres, un mémoire de M. Codrika pour éclaircir un passage d'Hyginus sur le nom des heures : il traite, en passant, cette question. Ce mémoire, inséré dans le *Magasin encyclopédique* (nov. 1812), a été tiré à part, et l'académie en possède un exemplaire dans sa bibliothèque. Voyez aussi la préface du Dictionnaire français-grec de M. Gregorios Zalicoglou, pag. LVI.

» monosyllabe *bê* (βὴ) est le signe dont on se sert pour » exprimer le cri des brebis, et dans Elie Denys on » trouve ce vers de Cratinus : *L'imbécille marche en » criant bê bê comme un mouton ;* et en effet, le mot « βληχὴ, si l'on supprime le *lambda*, lettre euphoni- » que, ne signifie autre chose qu'avoir le son de *bê*, » dérivé de βὴ et de ἦχος, *son* (1). »

Ces paroles démontrent qu'Elie Denys, grammairien qui vivait du temps d'Adrien (2), n'admettait pas la prononciation de l'*êta* en *i*, et qu'il protestait contre ce vice de prononciation, en citant le vers de l'ancien comique Cratinus, qui résout la question d'une manière incontestable. C'est donc, je pense, à peu près à l'époque d'Adrien ou un peu plus tard, c'est-à-dire, de l'année 120 à 150 de notre ère, que cette prononciation s'est établie et successivement est devenue une coutume générale : elle ne l'était point encore au temps où l'inscription fut gravée, de sorte qu'on peut sans témérité faire remonter ce monument aux premières années du règne d'Adrien qui parvint à l'empire vers l'an 117 de J. C., opinion qui, du reste, ainsi que je l'ai dit, confirme vos conjectures sur l'âge de l'inscription.

A l'occasion d'*εi* changé en *i*, permettez-moi de vous

---

(1) *Eust.* pag. 1721, lin. 25. *seqq.* Je n'ai pas traduit littéralement, mais j'ai donné le sens ; il fallait se faire comprendre. Voici le vers de Cratinus qui vivait l'an 464 av. J. C. dans la 81.e olympiade :

Ὁ δ' ἠλίθιος ὥσπερ πρόβατον, βὴ βὴ λέγων, βαδίζει.

(2) Cf. *Bibl. gr.*, t. VII, p. 58, *vet. ed.*

faire observer que ce goût des Grecs pour l'iotacisme (1), s'est appliqué aux diphthongues long-temps avant que d'arriver aux voyelles. Nous voyons en effet que, du temps de Thucydide, la diphthongue οι se confondait déjà avec la voyelle *i*. Thucydide rapporte que lorsque les vieillards citaient ces paroles de l'oracle :

Ηξει Δωριακὸς πόλεμος, καὶ λοιμὸς ἅμ' αὐτῷ,

» Il y aura la guerre Dorique et avec cette guerre la » peste », plusieurs personnes pensaient qu'il était question *de la famine* (λιμός) ; mais lorsque l'autre fléau affligea les Athéniens, on conclut que l'oracle avait parlé de la *peste* (λοιμός) : « Car, dit le judicieux historien, » les hommes ajustaient les paroles de l'oracle aux maux » qu'ils souffraient ; et s'il nous arrive par la suite d'a- » voir avec les Doriens une guerre accompagnée de la » famine, je suis sûr qu'on interprêtera l'oracle selon la » circonstance (2). » Ainsi vous voyez, Monsieur, que, même du temps de Thucydide, les mots λοιμὸς et λιμὸς se distinguaient à peine dans la prononciation, et donnaient lieu à une amphibologie.

Quant à la leçon adoptée dans l'inscription, elle est évidemment fautive : votre observation sur le mot γὰρ est très-juste. Ce mot pèche également contre le sens, et contre la mesure du vers. Il faut s'en tenir à la leçon de l'Anthologie, adoptée par Brunck.

---

(1) Ils ont cinq formes différentes pour exprimer le même son : l'*êta*, l'*iota*, l'*upsilon*, et les diphthongues οι, ει, se prononcent exactement de même en *i*.

(2) Thucyd., lib. II, § 54.

Parmi les imitations de la même pensée, vous auriez pu mettre celle-ci que Brunck donne à la suite de notre inscription : c'est l'épigramme 33.me des auteurs inconnus.

Ο φθόνος αὐτὸς ἑαυτὸν ἑοῖς βελέεσσι δαμάζει.

» L'envie se détruit elle-même par ses propres flèches. »

Comme il me serait difficile de terminer une dissertation sur la langue grecque, sans parler d'Homère, et que vous-même semblez m'y inviter, je vous dirai que l'envie, telle qu'elle est exprimée dans les exemples que vous avez cités, n'a jamais été décrite par Homère. Ce sentiment, qui semble n'appartenir qu'à une époque de civilisation et de rafinement, était entièrement inconnu dans les âges grossiers, mais naïfs, des siècles héroïques. Alors les guerriers avouaient tout naturellement leur infériorité, ils refusaient de se battre contre un héros plus fort, et Ulysse dit sans hésiter qu'*Achille est plus fort, plus habile à la guerre, mais que lui l'emporte par sa prudence* (1). Cette candeur qui faisait qu'on exprimait toute sa pensée, ne laissait pas germer au fond du cœur la haine secrète que l'on nomme envie ; sentiment si honteux qu'on voudrait, en quelque sorte, se le cacher à soi-même. Il ne faut donc pas s'étonner que le mot de φθόνος, *envie*, ne se trouve ni dans l'Iliade ni dans l'Odyssée.

Quant au verbe φθονέω qu'on y rencontre assez souvent, il n'a pas la même acception, et signifie simplement, dans Homère, *refuser, empêcher*. Ainsi, au premier chant de l'Odyssée, lorsque Pénélope veut inter-

(1) *Il.* XIX, 217.

rompre les chants de Phémius qui lui rappellent des souvenirs trop douloureux, Télémaque lui dit :

Μῆτερ ἐμή, τί τ' ἄρα φθονέεις ἐρίηρον ἀοιδὸν
Τέρπειν, ὅππῃ οἱ νόος ὄρνυται (1);

« Ma mère, pourquoi donc *empêcher* ce chantre ai-
» mable de nous charmer en suivant son inspiration ? » Au sixième chant, lorsque Nausicaa demande à son père de lui prêter un char pour se rendre vers le fleuve, Alcinoüs lui répond :

Οὔτετοι ἡμιόνων φθονέω, τέκος, οὔτε τευ ἄλλου (1).

« Je ne te *refuserai* point mes mules, cher enfant, ni
» rien de ce que tu peux désirer. » Il me serait facile de multiplier les exemples ; ceux-là suffisent. Seulement je vous ferai observer que, de même en français, le verbe *envier* n'est pas toujours pris en mauvaise part ; souvent il signifie, *désirer avec ardeur*. C'est ainsi, Monsieur, que sans être accusé d'aucun sentiment d'*envie*, chacun pourrait à juste titre *envier* la justesse de votre esprit, l'étendue et la variété de votre littérature, l'exactitude et le goût que vous mettez dans toutes vos recherches.

Agréez, Monsieur, etc.

DUGAS-MONTBEL.

---

(1) *Od.* I, 346.
(2) *Od.* VI, 68.

STATISTIQUE.

USAGE LYONNAIS.

L'usage des charivaris (1) remonte à des temps très-reculés : ils avaient alors une sorte d'utilité, ils tendaient à entretenir la pureté des mœurs publiques en les vengeant des attentats que la loi ne pouvait atteindre. Ainsi, par exemple, on punissait, par l'effrayant tintamarre des poêles et des chaudrons, le ridicule d'un mariage contracté dans un étage trop inférieur, ou le *scandale* attaché aux secondes noces appelées par les anciens *decorum adulterium*, et par les conciles *species fornicationis*, ou enfin la ladrerie des harpagons ; mais il fut dans la suite possible de racheter cette peine, en traitant avec le chef du charivari, désigné ordinairement sous le titre d'abbé de la jeunesse. Bouchel rapporte une sentence qui condamne une veuve, remariée trois semaines après la mort de son mari, à donner salaire à ceux qui menaient charivari ; ce qui annonce que cette justice populaire était anciennement autorisée par la coutume.

En 1448, dans un synode tenu à Angers, il fut défendu par l'art. 9 de faire aucune assemblée, huées et sonnerie par dérision avec battement de poêles, bassons,

(1) Du latin *charibarium*, *à chalybeis vasis*, à cause des vaisseaux ou sonnettes qu'on fait résonner lors des secondes noces.

chaudrons, cloches et choses semblables, ce qu'on appelle charivari, devant la porte des personnes veuves qui se remarient, à peine d'*excommunication* et autres peines arbitraires ; car ils menaient quelquefois dans un chariot branlant, ou sur un âne à reculons le nouveau remarié, ayant une mitre de papier peint de couleur sur la tête, au marché, places publiques et pilory, et l'ayant élevé sur une échelle, l'y retenaient quelque temps afin qu'il entendît les moqueries, discours et chansons satiriques que l'on faisait contre lui, ce que l'on pratiquait aussi à l'égard des *safraniers* (1) et des banqueroutiers, et de ceux qui se laissaient battre par leurs femmes : on les appelait *mitrés*.

L'auteur de l'inventaire des archives du chapitre de l'église de Lyon rapporte que, dans le mois de janvier 1378, trois habitans de Socieu, en Jarret (village situé au-dessus de Brignais), s'étaient ligués contre un bourgeois de Lyon qui avait épousé en secondes noces une femme de Socieu, qu'ils avaient insulté et battu les époux, exigé des vivres et fait pendant dix nuits charivari ; que ces excès donnèrent lieu à une procédure criminelle, ce qui, ajoute l'historien, prouve que les citoyens de Socieu n'étaient pas très-sociables.

Les défenses faites par l'église de se livrer à ces scènes tumultueuses, l'autorité même des magistrats n'ont pu faire cesser ce désordre qu'à la longue. Les mémoires du temps nous apprennent que, le 31 août 1758, il y eut charivari, sur la place des Terreaux, à l'occasion d'un second mariage que contractait le sieur Pauly, marchand fabricant, après six semaines seulement de

(1) Ceux qui faisaient le commerce du safran.

viduité ; quelques arquebusiers voulurent dissiper l'attroupement, mais l'un d'eux reçut un souflet. Le lendemain, 1.er septembre, le charivari recommença à la tombée de la nuit ; les arquebusiers, réunis aux soldats du guet, avaient reçu du prévôt des marchands, l'ordre positif de disperser, par la force, tout rassemblement et de maintenir la tranquillité ; ils se permirent d'arrêter divers individus, d'en maltraiter d'autres, et de commettre une foule d'excès, jusques-là que le sieur Jean Muguet, marchand fabricant, qui passait dans ce moment sur la place, avec sa femme, fut assailli et battu si grièvement, qu'il mourut, le 26 du même mois, des suites des blessures qui lui avaient été faites. Sa veuve se pourvut en justice ; quelques-uns des arquebusiers furent arrêtés, et elle dirigea même une action en dommages-intérêts contre le prévôt des marchands dont les ordres avaient provoqué le meurtre de son mari. Les détenus se virent forcés de recourir en grâce. La veuve Muguet s'opposa à l'entérinement des lettres qui leur avaient été accordées. Cependant un arrêt du parlement de Paris, du 14 août 1759, les mit en liberté sous la consignation d'une somme de 1200 fr. pour dommages et intérêts. Loiseau de Mauléon, célèbre avocat, plaida pour la veuve ; c'est à cette occasion qu'il fit entendre cette belle prosopopée qu'il plaça dans la bouche de Cicéron : « O citoyens ! s'écrierait-il, je vois au sein de votre ville de somptueux palais, de pompeux édifices, s'élever à la gloire des arts et annoncer l'éclat de vos richesses ; mais annoncent-ils vos vertus? Peuple aveugle, que tu connais mal ta grandeur, si tu crois que le faste peut marcher avant la justice! L'or coule, les trésors s'ouvrent pour élever des monceaux de pierre, et ils se

ferment quand il faut accomplir le plus absolu et le plus touchant des devoirs ! mais ce devoir ne fait-il pas en même temps ta force ? N'est-ce pas ce fidèle commerce, ce concours heureux de services reçus et renvoyés sans cesse, de la patrie à ses membres, de ses membres à elle, qui fait son nerf et son soutien ? Ah ! demandez aux héros de Rome et d'Athènes, par quels admirables secrets ils ont donné à leur patrie un lustre que la rouille des plus longs siècles n'a pu ternir. Le citoyen ne s'arrêtait pas sur lui-même, ne se concentrait pas dans les siens, ne calculait pas ses trésors, ne convoitait pas ceux des autres ; mais écoutez : il ne craignait pas les besoins ; naissait-il pauvre ? cet homme faisait de grandes choses, et sa patrie le nourrissait. Mère vraiment digne de tout l'amour de vos enfans, vous connaissiez le prix des hommes. La mort d'un seul était pour vous un deuil. Qu'une statue écrasât quelqu'un sous sa chute, vos sages lois soumettaient le marbre à des peines et le mutilaient en public. »

Cette malheureuse affaire, la vigilance de la police, des mœurs moins licencieuses, ont enfin mis un terme à ces extravagances, qui ne corrigent rien et tendent au contraire à démoraliser le peuple, en le portant à donner un libre cours à ses passions. De nos jours, cette coutume a essayé de se réveiller dans le Midi ; mais un arrêté du préfet des Landes, de l'année 1816, l'a sagement proscrite.

PROVERBES LYONNAIS.

Boire à tire larigot. — On attribue, nous dit Sallengre, en son Éloge de l'ivresse, l'origine de ce

proverbe aux Goths. S'étant un jour mutinés contre leur chef Alaric, ils le tuèrent, mirent sa tête au bout d'une pique, et l'ayant plantée au milieu de leur camp, ils burent par dérision à sa santé, en prononçant ces mots : *A ti Alaric Got*. Comme le jeu leur plaisait, ils le continuèrent assez long-temps, buvant souvent et à longs traits. Depuis ce temps-là, quand on boit avec excès on dit : *boire à tire larigot*, au lieu de *a ti Alaric Got*. Borel prétend que cette expression proverbiale dérive de ce que le gosier est nommé la rigaude, du latin *larynx*. Mais ces étymologies, dénuées de vraisemblance, le cèdent à celle-ci, infiniment plus naturelle. Odon Rigaud, né à Lyon, d'une famille riche et puissante, qui a laissé son nom à un emplacement considérable où elle faisait sa demeure, la *Rigaudière*, aujourd'hui l'arsenal, ayant été tiré du chapitre de St-Jean pour occuper le siége archiépiscopal de Rouen, fit don à son église cathédrale, d'une grosse cloche, fondue en 1282 : on l'appela de son nom, la Rigaud; le prélat acheta une vigne et en appliqua le produit à faire boire ceux qui sonneraient la cloche; de là vint le proverbe *boire à tire la Rigaud*, ou *boire comme un sonneur*, pour signifier boire abondamment.

Tuner, *faire tune*. — L'emplacement qu'occupe le couvent des Carmes déchaussés, fut appelé le territoire de *Tunes*, à l'époque où l'on plaça dans cet endroit, qui était une récluserie, des pestiférés arrivés de Tunis, que l'on nommait alors *Tunes*. Quelque temps après, un cabaret remplaça l'hôpital, et comme le peuple s'y portait en foule, que la chère y était bonne, le vin excellent, on dit proverbialement aller *tuner* ou faire *tune*, pour aller manger et boire avec excès.

Voir le soleil dans une lanterne. — En 1744, à l'occasion des réjouissances qui signalèrent la convalescence de Louis XV, il y eut à Lyon, le 13 septembre, une brillante illumination. Le sieur Mignard, éventailliste, habitant la rue Lanterne, fit placer au-devant de chez lui une lanterne suspendue au milieu de la rue, qui représentait, du côté du midi, un soleil avec cette devise :

Non sibi, sed orbi.

Il pense moins à lui qu'au bonheur de la terre.

Et du côté du nord un soleil dissipant des nuages et des brouillards, avec cette autre devise :

Quid potuere nubes?

Contre un éclat vainqueur que peuvent les nuages ?

Cette lanterne était si énorme, et le soleil si étrangement logé, qu'il passa en proverbe pour désigner un homme qui avait vu des choses extraordinaires, qu'il avait vu *le soleil dans une lanterne.*

Riche comme Gadagne. — Thomas de Gadagne, d'une famille florentine, vint s'établir à Lyon, au commencement du seizième siècle ; il exerça la banque et le commerce en gros avec un tel succès qu'il acquit des richesses immenses, ce qui donna lieu à l'expression proverbiale, *Riche comme Gadagne*, pour désigner une grande fortune. Thomas acheta la baronnie de Lunel en Languedoc, et les terres de Saint-Galmier, de Saint-Hoyant en Forez, de Saint-Victor, de Gaillargues, etc. Il fit servir les grands biens dont il devint possesseur, à établir ses enfans d'une manière avantageuse, et se distingua par des actes de bienfaisance et de piété. Il fit

bâtir l'hôpital de Saint-Thomas à la Quarantaine pour les pestiférés, et une chapelle magnifique aux Jacobins qu'il dota richement ; il décora l'autel d'un beau tableau de Salviati représentant *l'incrédulité de St-Thomas*, qui fait partie maintenant du Musée du Roi.

Noble comme d'Albon. — Cette famille, l'une des plus anciennes et des plus illustres du royaume, conjecture avec quelque fondement qu'elle doit son extraction aux anciens Dauphins de Viennois, comtes d'Albon : elle a fourni à l'état nombre de grands capitaines, parmi lesquels se distingue le maréchal de St-André, des prélats recommandables, 14 chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, 22 chanoines, comtes de Lyon, 6 abbés de l'abbaye royale de Savigny, 3 de celle de l'Ile-Barbe, 3 abbesses de Saint-Pierre, des chevaliers des ordres du roi, des gouverneurs et lieutenans-généraux de provinces, des sénéchaux, etc. Comme cette famille était presque la seule dans le Lyonnais, qui fût investie d'un grand éclat, on disait, en manière de proverbe, de celles qui se recommandaient par une ancienne origine: *Noble comme d'Albon.*

Faire passer par Vaise. — On attribue la naissance de ce proverbe à une femme galante, célèbre par ses infidélités, et par les tours plaisans qu'elle avait joués à son mari ; et comme elle habitait *Vaise*, on a dit de tous ceux qui étaient trompés par leurs femmes : *on l'a fait passer par Vaise.*

C'est peut-être par allusion à cette aventure que l'on a élevé sur la porte d'une maison, située sur la place de Vaise près de l'Eglise, un singulier monument. Une pierre sculptée représente des bois de cerfs en sautoir, des têtes de bœufs, de beliers, etc., ornées de leurs

cornes longues et recourbées, laissant dans le milieu un intervalle où sont gravés ces mots : *Sunt similia tuis*. 1715.

Les bavères de Confort. — Hommes oisifs qui s'assemblaient autrefois sur la place de Confort ou des Jacobins, pour s'entretenir des nouvelles de la ville. Rabelais en parle dans son Pantagruel (liv. 2, ch. 12), comme des plus insignes bavards qu'il y eût alors, débitant de ces sornettes qu'autrefois on nommait *baves*.

Tu n'as point d'aimò, va en chercher à Trévoux. — C'est un espèce de rébus. *Aimò* signifie dans le langage vulgaire, esprit, bon sens (1) : ainsi celui qui en était dépourvu devait en aller chercher à Trévoux, par allusion à la lettre M, qui était la marque de la monnaie de Trévoux.

Vaut mieux suivre la Conduite que le Psautier. — Rébus lyonnais, par allusion à deux ouvrages de piété qui portent ces titres et qui sont très-en vogue parmi le peuple. On annonce, en s'exprimant de cette manière, que pour réussir dans le monde, la conduite est plus nécessaire que le savoir.

J'amò autant que saie ou loup qu'à l'aversin. — Proverbe patois, pour dire que l'on aime autant qu'une chose qu'on ne peut conserver soit au loup qu'au mauvais temps. Le mot *aversin* signifie revers de la Bize.

Les jardus de la Grenette. — Du temps de Rabelais on appliquait cette épithète injurieuse aux habitans de la rue Grenette, ce qui voulait dire qu'ils étaient malpropres, sales, etc.

---

(1) Il vient sans doute du latin *animus*, ame.

Il l'a enlevé comme un corsin. — Cahorsin, Cahoursin, a toujours été synonyme de prêteur sur gage, de lombard. Le pape Jean XXII, élu à Lyon en 1516, avait attiré auprès de lui, de Cahors, lieu de sa naissance, une foule d'usuriers, auxquels il vendait le privilége d'exiger certains droits qu'il avait créés ; on les appelait, du nom de leur ville, les Cahorsins. Les vexations qu'ils commirent les rendirent si odieux qu'on les chassait de partout, et lorqu'ils reparaissaient, on les enlevait subitement et sans forme de procès, ce qui donna lieu de dire : *enlevé comme un corsin.* Il est fait mention de cette espèce d'usuriers dans les priviléges accordés aux habitans de Villefranche par le sire de Beaujeu.

Les carterons font les livres. — Un imprimeur de Lyon, nommé Carteron, qui a joui de son temps d'une certaine célébrité, avait pris pour enseigne une balance, dans les bassins de laquelle on voyait d'un côté, des poids, et de l'autre, des volumes ; il ajouta pour devise ce rébus qu'on a trouvé ingénieux : *Les carterons font les livres*, par allusion à son nom et à son état.

C.

BEAUX-ARTS.

SUR L'ANCIENNE STATUE ÉQUESTRE DE LOUIS XIV, A LYON.

Ce monument, dû à la munificence du consulat de Lyon, fut commandé du vivant même du prince. La convention passée par le maréchal de Villeroy avec Martin Desjardins, sculpteur ordinaire de sa majesté, est du 28 mai 1688. La statue devait être ter-

minée dans trois ans, et le prix était de 90,000 liv. Cependant elle n'arriva à Lyon qu'en 1701. Ce fut seulement le 19 septembre 1713, que le consulat passa l'adjudication des ouvrages de maçonnerie, pierres de taille, etc., pour la fondation et élévation du piédestal de la statue équestre et pour son érection, conformément au plan de M. de Cotte, premier architecte du roi, auteur de l'ancien projet des façades de Bellecour : les sieurs Perret et Fahy furent chargés de cette entreprise à raison de 15 liv. la toise de maçonnerie, 1 liv. 7 sous le pied cube de la pierre de choin, et 20 liv. le quintal de fer et de plomb, et enfin moyennant 7000 liv. pour la conduite de la statue et érection sur son noyau. La première pierre fut posée, le 16 octobre 1713 : on mit dans les fondations du piédestal une boîte de plomb renfermant des médailles à l'effigie et à la louange de Louis XIV, ainsi que l'inscription suivante, gravée sur une planche de cuivre :

LVDOVICO MAGNO
OPTIMO ET MAXIMO
PRINCIPI
STATVAM EQVESTREM
POS.
LVDOVICVS RAVAT PRÆF.
JACOBVS BOVRG
CAESAR FERRARY
CLAVDIVS TROLLIER
LEONARDVS BORNE
COSS. LVGDVN.
AVCTORE ET AVSPICE
FRANCISCO VILLAREGIO
PROREGE
M. D. CC. XIII.

En exécution du prix-fait de l'adjudication ci-dessus mentionnée, on paya aux sieurs Perret et Fahy, architectes, la somme de 21,238 liv. 7 sous, et l'on accorda en particulier au sieur Perret une pension de 200 liv. pour l'invention d'une machine de 60 pieds de haut, qui avait servi à l'érection du monument, et dont on a conservé le souvenir par la gravure. Le 27 décembre 1713, on plaça sur son piédestal la statue que le sieur Desjardins avait modelée à Paris, d'après le dessin de Mansard, et que les frères Keller avaient fondue. Cette statue équestre était la plus grande qu'il y eût en France. Une note, tirée des archives de la ville, donne les dimensions suivantes :

Piédestal.

Longueur	19 pieds.	
Hauteur depuis les degrés jusqu'au-dessus de la corniche.	20	6 pouces.
Hauteur depuis les degrés jusqu'à la plate-forme qui porte la statue équestre.	22	6

Statue équestre.

Longueur du cheval depuis les narines jusqu'à la queue	16 pieds.
Hauteur depuis les pieds jusqu'à la partie la plus haute de la crinière.	16
Hauteur depuis les pieds du cheval jusqu'au sommet de la tête de la statue.	19
Hauteur totale du monument.	41 pieds.

Ce bronze était composé moitié de cuivre rouge et moitié de cuivre jaune ; il pesait environ trente milliers. Dans les jambes du cheval on avait mis, pour les consolider, des barres de fer entortillées de fils du même métal. La statue entière, disait-on, avait été fondue d'un seul jet, mais des personnes dignes de foi ont assuré, par tradition, que le cheval arriva le premier avant le cavalier. Le 20 juillet 1700, le consulat fit tirer la statue de la fosse, rue de Richelieu, pour l'entreposer dans le magasin des marbres, près le cours de la Reine. La dépense fut de 3800 liv. et de 400 liv. pour le chargement dans le bateau. Elle fut conduite à Rouen et de là au Hâvre par eau, pour 1700 liv. Elle fut ensuite chargée sur un vaisseau, amenée à Toulon, le 6 janvier 1701, et remontée à Arles pour le prix de 1100 liv. D'Arles, elle remonta à Lyon, moyennant la somme de 1200 liv. Arrivée dans cette ville, le 25 juillet 1701, il en coûta 1300 liv. pour le débarquement et la conduite, depuis le port du Roi jusqu'à l'hôtel Mascranny, place de Bellecour, aujourd'hui maison Sain. Toutefois ce bronze resta plusieurs années sans être érigé ; une dame, que j'ai connue à l'âge de 106 ans, m'a assuré l'avoir vu entouré de planches dans le clos de l'hôtel dont je viens de parler, où les curieux allaient le visiter. L'érection solennelle de la statue sur son noyau, comme nous l'avons dit, n'eut lieu qu'en 1713 au 27 décembre ; le 28, elle fut mise à découvert et dégagée de toutes les machines qui avaient servi à l'élever. Depuis peu, nous avons vu, chez un marchand de curiosités, un tableau représentant l'inauguration de ce monument. Il serait à désirer que la ville en fît l'acquisition pour ses archives.

Par la suite nous donnerons le discours et les détails

des fêtes qui eurent lieu dans cette occasion solennelle (1). L'année 1714, les frères Coustou, sculpteurs distingués de cette ville, furent chargés d'orner le piédestal de deux trophées d'armes en bas-reliefs et de deux groupes en bronze, de 10 pieds de haut, représentant le Rhône et la Saône, qu'on voit encore aujourd'hui dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville. Ces deux figures, jetées en fonte en 1719, arrivèrent à Lyon en 1721. Elles furent payées 44,000 liv., sans compter le transport de Paris à Lyon, qui se monta à 9300 liv. Le sieur Chabry père, auteur d'un Louis XIV à cheval, en bas-relief et en marbre, qui décorait le fronton de l'Hôtel-de-Ville, fut chargé du piédestal qui, comme on l'a vu, avait 22 pieds 6 pouces de haut. Il fit à Gènes l'achat des marbres blancs destinés à le recouvrir; et par une convention faite avec lui, le 15 septembre 1715, il eut l'entreprise des ornemens et de la pose de tous les matériaux qui en dépendaient; il fournit les ouvrages de fer, de bronze et de plomb, pour le prix de 14,089 liv. 12 sous, et il eut pour la façon et pose de tous les ouvrages de marbre 23,666 liv. 15 sous. Sur les quatre faces de ce piédestal, qui fut achevé en 1719, on lisait ces inscriptions :

1.re *Face.*

LVDOVICO MAGNO
REGI PATRI HEROI
ANNO M D. CCXIII.

---

(1) Nous nous empressons de témoigner ici notre gratitude à M. Morel, archiviste de la ville, et à M. l'abbé Sudan, son digne prédécesseur, qui ont eu la bonté de nous chercher toutes les notes relatives à la statue de Louis XIV.

2.me *Face.*

VERAE RELIGIONIS
ADSERTORI.

3.me *Face.*

BONARVM ARTIVM
PARENTI.

4.me *Face.*

BELLI ET PACIS
ARBITRO.

Les angles du piédestal étaient surmontés de quatre différens casques de bronze faisant allusion aux nations subjuguées. L'année 1715, Louis XIV mourut. Il est à présumer que la modestie du prince avait fait différer l'érection du monument, et que sur ses vieux jours on mit plus d'activité à le terminer. Le terrain de Bellecour était alors un champ presque désert, où l'on s'exerçait au jeu du mail; plus anciennement et dans le centre de ce local, était un vieux château-fort entouré de fossés, qui se trouve indiqué dans le plan qui fait partie de l'Histoire consulaire du père Ménestrier. La Mure, autre historien de Lyon, prétend avoir trouvé dans un manuscrit, qui par la suite a été déposé à la bibliothèque de la ville, que le nom de Bellecour, que cet endroit portait dans le deuxième siècle de l'ère chrétienne, vient de *bella curia*, ou lieu d'assemblée relative au temple d'Auguste. Ménestrier croit que c'était aussi dans ce terrain que se donnaient les jeux du Cirque; et Colonia assure que de son temps on y découvrit

un *ustrinum* où les anciens brûlaient les morts. Quoi qu'il en soit, cet emplacement, sous Louis XIV, par arrêt du conseil du 8 mai 1714, prit le nom de Louis-le-Grand, et fut embelli d'une manière digne du prince magnifique à qui il était consacré.

Le consulat créa, pour M. de Cotte, architecte du Roi, une rente perpétuelle de 500 livres au capital de 10,000 liv.; il ne fut pas moins généreux pour M. Petitot, secrétaire de feu M. le maréchal de Villeroy. Par un traité signé le 2 juillet 1729, cet artiste mécanicien se chargea de faire construire une machine hydraulique pour élever l'eau du Rhône à 50 pieds de hauteur, et la porter dans un réservoir au-dessus de la porte du Rhône, destiné à alimenter les deux fontaines de la place. Cette machine reçut l'assentiment du consulat le 23 décembre 1730; ensuite celui de l'académie de Lyon. Cet objet coûta 249,750 liv. et fut terminé en 1737.

De chaque côté de la statue équestre, était un carré de gazon traversé par des allées en sautoir qui aboutissaient à une fontaine composée de quatre bassins élevés l'un sur l'autre. Le dernier était soutenu par un groupe de trois génies de plomb doré qui portaient sur un piédestal de marbre. M. Petitot confia le travail des bassins aux fils du sieur Chabry, qui le terminèrent en 1738, et le reste des travaux à un nommé L'habitant, entrepreneur. La machine hydraulique établie sur le Rhône, procurait des eaux peu abondantes; néanmoins elles ne laissaient pas d'ajouter à la magnificence de la place de Bellecour, qui fut regardée, avec juste raison, comme une des plus belles de l'Europe (1).

(1) La surface de cette place est de 304 mètres de longueur sur 140 de largeur.

Sous le maire Vitet, l'an 1792, malgré les efforts que fit ce magistrat pour conserver ce monument, la rage révolutionnaire se porta sur la statue du plus grand de nos rois : nous fûmes témoins de cet acte de vandalisme ; une populace immense inondait la place de Louis-le-Grand, toutes les fenêtres étaient garnies de curieux. Quelques amis des arts s'étaient glissés dans la foule, afin de persuader au peuple qu'il fallait respecter un si bel ouvrage et se contenter de mettre le bonnet de la liberté sur la tête du prince ; d'autres disaient que si l'on voulait détruire la figure de Louis XIV, il fallait au moins conserver le cheval. Les factieux regardaient d'un œil hagard ceux qui tenaient ce langage. Bientôt le fer qui fixait les jambes du cheval fut scié ; on passa un cable au travers de la statue, et parmi les premiers efforts que l'on fit pour la renverser, la corde cassa ; dans une seconde secousse le monument fut renversé, il tomba du côté qui regarde la Saône. Aussitôt la canaille y monte dessus pour jouir de ce déplorable triomphe (1) ; l'image fière du héros semblait, quoique par terre, menacer ceux qui l'insultaient. Quelques jours après la statue fut brisée ; il fut résolu qu'on la fondrait pour en faire des canons. En conséquence, la moitié fut remise à MM. Schmidt-Bourg, et l'autre à MM. Frèrejean, fondeurs. On livra aux premiers tout le corps de la statue, et aux seconds les jambes, la queue et la tête du cheval, ainsi que les ornemens; ce fut un nommé Escomel, forgeur, qui, pour la somme de 600 fr., se chargea de dépecer la statue et d'en amener les débris à la fonderie

(1) Un honnête perruquier osa dire : Que ce cheval sent mauvais, déjà la vermine s'y attache! et ce bon mot faillit lui coûter la vie.

de l'île Perrache. La démolition et les matériaux du piédestal furent adjugés à M. Muller, fondeur, pour le prix de 1860 fr. Sous le ventre du cheval de bronze était une porte assez grande pour qu'un homme pût y entrer. On disait dans le temps que le fameux voleur Thevenet était resté caché pendant plusieurs jours avec son trésor dans l'intérieur de ce bronze. Effectivement, par la suite, on y trouva du pain et des bouteilles. MM. Frèrejean, furent aussi chargés de fondre la statue équestre de Montpellier qui avait été érigée sur la place du Pérou. Celle-ci, d'un cuivre plus rouge et plus épais, fut envoyée toute brisée : on la fondit avec une autre petite figure équestre de Louis XIV qui avait trois pieds de haut. Le tout, avec la statue de Lyon, dont il n'est pas resté le moindre vestige, forma environ 30 pièces de canon de quatre, que l'on envoya à l'armée des Pyrénées. Tel est et tel sera le sort des monumens en bronze : les révolutions et la cupidité les empêcheront toujours d'avoir une longue durée. A peine cinq ou six statues de ce métal ont échappé à la destruction des siècles, tandis que des milliers de statues de marbre des anciens sont arrivées jusqu'à nous.

Nous ne connaissons aucun ouvrage qui traite de l'ancienne statue de Louis XIV : seulement on trouve quelques mots à ce sujet dans différentes descriptions de la ville de Lyon (1). Le consulat fit dessiner et graver ce monument par les neveux de Gérard Audran, artiste Lyonnais, dont le buste en marbre a été donné au

(1) Depuis la restauration, M. de Lafolie, à qui nous avons fourni quelques détails sur ce bronze, a fait un ouvrage curieux sur les anciennes statues équestres de France.

musée de Lyon par S. E. le ministre de l'intérieur. La planche de cette gravure est aujourd'hui dans les archives de la ville. Il reste encore quelques petits modèles en bronze de la statue de Louis-le-Grand. Il nous souvient d'en avoir vu un à Paris, et un autre dans le cabinet de M. Gavinet, de Lyon.

Il reste encore chez M. Muller une partie des marbres qui recouvraient le piédestal de la statue de Louis XIV. Cette figure, quoique belle pour le temps, n'était pas d'un style de dessin bien pur, mais elle était préférable aux groupes un peu maniérés du Rhône et de la Saône, exécutés par les frères Coustou, que M. le comte de Lézay-Marnésia, ex-préfet, se proposait de faire servir plus utilement à une fontaine sur la place des Terreaux. Son idée était d'autant meilleure que ce monument dispendieux se serait trouvé tout de suite en rapport avec les principaux édifices dont il eût été environné (1). Le roi était vêtu à l'antique, sans selle ni étriers, tel qu'on dépeint les héros. Les critiques reprochaient à l'artiste d'avoir fait partir le cheval du pied gauche et de lui avoir fait l'encolure trop courte: on aurait pu, avec juste raison, blâmer le goût du dessin du piédestal et de ses ornemens. Depuis l'époque de la destruction de ce monument, il n'en a point été fait d'autre pour le remplacer; seulement on a vu, pendant quelque temps, à la même place, des décorations en planches relatives aux fêtes des révolutionnaires. Au retour de Louis XVIII, la Mairie de Lyon avait le projet d'y faire élever un

(1) On avait transporté, et établi anciennement sur la place des Terreaux, une pyramide qui figurait auparavant devant la chapelle de Notre-Dame de Fourvières.

monument provisoire pour rappeler l'existence de la statue de Louis XIV, en attendant qu'il fût possible de la rétablir. Il était réservé à M. le comte de Lézay-Marnésia, protecteur éclairé des sciences et des arts, de concevoir la noble idée de faire relever la statue du plus grand des monarques par l'habile artiste lyonnais qui vient de resusciter à Paris celle du meilleur des rois. Ce projet, digne de nos magistrats, a été arrêté, il y a cinq ans, par le conseil du département et par celui de la ville.

Si l'on se plaît d'avance à faire quelques rapprochemens entre l'ancienne statue de Desjardins et la nouvelle de M. le chevalier Lemot, nous dirons que cette dernière coûtera environ 400,000 fr., qu'on y a employé à peu près 25 milliers de cuivre. Le cavalier et le cheval ont été coulés séparément, ainsi que cela a été pratiqué pour la précédente statue. La tête du prince sera dirigée du côté de l'église de Fourvières; le cheval regardera la rue St-Dominique; sa tête, y compris la crinière, a 5 pieds 4 pouces de hauteur. Louis-le-Grand n'a point la perruque du temps, mais une coiffure élevée dans le même genre; ses cheveux ondoyans tombent sur les épaules, ce qui nous a rappelé la tête radieuse du dieu des arts, à laquelle celle du prince peut être comparée; son corps est revêtu d'une cuirasse et d'un manteau légèrement agité par le vent qui ressemble à la chlamyde des héros anciens. Ses jambes sont parées du brodequin antique. Le noble coursier, qui est dans les plus belles proportions, a une housse semée de fleurs de lis. La majesté, la vie et le mouvement enfin, sont imprimés dans toutes les parties de ce magnifique monument dont nos compatriotes seront d'autant plus fiers, qu'il est

l'ouvrage d'un Lyonnais aussi justement célèbre par son génie, que digne de la plus haute estime par son noble caractère.

A.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 AOUT 1825.

Cette séance, qui fera époque dans les fastes de l'académie de Lyon, a été tenue au palais St-Pierre. M. Breghot du Lut, qui occupait le fauteuil du président, a fait l'exposé des travaux de la compagnie pendant le dernier semestre. En terminant cet exposé dans lequel il s'est élevé plusieurs fois contre le système de centralisation des lettres et des arts dans la capitale, M. Breghot s'est exprimé à peu près en ces termes: « Ma tâche est » remplie, Messieurs: j'aurais désiré m'en acquitter d'une » manière plus digne de vous, plus digne de ce brillant » auditoire, composé de l'élite de nos magistrats et de » nos concitoyens, et qui emprunte un si grand éclat » de la présence inattendue du premier magistrat de » France, de l'éloquent et magnanime défenseur de » Louis XVI, d'un de ces hommes privilégiés dont la » postérité conservera à jamais le souvenir glorieux, et » dont le nom, gravé dans tous les cœurs français, y » reçoit un culte d'amour et de respect. » Cette improvisation en l'honneur de M. de Sèze qui, passant dans notre ville, avait bien voulu assister à cette séance, a

excité un enthousiasme qui s'est manifesté par des acclamations universelles et prolongées, et d'autant plus spontanées que la plupart des personnes présentes ignoraient que le défenseur du roi-martyr fût au milieu d'elles. Le noble pair, qui était assis à la droite du président, s'est aussitôt levé, et s'est écrié avec un accent plein d'émotion: « Et moi aussi je suis de la province, et je m'en glorifie, » Messieurs, en me trouvant au milieu de cette société qui » compte à peine un siècle d'existence et que ses travaux » ont rendue célèbre dans tout le monde savant. Oui, » Messieurs, je conserverai toute ma vie le souvenir de » tout ce que je viens d'entendre, et lorsque je serai de » retour dans la capitale, je ne croirai pas avoir changé » de théâtre. » De nouveaux applaudissemens ont accompagné les paroles du vénérable vieillard.

M. Grognier, au nom d'une commission, a lu ensuite un rapport sur le concours relatif au moyen *de décreuser complètement la soie sans l'énerver et sans employer de substances alcalines*. M. Ozanam, docteur en médecine, qui a découvert ce moyen, a reçu des mains de M. le président une médaille de 300 fr.

Un second rapport a été fait par M. Guerre, sur les mémoires qui avaient été adressés au concours ouvert par l'académie sur la question suivante: *Le système des prohibitions dans le régime des douanes est-il plus utile que nuisible aux intérêts respectifs des nations?* Le premier prix a été donné à M. Malbouche, de Paris; le second à M. de Corcelles fils, de Lyon. Des médailles d'argent ont été accordées à titre d'encouragement à M. Faivre père, de Lyon; à l'auteur anonyme du mémoire inscrit sous le n.° 4; et à M. Antoine Billiet, de Lyon.

M. Servan de Sugny a succédé à M. Guerre, et a lu

un rapport, rédigé par M. Trélis, sur le concours pour le prix de poésie, dont le sujet était *le siége de Lyon en* 1793. Ce prix a été partagé entre M. F. Coignet, de St. Chamont et M. Bignan, de Paris, né à Lyon. Des mentions honorables ont été accordées à l'auteur d'une ode ayant pour devise ce vers du livre II de l'Enéïde:

.... *Moriamur et in media arma ruamus*, etc.

et à l'auteur d'une élégie ayant cette épigraphe tirée de Martial:

Ingenium sacri miraris abesse Maronis, etc.

La longueur de cette mémorable séance n'a pas permis à M. Clerc de faire lecture d'un rapport sur une question de météorologie. Deux des concurrens ont aussi partagé le prix; l'un, qui est l'auteur du mémoire portant pour épigraphe: *Cœlum cœli Domino*, veut garder l'anonyme; l'autre est M. Dittmar, professeur à Berlin.

Le programme des questions mises au concours sera incessamment publié par la voie de l'impression.

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE.

Lyon, le 5 septembre 1825.

A MM. LES RÉDACTEURS DES ARCHIVES STATISTIQUES.

Messieurs,

La Société d'agriculture du Rhône désirant, dans l'intérêt de l'industrie, donner la plus grande publicité à la lettre que M. de St-Georges m'a fait l'honneur de m'écrire, vous prie de l'insérer dans un de vos prochains numéros.

Agréez, etc.

TERME, *secrétaire-adjoint.*

Moulins, le 31 juillet 1825.

Monsieur,

J'ai reçu, le 12 de ce mois, les étoffes confectionnées avec nos soies, par les soins de la Société d'agriculture de Lyon, ainsi que votre lettre et l'excellent rapport de M. Gensoul: nous les avons mises sous les yeux du conseil général qui, après avoir admiré la beauté des tissus, et convaincu de la prospérité qu'apporterait dans notre département une plus grande production de la soie, a voté de nouveau des fonds pour l'acquisition d'une pépinière départementale destinée spécialement à fournir gratuitement des mûriers aux cultivateurs. Nous espérons que le Ministre, qui n'avait point approuvé l'allocation en 1824, nous traitera mieux cette année.

La Société de l'Allier qui verra les étoffes et le rap-

port de votre commission à sa prochaine séance, le 6 du mois d'août, adressera probablement l'un et l'autre à la société d'encouragement, qui se rendra enfin à l'évidence, et reconnaîtra que l'éducation des vers à soie ne doit pas être bornée aux pays chauds, mais peut, avec avantage, être introduite dans tout le centre de la France, et ainsi nous délivrer du tribut que nous payons aux étrangers, et assurer, contre toute rivalité de leur part, l'existence des manufactures qui font la prospérité de votre ville et l'orgueil de la France. Je pense qu'alors le ministère ne pourra plus refuser d'encourager la production de la soie dans nos départemens, et le nôtre peut y trouver d'immenses avantages. Nous devons, Monsieur, ces beaux résultats au zèle éclairé avec lequel la société d'agriculture de Lyon a bien voulu nous donner les moyens de faire rendre justice à nos soies: notre département et tous les amis de la prospérité de notre belle France lui en devront une éternelle reconnaissance. Dans tous les cas, elle a démontré une vérité importante, et prouvera au gouvernement combien il doit être en garde contre les rapports des savans qui jugent, de leur cabinet, les produits d'une partie du royaume.

La société de l'Allier sera heureuse, Monsieur, d'entretenir des rapports suivis avec celle du Rhône, dont le zèle éclairé et les travaux ont rendu de si grands services à l'agriculture et aux arts industriels.

Agréez, etc.

Signé LE M.is DE ST-GEORGES,

Vice-Président de la Société d'agriculture de l'Allier.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

(X.ᵉ ARTICLE.)

NOTICE SUR ABASCANTUS.

Abascantus naquit à Lyon au commencement du deuxième siècle ; il s'y rendit célèbre dans l'exercice de la médecine. Galien, qui écrivit plusieurs années après lui et fort loin de lui, le cite honorablement dans ses ouvrages ; il fait connaître son antidote contre la morsure des serpens, préparé avec l'euphorbe (*de antid.* l. 2, ch. 12.) Les ouvrages d'Abascantus ne sont point parvenus jusqu'à nous ; on a quelque raison de croire qu'il les a écrits en grec, langue très-communément employée alors à Lyon. L'historien des *Lyonnais dignes de mémoire* dit que l'on peut rapporter sa mort à l'an 180. Nous ne saurions admettre les suppositions légères qui portent les auteurs de la *Biographie médicale* à penser qu'il n'était peut-être point médecin : la pureté de l'histoire ne doit point être altérée par des suppositions. On ne sait s'il est le même que C. Quintus Abascantus qui érigea une colonne en l'honneur des médecins de Turin.

T.

ACADÉMIE DE LYON.

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DU CONCOURS POUR LE PRIX DE POÉSIE,

Rédigé par M. Trélis.

On dit et l'on répète souvent que l'époque où nous vivons n'est plus le temps de la poésie, et que les esprits dirigés vers des objets plus graves et plus importans, sont justement dégoûtés d'un art qu'on peut considérer comme frivole. Cette opinion, Messieurs, est une erreur, puisqu'elle attribue à la poésie un tort qui n'est que celui des poètes (1). Soyons bien convaincus que des sujets, vraiment intéressans, en rapport avec l'esprit du siècle, et traités en beaux vers, auront toujours un grand attrait et exerceront sur l'esprit public une influence, différente sans doute, mais peut-être plus puissante que ne le seraient les mêmes choses exprimées en langage ordinaire. On en voit la preuve évidente dans le succès si brillant et en même temps si mérité des poëmes lyriques de M. Casimir de Lavigne, ainsi que dans la multiplicité des éditions d'autres ouvrages qui attestent, sinon le bon goût, du moins le goût de la poésie. Cet art, a dit Fénélon, est plus sérieux et plus utile que le vulgaire ne le croit.

Aussi voyons-nous toutes les associations littéraires se

(1) Binkersoek s'exprime ainsi en parlant des abus de la critique : *Hinc odium artis quod hominum esse debebat.*

faire un devoir d'encourager la culture du plus beau des arts, en excitant par des prix l'émulation des jeunes poètes, et si le choix des sujets les oblige à exercer leurs talens sur des objets relatifs au bonheur des hommes, aux progrès de la raison publique, au grand développement moral que nous voyons s'opérer autour de nous, la poésie, ramenée à son noble et premier emploi, celui d'instruire les nations par les charmes de l'harmonie, s'absoudra du reproche d'inutilité et de mensonge ; reproche, il le faut avouer, qu'elle a trop souvent encouru.

Et si à ces mérites généraux un sujet proposé joignait encore un intérêt particulier pour ceux qui l'auraient choisi, pour les concurrens invités à le traiter, pour le public enfin, juge suprême de leurs efforts et de leurs succès ; si, se liant aux plus grands événemens de notre histoire, il rappelait les plus honorables souvenirs et les plus hautes leçons ; s'il était susceptible d'offrir des tableaux, tour à tour touchans ou terribles ; s'il renfermait enfin ce que la pitié a de plus tendre, le dévouement de plus noble, le courage de plus héroïque, et les vertus de plus sublime ; combien une pareille matière ne serait-elle pas propre à inspirer le génie de celui qui saurait la saisir, la pénétrer, la maîtriser ! quelle riche moisson de poésie elle devrait lui présenter à recueillir !

Ces avantages, Messieurs, nous semblent réunis dans le sujet du siége de Lyon, proposé par l'Académie : il n'a pu être désapprouvé que par ceux qui n'en ont pas senti tout l'intérêt et compris toute la richesse.

Aussi la foule des concurrens a-t-elle, pour ainsi dire, légitimé le choix de l'Académie. Pendant les deux années où le concours est resté ouvert, elle a reçu quarante-quatre poëmes de différens genres. Les premiers ont été déjà

jugés et appréciés par elle ; il nous reste à mettre sous vos yeux, Messieurs, le résultat de l'examen que vous nous avez chargés de faire des dix-sept derniers.

Le nombre des ouvrages qui vous ont été adressés cette année suffit, sans qu'on le dise, pour faire sentir qu'ils sont pour la plupart restés fort au-dessous de leur sujet. L'art est trop difficile pour qu'on puisse espérer de le voir exercer avec succès par tant de mains à la fois. La France, l'Europe, peut-être, ne comptent pas dix-sept poètes vraiment dignes de ce nom. Il a donc fallu s'attendre à la nécessité d'écarter, dès l'abord, la majorité des prétendans : les uns ayant à peine effleuré la matière ; d'autres, au contraire, l'ayant trop approfondie ; ceux-là s'étant tellement tenus dans le vague des tableaux et des descriptions que leur composition pourrait tout aussi bien convenir au siége de Namur ou de Ptolémaïs, qu'à l'héroïque résistance de Lyon ; ceux-ci se noyant dans des détails minutieux et ne se souvenant pas qu'un poëme n'est pas une histoire et moins encore une gazette.

Nous devons dire ici cependant qu'à un petit nombre d'exceptions près, il n'est aucune des pièces présentées au concours qui ne montre, chez son auteur, ou l'habitude et la facilité d'écrire en vers; ou, ce qui vaut mieux, le germe d'un talent naissant et la faculté de mieux faire.

Après cet acte de justice, nécessaire sans doute, mais toujours pénible à exercer, votre commission a procédé à un examen plus sévère et plus détaillé des pièces qui lui ont paru mériter spécialement votre attention et vos suffrages. Elle s'est d'abord arrêtée sur une ode ayant pour devise ces vers du deuxième livre de l'Enéide :

...... Moriamur et in media arma ruamus ;
Una salus victis, nullam sperare salutem.

Et sur une élégie (1) avec cette épigraphe tirée de Martial :

Ingenium sacri miraris abesse Maronis, etc.

L'ode se recommande par une marche harmonieuse et par d'heureux rapprochemens ; l'élégie, par une facilité souvent gracieuse et qui ne manque cependant pas d'énergie. Une citation prise, presque au hasard, dans chacun de ces deux morceaux suffira, du moins nous le pensons ainsi, pour engager l'Académie à leur accorder une mention honorable que nous croyons leur être due, en donnant toutefois à l'ode le pas sur l'élégie. L'auteur du premier de ces poëmes compare les héros de Lyon aux compagnons de Léonidas. « Tels, dit-il,

« Tels, sous les rocs des Thermopyles,
» De Sparte dorment les enfans,
» Victimes des luttes civiles,
» Parés de cyprès triomphans.
» Guerriers de la cité fidèle,
» Vous qui succombez dignes d'elle,
» Sûrs de votre immortalité,
» Je vois vos ombres héroïques
» Tressaillir à ces mots magiques :
» Honneur, patrie et liberté, » etc.

Nous remarquons dans l'élégie le passage suivant : l'auteur déplore les cruautés horribles qui suivirent la reddition de Lyon.

---

(1) Cette élégie, qui vient d'être imprimée, est de M. Alexis Montandon.

» Voyez-vous ces martyrs qu'on entraîne à la tombe !
» Le plomb va disperser leurs membres mutilés ;
» C'est peu d'une victime, et c'est par hécatombe
» Qu'ils seront immolés.
» Mais qu'ils sont grands encor ! quelle force inconnue
» Soutient leur espérance aux portes du trépas ?
» Ils chantent leur victoire.... Ah ! du haut de la nue
» Leurs amis leur tendent les bras.
» Venez, venez à nous, dit la troupe immortelle,
» Venez puiser aux cieux l'oubli de vos douleurs :
» La cité des nobles malheurs
» Doit renaître bientôt plus brillante et plus belle, » etc.

Mais quelque mérite que l'on attribue à ces productions, elles sont pourtant demeurées bien loin, à notre avis, de deux poëmes lyriques, le premier portant pour épigraphe ce passage d'Horace :

Barbarus, heu ! cineres insistet victor et urbem
Dissipabit insolens.

Et le second, ces vers de la Henriade :

» Fidèles à leur Dieu, fidèles à leurs Rois,
» C'est l'honneur qui leur parle : ils marchent à sa voix. »

Dans l'examen auquel nous sommes appelés, faisons d'abord la part du blâme ; c'est une obligation pénible et dont on est toujours pressé de s'affranchir.

On peut principalement reprendre dans les deux poëmes qui nous occupent en ce moment des inégalités, des disparates, des chutes, qui, au milieu d'une belle tirade, et quand vous vous sentez entraînés par la verve du poète, vous arrêtent tout à coup et vous désenchantent, pour ainsi dire ; c'est comme un obstacle qui vous

choque dans votre marche, c'est comme une épine qui vous blesse.

Ce défaut assez grand, sans doute, se fait rarement sentir dans la première pièce, inscrite sous le N.° 7, mais il est fréquent dans la seconde, inscrite sous le N.° 17. En voici des exemples tirés de l'une et de l'autre.

L'auteur de la première compare la ville assiégée à un lion assailli par des serpens : l'idée était heureuse, mais elle nous a paru malheureusement rendue.

» Tel entre un double fleuve
» Un lion assailli par de nombreux serpens,
» Dont la langue en espoir de carnage s'abreuve,
» Long-temps debout, insulte à ces monstres rampans,
» Cède, et la troupe avide, à la nage élancée,
» Autour de sa victime enlaçant ses anneaux,
» L'œil en feu, la crête dressée,
» Ivre de tout son sang qui ruisselle à longs flots,
» De son corps déchiré disperse les lambeaux. »

Ici l'expression devient obscure, embarrassée, et l'on peut dire que la forme emporte le fonds.

Une faute plus grave se fait sentir dans les vers qui terminent la pièce : ils sont lâches et traînans, le trait s'émousse quand il devrait pénétrer plus avant.

Les inégalités dont nous nous plaignons se montrent dès les premiers vers de la seconde pièce, N.° 17.

» Non loin de la cité, grande par son courage,
» Grande par ses malheurs et par son dévouement,
» Le voyageur découvre, *au-delà du rivage*,
» Les murs d'un pieux monument. »

On se demande, *de quel rivage ?*

A l'occasion d'une femme qui prit part aux combats livrés par les Lyonnais, le poète rappelle, fort à propos, le déguisement de la belle Cordière, qui, sous l'habit d'homme, se distingua au siége de Perpignan.

» Telle on vit autrefois, sous le nom de Loys,
» A son prince, à l'amour, à la gloire fidèle;
» La Sapho de nos bords, peut-être encore plus belle,
» Assiéger des états que sa lyre eût conquis.
» A peine l'une et l'autre avaient vu seize automnes,
» Et la gloire et l'amour leur tressaient des couronnes. »

On voit que l'auteur ne dit pas bien ce qu'il veut dire (1).

Dans la belle peinture du combat de Perrache, on est fâché de rencontrer des vers tels que ceux-ci:

» Malgré les feux croisés de *la mousquetterie*, etc. »
» Le reste va bientôt *compter* parmi les morts, etc. »

Il nous serait facile, mais pénible, de multiplier ces citations; terminons-les donc, et quand nous aurons ajouté qu'on trouve dans les deux poëmes, et principa-

---

(1) L'auteur, docile à la critique, a remis son ouvrage sur le métier; voici comment il a corrigé le passage qu'on vient de lire:

Telle on vit autrefois, aussi jeune, aussi belle,
La Sapho de nos bords, sous le nom de Loys,
A son prince, à l'honneur, à son amant fidèle,
Assiéger des états que sa lyre eût soumis....

Plusieurs autres passages ont été aussi heureusement corrigés par M. Coignet avant l'impression de son poëme.

Note de M. P.

lement dans le dernier, quelques expressions impropres, quelques tournures prosaïques, quelques associations de mesures de vers qui semblent peu harmonieuses, il ne nous restera plus qu'à louer, et nous verrons les défauts que nous avons relevés, se perdre et disparaître au milieu des beautés.

Le sujet a été parfaitement saisi par l'un et par l'autre poète. C'est bien ici le siége de Lyon. Aucun des détails mémorables d'un événement si mémorable lui-même n'est oublié. Mais l'auteur du second poëme, inscrit dans le concours sous le N.° 17, paraît en avoir mieux fait ressortir les particularités. Il a le mérite d'avoir fait de tout son ouvrage un tableau unique et pourtant varié. C'est un vieillard prosterné devant le monument expiatoire, consacré aux héros de Lyon, qui, sollicité par son fils, lui raconte leur dévouement, leurs infortunes et leur gloire :

» Là ne sommeille point l'ombre d'un Alexandre,
» C'est l'asile des preux que le sort a trahis :
» Panthéon de la gloire, il recèle la cendre
» Des héros morts pour leur pays.
» Là souvent une mère, une épouse fidèle,
» D'un fils, d'un tendre époux pleurent le souvenir ;
» Là, le regard tourné vers la sombre chapelle,
» Le passant recueille un soupir.
» Un soir, rêveur et solitaire,
» Du fleuve je suivais le cours :
» C'était au déclin des beaux jours ;
» Tout semblait mourir sur la terre....
» Les champs étaient déserts, l'écho silencieux ;
La feuille, jouet des orages,
» Voltigeait avec les nuages ;
» L'onde réfléchissait l'obscurité des cieux.

» Je marchais triste, et de la rive
» Mes pas s'éloignaient incertains...
» Tout à coup des accens lointains
» Réveillent mon ame attentive.
» J'écoute, je m'approche, oh! quel touchant tableau!
» Au pied du mausolée, à genoux sur la pierre,
» J'aperçois un vieillard plongé dans la prière :
» Un jeune homme est debout, rêvant sur un tombeau ;
» Le silence, le lieu, ces portiques funèbres,
» Cet appareil de mort au milieu des ténèbres,
» Ont pénétré mon cœur d'un saint recueillement.
» Mais le vieillard se lève.... Il va parler.... Silence!
» Muse, prête à ma voix la sublime éloquence
» De son funèbre chant.
» — Ils sont là : ce gazon recouvre leur poussière.
» Pleurons, mon fils, pleurons tes frères massacrés,
» Des tigres dans leur sang se sont désaltérés,
» Ils en ont abreuvé leur terre nourricière. »
» — Mon père, oh! redis-moi les glorieux combats,
» Redis-moi l'origine et la fin déplorable
» De cette lutte mémorable,
» Qui de tant de héros signala le trépas.
» Ces récits, trop souvent refusés à mon âge,
» Tu peux les confier maintenant à ton fils,
» J'ai seize ans.... Que crains-tu ? parle, décris l'orage,
» Nous foulons en paix ses débris.
» Le vieillard, à ces mots, essuyant quelques larmes :
» Tu veux renouveler de sinistres alarmes ;
Ecoute, dit-il, et frémis. »

Le début du premier poëme, inscrit au concours sous le N.° 7, n'est ni moins brillant, ni moins beau. Voyez avec quelle chaleur et sous quelle forme dramatique l'auteur aborde son sujet.

» Marchons et dans la France entière,
» Promenons le glaive et le feu,
» Jetons la torche incendiaire
» Sur les palais des Rois et les temples de Dieu.
» Que notre volonté suprême,
» S'élevant au-dessus de l'éternel lui-même,
» Devienne le destin !
» Dispersons au loin les alarmes,
» Enivrons-nous de sang, abreuvons-nous de larmes,
» Gorgeons-nous de butin !...
» Malheur à la cité qui ne veut pas se rendre !
» Qu'elle n'offre en ses murs en cendre
» Que des débris épars,
» Et que l'œil étranger déplorant son ravage,
» Demande un jour sur quel rivage
» S'élevaient ses remparts ! »

» Ainsi parlaient, de meurtre et de pillage avides,
» Des ramas de brigands qui s'appelaient soldats ;
Et leurs mains, déjà régicides,
» Sur les murs de Plancus balançaient le trépas.
» Tandis que l'étranger envahit nos frontières,
» Vont-ils de nos foyers lui disputer l'accès ?
» Ils courent égorger leurs frères,
» Et Français, ils n'ont soif que du sang des Français.
» Que demande leur chef ? Quel besoin de vengeance
» Arme son bras du fer de la destruction ?
» Il veut des flots de sang pour laver une offense,
» C'est au républicain à venger l'histrion.
» Traîtres !.... qu'espèrent-ils d'un perfide message ?
» Les biens promis par eux enfantent trop de maux.
» Leur liberté, c'est l'esclavage ;
» Leur paix, c'est la paix des tombeaux.
» O peuple de héros et bientôt de victimes,
» Pourquoi tant d'ennemis déchaînés contre toi ?
» A leurs yeux quels furent tes crimes ?

» Tes crimes!.... Tu pleuras ton Roi.
» Enorgueillis-toi de ces larmes !
» Il est beau de s'unir au parti du malheur ;
» Il est beau de ceindre les armes
» Quand la mort est la palme offerte à la valeur.
» Au crime triomphant refuser son suffrage,
» Entourer d'un fidèle hommage
» Les débris du trône abattu,
» Combattre pour son prince et venger sa mémoire,
» Mourir enfin..... Est-ce la gloire !...
» C'est mieux encor, c'est la vertu. »

On s'arrête difficilement quand on cite d'aussi beaux vers. Nous ne nous refuserons pas, Messieurs, au plaisir de mettre encore sous vos yeux la belle prosopopée par laquelle l'auteur du N.° 17 évoque les mânes de Louis XVI, pour annoncer aux assiégés l'inutilité de leur résistance.

» L'ombre du Roi-martyr au sein de la nuit sombre,
» Apparut... non point tel qu'on le vit autrefois,
» Revêtu de la pourpre et du manteau des Rois,
» Et d'un regard paisible en imposant au nombre,
» Mais pâle, mais sanglant, mais traînant des lambeaux ;
» Seuls vêtemens des Rois dans la nuit des tombeaux :
» Sur un dernier écrit ces mots : *Je leur pardonne*,
» Attestaient le monarque au défaut de couronne.
— » C'est assez, disait-il, guerriers infortunés,
» Combattre pour vos rois et pour votre patrie ;
» Le crime doit souiller cette terre flétrie....
» D'un laurier immortel vos fronts sont couronnés....
» Fuyez !... Des flots de sang vont inonder la France,
» Le mien n'a pu suffire à la soif des bourreaux....
» La gloire a ses martyrs, comme elle a ses héros,
» D'un avenir meilleur embrassez l'espérance. — »
« Bientôt il s'accomplit cet oracle effrayant, etc.

Opposons à ce morceau une apostrophe à Henri IV, l'un des passages les plus remarquables du poëme N.° 7: après avoir décrit les soins et les secours donnés par les Lyonnais aux blessés et aux prisonniers ennemis, l'auteur rappelle les outrages faits aux tombes royales pendant l'anarchie, et s'adressant à leurs violateurs, il ajoute :

» Quand de l'humanité vous outragez les droits,
» Après avoir banni de leurs retraites sombres
» Ces restes qui furent des Rois,
» Barbares ! voulez-vous, armés contre leurs ombres,
» Tourmenter leur mémoire une seconde fois ?
» S'ils accusèrent votre rage
» Qui les déshérita de leurs tombeaux sacrés,
» Combien ils souffrent davantage
» De voir par des Français leurs peuples massacrés !

» De quel deuil ta grande ame a dû gémir frappée,
» Henri, toi qui sachant combattre et secourir,
» Roi, contre des ingrats déployais ton épée,
» Homme, leur présentais du pain pour les nourrir !
» Du moins pour reposer tes yeux lassés du crime,
» Contemple, dans ces murs, ce peuple magnanime,
» Admire son humanité :
» Est-il un plus bel assemblage,
» De bienfaisance et de courage,
» D'honneur et de fidélité ?
» Vois-tu ce héros intrépide
» Qui, toujours immobile au poste du danger,
» Près des lis, foudroyés par le plomb régicide,
» Parmi leurs défenseurs est venu se ranger ?
» Ce héros, quel est-il ?... Son front brille d'un lustre
» Qui par la nuit du temps ne peut-être obscurci,
» Et la gloire, à côté du nom le plus illustre,
» A placé le nom de Précy.

Après avoir opposé à la peinture énergique du courage des Lyonnais, les touchans tableaux de leurs malheurs et de leur constance, le poète s'écrie en finissant:

» Pour nous qu'un tel accord de revers et de gloire,
» Fait gémir de douleur et tressaillir d'orgueil,
» Français, soldats, chrétiens, honorons leur mémoire
» Qu'un monument expiatoire
» Console leurs mânes en deuil.
» Sur cette place même où meurtris de leurs chaînes,
» Tous, enfans ou vieillards, citoyens ou guerriers,
» Sous les foudres républicaines,
» Holocaustes sanglans, tombèrent par milliers,
» Que les débris épars de tant de morts célèbres
» Reposent réunis dans ces urnes funèbres!
» Que leur chef immortel ait sa part de nos dons!
» Aux champs de la valeur si son bras invincible
» Guidait jadis leurs bataillons,
» Puisse son cœur dormir paisible
» Près du cœur de ses compagnons!
» Dans ces retraites solennelles
» Venons souvent prier leurs ombres fraternelles:
» Si le temps dont le char roule éternellement,
» Dans son cours destructeur brise ce monument,
» Que nos cœurs soient pour eux un temple vénérable,
» Où leur nom vivra plus durable
» Que ces noms fastueux gravés par le burin,
» Sur le marbre éphémère ou le fragile airain. »

Si l'auteur s'était arrêté à ce vers, on peut dire que nul ouvrage de poésie ne serait terminé par un trait plus fort, plus brillant, nous avons presque dit plus sublime.

Pour continuer, Messieurs, de tenir la balance égale entre les deux poëmes, nous allons rapporter la fin du

second, c'est-à-dire du N.° 17 : elle ne le cède pas à ce que vous venez d'entendre. C'est toujours le vieillard qui parle :

» Les cieux par le malheur instruisent les mortels.
» Qui peut sonder, mon fils, leur sagesse infinie ?
» Leur colère a cessé... Notre épreuve est finie,
» Leur souffle a relevé le trône et les autels.

» Lyon de toutes parts renaît de ses ruines ;
» L'olivier de la paix croit du sang des héros,
» *Et sur le sol sacré* de ses riches collines,
» S'élèvent maintenant leurs paisibles tombeaux.

» D'un tranquille sommeil qu'ils y dorment ensemble,
» Qu'un laurier toujours vert, qu'un immortel cyprès,
» Attestant les malheurs du lieu qui les rassemble,
» Des siècles à venir appellent les regrets !
» Que leurs noms généreux à jamais d'âge en âge,
» Par l'histoire transmis s'entendent répéter ;
» Et qu'ils trouvent un jour sur ce même rivage,
» Un *Virgile* pour les chanter ! »

Terminons ici nos citations, qui, nous osons le croire, ne vous auront pas paru trop étendues : elles suffiront sans doute pour vous convaincre du mérite éminent des poëmes d'où elles sont tirées. Si nous avions voulu vous faire connaître tout ce qu'ils renferment de recommandable, il eût fallu vous les lire presque en entier. Leur éclat, nous l'avons déjà dit, efface les taches que nous y avons remarquées ; car, dans les productions de l'esprit, c'est moins l'absence des défauts que la présence des beautés qu'il faut rechercher ; et cela est vrai surtout dans le jugement d'un concours ouvert

pour encourager les jeunes talens et hâter leur développement.

Il reste maintenant, Messieurs, à examiner lequel des deux poëmes mérite la préférence et auquel des deux auteurs la palme doit être adjugée. Votre commission a long-temps hésité ; elle a reconnu, dans les deux ouvrages, le même caractère, le même feu, la même verve, le même mouvement, en un mot, la même poésie. Elle a pensé que dans ce qui les différencie, les avantages étaient balancés, que si l'un, par exemple a plus d'étendue et par conséquent, un plus grand nombre de détails heureux, l'autre a plus d'ordre dans sa disposition et plus de correction dans son style. Notre incertitude nous aurait volontiers fait dire avec le berger de Virgile : *Non nostrum inter vos tantas componere lites.*

« Il ne m'appartient pas de juger ce débat. »

En conséquence, et dans l'obligation où elle est de vous présenter un résultat, votre commission s'est unanimement déterminée à vous proposer de partager le prix entre ces deux concurrens, aucun des deux poëmes ne pouvant avec équité être placé au second rang.

En adoptant cet avis, l'Académie aura à s'applaudir d'un double succès dans le but qu'elle s'est proposé et pourra se féliciter en rendant à des talens égaux une égale justice.

N. L'Académie adoptant les conclusions de la commission, a décidé que le prix serait partagé entre le N.° 7 et le N.° 17. Les bulletins cachetés ayant été ouverts, on a appris que l'auteur du premier était M. A. Bignan, de Paris, et celui du second, M. Coignet, de St-Chamond.

L'Académie, adoptant encore la proposition de la commission, a accordé deux mentions honorables: l'une à l'ode inscrite sous le N.° 4, et l'autre, à l'élégie portant le N.° 6. Elle invite les auteurs de ces deux compositions à se faire connaître.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

(XI.e ARTICLE.)

NOTICE SUR GIRARD AUDRAN.

C'est d'un officier de louveterie, sous le roi Henri IV, qu'est sortie cette nombreuse famille d'artistes qui, pendant près de cent quatre-vingts ans, a rendu le nom d'*Audran* si célèbre dans les fastes de la peinture et de la gravure en France.

Cet officier, nommé Louis (1), fils d'Adam Audran, maître paumier à Paris, fut le père de deux enfans mâles : Charles Audran, né en 1594, et Claude Audran, né en 1597.

---

(1) Louis Audran naquit à Paris vers l'année 1568. Comme il était excellent joueur de paume, Henri IV prenait plaisir à faire sa partie avec lui. Ce bon prince lui concéda gratuitement la propriété d'un terrain au faubourg St-Germain, sur lequel il fit construire un jeu de paume, et quelque temps après il le nomma un des principaux officiers de sa louveterie. Il mourut au siége de la Rochelle en 1628. Le terrain qui lui avait été donné par Henri IV passa en 1688 aux comédiens Français, et ils y firent bâtir leur théâtre.

Charles Audran étudia d'abord à Paris les principes du dessin et de la gravure, et ses progrès furent d'une grande rapidité. Le désir de se perfectionner dans son art le conduisit à Rome. Il y connut bientôt le hollandais Corneille Bloemaert, et le burin doux et moelleux de cet habile artiste n'eut pas de peine à le séduire. Il mit toute son application à saisir la manière fine et délicate du célèbre graveur de la *résurrection de Tabithe* (1), d'après le Guerchin : il y réussit avec un rare bonheur. Après un séjour à Rome de quelques années, Charles Audran repassa en France (2). De retour à Paris, il fut le maître de son frère Claude qui profita de ses excellentes leçons et vint peu de temps après s'établir à Lyon (3).

---

(1) Tabithe était une femme de la ville de Joppé, qui avait été convertie par les apôtres. Cette femme étant venue à mourir, St. Pierre la ressuscita. *Tabitha, surge. At illa aperuit oculos suos : et viso Petro, resedit.* Act. Apost., c. IX, v. 40.

(2) On a de Charles Audran une foule d'estampes d'après les plus grands maîtres. Les plus remarquables sont une *Ste. Famille*, d'après le Titien ; une *Annonciation*, d'après Annibal Carrache ; une *Assomption de la vierge*, d'après le Dominiquin ; la *Nativité de Notre-Seigneur*, une *Ste. Famille* et une *Ste. Catherine*, d'après Jacques Stella ; un *St. François en extase*, d'après Simon Vouet, et un *St. François de Paule*, d'après Melini. Les amateurs recherchent également de lui le portrait de *Henri de Bourbon*, prince de Condé, et plusieurs autres fort estimés. Il a signé long-temps ses estampes de la lettre C ; mais, pour distinguer ses ouvrages de ceux de son frère, il a ensuite employé la lettre K.

(3) Claude Audran a laissé quelques estampes, d'après

Claude Audran avait atteint sa vingt-neuvième année quand il arriva dans cette ville. Il s'y maria, et fut bientôt veuf. Il épousa en secondes noces Hélie Frétilat, dont il eut, entr'autres enfans, Germain Audran (1),

---

Antoine Tempesta, Pietre de Cortone et autres. Cet artiste travaillait avec assez de goût et d'esprit; mais sa manière était infiniment éloignée de celle de son frère. Il mourut à Lyon, le 18 novembre 1677, âgé de quatre-vingts ans.

(1) Germain Audran vint à Paris, auprès de son oncle *Charles*, pour se perfectionner dans le dessin et la gravure qu'il avait appris de son père. Au bout de quelques années, il revint à Lyon et fut nommé professeur-adjoint à l'école académique de peinture, formée dans cette ville par les soins du célèbre Thomas Blanchet. Il fut le maître de Pierre Drevet, né à Lyon en 1664, qui s'est acquis une si belle réputation par la délicatesse de son burin, et dont le fils, mort à Paris en 1739, âgé de quarante-deux ans, a gravé, d'après le fameux Rigaud, les admirables portraits en pied de Louis XIV et de Louis XV enfant. Germain Audran mourut à Lyon, le 4 mai 1710, laissant quatre fils, savoir :

Claude Audran, né à Lyon le 25 août 1658, qui vint se fixer à Paris et y fit preuve d'un grand talent pour le décor. Il fut peintre et dessinateur du Roi, et mourut au palais du Luxembourg, le 27 mai 1734; il eut pour élève le célèbre Antoine Watteau.

Benoît Audran, né à Lyon le 23 novembre 1661. Il vint à Paris auprès de son oncle *Girard*, à l'âge de dix-sept ans. Il fut nommé conseiller de l'académie royale de peinture en 1715, graveur ordinaire du Roi et pensionnaire de Sa Majesté. Ses pièces les plus estimées sont les *sept sacremens*, d'après le Poussin; *Jésus-Christ chez Marie et Marthe*, *Alexandre malade* et *St. Paul prêchant à Ephèse*, d'après

né le 6 décembre 1631, Claude Audran, né le 27 mars 1639 (1), et Girard Audran, né le 2 août 1640.

Lesueur; le *serpent d'airain* et une *élévation en croix*, d'après Charles Lebrun. Il a gravé, de concert avec son frère Jean, la statue équestre de Louis XIV, érigée à Lyon en 1713 sur la place Bellecour. La planche de cette gravure existe encore aux archives de l'Hôtel-de-ville. Il mourut, le 2 octobre 1721, dans une assez belle terre qu'il possédait auprès de Sens.

Jean Audran, né à Lyon le 28 avril 1667. Il fut également l'élève de son oncle *Girard*, et il obtint, dès l'année 1707, le titre de graveur du Roi et de pensionnaire de Sa Majesté. Il fut nommé conseiller de l'académie royale de peinture en 1708. Son œuvre est assez considérable : il a réduit en petit les *batailles d'Alexandre*, et gravé différens morceaux de la galerie du Luxembourg et de celle de Versailles. On cite encore de cet artiste : *Galathée sur les eaux*; d'après Carle Maratte; les *quatre saisons*, d'après le Poussin; *la pêche miraculeuse* et la *résurrection du Lazare*, d'après Jouvenet; une *présentation au temple*, d'après Michel Corneille. Parmi plusieurs portraits estimés qu'on a de lui, on distingue celui de l'électeur de Bavière, ceux de Rubens, de Noël Coypel et d'Antoine Coysevox, sculpteur lyonnais. Il mourut aux Gobelins, où le roi lui avait donné un logement, le 17 juin 1756, laissant trois enfans : Benoît Audran, graveur, qui a exécuté avec Nicolas Tardieu et Desplaces, les *âges et les élémens*, d'après Lancret; Michel Audran, entrepreneur des tapisseries de la couronne aux Gobelins; et Gabriel Audran, négociant aux îles françaises d'Amérique.

Louis Audran, né à Lyon le 7 mai 1670. Il vint comme ses frères à Paris se former auprès de son oncle *Girard*. Cet artiste a gravé plusieurs morceaux d'après Houasse et Sébastien Bourdon. Il mourut en 1712.

(1) Claude Audran étudia la peinture à Lyon sous François

Girard Audran, le plus jeune de ses frères, et celui qui s'est acquis le plus de célébrité, vint, comme eux, au monde dans la rue des Forces, où demeurait son père, et fut baptisé dans l'église de St. Nizier. Il eut pour parrain Girard Cibert, maître sculpteur. Après avoir reçu de son père les premiers élémens de la gravure, il vint à Paris, auprès de son oncle *Charles*, pour se perfectionner. Doué des dispositions les plus étonnantes, il ne tarda pas à s'y faire remarquer. Le fameux Charles Lebrun ne craignit point de confier au burin du jeune artiste sa *défaite du tyran Maxence* et son *triomphe de Constantin*. Girard Audran se tira de cette grande entreprise en véritable maître. Le *Pyrrhus* du Poussin et le *martyre de St. Etienne*, d'après Lebrun, paraissaient devoir assurer la réputation du graveur lyonnais: peu satisfait de ces premiers succès, et sentant que la perfection dans la gravure dépend essentiellement d'une étude approfondie du dessin, Girard Audran se déroba courageusement aux louanges dont on le comblait de tous côtés, et il partit pour l'Italie. Il arriva à Rome en 1666. Pendant

---

Perrier dit le *Maconnais*, artiste de mérite, qui a peint dans cette ville le petit cloître des Chartreux. Il vint à Paris avec son frère *Girard* en 1658, et il travailla aux peintures de l'escalier de Versailles et de l'appartement de la reine. Charmé de sa facilité d'exécution, Charles Lebrun l'employa pour les ébauches de ses *batailles d'Alexandre*: on lui doit le plafond de la salle de Mars au château de Versailles, une partie des peintures de la chapelle du château de Sceaux et de celles de la galerie des Tuileries. Ses ouvrages ont du mérite : il avait adopté la manière grande et raisonnée de Lebrun. Il fut reçu à l'académie royale de peinture, en 1675, sur un tableau représentant l'*institution de l'Eucharistie*, et nommé professeur en 1681. Il mourut à Paris, le 4 janvier 1684.

près de trois ans, il se livra avec une ardeur incroyable à l'étude de l'antique; il s'attacha pareillement à copier, soit au crayon, soit au pinceau, les chefs-d'œuvre de Raphaël et des autres grands maîtres de l'école romaine, grava deux vastes frises peintes par Pietre de Cortone, plusieurs beaux tableaux du Dominiquin, le portrait du pape Clément IX, celui de Samuel de Sorbière, homme de lettres, et le portrait de François Quesnoy, fameux sculpteur flamand, mort à Livourne en 1644.

Le grand Colbert, si juste appréciateur des vrais talens, et si zélé pour la gloire de son prince et pour celle de la France, ne voulut pas que Girard Audran restât plus long-temps en Italie. Il le fit rappeler par Louis XIV. A son arrivée à Paris, il lui fut donné un logement aux Gobelins et une pension, et il reçut du Roi l'ordre de graver les *batailles d'Alexandre* auxquelles Lebrun venait de mettre la dernière main. Cet immense travail, exécuté, comme chacun sait, avec tant de génie, répandit la réputation du peintre et du graveur dans toute l'Europe. L'admiration qu'il excita parmi les artistes de l'Italie fut si grande, qu'ils tremblèrent un moment de voir la gloire de leurs écoles éclipsée par celle de l'école française. Lebrun lui-même, cet homme si fier, si jaloux, si vain de son talent, ne put s'empêcher de dire à Girard Audran: *En vérité, Monsieur, vous me faites apercevoir dans mes tableaux des beautés que je n'y voyais pas.* On remarque en effet dans les *batailles d'Alexandre*, gravées par lui, un si grand goût de dessin, une telle force, une telle correction, que la masse des connaisseurs ne balance pas à les mettre infiniment au-dessus des tableaux originaux (1).

(1) M. Lévesque, dans le *Dictionnaire de peinture* de

L'œuvre de Girard Audran est on ne peut plus considérable. Sans parler des pièces qu'il a gravées d'après Lebrun, Le Poussin, Lesueur, Mignard et quelques autres peintres de l'école française, il a encore travaillé d'après Annibal Carrache, Le Guide, Le Guaspre, Raphaël, Le Titien, Lanfranc, Rubens, Jacques Stella, Romanelli et autres grands maîtres des écoles Flamande et Italienne.

» Girard Audran, dit M. Lévesque, demeurera longtemps le premier des graveurs dans le genre de l'histoire, traitée à la manière de l'école romaine ; car il faut peut-être un plus grand fini, et surtout plus d'imitation de la couleur, pour graver d'après les maîtres flamands et vénitiens (1). Il peignait avec la pointe et le burin, et ces

---

Watelet, explique ainsi la supériorité de dessin que présentent les gravures d'Audran sur les tableaux de Lebrun :

» Dans une forte réduction, dit-il, un renflement ou une diminution insensible du contour produit une différence considérable. Ainsi Lebrun, traduit en gravure par Girard Audran, perdait de la rondeur et de la pesanteur qu'on lui reproche, sans que lui-même eût pu dire comment. Sous la main de son graveur, son dessin avait pris un caractère plus svelte. Il est aisé de se faire une idée de cette correction : supposons qu'une figure de Lebrun, qu'Audran se proposait de graver, eût une proportion dix fois supérieure à celle qu'elle devait prendre dans l'estampe ; si, pour rendre un membre de cette figure plus élégant, il fallait rentrer le contour d'une dixième partie de la largeur de ce membre, supposition fort exagérée, cette correction était dans l'estampe d'une centième partie, et devenait imperceptible. »

(1) Ce fut Rubens qui, le premier, apprit aux graveurs à devenir *coloristes*, c'est-à-dire à rendre, par une habile

deux instrumens prenaient en ses mains la facilité de la brosse. Tous les objets recevaient de son art le caractère qui leur était propre ; de belles suites de tailles, des tailles courtes, placées avec une négligence apparente, des travaux bruts à l'eau forte pure, des travaux au burin, aussi bruts que ceux de l'eau forte, des points mis en quelque sorte au hasard, produisent la magie de sa gravure. Ses procédés ont un charme, une raison que n'auraient pas tous ceux par lesquels on pourrait les remplacer. On reconnaît que tous lui étaient inspirés par un sentiment profond de son art et de celui de la peinture. Il ne peut avoir d'imitateurs : pour graver comme lui, il faudrait être lui-même. »

» Les estampes de Girard Audran, dit encore M. Lévesque, offrent le mélange le plus pittoresque de la pointe et du burin. En vain de brillans ouvriers emploîront tout le prestige, tout le charlatanisme de leur métier pour corrompre le goût du public sur le vrai mérite de la gravure ; il restera toujours de vrais connaisseurs qui conserveront la palme à ce grand artiste. »

Après le *Passage du Granique*, la *Bataille d'Arbelles*, la *Défaite de Porus* et le *Triomphe d'Alexandre*, le plus bel ouvrage qui soit sorti du burin de Girard Audran, au jugement des connaisseurs, c'est la *Coupole du Val-de-Grâce*, d'après Mignard, exécutée en six feuilles. La *Coupole de la chapelle du château de Sceaux*, d'après Lebrun, exécutée en cinq feuilles, est encore

---

dégradation du *noir* et du *blanc*, la valeur et l'effet de la *couleur propre*. Quelques-uns de nos graveurs actuels sont éminemment coloristes. La *bataille d'Austerlitz* et le *Bélisaire* de Gérard, gravés par MM. Godefroy et Desnoyers, en fournissent la preuve.

un travail fort estimé. La première feuille représente le Père éternel, porté sur les ailes des anges, et prononçant ces paroles au baptême de Jésus-Christ : *Hic est filius meus dilectus.* Dans les quatre autres feuilles on voit des anges prosternés devant le Verbe, et chantant les louanges du tout-puissant. Les cinq feuilles se composent ensemble de trente-cinq figures, grandes ou petites.

Les peintures de Mignard que l'on voit à la voûte de la galerie du petit appartement du Roi à Versailles, ne sont point inférieures à celles de la coupole du Val-de-Grâce, et Girard Audran les a pareillement gravées; elles forment trois feuilles. La première représente *Apollon distribuant des récompenses aux sciences et aux arts.* Apollon est assis sur un nuage; il tient une lyre dans sa main gauche, et il prend de la main droite des médailles dans un coffret pour les distribuer. Minerve est à ses côtés, donnant des couronnes à des génies. Dans la seconde feuille, on voit la *Prévoyance et le Secret avec leurs symboles.* La Prévoyance est assise sur un nuage; à sa gauche est un globe avec des trophées d'armes : deux génies sont à sa droite, dont l'un porte une gerbe de blé; une baguette est placée dans sa main gauche; elle élève la main droite vers un œil entouré de rayons lumineux : près d'elle est le Secret tenant une corne d'abondance, et se portant un doigt à la bouche. La troisième feuille offre la *Vigilance et ses symboles* : elle est assise sur un nuage et tient un livre et une lampe; Mercure et un génie tenant un sablier, sont à sa droite; un coq est à sa gauche, et derrière elle s'élance le cheval Pégase.

Plusieurs statues en marbre des jardins de Versailles

ont été gravées par Girard Audran : les principales sont le *Point du Jour*, et l'*Afrique*, par Gaspard de Marcy, et l'*Enlèvement de Proserpine*, groupe de trois figures, par François Girardon. Ces trois pièces ont été exécutées sur les dessins de Charles Lebrun. Le *Point du Jour* est représenté sous la figure d'une femme ayant la tête entourée de rayons et une étoile au-dessus ; elle tient une flèche dans sa main gauche ; un coq est à ses pieds. L'*Afrique* est figurée par une femme des rives du Niger, ayant à ses pieds un lion couché ; la partie supérieure de la tête d'un éléphant lui sert de coiffure ; elle tient un arc dans sa main droite. Quant à l'excellent groupe de François Girardon, il représente le *Dieu des enfers* tenant élevée dans ses bras la nymphe Proserpine qui se consume en efforts impuissans pour s'en arracher : une des jeunes compagnes de la nymphe est renversée aux pieds de Pluton.

Les autres pièces les plus remarquables de Girard Audran, sont *Enée et Anchise* et le *Martyre de Ste. Agnès*, d'après le Dominiquin ; la *Mort de St. François* et *Achille découvert par Ulysse*, d'après Annibal Carrache ; un *S. Pierre marchant sur les eaux*, d'après Lanfranc ; le *Buisson ardent*, la *Mort d'Ananie*, la *Prédication de S. Paul et de S. Barnabé à Lystre* et *Jésus-Christ remettant à S. Pierre les clefs du Paradis*, d'après Raphaël ; le *Baptême du Pharisien*, le *Coriolan*, la *Femme adultère* et le *Temps qui enlève la vérité*, d'après le Poussin ; le *Jugement de Salomon*, d'après Antoine Coypel ; un *Portement de Croix* et la *Peste d'Eaque*, d'après Mignard ; une *Bataille contre les Sarrasins*, d'après Jacques Courtois dit le *Bourguignon* ; le *don des Langues* et *S. Paul prêchant à*

Athènes, d'après Pietre de Cortone; le *recueil des proportions du corps humain*, d'après *ses propres dessins*; le portrait d'Henri Arnaud, évêque d'Angers; enfin l'*assemblée des généraux de l'ordre des Chartreux*, d'après un *ex voto*, peint par Bartholet Flemael, de Liége. Cette pièce capitale, gravée en six feuilles, a cinquante-deux pouces de largeur et quarante de hauteur; elle avait déjà été gravée par Michel Natalis, élève assez distingué de Corneille Bloemaert, et peut être considérée comme une des plus curieuses de l'œuvre de Girard Audran. L'assemblée est dans une vaste rotonde, sous une riche coupole; les généraux des Chartreux, au nombre de cinquante, sont assis sur une double banquette, demi-circulaire, et St. Bruno, fondateur de l'ordre, occupe le centre de la banquette supérieure; la Ste. Vierge, entourée d'une gloire d'anges, plane sur l'assemblée. On prétend que les cinquante figures de cette composition sont *portraits*, et toutes ont un caractère, une variété de pose et d'expression, vraiment remarquables. Chaque figure a cinq pouces de hauteur au moins (1).

Girard Audran, aussi grand par ses admirables travaux que par ses rares qualités sociales, termina sa trop courte carrière à Paris, le 26 juillet 1703, âgé seulement de 63 ans. Il laissa de son mariage avec Hélène Licherie une fille unique, Hélène Audran, qui fut mariée en premières noces à M. Caquet, trésorier du roi fermier-général, écuyer, conseiller et secrétaire de

---

(1) Un exemplaire de cette belle gravure existe à Lyon chez le sieur Chavanne, bouquiniste et marchand de tableaux, quai Monsieur, n.° 124. Il est fâcheux que l'exemplaire soit en assez mauvais état.

sa majesté ; elle épousa en seconde noces M. Pageaut. Girard Audran était graveur du roi, et pensionnaire de sa majesté ; il avait été nommé conseiller de l'académie royale de peinture, le 29 novembre 1681. Le musée de Saint-Pierre possède un assez bon buste en marbre, exécuté à Paris par M.lle Charpentier, représentant les nobles traits de ce célèbre artiste, dont la vie et les ouvrages honoreront à jamais la ville de Lyon qui le vit naître.

Z.

ARCHÉOLOGIE.

TROISIÈME LETTRE SUR VIENNE.

Nous avons rapporté dans notre seconde lettre sur Vienne, insérée, t. I.er des Archives statistiques, p. 434 et suivantes, deux inscriptions, trouvées parmi les ruines de cette ancienne capitale des Allobroges, qui constatent des dons faits par des particuliers pour la restauration des aqueducs. Deux autres inscriptions, récemment découvertes en creusant une cave dans la maison Augier, sur le quai Pajot, et déposées au musée, rappellent des dons semblables. Les pierres sur lesquelles sont gravés ces traits de munificence patriotique, avaient sept pieds dix pouces de hauteur, et se liaient ensemble par des rainures et des tenons. L'une de ces pierres a été retaillée postérieurement pour servir d'évier, de manière que la majeure partie des lettres a totalement disparu ; cependant ce qui reste suffit pour indiquer le sens dans lequel on doit lire ces fragmens. Leur apparition à l'endroit

même du port des *Moles* (1), la certitude acquise par la continuité des rainures et des tenons, que d'autres pierres se réunissaient à celles-ci, tout annonce que l'une des principales décharges des aqueducs de Vienne occupait cet emplacement, et que des trophées de reconnaissance y avaient été élevés à la gloire des hommes généreux auxquels on devait d'avoir appliqué une partie de leur fortune à la fondation et à l'entretien de ce magnifique et utile ouvrage. Ces deux dernières inscriptions servent encore à expliquer quelques-uns des mots des deux premières, que nous n'avions pas interprétés d'une manière assez exacte.

Les voici telles qu'on peut les lire :

Sans doute *volt.*	OLT CENSOR AEDILIS
suos.	VOS FVNDOS
	TITVLOS
pensilla.	NSILLA
jussit.	IT

	FIL. VOLT. CAPELLA IIII VIR
itinerariis.	AQVAS NOVAS ITINERA
	IS VIENNENSIVM DONA
	TVENDOS INPERPETV. V
	N. L. TESTAMENT.

La première de ces inscriptions est celle qui a le plus

(1) Ce port était célèbre : c'était là que le préfet, ou intendant de la navigation du Rhône et de la Saône, faisait stationner les bâtimens qu'il commandait.

souffert. Mais l'une et l'autre nous apprennent que les citoyens en l'honneur desquels ces monumens avaient été posés (leurs noms n'ont pu parvenir jusqu'à nous), appartenaient à la tribu *Voltinia*, très-répandue dans les Gaules. Un grand nombre d'inscriptions reueillies à Vienne la rappelle.

Le surnom de *Capella*, donné au quartumvir inscrit sur la seconde table, nous fait conjecturer qu'il était de la famille *Mævia*, l'une des plus considérables de Rome, laquelle avait adopté ce surnom ; le don de 50 sesterces qu'il fait par son testament, pour la conservation à perpétuité des nouvelles eaux découlant sur la voie de Vienne, nous fait connaître que l'on venait d'ajouter à la masse des eaux destinées au besoin des habitans, de nouvelles sources, sans doute non moins pures, non moins limpides, non moins fraîches que les anciennes, mais plus abondantes.

Nous avions pensé, en rapportant les deux premières inscriptions, qu'il fallait lire *curator aedilis*, là où il ne restoit plus que la dernière syllabe *or* du mot qui précédait le mot *aedilis*, nous nous y étions cru autorisé par ce que dit M. Mongez, dans son dictionnaire d'antiquités de l'encyclopédie méthodique, que les Romains avaient un inspecteur des aqueducs, sous le titre de *curator aquarum*, mais l'une des deux inscriptions que nous publions aujourd'hui, nous démontre qu'il faut lire *censor aedilis*, au lieu de *curator*.

La seconde de ces mêmes inscriptions explique parfaitement le sens de la cinquième ligne de la première inscription que nous avons ci-devant donnée : les mots NDOS IN PER ne sont absolument que des fragmens de ceux-ci *tuendos in perpetuum*.

M. Chavernod a aussi recouvré plusieurs tuyaux de plomb dépendant de conduits d'eaux, sur lesquels se trouvent en relief les marques des ouvriers.

SENECJO F MATVSO F

L. V. BELLICVS VF

FAI. POP. V. F.

J'en ai également trouvé un, à Saint-Romain en Galles, qui porte le nom suivant :

C. TER. PRIMI.

Lorsqu'on considère les soins que prenaient les Romains pour se procurer des eaux salubres et abondantes, les dépenses infinies auxquelles ils se livraient pour les conserver, on ne peut qu'admirer leur prévoyance, la sagesse de leurs vues, la bonne organisation de leur police. En fondant une ville, ils s'occupaient aussitôt des moyens de la pourvoir de tout ce qui pouvait être nécessaire à une population agglomérée. L'eau était toujours un des premiers objets qu'ils recherchaient, parce qu'ils en faisaient un grand usage pour leurs besoins journaliers, pour leurs bains publics et privés, et aussi pour maintenir la propreté dans leurs rues et sur leurs places. Ils choisissaient de préférence les plus légères, les plus limpides, les plus agréables ; ils ne redoutaient aucuns frais pour les avoir. De là ces aqueducs si magnifiques, si étonnans par leur étendue, leur construction et leur masse, destinés à les amener souvent de très-

loin, sur les points les plus élevés. De là ces conserves, ces réservoirs, ces souterrains cimentés avec une perfection rare, et disposés avec un art infini pour recevoir une grande quantité de ce liquide. De là ces dispositions législatives et réglementaires si bien conçues, si bien coordonnées, pour prévenir toutes les difficultés, et assurer à chacun son droit dans la propriété des portions d'eau qui lui appartenaient.

La ville de Vienne n'a plus rien à envier sous ce rapport, aux temps antiques: de toutes parts de belles eaux alimentent ses fontaines, nettoient ses rues et répandent leurs bienfaits sur ce sol favorisé. Les aqueducs romains, si long-temps délaissés, ont été rétablis et ont repris leur destination primitive. Cette amélioration qui compte à peine trois ans d'existence, influe d'une manière toute particulière sur le bien-être des Viennois, tandis que Lyon, la seconde ville de France, dont deux grandes rivières baignent les murs, n'obtient qu'avec une parcimonie méticuleuse quelques légers filets d'eau: des pompes ou des puits ne fournissent qu'imparfaitement et avec peine ce que réclament les besoins d'une aussi grande population, et encore les eaux qu'on en retire, ne sont pas d'une excellente qualité. L'administration municipale s'est occupée à diverses époques de cet objet important; elle a même fait le sacrifice de sommes considérables pour organiser diverses inventions propres à lui procurer des eaux abondantes: cependant ses efforts jusqu'à ce jour sont demeurés impuissans. Il semble néanmoins que les pompes à feu introduites à Paris, et dont un long usage a démontré l'efficacité, auraient dû être adoptées à Lyon. Les eaux élevées par leur moyen jusques sur le plateau de la Croix-Rousse, et distribuées

avec mesure dans tous les quartiers de la ville, contribueraient aux jouissances et au bonheur des habitans. Mais une entreprise de cette nature, quoiqu'elle offre des chances très-avantageuses, ne doit être tentée que par la ville; elle seule doit courir tous les événemens qui peuvent se présenter: aussi la réussite du projet la fera rentrer avec usure dans toutes ses avances, au moyen des concessions particulières qui lui seront demandées. Il faut espérer que l'administration dont les vues se dirigent vers tout ce qui est utile, ne négligera pas plus long-temps une mesure aussi essentielle. Il ne suffit pas pour mériter les suffrages de ses contemporains et ceux de la postérité, d'élever à la gloire nationale des monumens somptueux, de favoriser le progrès des arts, de propager la science; il est encore indispensable de faire à ses semblables le plus de bien possible: l'administrateur qui leur procure un objet de première nécessité, tel que l'eau, est le véritable bienfaiteur de l'humanité, l'ami de son pays, l'homme par excellence.

C.

CORRESPONDANCE.

Extrait d'une lettre datée de Paris, *du* 20 *septembre* 1825.

..... Je suis allé voir, dans l'atelier de M. Lemot, notre célèbre compatriote, la statue équestre de Louis XIV, destinée à la décoration de la place Bellecour, et le *fardier* qui doit la transporter à Lyon. Ce sont deux colosses. L'ouvrage de M. Lemot est admiré ici de tous les connaisseurs; ils le mettent bien au-dessus de l'anciennne statue qu'il va remplacer. Suivant eux, l'artiste s'est surpassé lui-même, et son travail atteste le progrès qu'ont fait les arts. Quant à moi, qui ne suis ni artiste ni connaisseur, je dois souscrire à ce jugement, et j'y souscris d'autant plus volontiers qu'il est tout-à-fait conforme à l'impression que j'ai éprouvée. Mon opinion, si elle était seule, serait insignifiante, et je la garderais pour moi.

M. Lemot a gravé son nom sur le fer du pied droit de devant du cheval. C'est un soin dont il aurait pu se dispenser. Il aurait dû au moins ne pas amalgamer le latin et le français dans cette inscription, qui est ainsi conçue : LEMOT DE LYON FECIT. Il y a là une singulière distraction, et qui me rappelle, bien ou mal à propos, le trait, encore plus fort, du lyonnais M.r C. faisant graver sur son fusil : *Ex libris M.r C.* Au lieu des mots *de Lyon*, il fallait évidemment écrire *Lugdunensis*.

D'après tout ce que je viens de dire, vous voyez que je me renferme strictement dans ce qui est de ma petite compétence, et que je ne vais pas *ultra crepidam*.

ASTRONOMIE.

EXTRAIT DES REGISTRES DE L'OBSERVATOIRE DE LYON.

Observations faites pour déterminer la latitude de l'observatoire.

De 1704 à 1705, les Jésuites trouvèrent pour cette latitude.	45°	46'	12"	
En 1736, le P. Duclos, après trois mois d'observations.	45	46	10	
En 1746, le P. Béraud, par quatre observ. de la polaire. mais il préféra le résultat du P. Duclos.	45	46	16	
En 1770, M. Crozet et les PP. de l'Oratoire.	45	46	8	
En 1811, M. le baron de Zach, par 242 observat. solaires.	45	45	57	43'''
par 13 observat. de l'aigle.	45	45	57	30
Moyenne.	45	45	57	37

Du 27 mai 1818 au 22 décembre 1821, M. Clerc, par 273 hauteurs méridiennes du soleil. . . .	45°	45'	57"	19'''
Du 22 février 1820, au 3 août 1821. M. Clerc, par 78 hauteurs méridiennes d'étoiles	45	45	56	98
Moyenne	45°	45'	57"	09'''.

Différence entre le résultat de M. le baron de Zach et celui de M. Clerc 0° 0' 0" 28 par $^1/_2$ de seconde.

F. C.

MÉLANGES.

Un auteur peu connu (car il n'a d'article dans aucun de nos dictionnaires historiques, si ce n'est dans celui de Moréri, éditions de 1740 et de 1759), Jacques Zévécotius, de Gand, jurisconsulte et poète, a publié à Leyde, en 1625, un recueil de poésies latines sous ce titre : *Jacobi Zevecotii poematum editio nova.* Parmi ces poésies est une élégie adressée à un de ses amis, nommé Jacques de Marca, qui était sur le point de partir pour l'Italie. L'auteur y décrit chacune des deux routes que cet ami peut prendre à son choix, en passant, ou par la Savoie, ou par la Suisse ; et il lui indique ce qu'il y a de plus remarquable à voir sur l'une comme sur l'autre. Dans l'itinéraire qu'il trace de la première, après avoir parlé de Paris en peu de mots, il continue ainsi :

Inde per obscuri transibis nominis urbes,
Dum sua cum Rhodano flumina jungat Arar :
Hic jacet urbs multis olim celebrata tropæis,
Insula majorum tempore nomen erat ;
Indè sub imperio diri combusta Neronis,
Lugdunum verso nomine dicta fuit :
Urbs tantum lepidis habitari digna poëtis,
Urbs nimium nostro grata futura deo,
Servet inhumanas nisi trux custodia portas,
Et latret occlusas Cerberus ante fores.
Ille meas vix admisit post jurgia musas,
Dum fessas alia vellet abire via :

Furcifer, ardelio, cyclops, impostor, agaso,
  Natus matre lupa, patre latrone nothus :
Huic ego mordaces solvam quos debeo versus;
  Ille meo nimium carmine notus erit;
Et semel iratos rabies si dictet iambos,
  Fata lycambæis non leviora feret.
En fuge, Marca, virum; fluvio quoque parce secundo
  Æquoris ambiguas currere velle vias.

« Tu traverseras ensuite des villes dont les noms sont » obscurs, jusqu'à ce que tu sois parvenu à l'endroit où » la Saône unit ses flots à ceux du Rhône. Là est une » cité célèbre dès long-temps: les anciens l'avaient ap- » pelée l'Ile (1). Consumée sous l'empire du barbare » Néron, elle changea de nom et prit celui de *Lug-* » *dunum* (2). Les aimables disciples d'Apollon semblent » seuls dignes de l'habiter, et son séjour doit plaire à » notre dieu (3), à moins qu'une garde cruelle ne lui

(1) L'espace qui est entre le Rhône et la Saône avant le confluent, et qu'occupe actuellement la principale partie de Lyon, s'appelait jadis l'*Ile*, et c'en était une en effet, si, comme il y a lieu de le croire, il existait déjà des fossés de communication, ou même, le terrain étant très-bas, une communication naturelle entre les deux fleuves, à l'endroit où est aujourd'hui la place des Terreaux. Cette île avait la forme d'un triangle, et ressemblait au Delta d'Egypte : elle était peuplée et cultivée. Quelques savans ont prétendu qu'Annibal s'y arrêta avant de passer les Alpes, lors de sa fameuse expédition contre l'Italie; mais, selon d'autres, ce grand capitaine ne vint point à Lyon, et l'île dont parle Polybe, n'était pas formée par le confluent du Rhône et de la Saône, mais par celui du Rhône et de l'Isère.

(2) Zévécotius semble croire que la ville de Lyon n'a porté le nom de *Lugdunum* qu'après l'incendie qui la consuma sous Néron. Il se trompe : ce nom remonte jusqu'à la fondation de Lyon par Plancus, s'il n'est pas plus ancien.

(3) Quel est ce *dieu ?* est-ce Apollon ?

» en défende l'entrée, et que devant ses portes closes
» n'aboie un farouche Cerbère. A peine fut-il permis à
» ma muse d'y porter ses pas; à peine y ai-je pu prendre
» un instant de repos. L'approche m'en était disputée par
» un monstre, vil imposteur, brigand audacieux, nou-
» veau cyclope, misérable palfrenier, fruit honteux des
» débauches d'un voleur et d'une infâme prostituée (1).
» Ah! je m'acquitterai des vers mordans que je lui dois;
» je le ferai connaître au monde entier; et si la colère
» me dicte un jour contre lui des iambes caustiques, le
» sort qu'il éprouvera ne sera pas moins terrible que
» celui de Lycambe. Quant à toi, Marca, évite ce
» monstre: garde-toi aussi de t'embarquer sur le fleuve,
» quelque favorable qu'il te paraisse, pour aller de là
» suivre, à travers les mers, une route périlleuse. »

Jean-Isaac Pontanus, savant Danois, né en 1571, et mort en 1640, nous a laissé parmi ses poésies latines, imprimées à Amsterdam, 1634, petit in-12, un voyage dans la Gaule Narbonnaise en assez beaux vers hexamètres. Nous en avons extrait ce qui suit :

Atque hoc insigni comitatu et numine dextro
Linquimus Allobrogum extremam claramque Genevam;
Excelsumque jugis Juram claustrumque subimus
Qua Rhodanus Gallis, et dividit arva Sabaudis,
Quemque inde haud longe terrestri arctoque profundo
Potari aspicias alioque renascier ore :

---

(1) Nous ignorons pareillement quel est le personnage dont il s'agit en cet endroit, et à qui le poète prodigue des épithètes si pleines d'indignation et de mépris. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il paraît que c'était un individu qui jouissait à Lyon de quelque puissance, quoique sorti de la plus basse extraction.

Haud aliter Lycus, atque occulto gurgite raptus
Redditur Argolicis ingens Erasinus in undis.
Inde supermensi nimbosa cacumina montium,
En iterum Rhodanus, sed planis lætus in agris.
Hunc petimus fessi, et magnæ succedimus urbi :
Lugdunum dicunt veteres, ubi primitùs auras
Æthereas hausit Latiæ regnator habenæ
Claudius his olim veniens peregrinus ab oris.
Nunc urbs dives opum, nunc Marte insignis et arte.
Spectamus portas, spectamus strata viarum,
Verticibusque Ararim tacitis, duplicemque per urbem
Qui meat, at dextræ Rhodanus dat nomina ripæ.
Singula miramur, pontes et amœna fluenta,
Vicinamque astris cingentia mœnia rupem,
Qua Veneri Idaliæ, sic fert longæva vetustas,
Fundata est, veluti olim Erycino in vertice, sedes.
Fallor ? an hanc quondam molitus Claudius ingens
Indigena, atque illo quoque sese fassus Achivis
Et magna Æneadum de stirpe et gente profectum ?

» C'est sous d'heureux auspices et avec ces illus» tres compagnons de voyage (1), que nous quit» tons la célèbre Genève, frontière des Allobroges.
» Nous traversons une partie des hauteurs du Jura,
» et nous suivons la limite naturelle que forme le
» Rhône entre les Gaules et la Savoie. Non loin de
» là, ce fleuve est englouti dans un gouffre profond,
» mais il reparaît bientôt (2) : ainsi le Lycus se fraie
» dans sa marche une route souterraine ; ainsi l'im» mense Erasinus, après s'être plongé dans un abîme,
» est rendu à l'Argolide (3). Nous parcourons encore

(1) Pontanus menait avec lui deux jeunes seigneurs dont il paraît que l'éducation lui avait été confiée.

(2) La perte du Rhône.

(2) Pline l'ancien, *Hist. nat.* lib. 16, cap. 103.

» des montagnes dont les cîmes sont chargées de nuages.
» Le Rhône tout à coup se présente de nouveau à
» nos yeux, mais il coule au milieu d'une plaine riante.
» Nous nous rapprochons de ses bords, et, excédés
» de fatigue, nous parvenons enfin à une grande cité.
» Les anciens l'ont appelée *Lugdunum.* C'est elle qui
» a vu naître Claudius (1) qui de ces contrées, étran-
» gères, vint régner sur le Latium. Aujourd'hui re-
» nommée pour ses richesses, elle fonde aussi sa gloire
» sur les arts qu'elle cultive avec honneur, et sur
» le courage guerrier de ses habitans. Nous exa-
» minons ses portes, ses avenues, la Saône qui cache
» des écueils sous des ondes paisibles et qui divise la
» ville en deux parts (Le Rhône donne son nom à
» sa rive droite). Nous admirons tour à tour ces
» beaux fleuves, les ponts qui les traversent, et ces
» murailles construites sur un rocher voisin des astres,
» où, s'il faut en croire d'antiques récits, un temple
» fut élevé à Vénus (2), comme autrefois sur le
» mont Eryx. Peut-être n'est-ce qu'une illusion; mais
» je crois que ce temple fut l'ouvrage de Claudius qui,
» dans sa patrie, voulut rappeler aux Grecs qu'il
» sortait de la noble race d'Énée (3) »

---

(1) L'empereur Claude naquit à Lyon, le 1.er août de l'an 10 avant J. C., 744 de Rome, le jour où l'on fit la dédicace de l'autel ou temple d'Auguste.

(2) Pontanus parle ici de Fourvière, et il semble adopter l'opinion de ceux qui font dériver le nom de ce quartier de *forum Veneris*, et qui supposent qu'il y avait en cet endroit un temple de Vénus. Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, tom. I, pag. 169 et suiv., a fort bien montré que Fourvière vient de *forum vetus*, nom d'un grand marché qui y avait été construit par l'empereur Trajan, et qu'on ne trouve, ni sur les lieux, ni dans l'histoire, aucun indice du temple dont il s'agit.

(3) Les Romains se croyaient les descendans d'Enée, fils d'Anchise et de Vénus.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Compte rendu des Observations faites à l'Hôtel-Dieu de Lyon, du 1.er octobre 1822, au 1.er octobre 1824, lu en séance publique, le 4 mai 1825, par M. Trolliet, doyen des médecins de l'Hôtel-Dieu, vice-président du Cercle littéraire, membre de plusieurs sociétés savantes. Lyon, imprimerie de Durand et Perrin, 1825, in-8. de 188 pages.

Tous les deux ans, le doyen des médecins de l'Hôtel-Dieu rend à l'administration et au public un compte des observations qui ont été faites dans cet établissement : celui que nous annonçons est tel qu'on devait l'attendre de la plume élégante et facile du docteur Trolliet ; aussi sera-t-il lu avec un vif intérêt, même par les personnes étrangères à la science d'Hippocrate ; il est terminé par trois mémoires dont le dernier a trait à l'épidémie de 1823 : on ne peut qu'applaudir aux réflexions de l'auteur sur les causes de cette épidémie et aux vœux qu'il forme de voir disparaître ces causes qui menacent sans cesse les habitans d'une cité populeuse.

De l'importance industrielle de la ville de Lyon, ou Réponse d'un bourgeois de Lyon à un officier d'état-major. Lyon, imprimerie de Durand et Perrin, 1825, in-8. de 23 pages.

Le produit de la vente de cet opuscule, sur lequel nous reviendrons, est destiné aux victimes de l'incendie de Salins.

AGRICULTURE. - INDUSTRIE.

Recherches historiques et statistiques sur le mûrier, les vers à soie et la fabrication de la soierie, particulièrement à Lyon et dans le Lyonnais.

(III.e ARTICLE.)

Les ouvriers fabricans qui désertent notre cité peuvent bien porter dans des contrées rivales les procédés et les instrumens de nos manufactures de soierie ; mais ils ne sauraient nous enlever notre climat si favorable à la production de la soie, nos eaux si propres à la teindre, nos établissemens publics, nos institutions qui, depuis trois siècles, favorisent et réglent avec tant de sagesse les opérations nombreuses dont elle est l'objet. Ils nous enlèveront bien moins encore cet esprit inventif, inépuisable, plus rapide que les modes les plus fugaces, qui sait varier à l'infini le tissu, la forme, les couleurs et le dessin des étoffes de soie.

Avignon était privé de ces avantages, voilà pourquoi ses manufactures de soierie qui, pendant long-temps, furent rivales des nôtres, ne purent pas résister à l'émigration de ses ouvriers, en 1722 et 1723, époque où une funeste contagion fit périr une grande partie de sa population. Les fabricans, qui fuyaient l'épidémie, allèrent s'établir à Nismes, à Ganges: Lyon en recueillit un grand nombre; presqu'aucun ne retourna dans sa patrie, et pour toujours fut éclipsée la prospérité manufacturière d'Avignon.

Une catastrophe plus terrible que la peste ravagea, en 1793, notre cité ; tous les métiers de soierie furent brisés, les manufacturiers immolés ou proscrits ; les simples ouvriers furent chassés de leurs ateliers pour aller démolir les pompeux édifices qui attestaient l'opulence de Lyon, fruit de son industrie manufacturière.

L'histoire dira si les éternels rivaux de cette industrie furent étrangers à nos grandes infortunes ; elle demandera pourquoi, après la chute de notre cité, on donna à des mécaniciens, à des teinturiers, à des dessinateurs, à d'autres artistes, l'alternative de traverser les mers ou d'être inscrits sur les listes de proscription. Plusieurs d'entr'eux expièrent sur l'échafaud révolutionnaire le noble refus de porter chez les ennemis de la France le tribut de leurs talens. Un plus grand nombre se réfugièrent dans la Suisse, la Belgique, l'Allemagne, quelques-uns passèrent le détroit, et la fabrique des étoffes façonnées fut importée dans la Grande Bretagne.

Qui n'eût dit que Lyon était enseveli pour toujours sous ses ruines, ou du moins que cette ville avait perdu sans retour le sceptre de l'industrie ?

Elle l'eût recouvré sans doute, quand bien même les Lyonnais réfugiés à l'étranger n'eussent pas revu leur patrie ; mais cette restauration eût été plus lente et plus difficile (1).

---

(1) C'est ainsi que s'exprime à ce sujet un rapport officiel :

» Loin de laisser leur talent à l'étranger qui ne les avait
» accueillis que pour profiter de leur industrie, ils crai-
» gnirent que ce qu'ils en avaient montré ne tournât au
» préjudice de Lyon, et ils poussèrent la jalousie du pa-

Parmi ces nobles citoyens, nous citerons MM. St. Olive, Germain, Gaillard, Boy père, Richard et Margaron.

Deux ans avant la révolution, nos manufactures avaient essuyé un grand désastre, et ce fut à l'inépuisable charité des Lyonnais qu'elles avaient dû de grands secours. Au mois de mai 1787, les mûriers gelèrent en France et en Italie. Le travail cessa tout à coup dans les ateliers de soierie, et cinquante mille ouvriers se trouvèrent sans pain; alors on vit se renouveler dans nos murs les scènes touchantes qui avaient, trois siècles auparavant, amené la fondation de l'hospice de la charité. On demandait à la charité publique cent mille écus; elle apporta neuf cent mille francs.

Un fléau plus durable qu'une intempérie affligeait, avant 1787, les manufactures de Lyon; c'était l'anglomanie, ridicule funeste qui s'était emparé des modes, même de celles de la cour. La frivolité flétrit, sous le nom d'étiquette, la royale représentation de la cour jadis la plus brillante de l'univers. On se moqua des *robes de nos grand'mères*. Les riches tissus de soie rehaussés d'or firent place à des étoffes légères de fantaisie, presque toutes fournies par les manufactures anglaises.

Toutes ces causes avaient réduit à sept mille cinq cents le nombre des métiers battans à Lyon en 1789. Ces métiers n'occupaient que douze mille sept cents ouvriers. Les uns et les autres ne tardèrent pas à disparaître.

» triotisme jusqu'à briser les métiers qu'ils avaient montés » à Constance. Le secret des belles teintures que les fabricans croyaient leur avoir dérobé, fut rapporté inviolablement à Lyon, auquel il appartient encore aujourd'hui » d'une manière exclusive. »

Lorsqu'en 1800 les Lyonnais eurent relevé leurs manufactures, on ne comptait encore à Lyon que trois mille cinq cents métiers, et cinq mille huit cents ouvriers.

Depuis 1801 jusqu'à 1812, le nombre des métiers s'éleva successivement jusqu'à dix mille sept cent vingt, et celui des ouvriers à quinze mille cinq cent six.

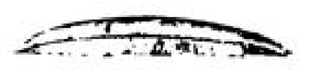
Le 20 août 1824 le premier magistrat de ce département disait aux Lyonnais :

» Les grands marchés de l'Europe et du midi de la » France ont vu vos produits enlevés aussitôt qu'offerts ; » les demandes excèdent les moyens d'y satisfaire, et ces » mois où le travail est ordinairement ralenti, comptent » au-delà de *vingt-quatre mille métiers* dont le battement » vient dans le silence des nuits charmer l'oreille des » amis de la prospérité. »

Ce nombre, depuis l'an dernier, s'est accru d'une manière étonnante, et nous pourrions le porter à trente mille, dont vingt mille *intra muros*, cinq mille dans les faubourgs, et le surplus dans les villages voisins.

En remontant à des temps antérieurs à la révolution, nous voyons, dans le rapport au roi de M. Lambert d'Herbigny, qu'en 1699 il existait à peine à Lyon quatre mille métiers, et que le nombre ordinaire était de six mille.

L'inspecteur des manufactures, Roland de la Platière, nous apprend que depuis 1720 jusqu'à 1786, le nombre des métiers battans à Lyon et ses faubourgs a été, années communes, de douze mille, que ce nombre a varié de deux ou trois mille dans diverses circonstances par la disette des soies, par des deuils trop prolongés, par des guerres ruineuses, par le goût, le caprice qui se portait sur les gazes qui, à cette époque, venaient de l'étranger.



En 1786, la fabrique de Lyon prit un essor qui ne devait pas se soutenir long-temps, et le nombre des métiers fut porté à quinze mille.

On a toujours évalué le nombre des ouvriers par celui des métiers et réciproquement. On peut toutefois observer que la proportion respective des uns et des autres a dû changer depuis les perfectionnemens introduits dans la fabrication de la soierie, perfectionnemens que l'on doit en grande partie à M. le chevalier *Jacquart*, et que nous signalerons ailleurs.

Quoi qu'il en soit, voici un tableau tracé par Roland de la Platière, des personnes employées à la fabrique, en 1786, le nombre des métiers étant de quinze mille.

Maîtres marchands fabricans faisant travailler pour leur compte.	500
Maîtres fabricans, ouvriers travaillant ou faisant travailler pour les précédens.	7000
Compagnons et compagnonnes du pays	4000
Compagnons étrangers.	300
Enfans des uns et des autres, occupés ou non, mais vivant dans la fabrique	12500
Hommes, femmes, filles ou garçons à gages, pour diverses opérations.	2500
TOTAL.	26800

Nous mettons ce tableau en parallèle avec celui qu'a bien voulu nous donner un honorable fabricant : il supposait *intra muros* seize mille métiers, et il s'exprime ainsi :

« Le nombre d'une partie des ouvriers employés à la

» fabrication des étoffes de soie étant presqu'insaisissable
» tête par tête, vu leur dispersion et leur double emploi
» hors de leur domicile, on peut les supputer par le
» nombre des métiers battans.

» Or, il est constant qu'un atelier de quatre métiers
» a besoin indispensablement de six individus, savoir
» quatre ouvriers fabricans, une dévideuse et une can-
» netière.

» En admettant pour la ville seize mille métiers battans,
» nous avons, ouvriers fabricans, ci. 16000
» Dévideuses et cannetières. 8000

24000

» En ajoutant à ce nombre les ouvriers des
» métiers de bas, tulles et franges. 3054
» Les dévideuses et ourdisseuses du fabricant,
» et les tordeuses et remetteuses de l'ouvrier, ci. 2000
» Nous aurons, en total, pour la population
» des ouvriers en soie (toujours dans la supposi-
» tion de seize mille métiers battans, et on peut
» les évaluer à environ trente mille), individus. 29054

» Ne sont pas compris dans ce nombre les autres indi-
» vidus employés à la construction des métiers, des la-
» melles, des lisses, peignes et autres agrêts des métiers,
» tant unis que façonnés. »

Au reste, comme l'observe fort bien M. le comte Chaptal, ce serait se faire une idée bien imparfaite de la fabrique de Lyon, que de la borner à donner du travail à quelques milliers d'ouvriers qui y conduisent les métiers. Une immense population a des occupations dé-

terminées par les autres genres de travaux nécessaires à la fabrication ; et sur cent mille habitans il y en a au moins quatre-vingt mille dont l'existence est liée à la prospérité de la manufacture, et qui y concourent tous, depuis le choix et l'achat des soies, jusques aux derniers apprêts et à la vente des étoffes.

M. le comte Chaptal écrivait en 1817, et sur des données qui lui avaient été adressées quelques années auparavant. Il pouvait croire alors que la manufacture de soie ne pouvait pas se composer à Lyon de plus de quinze à seize mille métiers. Nous tâcherons plus tard de tracer le tableau précis et circonstancié de son état actuel : nous rechercherons les moyens de le conserver et même de l'agrandir.

Parmi ces moyens, il en est un que j'ai déjà indiqué, c'est de récolter sur notre sol toute la matière première de cette grande manufacture.

Nous marchons vers ce but important; mais nous en sommes encore bien éloignés.

J'ai dit que du temps de M. d'Herbigny, Lyon recevait six mille balles de soie, dont trois mille pour la consommation de ses manufactures ; que douze cents seulement étaient indigènes. Chaque balle étant du poids de cent soixante liv., c'était dix-neuf mille six cents liv. qui venaient de la Provence, du Languedoc et du Dauphiné, seules provinces du royaume qui, à cette époque, produisissent de la soie; et comme il est probable qu'Avignon, alors dans sa splendeur industrielle, tirait sa soie d'Italie, on peut présumer que la masse de soie indigène qui entrait à Lyon, quelque peu considérable qu'elle fût, était les deux tiers de la récolte de la France.

C'était de la Chine et des Indes que venait presque

toute la soie employée par nos manufactures dans les premières années du dernier siècle, et l'on regardait alors la soie du pays comme d'une qualité inférieure. Une preuve de l'existence de ce préjugé, résulte d'un procès mémorable qui fut soutenu de 1712 à 1714 par le commerce de Lyon contre la compagnie des Indes (1). Celle-ci prétendait au monopole de la vente des soies de l'Orient, et parmi les motifs qu'elle faisait valoir étaient : 1.° l'usage établi ; 2.° la crainte de voir repousser, de la Chine, de l'Indostan et de la Perse, nos missionnaires évangéliques, si l'on cessait de tirer de ces pays de la soie ; 3.° l'indispensable besoin de cette soie étrangère pour les manufactures françaises. Après avoir combattu les deux premiers moyens, le commerce de Lyon provoqua une expertise qui décida que les soies de France, et à leur défaut celles d'Italie, pouvaient suppléer celles de l'Orient, et que même elles méritaient la préférence, étant moins sèches, se cassant et se bourrant moins au dévidage, et n'étant pas, comme les autres, sujettes à rendre les étoffes molles et sans lustre. On ne regarda comme nécessaires que les blanches (sina) pour les gazes de Damas, encore prétendit-on pouvoir imiter ces soies en passant les indigènes dans du lait (2).

Il fut permis, par arrêt du conseil du roi, aux fabricans de Lyon d'employer des soies d'Italie et même de France.

En 1750, des fabricans lyonnais se plaignirent amè-

---

(1) Nous avons eu sous les yeux le dossier de ce procès.

(2) Depuis cinquante ans la race des vers sina est introduite en France, et peut-être qu'un jour elle y sera seule nourrie.

rement du petit nombre de mûriers cultivés en France; ils sollicitèrent auprès du contrôleur-général, des ordres pour la plantation de ces arbres sur les bords des grands chemins, et dans les îles françaises. Ils demandèrent aussi la distribution gratuite des plançons aux cultivateurs. La fabrique était alors dans de grandes inquiétudes, l'Angleterre prohibait nos étoffes, la Hollande montait des métiers, la Prusse attirait nos ouvriers, le Danemarck plantait des mûriers, l'Espagne défendait la sortie de ses soies grèges.

Le ministre fut sourd aux doléances du commerce lyonnais. Les agronomes eux-mêmes, et, faut-il le dire, jusqu'au vénérable Rozier pensaient que le mûrier convenait peu à notre climat (1), et ce fut seulement comme nous l'avons dit, de 1760 à 1770, qu'à la voix de M. Thomé, les mûriers reparurent et se propagèrent dans les environs de Lyon.

A cette même époque, le gouvernement ordonna la formation d'un grand nombre de pépinières de mûriers, et la distribution gratuite de plusieurs millions de pourrettes. Toutes ces mesures ne furent pas sans résultats, et cependant la France continua à payer à l'étranger un énorme tribut pour obtenir la matière première de ses manufactures de soierie.

Nous en avons la preuve dans le relevé suivant des registres de la douane de Lyon pendant quatre années. Voici ce relevé tel qu'il a été déposé par Roland de la Platière dans l'Encyclopédie méthodique (2).

---

(1) Voy. l'article Mûrier du *Cours d'agriculture*.

(2) *Encyclop. méth. manuf. et arts*. tom. II, pag. 49.

« Les soies étrangères entrées à Lyon ont été :

	livres (p. de marc).
» Pour l'an 1775.	863282
» Pour l'an 1776.	1146572
» Pour l'an 1777.	1028260
» Pour l'an 1778.	1072473
TOTAL.	4110587

» D'après quelques recherches relatives aux soies du crû du royaume, ajoute Roland de la Platière, on estime qu'il en entre annuellement à Lyon sept à huit cent mille livres pesant (c'est-à-dire deux ou trois cent mille livres de moins que des soies étrangères). »

Cette proportion n'était pas alors la même pour la France entière : 1.° parce que la plus grande partie des soies étrangères qui se consommaient en France y arrivaient par la voie de Lyon ; 2.° parce qu'une grande quantité de soies du midi de la France, se consommant sur les lieux qui les avaient produites, n'entraient point à Lyon.

Conduit par ces considérations, Roland de la Platière pensait que la quantité de soie, récoltée annuellement en France, était à très-peu près égale en quantité à celle qu'on tirait de l'étranger, soit d'Italie, du Levant, de la Perse, des Indes, de la Chine ou d'ailleurs, c'est-à-dire de douze à treize cent mille livres de part et d'autre, en total deux millions cinq à six cent mille livres pesant.

M. Dubret, qui, en 1770, publiait sa *muriométrie*, s'éloigne fort peu de l'évaluation de Roland de la Platière ; il porte à vingt-huit millions la valeur de toutes

les soies consommées dans les manufactures françaises, sur lesquelles quinze millions récoltés sur le sol de la France.

Les choses ont dû rester à peu près dans le même état jusqu'à la révolution.

Elles n'avaient pas changé en 1817, s'il faut s'en rapporter à M. le comte Chaptal. Ce savant évalue à cinq millions cent quarante-sept mille six cent neuf kil. la masse de tous les cocons récoltés en France, lesqnels étant convertis en soies grèges ou organsins, valent vingt-trois millions cinq cent soixante mille francs. *Nous sommes*, ajoute-t-il, *tributaires de l'étranger pour une valeur à peu près égale* (1).

La France manufacturait en 1817, d'après M. le comte Chaptal, pour environ quarante-sept millions de soie par année, et nous avons raison de penser qu'en 1820, les seules fabriques de Lyon ont consommé pour quarante-cinq millions de soie. La France avait produit un peu plus de la moitié de cette matière. Si la proportion de la soie indigène et de la soie exotique est restée la même, nos récoltes en cocons ont dû augmenter comme la consommation de la soie.

Ce n'est pas tout encore : un habile fabricant, qui a bien voulu nous donner sur l'état actuel de la manufacture lyonnaise de précieux renseignemens, nous a dit qu'un tiers seulement de la soie employée à Lyon venait de l'étranger, particulièrement du Piémont.

Il serait doux de penser que malgré le développement que vient de prendre notre industrie et le surcroît de consommation de soie qui en a été la suite, nous fussions

(1) *De l'industrie française*, t. 1, pag. 181.

parvenus au point de récolter sur notre sol les deux tiers de la matière première de nos fabriques de soierie. Mais une pareille amélioration supposerait dans la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie une extension et un perfectionnement qui, quoique remarquables, n'ont pas été poussés aussi loin.

On a vu que sous l'intendance de M. d'Herbigny, sur six mille balles de soie qui entraient à Lyon, douze cents seulement étaient indigènes. Exceptés la Provence, le Languedoc et quelques cantons du Dauphiné, disait Roland de la Platière, et toute la soie qui se récolte en France n'est d'aucun poids dans la balance du commerce.

M le comte Chaptal porte à douze seulement le nombre des départemens producteurs de la soie, et, d'après les rapports officiels qui lui sont parvenus, il évalue leurs récoltes respectives en cocons depuis 1808 jusqu'à 1812 inclusivement. Je vais les ranger dans l'ordre de leur richesse, en désignant leur plus grande récolte annuelle en cocons dans ce période de temps.

Vaucluse.	1809.	1740000 kil
Gard.	1810.	1280000
Ardêche	1812.	1233000
Drôme.	1812.	676610
Bouches du Rhône . .	1808.	586000
Hérault	1808.	517000
Isère.	1812.	332000
Var.	1810.	1102040
Indre et Loire	1808.	30000
Loire.	1808.	31000
Ain.	1812.	5650
Allier	1808.	3000

L'Isère et le Var ne me semblent pas être placés à leur rang ; mais il faut observer que ces deux départemens obtinrent, l'un en 1812, l'autre en 1810, une masse de cocons hors de toute proportion avec leurs récoltes ordinaires. Ainsi le Var n'avait eu en 1811 que septante-sept mille kilog., et en 1812 que quatre-vingt-quatorze mille cinq cents. L'Isère que cent quatre-vingt mille, dans chacune des années 1808, 1810, 1811.

On peut juger des progrès que ce genre d'industrie a fait dans le département du Gard, par un fait que M. Loiseleur de Longchamp a consigné dans son article Mûrier, du nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle (1).

« M.lle Salle, dit-il, fait filer tous les ans plusieurs centaines de quintaux de cocons à Anduse, et il existe, dans cette ville, un manuscrit d'un des ancêtres de cette demoiselle, qui constate que dans l'année 1723, Anduze, et son territoire ne produisaient encore que cinquante livres de soie, tandis qu'aujourd'hui il s'en file dans les mêmes lieux deux cent cinquante quintaux, dont cent sont le produit territorial de la commune.

Le département de l'Allier, quoique bien moins favorisé que celui du Gard, peut néanmoins se livrer avec succès à l'éducation du ver à soie. Cette industrie y fut introduite vers le milieu du dernier siècle par un cultivateur du Languedoc nommé Martin. Il parvint à fabriquer une soie de très-bonne qualité. On s'empressa de planter des mûriers ; il survint quelques intempéries et on en abandonna la culture. Faudrait-il arracher les vignes parce qu'elles sont quelquefois ravagées par la grêle ou par la gelée ?

---

(1) Strasbourg, 1824, tom. III, pag. 376.

Quoi qu'il en soit, le département du Rhône, et quelques-autres peut-être, sont devenus depuis 1812 producteurs de la soie.

Il résulte en effet d'un rapport présenté à M. le préfet Lézai de Marnésia, par M. Muthuon, au nom de la société d'agriculture, qu'en 1819 on avait récolté dans le département du Rhône deux cent cinquante quintaux métriques ou vingt-cinq mille kilog. de cocons, et cinquante quintaux de plus l'année suivante (1). Ainsi, deux ans après l'appel fait par M. de Marnésia aux cultivateurs du Rhône, ce département était placé comme producteur de la soie au-dessus de ceux de l'Ain et de l'Allier, au niveau de ceux d'Indre et Loire et de la Loire.

Cette amélioration s'est agrandie, et plus tard nous en signalerons les progrès.

La suite au prochain N.o

---

(1) *Compte rendu des travaux de la Société d'agriculture de Lyon pour* 1821, pag. 75.

HISTOIRE.

INAUGURATION DE L'ANCIENNE STATUE ÉQUESTRE DE LOUIS XIV.

Du samedi 30 décembre 1713.

MM. Ravat, prévôt des marchands; Bourg, Ferrary, Trollier, Borne, échevins.

Cérémonie faite le jeudi 28 décembre 1713, pour découvrir la statue du Roi posée dans la place Bellecour.

Le roi ayant agréé que la statue équestre de Sa Majesté fût placée à Bellecour, le Consulat avait fait préparer toutes choses pour en faire la cérémonie avec toute la décence et la magnificence possibles, afin de marquer également le respect et la vénération qui sont dus à la représentation de Sa Majesté, et le zèle empressé de tous les habitans de cette ville.

Ce fut par les mêmes sentimens que la délibération consulaire du 5 septembre dernier fut arrêtée; que le 19 du même mois, le prix fait du noyau du piédestal et de l'élévation de la statue fut donné; que le 16 octobre suivant, le consulat se transporta sur les lieux pour poser en cérémonie la première pierre, et que les soins qu'il s'est donné pour faire travailler assidûment et sans discontinuation, ont mis les entrepreneurs en état de placer la statue sur son piédestal, après avoir été conduite de l'endroit où elle était jusqu'au pied du noyau, suivant leur engagement, et ayant été suspendue dès le mercredi matin 27 de ce mois, par le moyen d'une char-

pente de la hauteur de soixante pieds, longue de cinquante et large de trente, dans laquelle charpente on fit entrer la figure, et ayant été conduite à la hauteur nécessaire pour la faire glisser sur son piédestal avec des cordages et des poulies, elle fut enfin bien posée de niveau et à son aplomb, ledit jour 27 du présent mois, en présence du consulat qui ne perdit pas de vue toute la manœuvre, le matin et le soir, au bruit des trompettes et des tambours, l'enceinte du piédestal étant gardée par la compagnie du guet, et par celle des 200 arquebusiers. Le lendemain 28, le consulat, en exécution de son ordonnance du 26, ayant ordonné aux entrepreneurs de disposer toutes choses pour développer la statue de ses cordages et de la charpente, et n'ayant d'autre attention que de rendre la cérémonie du *posuit* aussi auguste que le sujet le demandait, ordonna aux officiers pennons des quartiers de St. Nizier, du Plat d'Argent, St. George, la Grande-Côte, rue Dubois, Bon-Rencontre, rue Tupin et le Plâtre, qui avaient été commandés à cet effet, de se rendre sous les armes à Bellecour sur les neuf heures du matin, de même que les compagnies du guet et des arquebusiers; le canon avait été placé sur le rempart, et le major et l'aide-major firent ranger les pennonages à mesure que chaque quartier arrivait dans la place, et formèrent une enceinte de cent pieds de circonférence autour du noyau.

MM. les prévôt des marchands et échevins, procureur-général, secrétaire et receveur, de même que les sieurs ex-consuls, qui avaient été invités, s'étant assemblés dans l'hôtel-de-ville sur les dix heures du matin, après avoir entendu la messe, entrèrent dans une salle où ils trouvèrent un déjeuné magnifiquement préparé,

et sur les onze heures et demie étant descendus en cortége par le grand escalier, précédés par les mandeurs portant leurs grands écussons, MM. les prévôt des marchands et échevins, les officiers revêtus de leurs robes violettes de cérémonie, et lesdits sieurs ex-consuls portant leurs robes noires, montèrent deux à deux en carrosse pour se rendre dans la place de Bellecour, en passant par le Plâtre, la Fromagerie, la grande rue Mercière et le quai des Célestins, où étant arrivés, et à l'entrée de ladite place, ils trouvèrent la compagnie des 200 arquebusiers, les officiers à leur tête et à cheval, qui formaient une double haie depuis ledit angle jusqu'à une espèce d'estrade ou d'amphithéâtre élevé sur un gradin de trois marches, orné de tapis, qui avait été préparé vis-à-vis un des grands côtés de ladite statue et à 90 pieds de distance du noyau, le carrosse des mandeurs ayant passé le premier, et les officiers de la compagnie des arquebusiers s'étant mis à la tête du premier carrosse où était M. le prévôt des marchands, et les soldats à pied escortant à droite et à gauche, le consulat se plaça sur cette estrade, et les arquebusiers qui avaient tous une cocarde blanche et violette, de même que toute la suite et les gens de livrée entrèrent dans l'enceinte au-devant du corps consulaire.

Peu de temps après, les entrepreneurs commencèrent à travailler pour enlever tout d'un coup cette charpente qui enveloppait et qui couvrait la statue équestre du roi, et tout fut si bien concerté, que cette grande machine ayant été soulevée et placée sur des rouleaux, elle fut tirée fort aisément par le moyen des cabestans qui étaient du côté des tilleuls, et ensuite, en moins d'une heure, la statue parut à découvert aux yeux de plus

de 50,000 spectateurs qui remplissaient la vaste étendue de la place de Bellecour, qui bordaient les fenêtres et couvraient jusqu'aux toits des maisons.

Dans le même instant on entendit de toute part, et comme à l'envi, des cris redoublés de *vive le roi!!!* A ces cris se joignirent les fanfares des trompettes, des timbales, des tambours et des hautbois, qui n'étaient interrompues que par le bruit du canon et de la mousqueterie plusieurs fois réitéré.

Le corps de ville, précédé par ses officiers et par un détachement de la compagnie des arquebusiers, descendit de l'estrade, et défilant par la droite, vint saluer en face la statue du roi, en faisant trois révérences à chacun des trois tours qui furent faits autour du noyau, pour marquer son respect. Ce fut dans ce moment qu'on entendit redoubler les acclamations, qu'on vit éclater les vrais sentimens de nos citoyens: leurs cris et les démonstrations de leur zèle respectueux concouraient également à découvrir de leurs cœurs l'amour qu'ils ont pour leur roi, et leur fidélité pour le plus grand de tous les monarques, cette grande ville se trouvant la seule qui, à l'exemple de la maîtresse du monde, a élevé une statue à la gloire de son prince, après qu'il a calmé l'univers (1). Quand le corps consulaire eût repris ses places sur l'estrade, les huit pennonages, ayant leurs officiers à leur tête, vinrent à leur tour saluer la statue par des salves:

(1) L'érection de cette statue termina les fêtes et réjouissances publiques faites à l'occasion de la paix d'Utrecht, qui eut lieu les premiers jours du mois de septembre. Le P. Valoris, jésuite, fit un discours à ce sujet.

pendant que le feu de l'artillerie recommença, les arquebusiers firent trois décharges.

Les différens ouvriers, au nombre de plus de soixante, ayant à leur tête leurs entrepreneurs, vinrent demander au consulat quelque marque publique de satisfaction: on leur donna quarante louis. Les arquebusiers se rangèrent de nouveau en double haie jusqu'à l'entrée de la rue St. Dominique, par où la compagnie se retira dans l'hôtel-de-ville de la même manière qu'elle en était sortie le matin, le guet bordant cette première rue des deux côtés avec les tambours et les trompettes.

Depuis midi jusqu'à neuf heures du soir, on fit couler quatre fontaines de vin dans la place de Bellecour, pour augmenter la joie publique, et cette grande et magnifique cérémonie se passa sans aucun accident et sans désordre (1).

Le même jour, sur les neuf heures du soir, le corps consulaire se rendit, comme le matin, en robes de cérémonie, accompagné des sieurs ex-consuls dans la maison du sieur de Senozan, l'un desdits sieurs ex-consuls, au coin de Bellecour, du côté du quai des Célestins, pour aller mettre le feu aux artifices qui avaient été préparés aux deux extrémités de la place, du côté du Rhône et de la Saône: les deux machines se trouvèrent dans un moment éclairées de toutes parts, par une infinité de lances à feu, et l'artifice eut tout l'effet qu'on en pouvait attendre. Le ciel paraissait tout en feu par le nombre infini de départs qui avaient été préparés aux quatre coins des deux machines, par une quantité pro-

---

(1) L'état de la dépense de cette cérémonie, arrêté le 4 janvier 1714, fut de 16,250 liv. 13 s.

digieuse de fusées volantes et de gerbes de feu qui partaient dans le même instant et qui venaient se joindre et croiser au-dessus de la statue, et pendant tout le temps le canon et la mousqueterie recommencèrent leurs décharges.

Les quatre coins de la place de Bellecour étaient flanqués par quatre bâtis de charpente et pyramides de 36 pieds en carré sur soixante de hauteur, garniès de plus de 300 pots à feu qui produisaient une clarté étonnante. L'illumination de toutes les maisons répondait à tout le reste, et l'on vit jusqu'à minuit la même quantité de personnes dans la place que le matin, avec les mêmes acclamations au son des trompettes, des timbales et des tambours. Comme il était fort tard, chacun se retira, et l'on renvoya la cérémonie du repas au premier jour de janvier prochain dans l'hôtel-de-ville : MM. les ex-consuls y ont été invités, de même que le major, l'aide-major, le chevalier du guet et les officiers des arquebusiers.

L'on résolut encore d'envoyer un courrier extraordinaire à Monseigneur le maréchal de Villeroy, pour l'informer du détail de la cérémonie, et pour le supplier, de même que M. le marquis de Torcy, d'en rendre compte à S. M. ; ce qui fut exécuté dès hier à sept heures du soir. On a dressé le présent procès-verbal par le secrétaire de ladite ville. Au consulat, ledit jour 30 décembre 1713.

HISTOIRE-MONUMENS.

Copie du procès-verbal de réception de la statue équestre de Louis XIV, destinée à la ville de Lyon (1).

L'an mil huit cent vingt-cinq et le seizième jour de septembre, à une heure après-midi,

Nous soussigné Louis-Etienne-François Héricart, vicomte de Thury, conseiller-d'état, directeur des travaux de Paris, nous sommes transporté à la fonderie de la ville de Paris, rue du faubourg du Roule, n.° 63, en conformité de la lettre de Son Exc. le ministre secrétaire-d'état de l'intérieur, dont la teneur suit :

« Paris, le 10 septembre 1825.

» M. le vicomte, j'ai l'honneur de vous prévenir que je vous ai désigné pour procéder, au nom du gouvernement, à la réception de la statue équestre de Louis XIV, exécutée par M. Lemot, et destinée pour la ville de Lyon.

» Je vous prie de vous entendre à ce sujet, avec MM. Quatrémère de Quincy, Percier et Boscary de Ville-

(1) Cette pièce et la suivante sont extraites du *Moniteur* : nous avons pensé que nos lecteurs verraient avec plaisir que nous les avons recueillies ; les détails qu'elles renferment appartiennent à l'histoire de notre ville, et il viendra un temps où on sera bien aise de les retrouver dans nos archives.

plaine, commissaires nommés pour le même objet, par la commission du monument.

» Recevez, M. le vicomte, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le ministre secrétaire-d'état de l'intérieur*,

» CORBIÈRE. »

Et au bas :

» *A M. le directeur des travaux publics.* »

Nous avons trouvé réunis à ladite fonderie MM. Antoine Chrysostôme Quatremère de Quincy, chevalier des Ordres de St. Michel et de la Légion d'honneur, secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts ;

Charles Percier, architecte, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'académie des beaux-arts ;

Jean-Baptiste-Joseph Boscary de Villeplaine, officier de la Légion d'honneur,

Tous trois commissaires délégués par la commission mixte du monument, à l'effet de suivre et surveiller les travaux de la statue équestre de Louis XIV.

Nous nous sommes rendus dans l'atelier de la fonderie, et après avoir pris connaissance de l'arrêté de M. le préfet du Rhône, en date du 3 août dernier, dont la teneur suit :

« Nous préfet du Rhône,

» Vu la convention du 17 août 1820, par laquelle M. Lemot, statuaire, membre de l'Institut, s'est engagé envers le département du Rhône et la ville de Lyon à exécuter en bronze la statue équestre de Louis XIV, et à la livrer parfaitement fondue, ciselée, ajustée et armée

de toutes ses armatures intérieures et de scellement, d'après le programme ci-après :

1.° La statue aura un pied de hauteur de plus que la précédente, et dans tous les cas le *minimum* de son élévation sera de dix-sept pieds à partir des pieds du cheval jusqu'à la sommité de la tête du prince. Le costume héroïque de l'ancienne statue sera également conservé, sauf les améliorations indiquées par le goût et par le progrès des arts.

2.° Le cheval sera coulé d'un seul jet, le cavalier sera fondu séparément du cheval;

« Vu la délibération du 14 décembre 1820, par laquelle la commission a nommé pour délégués, à l'effet de surveiller les travaux du monument, d'en constater les progrès et d'en faire la reconnaissance, MM. Quatremere de Quincy, Heurtier, Percier et Boscary de Villeplaine,

» Sur l'avis de M. Lemot, annonçant que le monument sera parachevé et en état de réception dans les premiers jours de ce mois :

Considérant que, d'après les mesures prises, le monument doit être rendu à Lyon avant le 15 octobre prochain, et qu'ainsi il est nécessaire qu'il soit remis à l'entrepreneur du transport le premier septembre au plus tard, et que la réception régulière en ait été faite avant cette époque ;

» Arrêtons :

» Art. I.er Il sera procédé sans retard, par MM. les délégués de la commission, à la reconnaissance, et, s'il y a lieu, à la réception de la statue de Louis-le-Grand.

» Art. II. MM. les délégués dresseront procès-verbal régu-

lier de leurs observations et de leurs avis, et nous le feront parvenir.

Lyon, le 5 août 1825.

» *Signé*, comte DE BROSSES. »

En conséquence des pouvoirs mentionnés ci-dessus, nous avons procédé à l'examen du monument, en présence de M. Lemot et de M. Ghefaldy, chargé de son transport et de son érection, et nous avons reconnu que cette statue équestre, dont le cheval a été coulé d'un seul jet, et le cavalier séparément, était parfaitement fondue, ciselée et ajustée, et armée de toutes ses armatures extérieures et de scellement; que son élévation est de 5 mètres 70 centimètres (17 pieds 6 pouces), depuis les sabots du cheval jusqu'à la sommité de la tête du cavalier; enfin que M. Lemot a complètement et convenablement rempli ses engagemens, son travail, sous tous les rapports, ne laissant rien à désirer, et nous considérons cet ouvrage comme un des plus beaux et des plus heureux que l'on ait exécutés en ce genre, autant sous le rapport de l'art que sous celui de la fonte, qui est un des meilleurs modèles que nous ayons vus; regrettant que les limites de ce procès-verbal ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur le mérite de ce chef-d'œuvre, qui ne peut au reste rien ajouter à la réputation de M. Lemot.

En conséquence, nous recevons et acceptons, au nom du gouvernement et de la commission mixte de Lyon, la statue équestre de Louis XIV, exécutée par M. Lemot, et au même instant, nous en avons fait la remise à M. Ghefaldy, pour qu'il puisse procéder de suite à son placement sur le fardier, qu'il a amené hier

à Paris, sans aucun accident. Lequel M. Ghefaldy, ayant parfaitement examiné avec nous cette statue équestre, reconnaît la recevoir en bon état dans son ensemble, comme dans toutes ses parties, et s'engage à la rendre de même, tant à Lyon que sur le piédestal, après l'érection. Mais nous pensons que cet entrepreneur doit se faire accompagner, pendant le transport, par des ouvriers que M. Lemot lui désignera, et qui visiteront tous les jours la statue, ainsi que les armatures intérieures, et pourront réparer de suite les avaries que quelque choc violent pourrait leur occasioner, ce qui serait irréparable si l'on n'y remédiait promptement; sauf à la commission à allouer à ces ouvriers une indemnité pour leur déplacement et leur retour à Paris.

Le présent procès-verbal sera envoyé à S. Exc. le ministre de l'intérieur, et après son approbation une copie en sera délivrée à M. Lemot pour sa décharge.

Fait et clos à Paris, à la fonderie de la Ville, au faubourg du Roule, en présence de MM. Lemot et Ghefaldy, qui ont signé avec nous les jour et an susmentionnés.

Signé, HÉRICART DE THURY, QUATREMÈRE DE QUINCY, Charles PERCIER, BOSCARY DE VILLEPLAINE, LEMOT et GHEFALDY.

Départ de la Statue de Louis XIV, destinée à la ville de Lyon.

L'an mil huit cent vingt-cinq, et le dimanche deux octobre, à onze heures du matin;

Sur la demande qui nous a été faite par M. Ghefaldy, chargé du transport de Paris à Lyon, de la statue

équestre de Louis XIV, exécutée par M. Lemot, et destinée pour cette ville,

Nous Louis-Etienne-François Héricart, vicomte de Thury, conseiller d'état, directeur des travaux de Paris, en conséquence des dispositions prescrites par S. Exc. M. le comte de Corbière, ministre secrétaire-d'état de l'intérieur, et procédant par suite du procès-verbal de réception de ladite statue, en date du 16 septembre dernier,

Nous sommes transporté rue du Faubourg du Roule, en face de la fonderie de la Ville, où nous avons trouvé la statue équestre de Louis XIV placée sur les brancards de son fardier, au moyen de cinq entretoises, sur lesquelles repose une forte pièce de bois servant de sous-ventrière.

L'équilibre de la statue est maintenu par un chassis d'assemblage, reposant sur les brancards du fardier; entre les chassis et la statue, il a été placé horizontalement six moises, qui embrassent la forme de la statue.

Pour maintenir le dévis de la masse, il a été pratiqué deux croix de Saint-André, et trois contrefiches qui prennent leur appui sur le lisoir de l'avant-train et sur l'encastrement du train de derrière, et qui sont fixées par des vis à bois.

Enfin, toute cette charpente est assemblée au moyen de boulons, d'étriers et de plates-bandes en fer, et reunie au fardier de manière à ne faire qu'un seul et même corps.

Nous avons reconnu que la statue a été chargée avec le plus grand soin, et qu'elle n'a éprouvé dans cette opération aucune avarie, ni dégât apparent.

D'après les ordres de M. le comte Chabrol, préfet de la Seine, les bois qui composent la charpente ont été

recouverts de tapisseries et de guirlandes, et surmontés de drapeaux fleurdelisés.

Ensuite des dispositions arrêtées par M. Delavau, préfet de police, le fardier ayant été attelé de vingt chevaux, la statue équestre de Louis XIV a été mise en route pour Lyon, précédée d'un nombreux détachement de la gendarmerie royale de Paris, aux cris répétés de *vive le Roi!*

Fait et clos à Paris, les jour et an susdits, en présence de M. Quatremère de Quincy, chevalier des Ordres royaux de Saint-Michel et de la Légion d'honneur, secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts, l'un des membres de la commission du monument de Louis XIV, et de M. Ghefaldy, chargé du transport, qui ont signé avec nous.

Signé, HÉRICART DE THURY, QUATREMÈRE DE QUINCY et GHEFALDY.

La statue équestre de Louis XIV a traversé les rues du Faubourg du Roule et du Faubourg Saint-Honoré, les boulevards depuis la Madeleine jusqu'à la porte Saint-Antoine, et la rue du Faubourg Saint-Antoine. Les postes situés sur la route que le cortége a suivie, ont pris les armes et ont rendu les honneurs militaires à l'image du grand Roi.

Le spectacle que présentait ce transport était vraiment imposant, et avait attiré une grande affluence de spectateurs qui, en admirant le chef-d'œuvre de M. Lemot, donnaient aussi un juste tribut d'éloge à la hardiesse de cette entreprise et à l'intelligence de celui qui la dirigeait. Elle a été couronnée du plus heureux succès, et à une heure vingt-cinq minutes, la statue de Louis XIV est sortie de Paris par la barrière du Trône.

Par une mesure de précaution très-louable, on a arrêté la marche du chariot, à l'entrée de l'avenue de Vincennes, afin d'examiner toutes les parties de la charpente et de l'assemblage ; demain à six heures du matin, la statue continuera sa route. On estime qu'elle mettra vingt jours pour se rendre à Lyon (1).

(*Extrait du Moniteur*).

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

(XIV.e ARTICLE.)

NOTICE SUR PIERRE BARRA.

Barra (Pierre), docteur de la faculté de Montpellier, était agrégé au collége des médecins de Lyon. Admirateur des auteurs anciens, particulièrement des œuvres d'Hippocrate, il combattit plusieurs idées émises de son temps et s'éleva contre l'abus que l'on faisait de l'antimoine, de la saignée, de la thériaque et de la confection d'hyacinthe. Il a publié les ouvrages suivans : 1.° *l'Abus de l'antimoine et de la saignée démontré par la doctrine d'Hippocrate ;* Lyon, 1664, in-12. 2.° *De veris terminis partûs humani; accessit historia mulieris romanæ, jam ab annis quatuor gravidæ ;* Lugduni, 1666, in-12. 3.° *L'Abus de la thériaque et de la confection d'hyacinthe ;* Lyon, 1667, in-12. 4.° *Hippocrate, de la cir-*

(1) La statue a fait le trajet de Paris à Lyon en treize jours. Dans le prochain N.° nous donnerons quelques détails sur son arrivée et sur les fêtes dont elle aura été l'objet.

culation du sang et des humeurs; Lyon, 1672, 1682; Paris, 1683, in-12. L'auteur a cru trouver dans Hippocrate la description de la circulation dont Harvée a démontré le mécanisme. 5.° *L'usage de la neige, de la glace et du froid;* Lyon, 1675; Paris, 1677, in-12.

Dans l'ouvrage *De veris terminis partûs humani*, Barra chercha à critiquer un *Traité sur le terme de l'accouchement*, suivant la doctrine d'Hippocrate, donné par Jean Peissonel, médecin de Marseille. Il prouva qu'il existait des naissances prématurées et des naissances tardives. La question relative aux naissances tardives fut reproduite un siècle plus tard, en 1764, dans un fameux procès au sujet de la légitimité d'un enfant né dix mois dix-sept jours après la mort du mari de la mère, et un an moins quatre jours après l'invasion de la maladie grave qui le mit au tombeau, à l'âge de 76 ans. Un grand nombre de médecins furent consultés; Lebas, chirurgien, Bertin et Petit, médecins de Paris, publièrent des écrits dans lesquels ils donnèrent au terme de l'accouchement une extension propre à troubler la tranquillité des familles; ils pensaient que ce terme ne pouvait être limité. Bouvart répondit par une savante consultation dans laquelle il établit qu'il n'y a point de grossesse prolongée au-delà du terme de dix mois et dix jours; mais cette réponse ne resta pas sans réplique.

T.

POÉSIE.

LE SIÉGE DE LYON EN 1793,

POÈME LYRIQUE,

Qui a partagé le prix décerné par l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, dans sa séance publique du 31 août 1825 (*).

» Marchons, et dans la France entière
» Promenons le glaive et le feu;
» Jetons la torche incendiaire
» Sur le palais des rois et les temples de Dieu.

» Que notre volonté suprême,
» S'élevant au-dessus de l'Eternel lui-même,
» Devienne le destin!
» Dispersons au loin les alarmes;
» Enivrons-nous de sang, abreuvons-nous de larmes,
» Gorgeons-nous de butin.

(*) Quoique nous ne soyons pas dans l'usage d'insérer dans les *Archives* les ouvrages déjà imprimés, nous avons cru devoir enrichir ce N.° d'une pièce de vers qui, indépendamment de son mérite littéraire, rentre par son objet dans l'esprit de notre recueil. Le premier ouvrage périodique qui ait accueilli le poëme de M. Bignan, a pour directeur M. le baron Trouvé, ancien préfet, imprimeur-libraire à Paris. On s'abonne à son intéressant journal qui est déjà parvenu à sa sixième année, et qui a pour titre: *Annales de la littérature et des arts*, à Paris, au bureau des Annales, rue des Filles-St-Thomas, n.° 12, à Lyon, chez J. M. Barret, imprimeur-libraire, place des Terreaux, et chez tous les directeurs de postes. Le prix de l'abonnement est de 43 f. par année; chaque livraison a deux feuilles et demie d'impression de format in-8.

» Malheur à la cité qui ne veut pas se rendre !
» Qu'elle n'offre en ses murs en cendre
» Que des débris épars,
» Et que l'œil étranger, déplorant son ravage,
» Demande un jour sur quel rivage
» S'élevaient ses remparts. »

Ainsi hurlaient, de meurtre et de pillage avides,
Des ramas de brigands qui s'appelaient soldats,
Et leurs mains, déjà régicides,
Sur les murs de Plancus balançaient le trépas:
Tandis que l'étranger envahit nos frontières,
Vont-ils de nos foyers lui disputer l'accès?
Ils courent égorger leurs frères,
Et Français, ils n'ont soif que du sang des Français.
Que demande leur chef? Quel besoin de vengeance
Arme son bras du fer de la destruction?
Il veut des flots de sang pour laver une offense;
C'est au républicain à venger l'histrion! *
Traîtres! qu'espèrent-ils d'un perfide message?
Les biens promis par eux enfantent trop de maux:
Leur liberté, c'est l'esclavage;
Leur paix, c'est la paix des tombeaux.

O peuple de héros, et bientôt de victimes,
Pourquoi tant d'ennemis déchaînés contre toi?
A leurs yeux quels furent tes crimes?
Tes crimes!... tu pleuras ton Roi.
Euorgneillis-toi de ces larmes!
Il est beau de s'unir au parti du malheur,
Il est beau de ceindre les armes,
Quand la mort est la palme offerte à la valeur.
Au crime triomphant refuser son suffrage,
Entourer d'un fidèle hommage

* Collot-d'Herbois.

Les débris du trône abattu ,
Combattre pour son prince et venger sa mémoire ,
Mourir enfin..... est-ce la gloire ?
C'est mieux encor , c'est la vertu.

Sans secours étrangers qui gardent tes murailles ,
O Lyon ! pourras-tu du char des funérailles
Repousser loin de toi les assauts triomphans ?
Oui , contre les brigands dont les fureurs t'assiégent ,
De vivans remparts te protégent ,
Et ces remparts sont tes enfans.
Du commerce et des arts ô superbe patrie !
Quitte les instrumens de ta riche industrie :
Des tambours , des mousquets , des bronzes meurtriers
Voilà quel appareil remplit tes murs guerriers ,
Aux armes ! à ce cri ta jeunesse enflammée
Court d'un rivage à l'autre au devant des bourreaux.
Un peuple devient une armée ,
La vierge une héroïne et l'enfant un héros.

Femmes ! quel dessein vous rassemble ?
Un amour inquiet , un généreux courroux
Dans vos yeux éclatent ensemble :
Jusqu'au champ du combat vous suivez vos époux ,
Puis , implorant dans la retraite
Le Dieu qui donne seul la gloire ou la défaite ,
Vous courez demander qu'ils reviennent vainqueurs ,
Et vous rendez hommage à ces royales fleurs
Dont la faux populaire a cru briser la tige ,
Mais qui , se conservant par un divin prodige ,
Vivent sur une tombe et croissent sous des pleurs.

Déjà le signal de Bellone ,
Depuis les monts dont se couronne
Le front de l'antique cité ,
Frémit jusqu'au pont où le Rhône

Au cours paisible de la Saône
Unit son cours précipité.

Le bronze rapide
De sa bouche avide
Vomit le trépas,
Tandis que la bombe
Part, s'élève et tombe
En bruyans éclats.
L'arsenal s'embrase,
Et sa chute écrase
Ses gardiens surpris;
Les remparts s'écroulent,
Et les ondes roulent
D'informes débris.

Comme la faux étincelante
Fait tomber l'épi des sillons,
La guerre d'une main sanglante
Court moissonner les bataillons.
Que de phalanges renversées!
Combien de fureurs exercées
Sur des cadavres ennemis!
Dans le sang chaque parti nage....
Triomphe, ô démon du carnage!
Humanité! pleure et frémis!

Frémis! l'asile où la pitié console
Le pauvre infirme et le vieillard mourant,
N'arrête pas le ravage qui vole
Avec le bronze ou le feu dévorant.
Ce drapeau noir, dont la sainte présence
Des malheureux protége ailleurs le sort,
Semble un signal qui dans l'air se balance
Pour appeler l'incendie et la mort.
Eh! quoi? vos nobles adversaires,

Dans ces refuges bienfaisans
Aux vaincus, devenus leurs frères,
Offrent leurs soins compatissans,
Et vous, tigres à forme humaine,
Votre flamme encor se promène
Sur cet hospice généreux !
A vos fureurs mettez un terme :
Vos propres soldats qu'il renferme
Vous demandent grâce pour eux.

O d'un pieux secours horrible récompense !
L'assassinat ! voilà votre reconnaissance !....
Quand de l'humanité vous outragez les droits,
Après avoir banni de leurs retraites sombres
Ces restes qui furent des rois,
Barbares ! voulez-vous, armés contre leurs ombres,
Tourmenter leur mémoire une seconde fois !

De quel œil ta grande ame a dû gémir frappée,
HENRI, toi qui sachant combattre et secourir,
Roi, contre des ingrats déployais ton épée,
Homme, leur présentais du pain pour les nourrir !
Du moins pour reposer tes yeux lassés du crime,
Contemple dans ces murs ce peuple magnanime;
Admire son humanité.
Est-il un plus bel assemblage
De bienfaisance et de courage,
D'honneur et de fidélité ?
Vois-tu ce héros intrépide,
Qui, toujours immobile au poste du danger,
Près des lis foudroyés par le plomb régicide,
Parmi leurs défenseurs accourut se ranger ?
Ce héros, quel est-il ? son front brille d'un lustre
Qui par la main des temps ne peut être obscurci,
Et la gloire, à côté du nom le plus illustre,
A placé le nom de Précy.

Précy, que ne peut ton exemple ?
Mille jeunes héros, jaloux de t'imiter,
Fiers du témoin qui les contemple,
Dans leur gloire à grands pas vont se précipiter.

Vers quels bords, à travers la nuit silencieuse,
Courent ces deux nageurs ? *
Sur ces vastes chantiers, leur main audacieuse,
Lance des feux vengeurs ;
Et le Rhône, étonné d'avoir vu l'incendie
Voyager sur ses flots,
Admire avec respect l'entreprise hardie
De ce couple héros.

Triomphe, ô ma patrie!... ** Hélas! reprends tes larmes
L'olivier à la main, vois tes soldats sans armes
Marcher vers l'ennemi sans crainte du danger.
Par des mots bienveillans et par un doux sourire
Dans ses rangs entr'ouverts l'ennemi les attire,
Et c'était pour les égorger !
Salut et gloire à tant de braves
Qui, rougissant de vivre esclaves,
Dans le sein du trépas cherchent la liberté !
L'autel de la patrie est fier de l'hécatombe ;
Leur nom ne descend pas dans la nuit de la tombe :
Il monte à l'immortalité.

Gloire, gloire surtout au chef qui les anime !
S'immoler pour leur cause est son plus doux espoir :
Ce que Lyon proclame un dévoûment sublime,
Il ne l'appelle qu'un devoir.

Ce courage, hélas ! inutile,
Saura-t-il s'affranchir des maux qu'il sait braver ?

---

* Laurençon et Dujast.

** L'auteur est né à Lyon.

Oui, son bras eût sauvé la ville,
Si quelque bras mortel avait pu la sauver.
La fureur des partis dont Lyon est la proie,
Creusera sourdement l'abîme sous ses pas;
Plus d'un nouveau Sinon de la nouvelle Troie
Conspire le trépas.
Chaque heure, chaque instant avancent sa ruine;
D'armes et de trésors Mars épuisa son sein,
Et les cris supplians de la pâle Famine
Lui demandent du pain.

Pourquoi prolonger une lutte
Où périra ta liberté?
Peuple immortel, préviens ta chute,
Cède au cri de l'humanité:
Vois ces épouses désolées,
Vois ces mères échevelées,
T'entourer en criant: la paix!
A ce cri ta gloire s'oppose,
Dis-tu: la gloire est dans la cause,
Elle n'est pas dans le succès.

Console-toi, noble victime,
Tu perds tout, excepté l'honneur.
Quand la victoire est pour le crime,
On doit s'applaudir du malheur.
Le tribunal de l'anarchie,
Souillant la majesté des lois,
Condamne en vain la monarchie....
Ta mort plaidera pour tes rois.
La royauté qui fuit.... de larmes inondée,
D'un si beau sacrifice accepte le tribut,
Et, des rives du Rhône aux champs de la Vendée,
Un sang fidèle et pur coule pour son salut.

O cité! dont l'Europe admire le courage,
Le char de la terreur roule dans tes remparts,

Et cent mille brigands désignent au ravage
Les temples, les palais, les chefs-d'œuvre des arts.
Tes antiques maisons, à la flamme échappées,
Par le marteau d'argent d'heure en heure frappées,
S'ébranlent, et leurs toits succombent abattus....
Ton nom seul te restait.... ce nom même n'est plus.
C'en est donc fait! tu meurs!... Tel, entre un double fleuve,
Un lion assailli par de nombreux serpens,
Dont la langue en espoir de carnage s'abreuve,
Long-temps debout insulte à ces monstres rampans,
Cède, et la troupe avide, à la nage élancée,
Autour de sa victime enlaçant ses anneaux,
Les yeux rouges de flamme et la crête dressée,
Ivre de tout son sang qui ruisselle à longs flots,
De son corps déchiré disperse les lambeaux.
O vile trahison! ô noble confiance!
Vous demandiez la paix : la paix a sa vengeance,
Peuples! vos ennemis, maîtres de votre sort,
Vous promirent la vie.... Ils vous donnent la mort.
Mais les cruels tyrans font les martyrs sublimes,
Et les grandes vertus naissent près des grands crimes.
Sous le fer meurtrier de vos lâches bourreaux,
Vous triomphez encor, vous mourez en héros.
A l'aspect du trépas vos fronts demeurent calmes,
Et Dieu même préside à vos derniers soupirs.
Anges, prenez vos luths! vierges, tressez vos palmes!
Cieux, agrandissez-vous! Place aux nouveaux martyrs!

Pour nous, qu'un tel accord de revers et de gloire
Fait gémir de douleur et tressaillir d'orgueil,
Français, soldats, chrétiens, honorons leur mémoire;
Qu'un monument expiatoire
Console leurs mânes en deuil.
Sur cette même place où, meurtris de leurs chaînes,
Tous, enfans ou vieillards, citoyens ou guerriers,
Sous les foudres républicaines,

Holocaustes sanglans, ont péri par milliers,
Que les débris épars de tant de morts célèbres
Reposent réunis dans les urnes funèbres;
Plaçons dans un tombeau, comme sur un autel,
Les ossemens sacrés de leur chef immortel :
Aux champs de la valeur si son bras invincible
    Guidait jadis leurs bataillons,
    Puisse son cœur dormir paisible
    Près du cœur de ses compagnons!
    Dans ces retraites solennelles
Venons souvent prier leurs ombres fraternelles.
Si le Temps, dont le char roule éternellement,
Dans son vol destructeur brise ce monument,
Consacrons-leur du moins un temple vénérable,
    Où leur nom vivra plus durable
Que ces noms fastueux gravés par le burin
Sur le marbre éphémère ou le fragile airain,
Un temple où ces martyrs, chers à toute la France,
D'âge en âge verront leur souvenir vainqueur
    Recueillir un tribut immense
De gloire, de respect et de reconnaissance....
    Quel est ce temple? notre cœur. *

A. BIGNAN.

---

* Le poëme qu'on vient de lire fait partie d'un recueil de vers que l'auteur se propose de publier dans le courant du mois prochain, et qui sera intitulé : *Napoléon*, ou *le Glaive*, *le Trône et le Tombeau*, poëme lyrique en trois chants, suivi du *Siége de Lyon*, de *Venise*, de *Pompéia*, d'autres poëmes, et du premier chant de l'*Iliade*, traduit en vers français.

GÉOLOGIE.

À MM. LES RÉDACTEURS DES ARCHIVES HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

(Suite de la notice sur un éléphant fossile.)

Messieurs,

Je faisais l'hiver dernier à l'académie de Lyon des lectures sur des ossemens fossiles qui ont été trouvés l'année dernière à la Croix-Rousse ; vous insériez ces lectures dans votre intéressant recueil, lorsque des circonstances tout à fait indépendantes de ma volonté m'ont forcé à les suspendre.

Cette interruption, dont vous vous plaignez avec raison, se prolongerait encore de quelques mois, si, pour continuer mes descriptions dans vos archives, j'attendais le moment où il me sera permis de reprendre la suite de mes lectures.

Pour éviter ces nouveaux retardemens, et ne pas mériter de nouveaux reproches, je me hâte de vous indiquer dans cette lettre les principales dimensions des pièces osseuses qui ont été retirées de la fosse creusée dans le jardin de M. Krauss.

Les motifs qui m'ont déterminé à décrire avec quelques détails les molaires de l'éléphant, n'existent point à l'égard des os dont il me reste à parler, aussi me bornerai-je à un examen très-rapide de chacun d'eux.

Je commence par les os d'éléphant, tous ceux qui

étaient enfouis dans la petite portion de terre meuble que j'ai explorée m'ont paru provenir d'un seul et même individu.

Vertèbres.

Parmi un grand nombre de débris plus ou moins informes de vertèbres, j'ai trouvé quatre de ces os qui, quoique très-endommagés, montrent encore leur forme générale, et peuvent être reconnus.

Ce sont deux vertèbres cervicales, une dorsale, et une lombaire.

Des deux cervicales, l'une, que je crois être l'axis, est très-longue de haut en bas, très-comprimée sur les côtés, elle offre sur la face antérieure du corps une saillie considérable, qui se termine par une pointe mousse, et que je regarde comme l'apophyse odontoïde.

Odontoïde.

Longueur totale de l'os		0,220
Diamètre du corps mesuré	horizontalement.	0,150
	verticalement	0,112
Diamètre du grand trou mesuré	horizontalement.	0,070
	verticalement	0,053

L'autre cervicale qui me semble être la quatrième, est très-remarquable par le peu d'épaisseur de son large corps.

Longueur totale		0,190
Diamètre du corps mesuré	horizontalement.	0,146
	verticalement	0,121
Epaisseur du corps		0,026

La vertèbre dorsale est très-endommagée ; l'apophyse épineuse a été cassée, et elle manque.

Longueur de ce qui reste		0,150
Diamètre du corps mesuré	horizontalement.	0,070
	verticalement	0,082
Diamètre du grand trou mesuré	horizontalement.	0,105
	verticalement	0,037

La vertèbre lombaire est pourvue de ses deux apophyses transverses : l'épineuse manque.

Longueur totale de ce qui reste		0,155
Longueur d'une extrémite externe d'apophyse transverse à l'autre		0,225
Diamètre du corps mesuré	horizontalement.	0,070
	verticalement	0,080

Parmi les nombreuses apophyses vertébrales que j'ai trouvé séparées des os dont elles ont autrefois fait partie, une seule était à peu près entière, c'est l'apophyse épineuse d'une vertèbre dorsale : elle est longue de 0,380, large à sa base de 0,058, dans son milieu de 0,050, à son sommet de 0,073, son épaisseur était dans son milieu de 0,040.

L'imagination frappée par d'aussi fortes dimensions, je croyais avoir trouvé la troisième dorsale, mais une comparaison plus attentive des os que je regarde comme provenant d'un seul et même individu, m'a porté à penser que l'apophyse épineuse de la troisième vertèbre dorsale serait plus grande encore que celle-ci.

Ces quatre vertèbres, cette apophyse et quelques fragmens détachés témoignent que dans l'individu dont les

os sont l'objet de nos recherches, la colonne vertébrale avait la même disposition, et présentait les mêmes caractères que dans les éléphans vivans de nos jours sous la zone torride.

Elles sont très-remarquables par la grande surface articulaire du corps cycléal, qui proportionnellement à sa largeur, a moins d'épaisseur que dans aucun des grands mammifères dont j'ai étudié les squelettes, et sous ce rapport, les vertèbres de l'éléphant ont plus d'analogie avec celles de l'homme qu'avec celles des quadrupèdes pachidermes.

De toutes les vertèbres de l'éléphant, celles qui diffèrent le plus de leurs analogues dans les autres pachidermes et dans les ruminans, ce sont les cervicales; elles frappent d'étonnement l'observateur qui les voit pour la première fois, tant leur corps est large et mince; mais l'étonnement cesse quand on vient à penser que l'éléphant n'étant pas destiné, comme le bœuf et le cheval, à paître l'herbe des champs, il n'avait pas besoin d'un long col comme ces animaux, et qu'au moyen de sa trompe il peut, quoique monté sur de hautes jambes, ramasser, soit sur le sol, soit sur les arbres, les alimens qui lui sont appropriés, et puiser de l'eau dans les fontaines, dans les ruisseaux et à la surface des lacs. Ce merveilleux instrument rachète avantageusement la brièveté de la région cervicale. Non-seulement le cou de l'éléphant pouvait sans inconvénient être très-court; mais cette brièveté était même nécessaire, afin que cette partie du corps pût supporter une tête volumineuse et lourde, qui devait encore être surchargée par d'énormes molaires destinées à broyer des alimens ligneux et coriaces, par des incisives longues et pesantes qui servent

de défense à l'animal, et par la trompe dont les avantages sont innombrables.

Si au lieu de ce col si court, qu'à l'extérieur il ne paraît pas, et que la tête semble plaquée au corps, l'éléphant eût reçu l'encolure mince et effilée du cheval, comment aurait-il pu supporter sa tête colossale et pesante? comment les vertèbres, si elles eussent été allongées et articulées selon le mode suivi pour les herbivores paissans, auraient-elles pu résister à l'effort musculaire qu'exigent les mouvemens d'une pareille masse? comment auraient-elles résisté lorsque l'animal ébranle, brise, arrache, soulève ou lance avec sa trompe de grandes et lourdes masses, ou que ses longues défenses lui servent de leviers puissans? il est évident que le col ne pouvait être rendu capable de soutenir de semblables efforts que par la grande longueur du cycléal, et par le grand développement de ses branches périales.

Les apophyses épineuses des vertèbres dorsales devaient être fortes et longues pour donner au ligament cervical et aux muscles extenseurs de la tête la puissance qui leur était nécessaire. Les débris que nous avons sous les yeux prouvent qu'en effet les apophyses formant le garot, étaient et très-fortes et très-longues. L'étude attentive de ces débris montre de plus qu'elles étaient très-inclinées en arrière, plus ou moins couchées les unes sur les autres; qu'elles se recourbaient plus ou moins en avant à leur sommet, et que par leur base elles se recouvraient et s'appuyaient mutuellement, circonstances qui toutes tendent à augmenter la solidité de la colonne cycléale et de ses dépendances, mais que si le riâchis eût eu besoin de beaucoup de mobilité, de flexibilité et de souplesse, eussent été de véritables inconvéniens.

Côtes.

Les côtes de notre éléphant ont toutes été plus ou moins cassées, brisées, et réduites en petites pièces; néanmoins il est facile, en rapprochant soigneusement ces fragmens, de reconnaître que dans l'individu dont ils proviennent, les côtes ne diffèrent pas essentiellement de celles de l'éléphant d'Asie et d'Afrique, elles ont peu de courbure sur leurs faces, surtout les antérieures; leur extrémité supérieure seule est arquée, inférieurement elles sont aplaties et presque droites.

Omoplate.

Le scapulum ou omoplate gauche est très-endommagé, il ne reste que l'extrémité inférieure et le centre de l'os; ce fragment est cassé en deux pièces, qui ont ensemble

une longueur de	0,675
Largeur de l'os à son col.	0,250
Longueur de la cavité glénoïde.	0,225
Largeur de la cavité glénoïde	0,126
Profondeur de la cavité glénoïde	0,045

A la face externe on voit l'épine ou crête acromienne qui naît à 0,100 au-dessus de la cavité glénaïde. Elle est inclinée en avant, et penche sur la face acromienne qui paraît avoir été plus petite que la sous-acromienne.

La face sans scapulaire est convexe au-dessous de l'épine.

Les deux angles supérieurs de cet os étant totalement détruits, on ne peut reconnaître la forme de losange irrégulier qu'il avait.

A peine voit-on quelque trace de la pointe acromienne que présentait l'épine dans sa partie inférieure. Il ne reste pas le moindre vestige de l'apophyse que portait dans son milieu cette épine, et qui se dirigeait en arrière dessus le muscle sous acramio-huméral, apophyse très-remarquable et analogue à celle que présente l'omoplate du lièvre.

Mais on voit très-bien la cavité glénoïde oblongue, peu profonde, deux fois aussi longue que large. La grosse tubérosité coraïdienne est assez bien conservée aussi, elle est très-peu saillante.

Il ne reste du scapulum droit qu'un fragment tellement informe que je ne vous en parlerai pas.

Humérus.

Les deux humérus étaient très-endommagés lorsqu'ils ont été retirés de leur gisement; leurs extrémités avaient été cassées, mais les inférieures étaient restées en place, fixées au corps par de la terre durcie, tandis que les supérieures se sont détachées du corps, et ont été détruites ou perdues.

L'humérus gauche a été le plus maltraité,

Sa longueur n'est plus que de 0,800.

La longueur du droit est encore de 0,900.

Sa largeur est de 0,170 à la partie supérieure du corps, de 0,150, à son tiers inférieur, et de 0,250 à l'extrémité inférieure.

Le cylindre articulaire formé par la trochelée et le condyle, est long de 0,230.

On conserve au musée de Lyon un humérus fossile d'éléphant plus entier et mieux conservé que les

deux nôtres. M. Artaud, directeur du musée ayant eu la bonté de confier cet os, j'ai pu le décrire, l'étudier et le comparer à ceux qui venaient d'être offerts à mes observations : c'est l'humérus du bras droit.

Sa longueur est de	. . . .	0,710
La largeur est	à l'extrém. sup. de	0,170
	au milieu de . .	0,103
	à l'extrémité inf. de	0,207

On l'a trouvé à la fin de 1820 à la Boucle, en creusant les fondations d'une maison que M. Ferres faisait bâtir dans son clos. Il était enfoui dans une forte couche de sable mêlée de gravier. M. Ferres a estimé qu'il était à vingt pieds au-dessus du niveau du Rhône.

L'éléphant auquel a appartenu cet os était de la même espèce que le nôtre, adulte comme lui, mais d'une plus petite stature, et j'ai de fortes raisons pour conjecturer que ces deux animaux, dont les dépouilles ont été trouvées dans les terres de la même colline, vivaient en même temps dans nos contrées.

L'humérus de l'éléphant est très-remarquable par sa force et plus encore par le grand évasement de son extrémité inférieure, il est contourné en *s*, et semble tordu sur lui-même d'une manière plus frappante encore que dans le cheval. La goutière bicipitale est très-vaste, très-profonde et se contourne en avant, l'épitrochlée forme, en remontant vers le corps de l'os, une aile très-large qui se prolonge sur la face postérieure en une crête. L'arrête deltoïdiene descend jusqu'à l'extrémité inférieure, la face olecranienne est large et superficielle,

Fémur.

Il ne restait du fémur de notre éléphant que la tête et l'extrémité inférieure de celui du côté gauche, et le condyle interne de celui du côté droit.

La tête représente une portion de sphère creusée des deux côtés par des échancrures ou entailles irrégulières, résultat de je ne sais quelles violences qui, ainsi que je l'ai déjà dit, ont agi sur ces os avant qu'ils aient été enfouis dans les terres où nous les avons trouvés. J'aurais pu prendre ces creux profonds, qui ressemblent à certains ravins où coulent des torrens dans les montagnes, pour des indices de la cavité qui sert à l'insertion du ligament rond, si des anatomistes d'un grand mérite n'assuraient pas que dans l'éléphant la tête du fémur n'est pas attachée dans la cavité catiloïde par ce ligament.

Le plus grand diamètre de cette tête est de . .	0,182
Son plus petit diamètre est de	0,131
L'élévation de sa convexité est de	0,115

L'extrémité inférieure du fémur se compose de trois fortes masses osseuses. Les deux masses postérieures sont les deux condyles qui s'articulaient avec le tibia, et dont l'interne, quoique très-endommagé, se montre comme le plus volumineux. La masse antérieure est la trochlée rotulienne large, peu longue, concave dans son milieu.

La fosse qui sépare l'un de l'autre les deux condyles, est en général beaucoup plus étroite dans l'éléphant fossile que dans l'éléphant d'Asie et d'Afrique ; mais dans celui de la Croix-Rousse, elle est très-large, ce qui

peut-être n'est dû qu'à la détrision accidentelle qu'a éprouvée la substance des condyles, quoiqu'elle me semble être large indépendamment de cette circonstance.

La plus grande épaisseur de cette extrémité inférieure du fémur, mesurée de la face interne du condyle interne à la face externe du condyle externe est de . . 0,220

Epaisseur du condyle interne		0,100
Epaisseur du condyle externe		0,100
Longueur du condyle interne		0,220
Longueur du condyle externe		0,200
Longueur de la trochlée rotulienne		0,120
Largeur de la surface articulaire de la trochlée rotulienne à sa naissance en arrière		0,165
Largeur de la face qui sépare les deux condyles	en avant	0,025
	au milieu	0,030
	en arrière	0,033

Nous possédons à l'école un fémur d'éléphant fossile qui nous a été donné, il y a déjà long-temps, comme un os de géant, il a 0,970 de long.

Largeur du corps	supérieure	0,200
	au milieu	0,110
	inférieure	0,175
Diamètre de la tête		0,111
Largeur de l'extr. inf. de dedans en dehors		0,175
Epaisseur du condyle interne		0,097
du condyle externe		0,080
Longueur du condyle interne		0,210
du condyle externe		0,180
Longueur de la trochlée rotulienne		0,088

Largeur de la trochlée rotulienne à sa naissance en arrière		0,100
Largeur de la face interne condylienne	en avant	0,007
	au milieu	0,011
	en arrière	0,012

Le corps de cet os est très-aplati supérieurement, puis il devient prismatique : il est arqué de dedans en dedans.

Le grand trochanter est large et peu élevé, la face trochantienne est peu profonde. Le petit trochanter est presque nul, le troisième n'existe pas.

Le fémur est, dans les éléphans qui habitent de nos jours la zone torride, le plus long des os des extrémités : quelques anatomistes lui donnent un cinquième de la hauteur de l'animal ; par cette longueur il rachète la brièveté qu'ont dû avoir le métatarse et le tibia ; cet os est très-mince comparativement à l'humérus qui est la plus forte colonne des extrémités, et à qui cette force était indispensable.

Tibia.

Les deux tibias de notre éléphant sont brisés en plusieurs pièces que de la terre tient réunies, et qui paraissent avoir été fortement comprimés. Les extrémités sont usées et endommagées au point qu'aucune des surfaces articulaires n'est conservée.

Longueur	du tibia droit	0,830
	du tibia gauche	0,860
Largeur	à l'extrémité sup.	0,220
	au milieu	0,140

Cet os est aplati à ses extrémités, prismatique vers son milieu.

La plupart des tibias fossiles sont plus massifs proportionnellement à leur largeur que celui de l'éléphant de la Croix-Rousse.

Je n'ai point trouvé d'épine du tibia parmi les os qui ont été retirés de la fosse de M. Krauss. On sait que dans l'éléphant elle n'est pas soudée au tibia, même à un âge très-avancé.

Telles sont, Messieurs, les caractères et les dimensions des os d'éléphant qui ont été trouvés à la Croix-Rousse; il me resterait à vous entretenir de ceux de chevaux et de ruminans qui étaient enfouis avec eux; mais je crois convenable d'attendre que des fouilles dont on retire des os analogues, qu'on a eu la bonté de me communiquer, soient achevées. La comparaison de ces nouveaux fossiles avec ceux trouvés l'année dernière, ne peut que tourner au profit de la science; d'ailleurs il est temps de mettre un terme à ces descriptions et à ces mesures, qui, bien que je les aie abrégées autant que cela m'a été possible, et que j'en aie retranché tout ce qu'il n'était pas indispensable de consigner dans vos archives, vous paraîtront encore trop longues.

J'espère avoir, sous peu de jours, l'honneur de vous adresser une lettre dont l'objet sera la détermination de l'espèce à laquelle appartenait l'individu dont je viens de décrire les os, et les conjectures auxquelles peut donner lieu la présence de ces débris dans les couches superficielles du globe.

J'ai l'honneur, etc.

C. J. Bredin.

NÉCROLOGIE.

Une haute naissance a de justes droits à notre considération ; mais cette considération doit être réglée, à l'égard des individus, sur le plus ou moins d'efforts employés par eux à soutenir l'éclat d'une origine qu'il n'est au pouvoir de personne de se choisir. Le courage et les talens ne furent jamais le partage exclusif des classes supérieures. Un grand nombre de braves est sorti des rangs populaires, et la vie des corps politiques serait bientôt éteinte, si l'honneur, dans quelque condition qu'il se trouve, était privé des récompenses et des hommages qui lui sont dus. Ces réflexions nous sont suggérées par le caractère et la position de l'homme dont nous allons parler.

Benoît Gingenne, chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, naquit à Lyon, dans la paroisse de St. Georges, le 13 octobre 1755, de Guillaume Gingenne, marchand boucher, et d'Aimée Risoud. En 1773, à l'âge de dix-huit ans, il entra au service du roi dans les grenadiers du régiment de la *Couronne*, commandé par M. le marquis d'Avarey ; il fit partie des deux mille grenadiers tirés des différens corps de l'armée pour assister au sacre de Louis XVI. A son retour il fut fait sergent, et il sortit du régiment, avec congé absolu, en 1781. Revenu à Lyon, il embrassa la profession de charcutier et se maria en 1782.

L'organisation des gardes nationales sur tous les points du royaume, au commencement de la révolution, ayant

fait supprimer à Lyon les anciennes compagnies de la milice bourgeoise (1), Gingenne fut inscrit au contrôle des grenadiers de la section de rue Royale, et bientôt il passa au commandement du bataillon.

La fatale journée du 10 août 1792, et, quelques mois après, l'atroce assassinat de l'infortuné Louis XVI, donnèrent partout, aux soi-disant *patriotes*, une exaltation qui faisait assez prévoir les terribles calamités où la France allait tomber. Toutes les ames honnêtes à Lyon s'indignaient des excès auxquels se portait continuellement une faction affreuse qui ne respirait que le meurtre et la dévastation. Gingenne ne fut pas le dernier à manifester l'énergie de ses sentimens contre les misérables qui menaçaient chaque jour la vie et les biens des amis de l'ordre. Sa franchise vigoureuse lui suscita de nombreux ennemis. A l'affaire du pillage des magasins, par les femmes des prétendus républicains, il s'opposa de toute sa force, à la tête de son bataillon, et pendant plusieurs jours, à l'ardeur spoliatrice de ces mégères; son domicile fut violé et dévasté, et lui-même contraint de se cacher pendant près d'un mois. A l'expulsion des Jacobins du *club central*, accusé d'avoir dit *qu'il fallait y mettre le feu*, il fut obligé de se cacher de nouveau. Enfin arriva la fameuse journée du 29 mai 1793, où le courage des bons citoyens triompha des ennemis de la tranquillité publique.

Dans cette héroïque journée, Gingenne eut le com-

---

(1) L'existence de cette milice, connue autrefois à Lyon sous le nom de *Pennonages*, remontait au-delà du XIIIe siècle. Elle fut pendant long-temps composée de trente-cinq compagnies, et réduite à vingt-huit en l'année 1746.

mandement en chef de la colonne qui marcha, par le quai du Rhône, contre les anarchistes à l'Hôtel-de-ville. Dès le commencement de l'action, son cheval fut tué sous lui. La colonne ayant été dispersée par le feu meurtrier des partisans de la municipalité, il se replia sur la place des Cordeliers, y rallia quelques centaines d'hommes et vint, à leur tête, rejoindre la colonne de Saône, commandée par Madinier. Il passa la nuit sur la place des Carmes, et, le lendemain matin, il entra dans l'Hôtel-de-ville avec son collègue (1). Peu de jours après, il fut nommé adjudant-général de la garde nationale.

Les événemens du 31 mai, à Paris, le supplice de Challier et de Riard, le refus de la part des Lyonnais et des autorités de reconnaître la convention nationale et les décrets rendus par elle, attirèrent sur Lyon les foudres du gouvernement *montagnard.* Dans sa séance du 8 juillet au soir, la commission de salut public du département de Rhône et Loire, présidée par le docteur Gilibert, choisit à l'unanimité M. le comte de Précy pour le mettre à la tête de la défense de la ville. Un courrier extraordinaire lui fut dépêché à Roanne en Forez, où il se trouvait. A son arrivée à Lyon, M. de Précy nomma lui-même son état-major, et se hâta d'organiser les forces nécessaires pour résister aux armées de la convention. Environ quatre mille hommes d'infanterie furent casernés sur-le-champ, et tous les jours exercés dans la plaine des Brotteaux aux manœuvres militaires; un nombre immense de redoutes et de chemins couverts s'éleva comme par enchantement sur tous les points de la ville susceptibles d'être défendus; deux cent quarante hommes furent

(1) Madinier fit son entrée à cheval dans l'Hôtel-de-ville.

choisis pour le service de l'artillerie, et près de deux cents chevaux, de passage à Lyon, destinés à la légion des *Allobroges*, furent mis en réquisition et servirent à monter la cavalerie.

M. le comte de Précy, qui avait été l'un des chefs de la garde *constitutionnelle* du roi Louis XVI, donna la preuve de son bon esprit par le choix qu'il fit des principaux officiers de son état-major. Le *constituant* Virieux, les deux Vichy, le père et le fils, Clermont-Tonnerre, Grandval, Chapuis de Maubourg, tous officiers de l'ancienne armée, réunissaient à de solides connaissances militaires des principes politiques exempts de préjugés. Quoique nobles, ils ne prenaient point les armes pour le rétablissement de vains priviléges, et dont la noblesse avait elle-même provoqué l'abolition (1); le retour d'un ordre de choses légitime, était le seul but auquel tendissent leurs efforts.

Les hommes véritablement monarchiques ne sont ennemis ni de la liberté ni de l'égalité, parce qu'une vraie monarchie ne peut être fondée sur des principes opposés au droit de la nature et des gens. De même que dans l'armée Vendéenne, des commandemens importans étaient confiés à de simples bourgeois, à des paysans (2), M. de Précy ne dédaigna point de s'ap-

(1) Voir les *cahiers* de la noblesse des bailliages et sénéchaussées du royaume, remis à ses députés aux états-généraux de 1789.

(2) Le fameux Cathelineau, nommé général en chef de l'armée royale Vendéenne, après la prise de Saumur, était un voiturier colporteur de laines; Stofflet, major-général de l'armée d'Anjou, général en chef après la mort de

puyer à Lyon sur quelques artisans pleins de vigueur et d'énergie ; et Gingenne fut le premier sur lequel il jeta les yeux. Il lui donna le commandement d'une colonne de douze cents hommes, qu'il fit partir pour St-Etienne afin de s'emparer de la manufacture d'armes. Gingenne revint bientôt à Lyon avec une douzaine de voitures chargées de fusils, et il prit alors le commandement des forces casernées aux *Carmélites*.

Le 6 août 1793, les conventionnels Dubois Crancé et Gauthier étaient arrivés au camp de Bourg en Bresse, commandé par le général Kellermann, et ce camp fut porté le 7 à Miribel. La nouvelle en parvint bien vite à Lyon. M. de Précy envoya de suite une colonne de quatre ou cinq cents hommes dans la plaine de *Roye* ; elle y bivouaqua toute la nuit, et, le lendemain matin, l'avant-garde des troupes conventionnelles se montra du côté de *Montessuy* (1). Il ne fut pas possible de

---

Henri Larochejaquelein, avait été garde-chasse de M. de Maulevrier ; Bourrasseau, général d'avant-garde, était un paysan du village des Echaubroignes ; Forestier, nommé général de cavalerie en remplacement de M. de Dommaigné, tué à Saumur, était le fils d'un cordonnier de la Pommeraye sur Loire ; Vannier, un des meilleurs officiers de la division de Bonchamp, avait été valet de chambre de M. le marquis d'Autichamp ; Forêt, excellent officier de cavalerie, blessé mortellement à Pontorson, était un paysan du village de Chauzo, près St. Florent.

(1) Cette avant-garde était composée d'un fort détachement des *guides de l'armée des Alpes*, et de deux escadrons des *dragons de Lorraine*. Deux dragons passèrent du côté des Lyonnais avec chevaux, armes et bagages et servirent avec distinction dans les chasseurs à cheval :

l'empêcher de s'emparer de cette belle position, et la colonne se replia sur la Croix-Rousse après avoir perdu trois ou quatre hommes environ (1).

Le commandement en chef de la Croix-Rousse avait été confié par M. de Précy à M. de Grandval, et Gingenne fut fait commandant du poste établi dans les jardins de la maison *Combe*. Ce poste, devenu le plus important de ceux de la Croix-Rousse après la prise du cimetière de *Cuires*, était habituellement composé de six compagnies de grenadiers ou chasseurs ; six pièces d'artillerie de plusieurs calibres, placées, tant sur le chemin de *Cuires*, que dans les jardins de la maison *Combe*, et qui battaient la plaine dans toutes les directions, le rendaient inabordable. Le feu de ses batteries protégeait puissamment le poste établi dans les jardins de la maison *Panthod ;* il ne put cependant empêcher que les soldats de la convention ne s'en rendissent maîtres le 25 août, et, dès ce moment, jusqu'à la fin du siége, il ne se passa pas

---

après le siége, ces malheureux dragons furent arrêtés et fusillés aux Brotteaux avec les deux cent neuf. Un des guides de l'armée des Alpes fut fait prisonnier ; il prit du service dans l'artillerie et fut employé, pendant toute la durée du siége, à la batterie placée sur le quai du Bon-rencontre, en qualité de canonnier-pointeur : c'était un homme fort intelligent. Parmi les autres canonniers de cette batterie, se trouvaient deux *prisonniers Hongrois*, restés à Lyon à leur passage. Je ne sache pas qu'il leur soit rien arrivé après l'entrée des troupes conventionnelles.

(1) Lyon eut particulièrement à regretter la perte de M. Guillot, officier dans les chasseurs à cheval, qui fut fait prisonnier, conduit au *quartier général de la Pape* et fusillé.

de jour sans que les deux postes n'échangeassent leurs boulets. Les bâtimens de la maison Combe et de la maison Panthod en furent criblés et presqu'entièrement détruits. Dans la matinée du 27 septembre, un boulet vint percer la muraille de la chambre d'ordre où Gingenne conférait avec plusieurs officiers ; l'intrépide et malheureux commandant eut la jambe droite fracassée, après cinquante jours de combat. Porté de suite au palais de l'archevêché (1), où l'on avait établi l'infirmerie des officiers supérieurs, il y reçut de M. le docteur Desgranges les secours les plus empressés (2). Bientôt il fallut en venir à l'amputation, et il en vit arriver le moment avec le plus grand sang-froid. *Est-ce qu'il manque des jambes à la Grenette* (3), répondit-il vivement à plusieurs personnes qui s'appitoyaient sur son état ?

Peu de jours avant l'entrée à Lyon des troupes conventionnelles, Gingenne se fit porter du palais de l'archevêché au domicile d'une femme qui lui était entièrement dévouée, et il y demeura caché jusqu'à ce qu'il

---

(1) C'est à tort qu'il a été dit, dans le n.° 169 des *Tablettes lyonnaises*, que Gingenne et M. de Grandval avaient été portés à l'ambulance de St. Georges.

(2) M. le docteur Desgranges, nommé chirurgien-major général de la force militaire pendant le siége, organisa tout le service de santé. Ce respectable vieillard, dont le dévouement fut si grand à cette époque, n'a trouvé jusqu'ici la récompense du bien qu'il a fait, qu'au fond de son propre cœur. Pourquoi sa modestie l'a-t-elle constamment tenu éloigné des honneurs auxquels il avait si justement le droit de prétendre ?

(3) La rue *Grenette*, à Lyon, est celle où se trouve la plus grande partie des tourneurs en bois.

eût trouvé le moyen de passer en Suisse. L'occasion s'en présenta. Il partit au milieu de la nuit, sur une charrette couverte, et bientôt il arriva à Morges, où il eut le bonheur de rencontrer M. le docteur Desgranges, qui lui prodigua tous ses soins et acheva de le guérir. Sa femme étant venue le rejoindre à Morges, il se rendit à Constance, et il obtint du gouvernement autrichien l'autorisation d'y demeurer. Sa belle conduite à Lyon le mit en rapport avec tous les Français réfugiés à Constance, notamment avec M. de Juigné, archevêque de Paris, M. de Remilly, son ancien capitaine aux grenadiers de la *Couronne*, et M. de Voulières, ex-officier supérieur dans l'armée du général Dumourier. Il reçut des uns et des autres les plus signalés services. M. de Voulières lui prêta cinquante louis d'or avec lesquels il essaya d'élever à Constance un établissement de charcuterie à la manière de Lyon. Son entreprise eut tout le succès désirable. Pendant près de deux ans qu'il habita Constance, il y vécut honorablement, et se rendit utile à tous les Français qui furent dans le cas de recourir à lui. Il rentra en France en 1795. A son arrivée à Lyon, il trouva son domicile entièrement dévasté; il fut même obligé de payer au principal locataire de la maison le loyer des deux années durant lesquelles il avait été absent. Il reprit son établissement de charcuterie; mais il n'eut pas le bonheur d'exercer sa profession aussi fructueusement qu'il le méritait; il tomba même comme dans une espèce d'oubli, après avoir excité pourtant, à son retour d'Allemagne, l'intérêt le plus vif; et ce ne fut qu'en 1814, qu'il reçut le prix de son zèle et de son courage.

La restauration seule a su récompenser tous les services et tous les genres de gloire, et jamais gouverne-

ment ne s'est montré plus véritablement *libéral* que celui des Bourbons. A son premier passage à Lyon, son A. R. Monsieur, Comte d'Artois, nomma Gingenne chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis. Par ordonnance du roi, en date du 30 avril 1816, la ville de Lyon fut autorisée à lui payer une pension annuelle et viagère de 800 francs, et il reçut, le 19 juin suivant, par décision de Sa Majesté, une solde de retraite de 750 francs. Asthmatique depuis long-temps, et tourmenté par une douloureuse rétention d'urine, il a succombé sous le poids du mal, le 5 octobre 1825, âgé de 70 ans moins 8 jours. Deux mois avant sa mort, il avait reçu le brevet de pension de 300 francs, accordée par supplément aux chevaliers de St. Louis septuagénaires et sans fortune. Ses dépouilles mortelles ont été portées au cimetière de *Loyasse* et enterrées avec tous les honneurs militaires. Le convoi était nombreux; on y distinguait surtout M. Regny, trésorier de la ville, officier des grenadiers de la section de rue royale pendant le siége, M. Hodieu, secrétaire général de la mairie, et plusieurs chevaliers des ordres royaux de St. Louis et de la légion d'honneur.

La ville de Lyon se propose, dit-on, de lui faire élever un tombeau. Les anciens compagnons d'armes de ce brave défenseur applaudissent à cette idée; mais plusieurs pensent qu'il eût été plus convenable de faire porter ses restes au monument des Brotteaux.

Benoît Gingenne était d'une belle taille, et sa figure avait de la dignité; il s'exprimait peu correctement, mais avec feu, et son jugement, en général, ne manquait pas d'une certaine rectitude.

Le poste qu'il commandait à la Croix-Rousse a pris

son nom dans l'histoire du siége de Lyon. Le nom de rue *Gingenne* conviendrait parfaitement à l'une des rues futures de la ville de la Croix-Rousse : l'autorité municipale y songera probablement un jour.

Z.

MÉLANGES.

Les vers qu'on va lire sont de Pierre DE MARCA, docte et célèbre personnage du XVII.e siècle, qui fut président du parlement de Pau, archevêque de Toulouse, et ministre d'état à la cour de Louis XIII : ils sont extraits d'un petit poëme intitulé : *Itinerarium a Lutetia in Galliam narbonensem*, *anno* 1655, *mense novembri*, qui se trouve parmi les opuscules du même auteur, publiés après sa mort, en 1681, par le savant Etienne Baluze, dont il avait été le bienfaiteur et le Mécène. Le voyage dont il est question, est celui que Pierre de MARCA fit de Paris en Languedoc, où il allait assister aux états qui se tenaient à Narbonne.

Tandem sic Araris Rhodanique allabimur oris,
  Urbs ubi Lugdunum tollit in astra caput.
Qui tenet antistes toto celebrem orbe cathedram
  Collegas lautis excipit officiis :
Et quem Palladiæ sacra ornat vitta Tolosæ,
  Et quem Montalbani infula sacra tegit.
Postridie incorruptæ exordia matris aguntur,
  Qua primum ille fuit festus in urbe dies.
Rhetor ubi Augusti steterat dicturus ad aram,

Nunc posita est Christo quæ fovet ara pios.
Numinis auspiciis hic nos committimus undis,
Qua Rhodano placidas Sagona (1) miscet aquas.

« Enfin nous arrivons sur les bords que baignent le » Rhône et la Saône, et où la cité de Lyon élève sa tête » jusqu'aux astres. Le prélat qui y occupe un siége cé- » lèbre dans tout l'univers (2), nous reçut avec mag- » nificence, moi et mes deux collègues, dont l'un remplit » un poste éminent dans l'église de la palladienne Tou- » louse (3), et dont l'autre est décoré de la mitre épis- » copale de Montauban. Le lendemain on célébra la fête » de l'immaculée conception, fête que ces lieux ont eu » la gloire de solenniser les premiers (4). Un autel con- » sacré au Christ, et que révère la piété des fidèles, » remplace maintenant l'autel d'Auguste, vers lequel » les rhéteurs des Gaules venaient disputer le prix de » l'éloquence. C'est de là que, sous les auspices de la divi- » nité, nous nous embarquons à l'endroit où la Saône » mêle ses ondes paisibles à celles du Rhône (5). »

---

(1) *Sagona*, ou *Sangona*, ou *Sauconna*, nom gaulois de la Saône, d'où est venu celui qu'elle porte aujourd'hui. Les Romains l'appelaient *Arar*. *Arar quem Galli Sauconam appellant*. Amm. Marcellin.

(2) Le cardinal Alphonse de Richelieu était alors archevêque de Lyon.

(3) Peut-être n'est-ce pas un collègue, mais lui-même, que Pierre de Marca a voulu désigner. Il était à cette époque archevêque de Toulouse. L'épithète de *palladienne*, donnée à cette ville, est empruntée de Martial et d'Ausonne, et fait allusion au succès avec lequel y étaient cultivés les beaux-arts et les belles-lettres dont Pallas est la déesse.

(4) Voy. sur ce point Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, tom. II, pag. 36 et suiv.

(5) On sait qu'en ce temps-là la jonction de nos deux rivières avait lieu près d'Ainai.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le Guide du voyageur et de l'amateur à Lyon, ou description historique des monumens, curiosités et établissemens publics et particuliers que renferme cette ville ; suivie d'une notice sur les rues, places, quais, etc. par N.-F. COCHARD (1).

On a publié depuis quelques années un assez grand nombre de volumes sous les titres de l'*Indicateur de Lyon ;* de *Guide de l'étranger ;* de *Nouvel Indicateur ;* de *Promenades à Lyon ;* de *Voyage pittoresque à Lyon et aux environs.*

Tout en rendant justice au mérite littéraire de quelques-unes de ces productions, nous osons dire qu'elles fourmillent toutes d'omissions que M. Cochard a réparées, d'erreurs qu'il a rectifiées. Ce n'est pas après quelques lectures légères, quelques rapides excursions, quelques vagues conversations, mais à la suite d'innombrables recherches, poursuivies pendant longues années, que M. Cochard a entrepris son ouvrage.

Comme il ne nous appartient pas d'en faire l'éloge, nous nous bornerons à en déposer ici un extrait ; et s'il est plus étendu que nos autres notices bibliographiques, c'est parce qu'il rentre dans l'objet de notre publication.

Avant de décrire notre belle cité, l'auteur devait remonter à son origine, tracer une historique rapide des principaux événemens dont elle fut le théâtre, et dans ce tableau devaient être indiquées les révolutions qu'ont subi

(1) Lyon, chez Joseph Pezieux, libraire, place Louis-le-Grand, n.° 17, in-18., 637 pag., avec une carte.

ses vastes faubourgs, dont deux ont été tout nouvellement érigés en villes du troisième ordre. Il devait aussi signaler la topographie de l'une des villes les mieux situées de l'univers, parler des deux fleuves dont elle est arrosée et des ponts nombreux qui les traversent.

La description des monumens antiques devait suivre ces détails : aussi l'auteur appelle-t-il les regards de l'étranger sur les ruines imposantes de ces aqueducs, de ces naumachies, de ces temples, de ces palais dont les maîtres de l'univers avaient décoré la métropole des Gaules.

Ce fut encore à Lyon que s'élevèrent dans cette partie du monde, les premières églises en l'honneur du vrai Dieu. On trouve dans le livre de M. Cochard des documens pleins d'intérêt sur la fondation des églises d'Ainay, de St Paul, de St. Nizier, de St. Jean-Baptiste. Plus tard, un grand nombre de monastères s'établirent dans nos murs ; M. Cochard en donne l'histoire.

Il s'occupe ensuite des établissemens publics, et pour faciliter les recherches de l'étranger, c'est dans l'ordre alphabétique qu'il en présente la description. L'un des chapitres les plus importans de cette section est consacré à l'Hôtel-Dieu, à ce vaste asile de toutes les infirmités, qui remonte à l'origine de la monarchie française, et qui, après tant de siècles, est encore l'admiration des hommes charitables de tous les pays. La fondation de l'hospice où sont recueillies la vieillesse infirme et l'enfance délaissée, fournit à l'auteur un touchant épisode. Il s'occupe avec tout l'intérêt qu'ils méritent, et du musée des tableaux, et de la bibliothèque publique, et de l'académie universitaire et de l'école fondée par Bourgelat. Sous les titres d'établissemens particuliers, l'auteur passe en revue les divers cercles qui réunissent l'élite des citoyens, les bibliothèques et les cabinets particuliers qui renferment le plus de richesses, et il ne devait pas passer sous silence la collec-

tion nombreuse que lui-même a formée de livres rares et curieux sur l'histoire et la littérature de Lyon.

C'est encore en suivant l'ordre alphabétique qu'il parle des rues, quais, places, ports et impasses de Lyon, il explique l'étymologie de ces lieux, il cite les hommes remarquables qui les ont habités, les événemens importans dont ils ont été le théâtre; il montre la maison qu'habitait la belle Cordière, celle où naquit le chancelier de Bellièvre, celle qui, dans le XIV.e siècle renfermait les comptoirs de Jean de Médicis, celle où fut établi à Lyon le premier atelier du dévidage de la soie et de la filature du coton. Voilà les deux rues (1) où, sous les yeux de Charles VII et de Louis XII, on tint de magnifiques tournois : voilà la place publique (2) qui fut arrosée du sang du grand écuyer Cinq-Mars et de son généreux ami. Sur ce roc décharné (3) était un château fort où furent successivement renfermés Jacques d'Armagnac, Louis Sforce, duc de Milan, le baron des Adrets, le duc de Nemours, le maréchal de la Mothe-Houdancourt. C'est ainsi que sous la plume de M. Cochard la description d'une grande ville se lie à son histoire et à celle de la France entière.

L'auteur prend plaisir à rappeler les preuves éclatantes de fidélité que les Lyonnais donnèrent, à diverses époques, à la race de St. Louis, et les témoignages d'amour qu'ils en reçurent : citons ses paroles, nous ne saurions mieux finir cet article.

« Si nos souverains ont, dans diverses circonstances, » favorisé le commerce de Lyon, ils ont trouvé en retour » dans le crédit de ses négocians des ressources infinies » qui les ont mis en mesure d'entreprendre de grandes » choses. Charles VIII, Louis XII, François I.er, Henri III,

(1) De la Grenette et de la Juiverie.

(2) celle des Terreaux.

(3) Pierre-Scise.

» Henri IV, Louis XIII en usèrent dans les momens difficiles » avec succès. François I.er emprunta à la fois plus de six » millions à la banque de cette ville, somme énorme pour » ce temps-là; Alexandre Orlandini prêta à Henri IV en » un besoin pressant 450,000 liv.; Guichard Jullieron, » imprimeur-libraire, vendit deux de ses maisons pour » solder les Suisses qui voulaient abandonner, faute de » paye, le service de ce grand roi. Lumague et Mascranny » soutinrent les armées de Louis XIII en Piémont, par la » seule puissance de leur signature. Les fleurs de lis dont » le roi décora leurs armoiries, attestent leur dévoue- » ment et leur patriotisme. Le sensible Henri IV connais- » sait si bien l'affection et la sensibilité des Lyonnais en- » vers sa personne sacrée, que, dans son édit du mois de » mai 1594, relatif à la réduction de leur ville sous son » obéissance, il déclare *que jamais il n'aura d'eux aucune » defiance ni désir d'établir autres citadelles que dans leurs » cœurs et bonne volonté.* »

« Les Lyonnais ont été tellement attachés à leur souve- » verain, qu'à deux époques mémorables, sous Henri III » et sous Louis XVI, loin de participer aux complots ourdis » pour détrôner ces monarques, ils leur ont envoyé des dé- » putations et fait les plus vives instances pour les engager » à se retirer parmi eux. S'ils eussent suivi ce conseil sa- » lutaire, la plupart des événemens qui ont souillé nos » annales n'auraient pas eu lieu. Le siége que cette ville » célèbre a soutenu en 1793, contre l'anarchie, est une » preuve du courage, de la loyauté et des sentimens » généreux qui animent ses habitans. »

G.

Le Siége de Lyon, élégie qui a obtenu une mention honorable de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, dans sa séance du 31 août 1825, sous le n.° 6, portant cette épigraphe : *Ingenium sacri miraris abesse Maronis*, *etc.* par Alexis Montandon. A Lyon, chez M. P. Rusand, libraire, imprimeur du Roi, 1825. in-8° de 24 pages. Prix : 1 f. 50 c.

Voyez sur ce poëme le *rapport de la commission chargée de l'examen du concours pour le prix de poésie, proposé par l'académie de Lyon*, inséré dans le précédent N.° des Archives.

Le Siége de Lyon, poëme historio-didactique, en cinq chants, précédé d'un prologue aux Muses, et d'une préface poétique, et suivi d'un grand nombre de faits inédits, de la lettre du général Précy sur la mémorable sortie des Lyonnais, de chansons de l'époque, d'une notice biographique et historique des personnages des deux partis, et orné du portrait du comte de Précy. Par L. M. Perenon, de Lyon. Imprim. de Brunet. A Lyon, chez Guyot, libraire, grande rue Mercière ; Targe, libr., rue Lafont, et Lions, libr., place Bellecour, 1825, in-8.° de 116 pag. Prix : 2 f.

Le produit de la vente de ce poëme, qui a fait partie des pièces envoyées au concours par l'académie de Lyon, et sur lequel il ne nous est pas permis de porter un jugement, est destiné aux victimes de l'incendie de Salins.

Compte rendu des travaux de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, pendant le

premier semestre de 1823, lu dans la séance publique du mois de juin 1823, par M. R. de Laprade, D. M., professeur de médecine clinique à l'école de Lyon, médecin du collége royal de l'hôtel-dieu de la même ville, membre du conseil de salubrité et du jury médical du département du Rhône, de la société de médecine, etc. président de l'académie. A Lyon, de l'imprimerie de M. P. Rusand, imprimeur du Roi, 1825, in-8.° de 56 pages.

Ce compte rendu est le vingt-troisième qui ait été publié par l'académie de Lyon depuis sa restauration, qui eut lieu en l'an VII (1800), sous la préfecture de M. Verninac. Les présidens de cette compagnie auxquels on doit les vingt-trois comptes rendus publiés jusqu'à ce jour, sont: MM. Dubois, Delandine, Petit, Petetin, Mollet, Bérenger, Martin aîné, Béraud, Parat, Cochet, Ballanche, Dumas, Desgautières, Cochard, Clerc, Guerre, Grognier, Richard, Guillemet, de Laprade, Régny, Achard-James et Bugnard. Il resterait encore à peu près autant de comptes rendus à publier, à supposer que l'académie en ait eu, depuis sa restauration, deux par année. Il faut espérer que les présidens en retard suivront bientôt l'exemple de leurs devanciers, et ne laisseront pas imparfaite une collection si intéressante pour l'histoire littéraire de notre ville.

⁂ Deux nouveaux volumes de la *Biographie universelle*, les tomes 41 et 42, viennent de paraître, et, à notre grande surprise, nous n'y avons trouvé que deux Lyonnais, C. S. Sidoine Apollinaire et Jean-François Sobry; dont les articles ont été rédigés par M. Beuchot, l'homme de France le plus habile dans la science bibliographique. La partie de la lettre *S* que contiennent les deux volumes que nous annonçons, aurait pu, ce nous semble, offrir plu-

sieurs autres Lyonnais, non pas aussi célèbres que Sidoine Apollinaire, mais au moins aussi illustres que Sobry. Nous pensons que M. Segaud, par exemple, avait quelque droit à figurer dans la *Biographie universelle;* cet estimable avocat, dont le barreau de Lyon déplore la perte récente, n'est pas mort tout entier; on a de lui des mémoires imprimés, dont plusieurs pourraient être classés parmi les chef-d'œuvres de l'éloquence judiciaire; il n'a publié, à la vérité, qu'un opuscule littéraire, l'*académie de Lyon en* 1809; mais il a laissé en manuscrit une comédie et quelques autres ouvrages sur lesquels on peut consulter l'*Annuaire* nécrologique de M. Mahul, année 1821, pag. 291 et suiv.

ACADÉMIE DE LYON.

L'Académie de Lyon décernera, en 1826, un prix de 500 fr., à l'auteur du meilleur discours développant les motifs qui doivent intéresser tous les peuples de la chrétienté à la cause des Grecs. Le sujet de ce prix a été désigné, et les fonds ont été faits, par M. Raymond, négociant, né à Lyon et domicilié à Paris.

ERRATA.

Pag. 171, ligne 21. — se sont trompés; ils lui ont appliqué ce qu'il; *lisez :* lui ont appliqué, sans doute avec raison, ce qu'il.

Pag. 341, ligne 16. — Jarret; *lisez :* Jarez.

Pag. 348, ligne 3. — 1516; *lisez :* 1316.

Pag. 394, ligne 4. — SENECIO F; *lisez :* SENECIO ET

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE TOME II DES ARCHIVES DU RHONE.

N.º 7.

N.º 8.

N.° 9.

N.° 10.

N.o 11.

N.° 12.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE

ALPHABÉTIQUE ET RAISONNÉE

DES TOMES I ET II DES ARCHIVES DU RHONE.

(Les chiffres romains indiquent les tomes ; les chiffres arabes , les pages).

A.

B.

C.

D.

E.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

U.

V.

Z.